

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 2 et mardi 3 février 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, MM. Gauthier CARON-THIBAUT et Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès survenu le 17 janvier 2009 de M. André Moroni, ancien Conseiller municipal de Paris, ancien Conseiller général de la Seine. Il fut un résistant courageux et participa à la lutte pour la libération de notre pays au sein de la première armée française Rhin et Danube.

(Les Conseillers se lèvent).

Membre du parti communiste dès l'âge de 18 ans, il y assumait des responsabilités à compter de 1953 et fut élu en 1959 Conseiller municipal dans le troisième secteur.

M. Moroni fut membre de la Commission mixte du travail et du chômage de notre Assemblée, ainsi que de la 5e Commission, de 1959 à 1965.

Au nom du Conseil de Paris, en mon nom personnel, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Le Conseil de Paris a aussi appris avec tristesse le décès survenu le 20 janvier dernier de M. Jacques Féron.

(Les Conseillers se lèvent).

Mobilisé en 1939, il participa à la campagne de France, et notamment à la défense de Dunkerque, puis s'engagea dans la Résistance à travers le réseau dirigé par Léo Hamon. Il devint en 1947 Conseiller municipal dans le quatrième secteur, mandat que les électeurs lui ont renouvelé en 1953. Il fut président du Conseil municipal de Paris de 1955 à 1956, et c'est à titre qu'il a conclu l'accord de jumelage avec Rome. En 1956, il devint Député de la Seine et fut élu à de nombreuses reprises. Il quitta l'Assemblée nationale en 1997. Il fut Maire du 19e arrondissement de 1983 à 1994.

M. Féron laisse le souvenir d'un patriote, d'un homme de talent, de conviction, et d'un grand dévouement. Il était Commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur, titulaire de la Croix du Commandant 1939-1945, ainsi que de nombreuses distinctions étrangères.

Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 décembre 2008 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des lundi 24 et mardi 25 novembre 2008 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Observations sur l'ordre du jour.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. le Président LAMOUR demande la parole pour un rappel au règlement.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. Jean-François LAMOUR. - Nous allons passer dans quelques semaines le cap des premiers douze mois de votre nouvelle mandature. Je tiens à vous signaler, Monsieur le Maire, la profonde dégradation des relations entre l'Exécutif municipal et l'opposition municipale.

Je vais vous donner quelques chiffres assez symboliques de cette dégradation.

Une question écrite sur deux est restée sans réponse. Un amendement seulement accepté contre 23 rejetés sur 24 amendements présentés par notre groupe. A peine un quart des vœux, Monsieur le Maire, adoptés et encore sur des sujets très mineurs. Pas de débat, nos propositions concernant l'urbanisme ont été rejetées.

Concernant la fiscalité, je rappelle que lors de notre Conseil de Paris du mois de décembre dernier, M. GAUDILLÈRE n'a pas pris la peine de répondre à nos propositions sur l'augmentation de la fiscalité.

Rien sur nos propositions d'amendement, pas un mot. Je ne parle pas du débat sur la propreté et sur l'eau.

Il y a quelques semaines, Monsieur le Maire, vous étiez devant la Commission Balladur et vous avez refusé toute idée de fusion Département-Région, de création d'une métropole sans même que nous ayons été ici, en Conseil de Paris, en capacité d'évoquer ce sujet.

A aucun moment, il n'a été question de suppression du Département, de fusion entre Conseil général et Conseil régional et de création d'une métropole telle qu'on l'entend au sein de la Commission Balladur.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous refusez d'inscrire notre proposition de délibération concernant ce que je vais appeler la décentralisation à la parisienne.

De quoi avez-vous peur, Monsieur le Maire ? Du débat ? C'est ce qui vous fait peur ? Nous n'avons jamais refusé le débat. Est-ce ce qui vous anime lorsque vous refusez d'un revers de main d'inscrire cette proposition de délibération ? Est-ce le mépris qui vous anime quant à nos travaux, à notre réflexion et au fait que nous ne sommes pas d'accord avec vous ?

Hier, j'ai lu votre interview dans "le Parisien". Vous dites que les Maires des arrondissements de Droite ne sont pas audacieux. Nous n'avons pas besoin d'être audacieux, nous sommes pragmatiques et efficaces.

Nous souhaitons faire avancer cette décentralisation avec les moyens associés. C'est la seule chose qui nous anime, l'audace n'a rien à voir là-dedans, nous voulons être pragmatiques et efficaces.

Monsieur le Maire, acceptez un vrai débat. La seule réponse que vous apportez, c'est une augmentation de la fiscalité, un vrai coup de massue assené sur la tête des Parisiens.

Vous disiez, Monsieur le Maire, dans ce même article, que le pouvoir s'isole. En tout cas, que le Gouvernement s'enferme. Vous ne faites pas autre chose. Entendez-vous nos positions ? Ecoutez-vous nos recommandations ? Entendez-vous les Parisiens lorsqu'ils vous disent qu'ils vivent de plus en plus difficilement à Paris ?

Non. Ouvrez les yeux et les oreilles, vous vous apercevrez enfin de ce qui se passe autour de vous.

Oui, Monsieur le Maire, ce débat aujourd'hui est une vraie mascarade qui témoigne à nouveau de mépris vis-à-vis de votre opposition. Tout cela est ficelé d'avance, le texte que vous nous présenterez aujourd'hui sera le texte que vous ferez voter au mois de juin prochain.

Ce débat, je vous le dis, ce sera sans nous. Nous allons vous laisser entre amis, vous allez pouvoir débattre sympathiquement et nous ne prendrons pas part à ce débat.

Nous serons, à chaque Conseil de Paris, exacts au rendez-vous et nous reposerons la proposition de délibération que nous avons faite sur la décentralisation. Les Parisiennes et les Parisiens en ont besoin.

Nous allons ensemble, le groupe U.M.P.P.A., quitter la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'imagine que vous allez écouter ma réponse d'abord.

M. Jean-François LAMOUR. - Allez-y.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est comme vous voulez, je ne vous y oblige pas, néanmoins cela me paraît plus conforme à la courtoisie.

Monsieur LAMOUR, comme vous l'avez remarqué, nous avons été élus les uns et les autres selon le vœu des Parisiens il y a presque 11 mois.

Depuis, les débats se sont déroulés tout à fait normalement. Lorsque vos vœux ou amendements ne sont pas votés par la majorité, c'est qu'ils ne convainquent pas. Admettez que votre légitimité de groupe d'opposition vaut bien notre légitimité de groupe majoritaire. C'est le fond.

Deuxièmement, vous dites que je m'exprime devant la Commission Balladur sans même vous consulter.

Monsieur LAMOUR, vous avez la mémoire courte. Nous avons eu, il y a peu de mois, un débat ici au sujet de "Paris Métropole".

M. Jean-François LAMOUR. - Non.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Souffrez que je vous réponde.

Nous avons eu un débat approfondi, qui était d'ailleurs tout à fait normal puisqu'a été votée l'adhésion au syndicat "Paris Métropole".

Au-delà de toute polémique et de toute agitation, nous avons débattu de ce sujet. Reste à débattre de la question des rapports entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement. Qui le propose ? Moi.

Vous savez, Monsieur LAMOUR, j'ai été 24 ans dans l'opposition. S'agissant des débats sur les rapports entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, sous mes deux prédécesseurs, je pense que les Maires d'arrondissement ont apprécié. Dans un cas, le Maire de Paris les traitait de collaborateurs...

M. Jean-François LAMOUR. - Allez, c'est fini.

M. LE MAIRE DE PARIS. - ... et dans l'autre cas, certains en ont le souvenir, il n'y avait pas du tout de débat.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Cela suffit les leçons.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas une question de leçon, vous refusez le débat.

(Le groupe U.M.P.P.A. quitte la séance).

Mes chers collègues, écoutez si eux ne le veulent pas. Des règles permettent aux groupes d'opposition d'inscrire des projets de délibération. Nous les respectons.

Aujourd'hui, nous ouvrons le débat. En juin, toutes les délibérations de tous les groupes seront soumises au débat et au vote des élus.

Voilà ce que je voulais répondre à ceux qui voulaient entendre la réponse.

Je donne la parole à M. POZZO di BORGO qui la demande. Ce ne sont plus des rappels au règlement, cependant j'entends que l'on se comprenne.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole, puis M. DAGNAUD donnera son sentiment.

M. Yves POZZO di BORGO. - Cette mairie a été longtemps dirigée par des Préfets. Monsieur le Préfet, mon propos n'est pas dirigé contre vous.

Cette culture de la préfectorale est restée dans cette mairie. J'ai tendance à penser que vous la reprenez sans vous en apercevoir. Mes collègues de l'U.M.P.P.A. vous ont soumis une proposition de délibération, proposition à laquelle nous n'avons pas participé, pour enrichir votre projet de réforme. Vous avez refusé qu'ils la présentent sans autre forme de discussion.

Nous avons tendance, au sein de mon groupe, à penser que c'est un geste de mépris à l'égard des idées qui ne viennent pas de vous. C'est surtout une preuve vivante de ce que nous avons tendance à penser : vous ne pouvez penser en dehors de vous-mêmes.

Monsieur le Maire, je vous assure, il y a une réelle évolution des choses depuis sept ans de votre côté. Sous votre forme très agréable, on se rend compte que les débats sont de moins en moins présents.

Notre groupe a décidé de rester en séance car nous voulons défendre notre conception de la vie démocratique à Paris, bien que cela soit difficile. Il faut nous défendre face à un certain autoritarisme et un certain rapport de force qui s'exprime dans chacune des collectivités locales de France, quelle que soit l'autorité.

L'opposition, dans les collectivités, n'existe pas. Je le dis car c'est un problème de la démocratie en France, que ce soit dans les mairies de Droite, du Centre ou celles de Gauche.

Nous sommes solidaires de la démarche de nos collègues de l'U.M.P.P.A. mais nous avons décidé de rester pour vous dire, et surtout pour dire aux Parisiens, ce que vous ne voulez pas entendre.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGIO, je salue votre effort de modération. Pardonnez moi, avec gentillesse, de vous dire que votre petit numéro d'équilibriste est un peu difficile à tenir.

D'abord, vous dites que dans toutes les collectivités territoriales, l'opposition peine à s'exprimer. Faisons preuve les uns et les autres d'honnêteté intellectuelle par rapport aux faits. Comparons le niveau de débat de Paris avec celui de Bordeaux et de Marseille.

Deuxièmement, François DAGNAUD va le repréciser, les délibérations sont soumises au Conseil de Paris selon des règles.

Qu'est ce qui est le plus démocratique ? D'imposer une délibération avant que le débat n'ait commencé ou de se donner plusieurs mois pour débattre et de conclure par l'examen et le vote des délibérations ?

Je ne sais pas où est l'autoritarisme, je ne sais pas où est la dérive que vous avez constatée en septembre.

Monsieur le Président, je vous le dis aussi aimablement que vous vous êtes exprimé, j'ai l'impression qu'il faut inventer un parallélisme de la culture autoritaire et donc qu'on l'invente, mais je ne tomberai pas dans le piège et je resterai aussi aimable et aussi ouvert à toute la vitalité de notre Assemblée démocratique.

Nous avons un adjoint qui organise les travaux avec beaucoup d'esprit d'ouverture et il va vous préciser les règles qui sont appliquées et que vous avez élaborées, je vous signale.

M. François DAGNAUD a la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Monsieur le Maire, merci. Vous avez dit, je crois, l'essentiel.

Je voulais saluer la qualité des relations démocratiques qui contribuent à faire vivre, depuis le début de cette mandature, nos mandats et je voulais reconnaître très simplement la part utile que les représentants des groupes de l'opposition, comme ceux de la majorité, y prennent.

La polémique de ce matin paraît largement artificielle, pour ne pas dire totalement artificielle.

Faut-il imaginer, vous l'avez évoqué, que nos collègues aient souhaité allumer un contre-feu un peu dérisoire faisant écho à des débats sans doute beaucoup plus importants qui ont lieu à l'Assemblée nationale ? En auraient-ils reçu l'ordre ? Ce sera à eux de répondre à cette interrogation.

En tout cas, je voulais rappeler que le règlement intérieur que nous avons préparé ensemble a été adopté à l'unanimité et que c'est en application de ce règlement intérieur que nous travaillons ; c'est en application de l'article 15 de ce règlement que la proposition de délibération a été enregistrée, conformément à ce que prévoit le règlement, lors de la dernière conférence d'organisation... Vous disposez, Monsieur le Maire, de six mois pour l'inscrire à l'ordre du jour.

Je ferai une parenthèse quand même sur le sujet, puisque cette proposition de délibération concerne le débat important qui est engagé, qui fait suite au travail de concertation extrêmement dense qui a été mené par Maité ERRECART auprès des 20 maires d'arrondissement : il aurait été quand même un peu absurde et étonnant que, si la proposition de délibération avait été inscrite dès aujourd'hui, s'agissant d'un document qui a trait aux relations entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement, que ce soit impossible d'en saisir les Conseils d'arrondissement. Il y a là, pour le moins, un paradoxe sur lequel je ne veux pas insister, mais qui, je crois, saute aux yeux.

Je voulais aussi rappeler que cette séance devra délibérer sur la mise en place, pour la première fois, au Conseil de Paris, d'une mission d'information et d'évaluation, qui est une demande de 27 élus du groupe U.M.P.P.A. et qui est une avancée démocratique sans précédent. Cette mission d'information et d'évaluation sur les conditions d'accueil de la petite enfance à Paris va permettre à notre Assemblée de travailler encore davantage sur des sujets qui sont importants. C'est donc une prérogative supplémentaire qui est reconnue à l'opposition.

Vous avez souhaité, Monsieur le Maire, que cette mission d'information et d'évaluation soit présidée par un élu de l'opposition. Je crois que c'est une marque, s'il en fallait une, du profond respect que vous avez et que nous avons de notre fonctionnement vis-à-vis de l'ensemble des représentants des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, François DAGNAUD, d'abord de rappeler que si on cherche de meilleures méthodes dans les relations entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, il vaudrait mieux que les projets de délibération puissent être débattus par les Conseils d'arrondissement.

Ensuite, c'est vrai que j'avais oublié ce dernier point qui fait, je crois, de notre Assemblée l'assemblée probablement la plus exemplaire de France. Je suis désolé... M. POZZO di BORGIO va dire : "Il a la grosse tête". Non, pas du tout. J'ai l'impression que par rapport au respect de l'opposition et à la manière même de la mettre en valeur, il n'y a pas d'autre précédent en France qui permette à une délibération de l'opposition d'être votée, de créer ladite mission et, en plus, de lui en confier la présidence.

J'ajoute que deux commissions de notre Assemblée sont présidées par l'opposition. Je ne suis pas sûr, là non plus, que cela existe à Bordeaux ou à Marseille.

2009, DDATC 41 - Communication de M. le Maire de Paris "pour un meilleur service de proximité aux parisiens".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer au sujet qui implique justement de travailler ensemble et de réfléchir pendant plusieurs mois sur une amélioration de la démocratie de proximité à Paris.

Mes chers collègues, amplifier la décentralisation à Paris, c'est à la fois enrichir notre démocratie locale et renforcer l'efficacité du service public municipal.

Oui, démocratie et efficacité sont bien au cœur du projet qui, je le rappelle, a été choisi par les électeurs en mars dernier.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous vous proposons d'ouvrir une nouvelle étape de ce chantier.

Et, d'abord, un mot sur la méthode.

Celle-ci est fondée sur le dialogue, sur la concertation, avec la volonté de donner toutes ses chances au consensus, mais on ne peut forcer personne.

Déjà Maïté ERRECART, dont je salue l'état d'esprit et l'excellent travail, a réuni à de nombreuses reprises les 20 maires d'arrondissement.

La communication qui vous a été adressée lance le débat, elle ne doit pas le clore.

Donnons-nous quelques mois pour progresser dans notre analyse avant d'aboutir à des décisions claires en juin prochain.

Mais, mes chers collègues, nous ne partons pas de rien. En effet, nous avons engagé ce processus depuis 2001 et un chemin important a été parcouru.

Ainsi, le nombre d'équipements de proximité transférés aux arrondissements a doublé.

Les crédits inscrits aux Etats spéciaux ont été multipliés par sept et les mairies d'arrondissement disposent déjà d'une dotation d'animation locale revalorisée en 2008.

Nous considérons néanmoins que notre cité peut et doit franchir un nouveau cap.

Nous vous proposons donc d'avancer dans trois directions principales.

D'abord, je propose que les élus d'arrondissement aient la possibilité d'attribuer jusqu'à 25 % de l'enveloppe des subventions municipales aux associations d'intérêt local. Cette réforme permettrait à la fois de simplifier les procédures et de raccourcir les délais.

Ensuite, nous souhaitons déléguer aux maires d'arrondissement le pouvoir de décision sur une partie des investissements localisés relatifs à l'entretien courant des équipements et de l'espace public.

Si cette proposition est retenue, la conférence de programmation des équipements limitera donc son examen aux équipements nouveaux, ainsi qu'aux projets d'aménagement, de réhabilitation ou d'entretien, dont la nature ou l'ampleur justifie qu'ils soient traités à l'échelon parisien.

Enfin, nous vous proposons de décentraliser davantage les procédures d'utilisation de l'espace public. Les manifestations à caractère local seraient ainsi décidées au niveau de l'arrondissement.

Ces nouvelles responsabilités s'accompagneront de moyens supplémentaires pour les mairies, notamment en leur affectant un cadre technique chargé de préparer les investissements, d'assurer une veille sur le bâti et de suivre les opérations d'urbanisme pour le compte du maire d'arrondissement.

Mais j'insiste sur un point. Servir l'intérêt des citoyens, c'est d'abord se mettre en situation d'agir efficacement pour leur vie quotidienne : produire des logements sociaux, implanter des espaces verts, créer des couloirs de bus ou de nouvelles pistes cyclables.

J'ai bien lu la délibération proposée par nos collègues du groupe U.M.P.P.A. J'observe que ce texte, et je le répète, d'ailleurs plutôt moins audacieux en termes de décentralisation que le nôtre, se distingue vraiment par une seule de ses propositions : l'avis conforme, autrement dit le droit de veto, que les maires U.M.P. revendiquent sur les aménagements fonciers et les préemptions.

Alors là, il faut que l'on soit clair. Au nom de la démocratie, ils souhaiteraient pouvoir empêcher la réalisation de logements sociaux, comme ils tentent d'ailleurs toujours de le faire quand un projet concerne leur arrondissement.

Je veux donc vous dire les choses avec beaucoup d'honnêteté. Nous produirons bien 40.000 logements sociaux en six ans et ils seront répartis dans les vingt arrondissements parce que Paris en a besoin, parce que c'est l'une des conditions de la diversité sociale de notre ville. Rappelons d'ailleurs qu'il s'agit d'un engagement pris devant les Parisiens, et que ces derniers ont validé nettement.

Nous refusons donc, et nous venons d'en avoir la preuve, que des considérations tactiques ou partisans puissent se mettre au travers des choix du suffrage universel. Et c'est pourquoi nous ne laisserons personne remettre en cause l'unité de Paris. Car cette unité est une garantie d'efficacité, de solidarité et d'égalité de tous dans l'accès au service public. Et pour cela, c'est bien au Conseil de Paris et à lui seul qu'il revient d'exercer sa responsabilité, de voter ces décisions et de lever l'impôt.

Ce principe inspire le régime juridique des trois plus grandes villes de France, Paris, Marseille et Lyon, car depuis le texte de 1975, suivi de la loi P.M.L. en 1982, Paris s'est délivré d'une tutelle anachronique et injuste ; elle est entrée dans le droit commun et nous veillerons à ce qu'aucun nouveau statut d'exception ne lui soit imposé.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mais cela, mes chers collègues, nous l'avons vu, n'empêche pas les évolutions profondes, et la remarque s'applique en particulier à l'administration parisienne. Celle-ci devra achever sa déconcentration et de nouvelles relations fonctionnelles devront s'établir entre les mairies d'arrondissements et les services territoriaux.

Pour cela, je compte sur l'engagement précieux de Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, Secrétaire générale de la Ville.

En clair, je souhaite que pour les fonctionnaires, le temps passé en arrondissement soit un véritable facteur de promotion. Bien entendu, dans l'intérêt des usagers comme dans celui de nos agents, cette modernisation ne doit pas remettre en cause l'unité indispensable de la fonction publique parisienne. C'est là un gage évident d'équité territoriale et de cohérence, et je veux vous le dire avec la plus grande netteté, la plus grande détermination, en renouvelant aux agents municipaux l'expression de ma confiance.

Au-delà, nous voulons que les échanges entre les maires d'arrondissement et la mairie centrale soient plus fréquents et mieux organisés, par la création d'un lieu de dialogue et de régulation qui, là aussi, n'existe pas ailleurs.

La mission de cette instance sera d'établir un nouveau lien dans la gouvernance de Paris, comme espace de concertation, de mise en commun et de créativité collective. Cette instance sera présidée par ma première adjointe, Mme Anne HIDALGO, à qui je fais toute confiance pour diriger utilement ces travaux. Et moi-même, je participerais à certaines de ces réunions.

D'ailleurs, la communication qui vous a été présentée proposait pour cette instance le nom de Comité des territoires. Après réflexion et après avoir entendu d'autres suggestions, notamment de l'U.M.P., j'estime que la plus appropriée est sans doute celle de Comité des arrondissements, et c'est donc celle que je propose.

Dans cette entreprise novatrice que nous lançons, je sollicite l'engagement de chacun et la mobilisation de toutes les énergies. Je saisis d'ailleurs l'occasion de ce débat pour saluer l'ensemble des conseillers d'arrondissement dans leur diversité. Leur rôle est essentiel à la vitalité démocratique de notre Capitale.

Mes chers collègues, l'enjeu de la décentralisation engage l'avenir de notre cité. Cette réforme, j'en ai la conviction, représente une chance pour les arrondissements et pour l'unité de Paris. Les Parisiens attendent donc de nous une réflexion constructive, le sens de l'intérêt général et le goût authentique de la démocratie intimement liée au souci de l'efficacité.

Je remercie ceux qui sont là de m'avoir entendu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Nous passons donc au débat avec ceux qui acceptent le débat.

Je donne d'abord la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le débat que vous nous proposez aujourd'hui doit pour "Les Verts" être nécessairement resitué dans son contexte. L'avenir institutionnel de Paris et l'organisation des compétences respectives de la mairie centrale et des mairies d'arrondissement ne sauraient en effet s'abstraire des réflexions du comité pour la réforme des collectivités locales, dit "Comité Balladur", pas plus qu'il n'est possible de faire abstraction de la mission confiée à Christian BLANC sur le Grand Paris ou encore des débats et des manœuvres, il faut bien le dire, autour du S.D.R.I.F.

S'il y a un point sur lequel tout le monde s'accorde à tous les niveaux, c'est bien que la pire des choses serait l'immobilisme, un statu quo vaguement relooké afin de faire croire, comme le dit le neveu du Prince Salina dans "Le Guépard", qu'il faut que tout change pour que rien ne change.

Personne ne peut prétendre aujourd'hui que l'articulation des compétences, des différentes strates du millefeuille institutionnel, comme on l'appelle, et que leur empilement est source d'efficacité et de compréhension des lieux de décision, et donc de responsabilité pour les citoyens.

Augmenter toujours plus le nombre de niveaux sans oser supprimer ceux devenus obsolètes n'ajouterait sans doute qu'à la confusion. C'est dans ce contexte que nous souhaitons ancrer notre débat.

La question que vous posez aujourd'hui est de savoir s'il faut décentraliser, ou déconcentrer pour reprendre un mot que vous avez utilisé tout à l'heure. Pour "Les Verts", les choses sont simples : il faut simplifier et clarifier.

Simplifier, ce qui implique d'appliquer le principe de subsidiarité, faire à un niveau dit supérieur uniquement si c'est plus efficace, ce qui signifie rendre un meilleur service au citoyen.

Et clarifier. Pour cela, il faut aller progressivement mais fermement vers le principe de la compétence unique pour chaque niveau. Ne plus faire croire que l'on peut faire la même chose à tous les niveaux, ne plus empêcher les citoyens de savoir qui est responsable.

C'est pour cela que "Les Verts" ont proposé notamment la suppression des départements pour ne garder que trois niveaux : la commune, l'intercommunalité et les régions, que nous considérons d'ailleurs comme base d'une Europe fédérale. C'est ce que nous avons plaidé devant le Comité Balladur.

En toute logique, si l'on veut aboutir à une telle organisation qui existe dans la plupart des démocraties modernes avec trois niveaux, le statu quo parisien n'est pas possible. Cette question a d'ailleurs été posée en 1982, vous l'avez évoqué lors des débats sur la loi P.M.L. Fallait-il ou non créer une intercommunalité en faisant des arrondissements des communes de plein exercice ou innover en créant un niveau supplémentaire ?

Tout le monde le sait, pour des raisons politiques évidentes, la négociation entre le Ministre de l'Intérieur d'alors, Maire de Marseille et le Maire de Paris d'alors, s'est terminée par le statut ambigu que nous connaissons encore à ce jour. Il est vrai que les ambitions nationales du Maire de Paris de l'époque pesèrent fortement sur les débats. L'intérêt des Parisiennes et des Parisiens passa manifestement après la première carrière du Premier magistrat de la Capitale.

L'histoire ne se répétant pas, dit-on, il s'agit maintenant de concevoir un schéma dans lequel les arrondissements, lieux de la démocratie électorale directe, trouvent toute leur place. A l'instar de la capitale anglaise, pays considéré comme la mère des démocraties modernes, il faut aller pour "Les Verts" vers des arrondissements de plein exercice au sein d'une intercommunalité du Grand Paris, dans une nouvelle région francilienne plus conforme à l'échelle du bassin parisien.

Cela ne préjuge évidemment pas de la forme juridique de l'intercommunalité à créer, ni de son périmètre exact, mais quels qu'ils soient, les rapports démographiques plaident pour que ce soit les arrondissements qui y siègent, faute de quoi le poids de la Ville de Paris empêchera la structure de fonctionner démocratiquement.

La communication de ce matin peut, et pour nous doit s'inscrire dans cette démarche. C'est possible s'il n'y a pas d'arrière-pensée ni d'un côté ni de l'autre, c'est possible à condition que personne ne cherche à récupérer les compétences positives en se défaussant sur l'autre des difficultés.

C'est sans doute pour cela qu'il faut passer par une phase intermédiaire dans laquelle les arrondissements disposeront progressivement du même pouvoir de décision que la mairie centrale, puis en disposeront seuls sur des compétences à définir.

Prenons un exemple pour illustrer cela.

En matière de propreté, il serait tout à fait normal que la codécision devienne la règle mais pas uniquement pour la communication ou la gestion des doléances, aussi pour la définition des moyens humains et matériels. Sinon, ce serait un marché de dupe !

De même qu'il serait tout à fait dangereux socialement de séparer les éboueurs en deux catégories : la première dépendant de la mairie centrale pour les tâches de collecte, tandis que la seconde serait sous la responsabilité des Maires d'arrondissement pour le nettoyage. Ce serait, à l'évidence, une régression sociale importante pour ces personnels et donc totalement inacceptable.

Le processus que vous voulez initier est porteur d'espoir, s'il s'inscrit en même temps dans la construction d'une solidarité des territoires, tant au plan parisien qu'avec les communes environnantes. Il faut tout à la fois décentraliser réellement et déléguer davantage à une structure intercommunale, ne plus connaître la chasse à la taxe professionnelle actuelle, qui voit chaque commune tenter de construire toujours plus de bureaux, y compris en hauteur, même si c'est au détriment de ses voisins.

Admettre qu'en matière de transport, l'échelle pertinente est la Région ne fait quasiment plus débat. Engageons-nous donc dans une telle démarche résolument et sans frilosité pour de nombreux autres thèmes.

Admettons enfin que, pour conclure un accord sur les modalités de gestion des limites communales, les arrondissements sont quand même les mieux placés pour négocier avec la commune voisine.

Nous vous avons entendu, Monsieur le Maire, agiter - je prends cette formule à dessein - l'épouvantail du démantèlement de Paris si nos propositions étaient retenues. Nous n'en croyons rien, bien au contraire !

Une réelle intercommunalité bénéficierait de compétences indiscutables, avec la possibilité de rééquilibrer les territoires. C'est même l'objectif premier de ces structures. Ne nous amusons donc pas à nous faire peur pour rien !

Les propositions que vous formulez, Monsieur le Maire, et qui mériteront d'être analysées plus en détail lors des délibérations subséquentes annoncées pour le mois de juin, font néanmoins l'impasse sur un point qui nous paraît tout à fait essentiel : la décentralisation que vous envisagez va se traduire par un surcroît de responsabilités pour les élus des arrondissements, notamment les conseillers d'arrondissement. Or, la plupart, il faut le dire, sinon la quasi-totalité de ces conseillers d'arrondissement, sont de fait des bénévoles qui ne bénéficient pas de la moindre indemnité. Il conviendrait donc que là encore la loi P.M.L. soit modifiée, pour que justice leur soit rendue. Nous ne doutons pas une seconde que, sur ce point au moins, il y aura unanimité au sein du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette communication est l'occasion pour nous, Conseillères et Conseillers de Paris, de nous montrer ambitieux en matière de démocratie.

Cette ambition est double :

- tout d'abord, nous poursuivons un mouvement initié sous la précédente mandature : vers une plus grande proximité, vers un meilleur service rendu aux Parisiens et aux Parisiennes. Nous voulons rapprocher les lieux de décision des lieux où elles s'appliquent, renforcer les moyens des arrondissements, renforcer le pouvoir des maires d'arrondissement ;

- ambitieux, ensuite, parce que ce projet de décentralisation débute par un débat, et un débat réel, où majorité et toute l'opposition auraient pu s'exprimer à égalité plusieurs mois avant qu'une délibération ne soit votée par notre Conseil.

Puisque ce Conseil est donc un moment de débat, et de débat sans vote, puisqu'il s'agit d'un moment de dialogue, de propositions et d'écoute, notre Ville peut être fière. A l'heure où, sur le plan national, on bâillonne tout ce qui peut ressembler à une opposition démocratique, et parfois au prix d'une caricature de réforme institutionnelle, notre Ville peut être fière que son Conseil continue de faire vivre la démocratie.

Ce débat sur la décentralisation et la déconcentration, c'est bien sûr une question de réorganisation interne, une question d'échelon de décisions. Mais c'est bien de l'organisation de notre démocratie locale dont nous débattons.

Sur ce point, le groupe communiste souhaite insister sur trois points.

Premièrement, c'est bien évidemment l'objectif d'un meilleur service public rendu aux Parisiens qui doit guider l'ensemble des réorganisations proposées.

Deuxièmement, en renforçant le service public de proximité, nous entendons aussi dynamiser la démocratie locale.

Enfin, tout cela se fait et se fera à l'appui des personnels des administrations parisiennes et, là encore, c'est dans un esprit de concertation que nous souhaitons que ces modifications soient portées.

Nous sommes fondamentalement attachés aux services publics et aux services publics locaux, car ils soutiennent l'égal accès au territoire et aux droits.

Ainsi, simplifier et faciliter l'accès aux espaces publics nous semble aller, à l'évidence, dans le bon sens.

Nous sommes, bien évidemment, favorables à une réorganisation des procédures d'utilisation des équipements de proximité et de l'espace public. L'accès aux équipements collectifs pour tous doit être simplifié, facilité, localisé. Une information claire doit être donnée aux habitants, aux agents et aux élus. Nous voulons que Paris soit une ville d'accès aux sports, à la culture, aux loisirs et aux droits pour tous. L'utilisation de l'espace public et l'accès aux équipements de proximité y participent fortement.

Cet espace public est cependant déjà traversé et irrigué par des dynamiques démocratiques qu'il convient de prendre en compte et de renforcer.

En effet, avec ses usagers, ses habitants, ses travailleurs, notre Ville se caractérise aussi par des milliers d'hommes et de femmes investis dans les associations de quartiers qui font vivre la solidarité et le collectif au quotidien.

De fait, l'attribution des subventions aux associations est un domaine essentiel à la vitalité démocratique de notre ville, qui requiert toute notre attention. Les crédits dédiés aux associations mettent en jeu le soutien de notre collectivité aux activités citoyennes, sportives ou culturelles. Mais l'attribution des subventions peut aussi être vécue comme une source d'injustice. C'est pourquoi la plus grande clarté dans ces attributions est à la fois essentielle et légitime.

L'information relative à l'attribution ou au refus d'une subvention doit être transparente. Et, en ce sens, nous proposons de généraliser l'existence de commissions d'attribution des subventions locales dans tous les arrondissements.

Car, au cœur de notre ambition, nous voulons que Paris soit la ville d'une démocratie active et continue.

Nous nous battons au quotidien pour l'accès aux droits et à l'information pour tous. Et nous souhaitons insister sur un renforcement de la participation des habitants à la vie démocratique des arrondissements, afin qu'ils ne soient pas seulement des destinataires mais bien des acteurs des politiques publiques.

Le retard abyssal pris par la Droite a été comblé depuis 2001 avec la création de conseils de quartier et de nombreuses structures de participation citoyenne. Nous pouvons être fiers de réhabiliter le goût de participer à une instance politique.

Demain, Paris doit être la ville où s'expérimentent des espaces d'expression, de débat, d'initiative, de co-élaboration élus/citoyens. Nous devons créer les outils d'une démocratie active et continue qui permette la participation effective des Parisiennes et des Parisiens aux décisions, à commencer par les plus importantes. Faire en sorte que cette participation ait une réelle influence sur les décisions politiques de la Ville et de l'arrondissement.

C'est pourquoi nous souhaiterions, dans le cadre de la Charte parisienne de la participation, que la communication à destination des Parisiens soit particulièrement renforcée.

On ne s'improvise pas seul gestionnaire d'une grande ville. Pour cela, nous devons donc mobiliser les moyens humains, financiers et techniques nécessaires à l'appropriation des outils de participation par toutes les couches de la population parisienne. Nous pensons qu'il est maintenant possible et nécessaire de changer d'échelle, afin que chaque Parisienne et que chaque Parisien se sente partie prenante.

Nous constatons des attentes très fortes, que ce soit en matière urbaine mais aussi concernant la culture, l'éducation, la jeunesse et l'environnement, autant de thématiques que les habitants souhaitent aborder. Nous devons leur permettre de le faire par une meilleure communication des outils existants.

Les conseils de quartier et les autres lieux de participation citoyenne doivent bénéficier de structures plus claires. Leurs réunions doivent encore faire l'objet d'une information plus directement disponible et plus directement accessible aux habitants et aux élus d'arrondissement.

De même, la mairie d'arrondissement est une maison commune, vers laquelle les habitants doivent pouvoir spontanément se tourner, afin d'être renseignés et orientés, y compris vers des services qu'elle n'organise pas directement.

Les mairies d'arrondissement doivent être le lieu par excellence d'un égal accès aux droits pour tous.

Allons-nous arriver à cela à personnels constants ?

Nous prévoyons la généralisation de points d'information aux familles, la généralisation de points d'information logement. Nous voulons un service de proximité renforcé. Il est tout à fait logique que les personnels s'interrogent, comme nous, sur les conséquences de ces réorganisations.

Notre position sur l'embauche de personnels n'est pas une position de principe, à la différence de certains ici qui sont en principe pour la diminution de postes de fonctionnaire et qui, en pratique, en veulent toujours plus sur leur arrondissement.

Pour notre part, il nous semble que les réorganisations ne se décrètent pas d'en haut. Un dialogue permanent avec les personnels et les organisations syndicales est annoncé et ce dialogue doit avoir lieu.

Néanmoins, nous réaffirmons dès à présent notre attachement au service public et, bien entendu, comme vous, Monsieur le Maire, à l'unité du statut des agents de la Ville comme du Département. J'ajoute : nous sommes très attachés à la valorisation de l'ensemble des carrières, ainsi qu'à l'accès à la formation pour tous. Et nous entendons que tout cela soit réellement pris en compte dans les projets que nous discutons aujourd'hui.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous poursuivons aujourd'hui un mouvement initié sous la précédente mandature. Le contexte dans lequel nous engageons cette poursuite est double.

D'une part, la création du syndicat mixte ouvert "Paris Métropole" acte la volonté de coopération entre nos collectivités.

Mais, d'autre part, l'actualité de la Commission "Balladur" pour la réforme des collectivités acte, elle, l'incapacité du Gouvernement à accepter la démocratie locale, sa volonté persistante à vouloir organiser les collectivités locales en prestataires de service, obligées de se soumettre à un champ d'interventions.

L'Acte II de la décentralisation incarné par la loi du 13 août 2004 le démontre jusqu'à la caricature. Malgré cela, nous entendons aller plus loin dans la réponse aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, et dans le respect des libertés locales.

Au-delà, il faudra un jour, et le plus tôt sera le mieux, je l'espère, l'inscription dans la Constitution du droit fondamental à la participation effective des citoyens aux décisions qui les concernent.

Hélas, nous n'en sommes pas encore là.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, votre communication pour un meilleur service de proximité aux Parisiens, qui traitera d'une nouvelle étape de décentralisation et donc, de responsabilisation des mairies d'arrondissement vient à point en ce début d'année 2009. Elle vient à point, bien sûr, parce que c'est un engagement que vous avez pris, que derrière vous, nous, élus de la majorité municipale, nous avons tous pris devant les Parisiens, de rapprocher les usagers de l'administration municipale et les citoyens des centres de décision en faisant vivre la démocratie locale.

Elle vient également à point car la commission pour la réforme territoriale, dite "Commission Balladur", travaille et s'intéresse, nul ne l'ignore, à Paris et à son environnement, à ce qui est appelé le Grand Paris.

Je voudrais m'attarder sur cet aspect des choses car il me semble utile de souligner la similitude de vos analyses, de nos analyses, de vos démarches, de nos démarches.

En effet, nous ne sommes pas, nous, pour développer des processus démocratiques ici et pour faire preuve d'autoritarisme là. Nous ne sommes pas, nous, pour privilégier le dynamisme économique ici et pour laisser se développer là des ghettos de misère. Nous n'améliorons pas, nous, les conditions de vie - transports, environnement, logement, etc. - tandis que nous abandonnons ailleurs des zones défavorisées au repliement sur elles-mêmes.

Dans la construction de "Paris Métropole" comme dans la décentralisation à Paris, nous sommes guidés par un même souci de rééquilibrage de Paris et de son agglomération. Elus de gauche, notre démarche, et votre communication, Monsieur le Maire, sont fondées sur le respect des habitants, de tous les habitants, y compris les plus défavorisés, ou qui vivent dans les quartiers cumulant des difficultés, où le chômage est important, l'habitat dégradé, les services publics de plus en plus absents, les transports insuffisants. Dans les deux démarches, nous avons donc ce même souci de rééquilibrage.

Deuxièmement, tant pour "Paris Métropole" que dans la décentralisation parisienne, votre méthode a été et est la même, celle de la concertation et de la concertation.

En ce qui concerne l'agglomération parisienne, c'était la condition de la réussite. Je ne vous rappellerai pas ici l'image qu'avait notre Capitale avant 2001 : une ville arrogante et méprisante de sa banlieue. Mais si c'était une nécessité, c'est aussi une volonté, et vous le prouvez par la démarche de concertation employée dans la décentralisation à Paris.

Troisièmement, les premiers succès de "Paris Métropole" font écho aux premiers succès de la phase de la première décentralisation parisienne. Les premiers succès de notre démarche dans l'agglomération sont illustrés par les liens recréés entre arrondissements ou quartiers périphériques avec des communes riveraines comme par la création du syndicat mixte.

Les premiers succès de la première étape de décentralisation à Paris sont tout aussi évidents : doublement du nombre d'équipements de proximité transférés - 2.126 à ce jour -, crédits des Etats spéciaux d'arrondissements multipliés par sept, mise à disposition de certains crédits d'investissement ainsi qu'une dotation d'animation locale en sont quelques exemples.

Enfin, nous avons la même ambition de faire évoluer les méthodes de travail pour mieux répondre aux besoins des habitants, et ceci dans le respect des institutions actuelles et de leurs prérogatives. Pas plus que pour "Paris Métropole" il ne s'agit de créer un nouvel échelon institutionnel, il ne s'agit là de déroger à la loi P.M.L. Au contraire il faudra la faire vivre pleinement, complétée qu'elle est par la loi du 27 février 2002 sur la démocratie locale.

Ainsi, de même que la conférence métropolitaine lancée en 2006 a trouvé son aboutissement dans le syndicat mixte, le comité des territoires - je voulais d'ailleurs suggérer qu'il porte le nom de comité d'arrondissement mais j'ai noté votre proposition de ce matin, Monsieur le Maire - sera pour les mairies d'arrondissement un lieu d'échanges transversaux intéressants permettant de mettre en évidence des problèmes communs et d'y porter remède.

Même souci de rééquilibrage, même méthode de concertation et de conviction, mêmes premières réussites, même ambition au service des citoyens.

Avant de me pencher plus près sur les propositions de votre communication et de poser quelques interrogations, je tenais, Monsieur le Maire, à souligner le parallèle des deux démarches auxquelles, vous le comprenez, j'adhère totalement.

Après l'esprit, le texte.

Je voudrais, dans le temps qui me reste, expliquer mon accord, faire quelques remarques, et exposer un double attachement, ainsi qu'une préoccupation.

Mon accord d'abord. Il s'agit donc de confirmer et d'amplifier notre démarche de déconcentration entreprise sous la précédente mandature. Je voudrais faire remarquer que nous ne partons pas de rien. Le nombre d'équipements transférés a été doublé entre 2001 et 2008, les crédits des Etats spéciaux sont passés à 16,5 millions d'euros à 116 millions d'euro tandis que les crédits d'investissement et dotations d'animation locale sont à la disposition des mairies d'arrondissement.

Pourquoi est-il souhaitable d'aller plus loin ? Pour prendre les décisions au plus près des usagers, là où les problèmes sont connus et les solutions plus identifiables.

Ensuite, pour vivifier la démocratie locale. Nombre de nos concitoyens s'engagent aujourd'hui dans les associations, à travers elles dans les C.I.C.A. ou plus directement dans les comités de quartier. Enfin, pour gérer au plus près des besoins, les équipements publics de proximité comme l'espace public.

Que faut-il déconcentrer ? Il est utile de déconcentrer tout ce qui est d'intérêt local d'une part, ou tout ce qui peut être instruit au niveau des arrondissements d'autre part, afin de faire gagner du temps à nous-mêmes, à notre administration, et aux Parisiens.

C'est ainsi que je voulais saluer le fait que l'attribution de jusqu'à 25 % de l'enveloppe des subventions aux associations sera désormais de la compétence des élus d'arrondissement. Nombre d'associations sportives, culturelles, d'animation locale, etc., verront ainsi leur circuit raccourci. Il s'agit d'une démarche volontaire, et je tiens à le souligner, puisque les 40 millions d'euros annuels ainsi concernés devront être confirmés juridiquement par le Conseil de Paris.

Je vais également souligner le souci de transparence à laquelle, et c'est justice, nos concitoyens comme leurs représentants sont attachés, car il y aura une publication annuelle de la liste des associations ainsi subventionnées. Il est également utile d'avancer sur les dotations d'investissements, travaux d'entretiens courants et petits aménagements des équipements et de l'espace public.

Il est ensuite utile de réévaluer la dotation d'animation locale. Nous nous réjouissons que cela soit fait sur des critères objectifs. En sus du forfait de 35.000 euros, les critères seront donc pour moitié socio-économiques et pour moitié, démographiques.

Enfin, je voudrais dire tout l'intérêt que je porte personnellement à la volonté de permettre aux mairies d'arrondissement d'accueillir correctement nos concitoyens. Je salue la Charte d'accueil des usagers, mais aussi les initiatives locales qui sont prises, telles que les relais information famille ou relais information logement, et je suis attaché à ce que, après que le bilan en soit retiré, la généralisation de ces démarches puisse se faire.

Quelques remarques ensuite.

La première : même si nous avons fait des progrès, la propreté reste un sujet de préoccupation pour les Parisiens, particulièrement ceux des arrondissements populaires. Sans aller plus avant, je souhaite que le co-pilotage des missions de propreté puisse répondre à cette exigence légitime.

Deuxième remarque : je constate que le champ social est pour l'instant exclu de cette déconcentration ; c'est une compétence départementale pour beaucoup et je souhaite qu'une deuxième étape incluant ce champ social soit envisageable dans un délai correct.

Troisième remarque : cette déconcentration est aussi un pacte entre les mairies d'arrondissement et la mairie centrale. Il s'agit que chacun joue ce jeu de la démocratie locale. Plus d'initiative pour les maires d'arrondissement, mais de manière complémentaire ; plus de démocratie de proximité, et garantie des fonctionnements des conseils de quartier.

Enfin, je voudrais proclamer très fortement un double attachement à l'unité de Paris et à l'unité du statut du personnel.

À l'unité de Paris d'abord ; toute la loi P.M.L., et toute la loi sur la démocratie locale, et rien que cela. Vous avez, Monsieur le Maire, et nous avons, en tant que conseillers de Paris, été élus sur un projet parisien, et donc avec la responsabilité de le mettre en oeuvre. Solidarité, égalité de traitement des Parisiens, politique de mixité sociale, rééquilibrage de Paris sont quelques-uns des maîtres mots qui nous tiennent beaucoup à cœur, vous le savez, à nous, élus du groupe M.R.C.

J'insisterai donc pour que l'Assemblée parisienne, l'Exécutif parisien et le Maire de Paris gardent les moyens de remplir leurs fonctions et d'assumer les responsabilités qui leur ont été confiées par le suffrage universel.

Premier exemple : les subventions aux crèches associatives et à la politique de la ville garderont une procédure d'instruction commune des dossiers entre les directions de la Ville et les mairies. Cela me semble utile afin de veiller à une égalité des droits dans les procédures.

Deuxième exemple plus important : en matière d'urbanisme, les maires d'arrondissement donneront un avis sur les déclarations d'aliéner et les préemptions. C'est d'ailleurs plus que ce que la loi exige, puisque la loi exige seulement une information.

La décision doit rester à la seule compétence centrale. Autrement, comment pourrions-nous mener une politique cohérente et conforme aux souhaits des Parisiens exprimés en 2008 en matière de logement, de transport, de grands équipements culturels et sportifs par exemple ?

C'est pour nous un point dur sur lequel il est de notre responsabilité de ne pas déroger, quelques procédés qu'emploie la Droite, de celui respectable du dépôt d'une délibération à celui qui porterait à sourire si ce n'était un peu triste pour la démocratie, tel que l'épisode tragi-comique auquel nous venons d'assister.

L'unité du personnel ensuite, je ne mentionne ce point que parce que j'y suis tout particulièrement attachée, car je n'ai pas d'inquiétude sur le sujet, le statut du personnel de la Ville est et restera unique et l'employeur le Maire de Paris.

Deux choses : la réussite de cette déconcentration dépendra pour beaucoup de l'implication du personnel auquel il sera nécessaire d'expliquer notre projet afin que les différentes Directions, et en particulier celles qui sont le plus concernées, portent positivement cette réforme.

C'est en effet une autre façon de fonctionner, de penser et d'appréhender les problèmes, à laquelle nous allons nous exercer mais que nous allons proposer à nos fonctionnaires.

Aujourd'hui, peu d'agents dépendent des mairies d'arrondissement et ils ne se sentent pas considérés. J'attache une véritable importance à ce que cet état d'esprit change. C'est ainsi que nous encouragerons les personnels à aller dans les services des mairies d'arrondissement.

Si un tel parcours est facteur de promotion, nous aurons gagné.

Un souci enfin, nous sommes en période de rigueur budgétaire. Les transferts de personnel ne peuvent se faire que dans le cadre de redéploiement. Je ne cache pas mon inquiétude, car généralement, économie de personnel est synonyme de reconcentration plutôt que de déconcentration.

Pour mener à bien les nouvelles compétences, pour remplir leurs responsabilités, les mairies d'arrondissement auront besoin d'effectifs. Un sujet donc à suivre de près.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe M.R.C. défend cette démarche de responsabilisation des élus locaux, l'amplification de la démocratie de proximité tout en affirmant son attachement à la garantie d'une politique parisienne globale de solidarité, de dynamisme et d'équilibre.

Nous suivrons avec intérêt les travaux qui devraient nous amener à une délibération dans quelques mois.

Je vous remercie.

(Applaudissement sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

Souhaits de bienvenue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voudrais saluer en votre nom M. Pierre MORIN qui est l'adjoint au Président du Conseil de Montréal et lui dire combien nous nous réjouissons des relations fraternelles et très constructives avec la Ville de Montréal.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je salue mon ami Gérald TREMBLAY, le Maire de Montréal.

2009, DDATC 41 - Communication de M. le Maire de Paris "pour un meilleur service de proximité aux parisiens" (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - J'ai regardé votre communication avec attention. Elle nous est présentée comme une réforme majeure de la décentralisation vers les arrondissements.

Ce que l'on note en premier lieu, c'est l'insistance avec laquelle vous répétez, tout au long de ce projet, votre volonté de nous maintenir dans le cadre de la loi P.M.L. de 1982.

Je comprends votre position qui vous permettrait de maintenir un "statu quo" quant au pouvoir de la mairie centrale. Il est cependant aujourd'hui nécessaire de sortir de ce cadre. Il faut s'affranchir de cette logique de la loi P.M.L. qui n'est pas adaptée à Paris.

La structure de Conseil d'arrondissement apparaît comme une ineptie juridique dans le contexte d'une approche globale du Grand Paris. Ce n'est pas nouveau d'ailleurs, c'était précédemment le cas.

Ce cadre dans lequel vous tenez absolument à nous enfermer, reconnaissez qu'il fait de la mairie d'arrondissement une mairie "Canada Dry". Elle a la couleur d'une mairie, le goût d'une mairie, mais ce n'est pas vraiment une mairie, c'est-à-dire qu'elle n'a pas les pouvoirs propres et les moyens qui devraient lui revenir.

En revanche, les électeurs, eux, ne font pas la différence et ce sont les mairies d'arrondissement qui doivent souvent assumer pour votre compte les décisions de la Municipalité.

C'est donc d'abord la logique dans laquelle s'inscrit votre projet que nous ne pouvons accepter. Dépasser la logique de la loi P.M.L., ce n'est pas abandonner l'idée d'une unité de Paris. C'est lui permettre de penser à la fois de façon plus proche et plus ouverte.

Deux points ressortent de votre communication. Il s'agit d'une part d'une décentralisation en trompe l'œil. D'autre part et malgré son titre : "Pour un meilleur service de proximité", objectif auquel on ne peut que souscrire, cette réforme porte en elle les limites de son efficacité. Sa faiblesse est qu'elle s'arrête là où elle devrait commencer.

Une décentralisation en trompe l'œil car la très grande majorité de vos propositions ne changent fondamentalement pas grand-chose. Elles apparaissent comme des redites des évolutions qu'impliquait la loi du 27 février 2002 ou ne correspondent à aucune avancée significative.

Prenons deux exemples qui en témoignent.

La gestion par les Maires d'arrondissement des équipements de proximité a déjà été transférée. Dans le cadre de la réforme qui nous est présentée, il est prévu d'intégrer l'entretien des équipements de proximité et les petits travaux d'aménagement de l'espace public. Pour quel effet réel ? Encore faut-il savoir ce que cela comprend.

L'enjeu de cette réforme réside dans la définition des critères pour ce qui relève des travaux courants d'entretien et ce qui participe de l'investissement, autant que ce que l'on entend par petits travaux d'aménagement.

Or, si ces critères sont trop limitatifs, c'est tout l'intérêt de la réforme qui se dissout. Sur ce point, il nous faut donc des garanties.

Absence de véritable innovation, encore, avec la création d'un Comité de territoire parisien ou d'arrondissement, une instance qui réunirait les 20 Maires d'arrondissement sous la présidence de la Première Adjointe au Maire de Paris.

Une réunion trois fois par an pour dialoguer et échanger selon vos propres termes. Très beau projet que le dialogue, cependant ce n'est pas en multipliant les instances que l'on en favorise ni la qualité ni les effets concrets.

Le vrai dialogue n'existe que lorsque les avis ne sont pas simplement consultatifs.

Sans cette condition "sine qua non", il n'est réduit qu'à une discussion figée. Par conséquent, ce Comité ne se présente que comme un organe de plus de consultation, pas plus, pas moins.

Le véritable lieu de dialogue et de débat n'est-il pas, Monsieur le Maire, au sein même de cette Assemblée où l'on délibère ?

S'il semble partir d'une bonne intention, votre projet de décentralisation vers les arrondissements fait du sur place. Pas d'autorité propre, pas d'autorité fonctionnelle propre de personnel, pas de budget propre aux arrondissements.

Le meilleur exemple pour l'illustrer est précisément un sujet qui préoccupe particulièrement les Parisiens. Le domaine de la propreté est l'exemple type de ce que vous essayez de faire passer pour de la décentralisation et qui n'est en réalité qu'une légère déconcentration.

Il s'agit pourtant du domaine où il apparaît le plus urgent de transférer des compétences et des moyens aux Maires d'arrondissement. Là encore, on note l'absence de propositions réellement nouvelles.

En très grande partie, c'est la reprise du contrat de propreté que vous aviez essayé de nous faire signer en 2003. Tous les arrondissements de Droite l'avaient à l'époque refusé, excepté le 16^e arrondissement. Or, dans le 16^e arrondissement précisément, on ne peut pas dire que la situation se soit améliorée, au contraire.

La réforme proposée dans ce domaine n'apporte strictement rien de nouveau. Comment pourrait-on alors penser que la situation va s'améliorer ?

Selon les allers-retours entre privatisation et municipalisation de la gestion des déchets que vous avez expérimentées, vous devez bien vous apercevoir que vous peinez à trouver la bonne formule. Essayons donc quelque chose de plus innovant.

Le partenariat de co-pilotage des missions de propreté est un leurre, un partenariat qui se limitera pour les mairies d'arrondissement à signaler les points noirs et à participer au diagnostic des besoins de nettoyage.

Nous serions ainsi associés au co-pilotage de missions de propreté. Une réforme à peu de frais pour le Maire de Paris, à nous la prévention et la communication localisée mais aussi la politique de verbalisation.

En somme, nous devrions assumer les récriminations sans pouvoir être responsables des actions menées et des moyens déployés par la mairie centrale. Soyons raisonnable, on ne peut plus parler de co-pilotage, Monsieur le Maire.

Seul un réel transfert de compétences et d'autorité aux Maires d'arrondissement pourra nous permettre de trouver une solution à ce qui est un véritable problème à Paris.

Il est indispensable qu'ils disposent des moyens qu'ils estiment nécessaires pour effectuer ces missions de nettoyage. Il ne s'agit pas d'une exigence partisane, néanmoins, après plusieurs années durant lesquelles la situation s'est dégradée dans les rues de la Capitale, il nous faut sortir de cette impasse.

C'est la qualité de vie des Parisiens et l'image de notre Ville qui sont en jeu.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - A plusieurs reprises, vous avez dit : "nous, les mairies d'arrondissement". Je précise tout de même que 12 d'entre elles ne sont pas dirigées par l'opposition. C'est juste pour que ce soit plus clair.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la communication qui nous est présentée aujourd'hui scelle un engagement fort de notre Municipalité : encourager la vitalité démocratique de notre Capitale et rendre le meilleur service possible aux Parisiens.

Depuis 2001, le processus engagé a permis, tout en maintenant l'unité de Paris, de mettre en œuvre une gestion au plus près des Parisiens des équipements dont ils sont les utilisateurs et une gestion plus efficace aussi.

Je veux donc saluer le choix de relancer ce débat difficile et d'engager une nouvelle étape de décentralisation dès le début de la mandature pour mieux répondre à l'évolution des attentes des Parisiens.

En disant cela, je n'oublie pas la situation qui a présidé aux destinées de Paris avant 2001 où, malgré la loi P.M.L. adoptée en 1982, une logique hypercentralisée a prévalu.

Certes, le statut de Paris est le fruit d'une longue histoire avec, pendant près de deux siècles, un Préfet pour l'administration, une assemblée sans pouvoir réel et des maires d'arrondissement nommés et non élus.

Ce schéma, maintenant lointain, a pourtant prévalu dans la manière de gouverner Paris pendant des années.

Rappelons-nous - cela a déjà été dit ce matin, mais je veux le rappeler - que Jacques CHIRAC désignait les maires d'arrondissement comme ses collaborateurs, tant leur autonomie restait, pour lui, superflue.

Dans cette communication, des avancées significatives sont proposées pour renforcer encore les responsabilités confiées aux maires d'arrondissement. J'en retiens tout particulièrement trois.

Tout d'abord, le transfert de certaines compétences, comme, par exemple, la gestion en arrondissement de l'enveloppe financière des subventions aux associations pour les actions à caractère local. Au total, ce sont près de 40 millions d'euros qui pourront être attribués par les Conseils d'arrondissement.

Je retiens encore la décentralisation de la décision sur une partie des investissements localisés, ainsi que sur celle de l'utilisation de l'espace public.

Ensuite, la possibilité de revisiter les moyens des mairies d'arrondissement en matière de personnel, car, nous le savons très bien, l'adaptation des moyens est la condition essentielle pour assumer de nouvelles responsabilités.

Cette avancée s'accompagnera d'une déconcentration des administrations et, plus précisément, de trois directions opérationnelles qui gèrent les établissements de petite enfance, sportifs et culturels.

Enfin, la création d'un comité des arrondissements parisiens, instance de travail pour des échanges larges et garante d'une meilleure régulation entre le niveau local et la mairie centrale.

Faire le pari de la proximité ne doit cependant pas se faire au prix de la cohérence et de l'unité de la Ville de Paris.

Le préalable à toutes ces évolutions reste bien de garantir l'égalité de chaque Parisien face au service public municipal.

Responsabiliser les élus d'arrondissement, accroître leurs compétences ne peut aller que de pair avec un pouvoir municipal qui établit et assume une stratégie pour la Capitale, engage une dynamique économique, culturelle, sociale homogène.

Nous savons, à ce titre, comment le rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest de la Capitale a marqué heureusement la mandature précédente.

Unité sociale et culturelle de Paris, unité urbaine aussi.

Bref, déconcentrer, décentraliser, oui, mais dans le cadre de la loi P.M.L., ni plus, ni moins.

A ce stade de mon intervention, je ne peux pas ne pas évoquer les récentes initiatives de l'U.M.P. et sa sortie théâtrale que j'interprète, pour ma part, comme un refus du débat, c'est-à-dire comme une faiblesse.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je passe rapidement sur la demande par l'U.M.P. d'inscription, ce matin, de sa délibération pour trancher à la sauvette d'un sujet important pour les Parisiens, alors même que dans la plupart des arrondissements où elle est majoritaire - je crois même d'ailleurs que c'est la totalité -, elle n'a même pas été inscrite à l'ordre du jour.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Bel exemple de la considération portée par nos collègues de l'U.M.P. aux Conseils d'arrondissement sur un sujet qui traite pourtant de déconcentration et de décentralisation, c'est-à-dire des pouvoirs des Conseils d'arrondissement.

Mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel, c'est le fond, et force est de reconnaître que les propositions de l'U.M.P. apparaissent pusillanimes et bien en retrait par rapport à celles qui sont formulées dans cette communication, sauf - je l'ai et, d'ailleurs, elle a été distribuée - sur deux points.

Le premier a trait au droit de veto que l'U.M.P. veut s'attribuer sur le droit de préemption. En réalité, ce que veut l'U.M.P., c'est bloquer la construction de logements sociaux dans ses arrondissements. Autant vous dire que nous ne l'accepterons pas.

Le deuxième point est passé un peu plus inaperçu. Il s'agit, toujours selon l'U.M.P., de confier à une commission d'experts - je cite - "la répartition des moyens dévolus aux arrondissements". C'est d'ailleurs une curieuse démission des élus qui est proposée ici. Mais là encore, ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel, ce sont les critères que l'U.M.P. veut imposer, comme, par exemple, la population, la superficie de voirie, les emplois recensés dans l'arrondissement, pourquoi pas ?

Mais le problème, c'est que l'U.M.P. ne retient aucun critère social comme, par exemple, le taux de chômage, le nombre de "R.M.istes", l'état sanitaire de la population ou encore l'échec scolaire.

En somme, on nous explique - et quand je dit "on", c'est l'U.M.P. - et on explique aux Parisiens qu'habiter à la cité Michelet dans le 19e et habiter à la Villa Montmorency dans le 16e est rigoureusement équivalent et ne devrait peser en rien sur les politiques municipales.

Bref, la proposition de l'U.M.P. n'est rien d'autre que la justification de l'inégalité par une expertise soi-disant indépendante, mais dont elle fixe elle-même les règles à l'avance.

A l'heure où la crise frappe durement les plus démunis de nos concitoyens et des classes moyennes, cette franchise un peu naïve m'apparaît comme frisant l'inconscience. Soyez certains que nous ne suivrons pas cette voie.

Puisqu'il me faut conclure, chers collègues, je dirai que nous avons là un débat majeur de cette mandature. Les Parisiens ne nous demandent pas le démantèlement de l'unité de Paris ou l'arrêt de la construction de logements sociaux. La majorité d'entre eux ont approuvé notre projet, ils souhaitent simplement plus de proximité et plus de démocratie locale. Faisons-le !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cette remarque très juste vaut aussi par rapport à ceux qui, avec de bonnes intentions, souhaiteraient que les arrondissements deviennent des communes de plein exercice. Comment ferait-on les logements sociaux dans le 16e et le 8e, premièrement ? Comment même pourrions-nous mettre en œuvre une politique de développement des transports collectifs si les arrondissements étaient totalement autonomes ?

Quand je dis "l'unité de Paris", ce n'est pas pour le plaisir et la fierté de Paris, c'est pour la pertinence des politiques validées par les Parisiens sur les grands dossiers parisiens. Pour le reste, je souhaite décentraliser au maximum.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Votre communication, Monsieur le Maire, propose de franchir une nouvelle étape de la déconcentration-décentralisation destinée à accroître les compétences déléguées à l'échelon territorial.

Il est, en effet, légitime que les Maires d'arrondissement disposent de moyens supplémentaires pour répondre aux besoins des habitants.

Donner plus d'autonomie aux arrondissements, c'est renforcer la démocratie de proximité et améliorer le service aux Parisiens par une gestion plus efficace, mais c'est aussi s'inscrire dans la marche de l'histoire et anticiper les enjeux du futur Grand Paris ou "Paris Métropole".

Cette nouvelle étape est donc la bienvenue, car malgré les importantes avancées réalisées durant la précédente mandature, le mode de fonctionnement actuel ne va pas sans poser quelques problèmes. Je citerai, par exemple, l'absence d'interlocuteurs territoriaux au niveau de certaines directions de la Ville, le manque de coordination entre les services déconcentrés localement et surtout le déficit d'information, voire de consultation des Maires d'arrondissement sur des projets et questions d'intérêt local qui les concernent au premier chef. Cela va de délibérations votées en Conseil de Paris sans que celles-ci aient été présentées au Conseil d'arrondissement à des choix d'investissements délocalisés, non demandés mais retenus par les directions centrales, sans parler des avis d'autorisation d'occupation d'espaces publics dont il n'est pas tenu compte.

Pourtant, si les mesures que vous proposez vont dans le sens d'une amélioration de cette situation et traduisent bien les préoccupations exprimées par les Maires d'arrondissement, elles présentent aussi plusieurs écueils.

D'une part, elles ne semblent pas s'accompagner des moyens humains et matériels nécessaires à une mise en œuvre effective de qualité, et d'autre part elles restent encore bien en deçà des évolutions nécessaires dans le cadre des enjeux de la réforme institutionnelle liés au Grand Paris ou "Paris Métropole".

Je me réjouis de voir que plus de pouvoirs sont donnés aux Maires d'arrondissement dans l'utilisation des équipements de proximité et de l'espace public par la création de commissions mixtes paritaires, ainsi que par la mise en place d'un avis conforme des Maires d'arrondissement pour l'utilisation d'espaces publics lors de manifestations ayant un intérêt local.

Toutefois, si l'attribution d'enveloppes déséctorisées pour les investissements localisés, destinées aux opérations d'un montant inférieur à 500.000 euros, permettra d'agir au plus près du terrain, et si l'instruction des demandes de subventions inférieures à 23.000 euros pour les associations ayant un intérêt local permettra de renforcer la démocratie de proximité, je nourris quelques inquiétudes sur leur mise en oeuvre.

Il ne faudrait pas que les investissements supérieurs à 500.000 euros ne fassent plus l'objet d'une élaboration commune et que la Conférence de programmation ne se réduise pour ces montants à une simple chambre d'enregistrement.

Mon autre souci concerne la difficulté pour instruire valablement, et dans un délai raisonnable, en l'absence de personnels compétents en mairie, les dossiers de demandes de subventions des associations. Tel n'est pas en tout cas le rôle de la Maison des associations.

D'autre part, les responsabilités que vous annoncez en matière de propreté ne s'accompagnent d'aucun moyen d'action supplémentaire ni en personnels de nettoyage ni en inspecteurs de salubrité qui continueront à dépendre de la mairie centrale. Je ne vois pas très bien dans ces conditions le gain ainsi obtenu par rapport aux dispositions actuelles qui figurent dans les contrats de propreté d'arrondissement. Les Maires d'arrondissement risquent donc de gagner le droit de se faire "engueuler".

C'est notre travail mais ce n'est pas toujours agréable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour le moment, c'est moi, mais je suis prêt à le dire à vos comptes rendus de mandat, devant le public bien sûr!

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - C'est très malin, effectivement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est mon côté de gauche, je veux tout partager, moi !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer la charge de travail supplémentaire qui pèsera sur l'administration locale et les cabinets qui devront être renforcés. Le cadre technique chargé de préparer les investissements, d'assurer une veille sur le bâti et de suivre pour le compte du Maire d'arrondissement les opérations d'urbanisme que vous nous annoncez, ne sera effectivement pas de trop. La question des moyens et des transferts devra se traduire par la création de postes en mairie par l'intermédiaire de transferts de compétences.

Par ailleurs, les directeurs ou directrices généraux des services auront la responsabilité pleine et entière d'agents dépendants d'autres directions que la D.D.A.T.C. : les agents de logistique générale pour la D.A.L.I.A.T. et les personnels "Antenne logement" pour la D.L.H.

On ne voit pas très bien ce que cela va changer au quotidien par rapport à la situation actuelle : peut-être leurs primes et leurs avancements seront-ils désormais simplement suivis par l'administration centrale, ce qui certes constituerait un progrès.

De même s'il faut se réjouir de l'apparition de référents territoriaux pour des directions qui resteront centralisées, comme la D.U. (Direction de l'Urbanisme), la D.D.E.E., la D.P.P. ou la D.A.J., on peut regretter que les D.G.S. n'aient toujours aucune autorité sur les responsables de certaines directions qui seront déconcentrées, comme la Direction de la Famille et de la Petite enfance, la Direction des Affaires culturelles ou la D.J.S.

Au final, Monsieur le Maire, cette nouvelle étape de la décentralisation-déconcentration va dans le bon sens, tant il est rare qu'un pouvoir central accepte de se démettre de ses prérogatives. Mais nous ambitionnons tous d'ouvrir notre Ville sur son environnement urbain et de mettre en place une gouvernance à l'échelle de l'agglomération. Pour cela, nous avons besoin d'un outil de gestion intercommunale à l'échelle des problèmes quotidiens que rencontrent les Franciliens : logement, déplacement, inégalité territoriale, gestion de l'eau et des déchets.

Vous évoquez souvent le modèle du Grand Londres mais là-bas les "boroughs" jouissent d'une quasi-autonomie. Leur budget s'élève à 17 milliards d'euros tandis que le "Greater London Authority", la mairie centrale, est dotée de 15 milliards d'euros. Par comparaison, alors que le budget de notre Ville est de 7 milliards d'euros, celui des arrondissements atteint tout juste 150 millions d'euros.

Dès lors, nous ratons peut-être une opportunité de nous rapprocher du modèle que défendait déjà en 1936 André Morizet, président S.F.I.O. du Comité supérieur d'aménagement et d'organisation de la Région parisienne. "Parce que, disait-il, l'histoire a donné à la banlieue l'occasion de nourrir des craintes vis-à-vis d'un certain impérialisme de la Capitale", il préconisait une réforme administrative du Grand Paris qui aurait été constitué des communes de la Seine et des vingt arrondissements disposant des prérogatives de droit commun.

En matière de gouvernance, cela signifie une intercommunalité du cœur de l'agglomération francilienne avec des territoires inégaux en taille, comme le sont les communes existantes, sans maintenir dans Paris les arrondissements avec aussi peu de pouvoir.

En conséquence, les compétences actuelles de la Mairie de Paris et des autres mairies de l'agglomération devraient remonter au niveau de l'intercommunalité de "Paris Métropole", pendant que dans le même temps les compétences actuelles de la Mairie devraient redescendre au niveau des arrondissements, à l'exception du prélèvement de l'impôt qui resterait centralisé et des pouvoirs de police. Une agence foncière permettrait de compenser les inégalités en matière de logements sociaux et d'effectuer des préemptions dans les arrondissements où les Maires les refuseraient.

C'est ce schéma que devrait préfigurer la nouvelle étape de notre décentralisation-déconcentration, afin que collectivement, dès aujourd'hui, nous puissions affirmer notre vision du Paris de demain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout nourrit le débat, mais l'idée que l'endroit où l'on décide de l'impôt ne soit pas celui où l'on décide de l'affectation de la dépense paraît démocratiquement bizarre.

Il faut que ce soient toujours les citoyens qui décident, à qui on rend des comptes, qui sanctionnent et qui projettent sur l'avenir. Si ce n'est pas ceux qui votent l'impôt qui décident de l'affectation de la dépense, notamment sur les grands équipements, vous allez avoir démocratiquement un vrai pépin, je vous le dis.

Mais j'aime le débat, donc j'y participe agréablement avec ceux qui aiment le débat justement, et je ne parle pas de ceux qui le refusent.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, à entendre le débat entamé depuis quelques semaines sur la décentralisation à Paris, j'ai l'impression qu'il existe en réalité deux débats qui n'ont pas grand-chose à voir l'un avec l'autre.

D'un côté, dans la foulée de la communication du Maire, il y a des élus de gauche qui voient la décentralisation comme une chance de renforcer un droit d'initiative des Parisiennes et des Parisiens, de travailler avec l'ensemble des Parisiens à l'édification d'un Paris pour tous.

Mon amie Emmanuelle BECKER l'a dit tout à l'heure : en ouvrant ce chantier, nous nous donnerons les moyens de mieux servir les Parisiens, nous nous donnerons des outils pour une meilleure pratique démocratique à Paris.

A droite, en revanche, depuis plusieurs semaines j'entends un discours de colère et de frustration. Cela m'inquiète, bien sûr, d'autant que j'entrevois comme un malentendu sur les termes mêmes de la décentralisation. J'ai parfois l'impression, et l'attitude de la Droite aujourd'hui le souligne, que ce n'est pas la décentralisation qui obsède les élus parisiens de l'U.M.P. mais le gain d'un petit peu de pouvoir supplémentaire.

D'ailleurs, force est de le constater, lorsqu'on parle décentralisation, la Droite quitte la séance ; c'est tout un symbole, cela montre bien que ce n'est pas la décentralisation qui l'intéresse.

Ils nous font la leçon, ils nous disent que le Maire ne va pas assez loin, ils en veulent toujours plus. L'ambition est louable, c'est d'ailleurs une manière de dire que le travail que nous menons dans ce domaine va dans le bon sens, et je ne peux que m'en féliciter, mais en réalité que veulent-ils de plus au juste ? La réalité, c'est que notre Municipalité, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, a plus décentralisé au cours de la dernière mandature que n'importe quelle autre ville française équivalente, plus que Lyon et que Marseille.

M. le Maire effectivement le rappelait tout à l'heure, le nombre d'équipements de proximité transférés aux arrondissements a été doublé, les crédits inscrits aux Etats spéciaux d'arrondissement ont été multipliés par sept en sept ans.

Bref, chacun le voit, cela tranche avec les pratiques d'hier, cela tranche, comme on l'a dit tout à l'heure, avec ce temps pas si lointain où le Maire de Paris considérait les Maires d'arrondissement comme ses collaborateurs.

Aujourd'hui, effectivement, la Droite quitte la séance, ce qui montre le peu de cas qu'elle fait de nos débats sur cette question. Mais passons, je voudrais mettre cette impatience de la Droite sur le compte d'une passion dévorante et soudaine pour la démocratie locale. Mais ce que j'ai lu, dans la proposition des élus U.M.P. et dans la délibération qu'ils auraient voulu que nous discutions aujourd'hui, ressemble en réalité à un cauchemar, parce que j'ai l'impression que ce qui les hante, c'est bien d'avoir perdu les élections municipales mais pas la décentralisation.

On a évoqué cet exemple tout à l'heure.

La Droite propose d'accroître le pouvoir des Maires d'arrondissement en ce qui concerne l'urbanisme et la voirie. Ils réclament que le Maire d'arrondissement rende un avis conforme sur les déclarations d'intention d'aliéner, comme les préemptions. Autrement dit, quand il s'agirait de logement social, le Maire de Paris proposerait, le Maire d'arrondissement disposerait. Ce qu'ils proposent, Jean-Pierre CAFFET l'a dit, ce n'est ni plus ni moins qu'un droit de veto.

Alors, en lisant cette proposition, je me dis que j'ai enfin compris, j'ai eu comme une révélation, comme un moment - oserai-je le mot ? - épiphanique : j'ai compris cette passion dévorante et soudaine de la Droite pour la démocratie locale. La voilà, la solution à tous nos problèmes à Paris ! Le logement social, oui, mais pas chez moi ; la diversité, oui, mais ailleurs ; la mixité, oui, mais loin de chez nous ! Les Anglo-Saxons, vous le savez, ont d'ailleurs un nom pour cela : c'est le syndrome NIMBY : "Not In My Back Yard !".

Je croyais la Droite heureusement convertie à la décentralisation et à la démocratie locale ; je la découvre en réalité égale à elle-même.

La réalité, c'est que c'est leur pouvoir qui les démange, pas celui des Parisiennes et des Parisiens.

Ils voudraient un Paris divisé, un Paris atomisé. On ne parle pas, d'ailleurs, de décentralisation ou de démocratie locale dans la délibération proposée par l'U.M.P., on ne parle que d'eux et de leur pouvoir. Leur rêve n'est pas de construire avec l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens un Paris pour tous, leur rêve, c'est d'entraver à toute force et par tous les prétextes l'action de la majorité municipale. Ils veulent le pouvoir de rester entre eux et d'attendre les prochaines élections bien au chaud dans des arrondissements forteresses, dans de petits Neuilly ! Avec les propositions de l'U.M.P., il y aurait un Paris de droite et un Paris de gauche, un Paris de la majorité et un Paris de l'opposition, un Paris de la mixité sociale et un Paris sans mixité sociale. Ce n'est pas ce que nous voulons !

Alors que les Parisiennes et les Parisiens sont touchés par la crise économique et sociale, la Droite n'a qu'une chose en tête : affaiblir le Maire de Paris par tous les moyens, dès que possible et jusque dans le cadre de la Commission "Balladur".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien vrai !

M. Ian BROSSAT. - A cette obsession-là, nous répondrons en construisant et en consolidant un Paris solidaire, en tendant la main à toutes celles et à tous ceux qui veulent travailler au service des Parisiens.

La Droite, d'ailleurs, a beau jeu de se plaindre de la confiscation des pouvoirs au Conseil de Paris. C'en est même indécemment, quand on pense à ce que font ses amis au Parlement qui non seulement concentrent effectivement tous les pouvoirs mais en profitent pour réduire le droit d'amendement.

A ce goût pour les manoeuvres et pour la guerre de tranchées, nous répondrons en ouvrant la ville à ses habitants d'aujourd'hui et de demain.

Monsieur le Maire, chers collègues, Paris est une ville encore trop difficile d'accès, pour les Parisiens comme pour les autres. Nous allons rapprocher les Parisiens de leur ville, nous allons faciliter leur accès à la ville, car c'est notre ambition d'une grande métropole moderne, ouverte sur le monde et sur la diversité. C'est cette ambition que porte la communication présentée par le Maire de Paris et c'est bien pour cela que les élus du groupe communiste la soutiennent pleinement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je constate que le président du groupe communiste s'est aperçu que l'on en voulait au Maire de Paris et je le remercie de me défendre.

La parole est à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je voudrais juste dire un petit mot sur le propos de mon prédécesseur, M. BROSSAT, qui parle des hantises de la Droite. En tout cas, lui me semble bien hanté par la Droite, c'est très clair !

Tout d'abord, je tiens à dire que je comprends et partage l'attitude de mes collègues et amis de l'U.M.P.P.A., parce que je regrette que nos efforts conjoints pour jouer notre rôle d'opposition constructive soient trop souvent traités ici par le mépris.

C'est sur le fondement même, Monsieur le Maire, de votre projet de réforme que je vais intervenir. Car, derrière l'image du sympathique maire décentralisateur, se joue quelque chose de radicalement inverse qui fait tomber le masque de vos intentions, à savoir le renforcement des pouvoirs de l'administration parisienne et une certaine idée de la démocratie.

Mais, avant cela, je voudrais relever ici votre capacité à anticiper le temps politique. Car il n'y a pas de hasard : comme la démarche est habile de présenter votre réforme de décentralisation aujourd'hui, tout juste au moment de la Commission Balladur et juste avant que ne soit dévoilé le plan gouvernemental pour un Grand Paris ! Derrière lequel je note que Jean-Paul HUCHON vient de se ranger.

En vérité, je me demande si cette communication ne devrait pas plutôt porter ce titre-là : "Comment sauver "Paris Métropole" !". Parce qu'il s'agit, en réalité, de tenter de rallier les maires d'arrondissement à votre projet qui semble battre de l'aile et de parvenir à verrouiller les arrondissements et le pouvoir central, tant qu'il en est encore temps.

Un renforcement de l'administration centrale, tout d'abord.

Ce renforcement est en premier lieu le résultat d'une réforme qui, sous des allures de transfert de pouvoir aux arrondissements, ne leur confie que des miettes, pour reprendre d'une main ce qu'elle saupoudre de l'autre.

Pourtant, le seul pouvoir qui vaille, c'est celui de la décision ou de la codécision. Ma collègue a pu le montrer dans le domaine de la propreté. Or, vous ne proposez rien de tout cela.

Le dialogue et la consultation : voilà ce à quoi vous réduisez les arrondissements. Certes, une bonne gouvernance ne saurait s'en passer, mais elle ne pourra jamais se limiter à cette simple idée. D'ailleurs, la gouvernance n'est elle pas qu'une manière d'exercer le pouvoir ?

Le seul domaine dans lequel vous concédez véritablement de nouveaux moyens est d'ailleurs révélateur de vos intentions. C'est celui des missions d'information locales. Alors, effectivement, c'est une chose sur laquelle les Parisiens doivent pouvoir compter, mais on voit bien, à travers la présentation de votre communication, la tentation de cantonner les mairies d'arrondissement à cette charge.

Plus de moyens pour des Relais "Info Famille", plus de moyens pour réorganiser l'Espace Mairie, plus de moyens pour l'"Info Logement". Très bien ! Mais encore faudrait-il ne pas se limiter à cela.

On ne peut pas transformer les mairies d'arrondissement en de grands centres d'accueil ou de simples relais d'information. Il me paraît, en effet, que le renforcement de l'administration centrale réside aussi dans la création du poste de coordinateur de l'espace public.

Pourquoi ?

Premièrement, parce qu'on aurait pu penser qu'un membre du cabinet du Maire pourrait représenter celui-ci, qui aurait été celui qui aurait été le plus à même d'être le coordinateur de son arrondissement. Mais la question se pose ici de savoir pourquoi finalement faire appel à un fonctionnaire et pas à un élu.

Il y a là, clairement, Monsieur le Maire, une reprise en main par les Directions au détriment des élus. Il s'agit d'une véritable dépossession du maire d'une partie de son rôle. D'autant plus que ce coordinateur ne sera tenu - je vous cite - que de "rendre compte au maire d'arrondissement de l'avancement de son travail".

En clair, le politique est désormais subordonné au pouvoir des Directions.

Une autre preuve de la tentation de mainmise du pouvoir central sur les mairies d'arrondissement réside dans l'idée d'une charte des arrondissements. Alors que l'esprit de décentralisation laisserait à penser à une plus grande ouverture et liberté aux arrondissements dans leur gestion au quotidien, cette charte apparaît, à la façon de la charte des conseils de quartier, comme le moyen d'encadrer et de peser sur le règlement intérieur des arrondissements.

Voilà un premier résultat de cette soi-disant réforme de décentralisation.

Mais c'est avant tout l'esprit sur lequel repose votre projet que je voudrais dénoncer. Il traduit une conception de la vie démocratique, avec laquelle je suis en profond désaccord. Pour deux raisons :

- d'une part, il aggrave la situation des élus d'arrondissement, qui n'est déjà pas bien fameuse, et passe totalement sous silence ceux de l'opposition ;

- de ce fait, il en découle un profond affaiblissement de la démocratie représentative au profit d'une certaine vision de la démocratie participative.

Je voudrais noter ici qu'aucune référence n'est d'ailleurs faite à l'attention des élus d'opposition dans les arrondissements. Comment sérieusement envisager une réforme de proximité vers les arrondissements, si rien n'est prévu pour garantir leur respect des droits et des devoirs de ces élus d'opposition ? Trouvez-vous normal que les élus d'opposition n'aient quasiment aucun moyen de rencontrer les services de leur mairie ? Trouvez-vous normal qu'un groupe d'élus d'opposition ne puisse pas disposer d'un bureau, d'un téléphone, de cartes de visite dans leur mairie d'arrondissement, pour assurer une permanence et rencontrer les électeurs ?

Comment peut-on parler de démocratie de proximité, si les élus d'opposition...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez-la ! Vous allez voir, on va l'appliquer aux 20 arrondissements !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Oui, tout à fait !

Comment peut-on parler de démocratie de proximité, si les élus d'opposition, pourtant issus du suffrage universel, n'ont finalement aucun moyen pour mener leur mission de représentants ?

L'idée d'attribuer aux mairies d'arrondissement les subventions aux associations d'intérêt strictement local, apparaît à cet effet autant comme un risque que comme un progrès.

Un risque de clientélisme en réalité.

D'abord, parce que tout l'enjeu est de définir la liste des associations qui répondent à la notion, entre guillemets, "d'intérêt strictement local", travail fondamental auquel seuls les maires pourront participer.

Risque de clientélisme aussi parce que, vous le savez très bien, les Conseils d'arrondissement sont souvent des chambres d'enregistrement dans lesquelles les élus se prononcent sur des subventions sans véritablement connaître les associations qu'ils financent.

Voilà où se trouve le déficit démocratique auquel il aurait fallu d'abord s'attaquer !

Dans ce contexte, comment un élu d'opposition, qui n'a que très difficilement accès aux données sur ces associations, et à qui on délivre des informations au compte-gouttes peut-il jouer son rôle ?

Je vous réponds : c'est strictement impossible. Un déniement du rôle de l'opposition dans les mairies d'arrondissement donc, car au mieux, cette réforme ne s'adresse qu'aux maires, mais aussi un affaiblissement et une dévalorisation de la démocratie représentative dont la légitimité est pourtant parfaitement démocratique.

C'est bien simple : à la lecture de votre projet, on s'aperçoit que la distinction entre démocratie représentative et participative demeure étrangement floue. Vous finissez par mettre sur le même plan le Conseil d'arrondissement et le conseil de quartier. Comment nier que ce n'est pas l'esprit qui sous-tend cette réforme ? Des Conseils d'arrondissement, on l'a déjà dit, pas un mot. Aux conseils de quartier, de nouveaux crédits d'études, l'association à la définition des priorités d'investissement localisées... Il y a dans cette façon de procéder un comportement électoraliste.

Monsieur le Maire, si vous considérez que les Conseils d'arrondissement sont inutiles, il faut le dire. La démocratie, je le crois profondément, c'est avant tout l'élection par le suffrage universel. Les conseils de quartier, tout utiles qu'ils sont, ne doivent venir qu'en complément dans la vie démocratique.

Leur représentativité pose bien souvent question, et tend, quelle que soit la couleur politique de l'arrondissement, à téléguidar les décisions qui y sont prises.

Il me semble vraiment que la démarche entreprise n'est pas la bonne ; elle ne ferait que produire l'effet contraire de ce que vous proclamez : un renforcement du pouvoir central sous couvert de réforme de proximité.

Mais avant tout, votre réforme n'apparaît pas à la dimension des enjeux du problème parisien : on ne peut se contenter de saupoudrage. Nous attendons une véritable réforme des pouvoirs d'arrondissement.

Il nous semble indispensable que soit engagée une réflexion globale sur la vision de Paris s'intégrant dans la perspective de la commission "Balladur" et de la réforme des collectivités locales prévue en septembre au Parlement.

Dans ces conditions, une réflexion générale à laquelle tous les groupes représentés au Conseil de Paris participeraient doit être prise mise en place. C'est avec un sincère esprit constructif que nous faisons cette proposition.

Alors, Monsieur le Maire, ne vous enfermez pas dans votre fortin : il en est de l'intérêt de tous les Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous ai écouté avec intérêt, Madame, et il faut que l'on approfondisse un peu vos interrogations parce que j'y ai tout de même vu des aspects paradoxaux.

Vous me dites que si je transfère les subventions aux associations de caractère local au Conseil d'arrondissement qui délibère et qui vote, je vais favoriser le clientélisme. Qui visez-vous ? Et après, vous me dites que je ne leur donne pas assez de pouvoir.

Deuxièmement, vous avez dit quelque chose qui m'a beaucoup intéressé car beaucoup d'élus de Paris m'en ont parlé, ce sont les droits de l'opposition dans un Conseil d'arrondissement. Je vous suggère, pour que nous délibérions et décisions valablement en juin, de bien regarder ce qui se passe dans les vingt arrondissements ; vous aurez des surprises et effectivement, je crois qu'il faut que je suive votre indication en faisant des recommandations à certains arrondissements ; cela va être drôle, ce sera une vraie révolution culturelle.

D'ailleurs, de ce point de vue-là, sourions un peu. Pourquoi prenais-je l'exemple de Marseille et Bordeaux ? Après tout, prenons Paris.

Là où certains collègues me disent que je ne suis pas assez respectueux - je crois que l'un de vous a employé le mot de mépris -, il faut faire attention au sens des mots.

Mais vous devriez dans certains Conseils d'arrondissement avoir le sens du débat. J'ai l'impression que si je compare ma pratique démocratique avec celle de l'opposition et de certains maires d'arrondissement, ça va ! J'ai toujours des progrès à faire, et je suis sous le regard exigeant de M. POZZO di BORGIO. Mais question autoritarisme, j'ai l'impression qu'il y a des maires d'arrondissement qui me battent largement.

Cela prouve qu'il nous faut regarder tout cela avec beaucoup d'attention. Je vais d'ailleurs donner la parole à un maire d'arrondissement extrêmement démocratique, c'est toi, Patrick BLOCHE. Comme je viens de parler des maires d'arrondissement, je ne voulais pas qu'il y ait de malentendus.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quand vous parlez de pratique démocratique, quelquefois on peut fournir tous les efforts que l'on veut, on n'est pas forcément récompensé. J'ai modifié le règlement intérieur du Conseil du 11e arrondissement ; j'ai accepté tous les amendements que m'avait proposés Mme Claude-Annick TISSOT au nom du groupe U.M.P.P.A.

A l'arrivée, je pensais que les élus U.M.P.P.A. donc voteraient le Règlement intérieur, qui dans mon esprit comme dans le vôtre au niveau du Conseil de Paris, vise d'abord à assurer les droits de l'opposition.

Las ! Par calcul politique, ils ont fait le choix de ne pas voter ce règlement intérieur. C'est vous dire la déception de la majorité municipale du 11e arrondissement : tant d'efforts pour si peu de résultats !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'en arrive plus précisément à l'objet de notre débat de ce matin. Paris a une histoire faite de passes d'armes répétées pour construire d'abord, puis garantir ensuite son autonomie par rapport à l'Etat. Paris, pendant longtemps, n'a pu être une ville comme toutes les autres villes de France ; son organisation centralisée copiait à bien des égards celle de l'Etat et pour cause, Paris était sous administration préfectorale. Ce temps heureusement révolu n'est pas si lointain : un peu plus de trois décennies nous en séparent.

Jusqu'en 2001, et ce fut particulièrement vrai entre 1977 et 1995, les maires d'arrondissement étaient considérés, au mieux comme des relais, le plus souvent comme des rouages passifs du Maire de Paris et de l'administration parisienne. Ils étaient tels les "missi dominici" d'un pouvoir centralisé, au point même que les maires d'arrondissement étaient également tous des adjoints au Maire de Paris. En 1995, la donne politique a changé et a fait que six d'entre eux ne pouvaient plus être adjoints au Maire de Paris.

Comment ne pas rappeler aujourd'hui ce que fut leur combat pour que, tout simplement, la loi s'applique, en l'occurrence la loi P.M.L.

Je me souviens que Georges SARRE, alors Premier adjoint dans le 11e arrondissement, dut saisir le juge administratif pour faire appliquer la loi P.M.L.

Depuis bientôt huit ans, c'est une logique bien différente qui préside à l'organisation et au fonctionnement démocratique de Paris. Ce qui a déjà été accompli sous votre impulsion, Monsieur le Maire, constitue un acquis fondamental sur lequel il s'agit aujourd'hui de s'appuyer pour aller plus loin et entamer une seconde étape dans ce processus de décentralisation.

Je tiens, à ce titre, à saluer le travail entrepris par Maité ERRECART, qui s'est fondée sur le dialogue et l'écoute, particulièrement de tous les maires d'arrondissement, et qui constitue à cet égard une démarche innovante de réflexion portant sur l'amélioration du fonctionnement de notre collectivité.

Cette démarche intervient dans un contexte politique national particulier, celui de la mise sur les rails d'une réforme des collectivités locales.

De cette réforme, nous ne savons pas grand-chose pour l'instant. Le Président de la République affirme, je le cite, que "la feuille est encore blanche".

Nous ne voudrions pas que ce prétendu attentisme ne cache de mauvaises surprises visant à réduire l'autonomie de notre collectivité, en un mot, à revenir en arrière. A cet égard, nous avons été récemment vaccinés : une réforme de l'audiovisuel public qui amène à ce que le Président de "France Télévisions" soit désormais nommé par le Président de la République et révoqué à tout instant, ou encore une révision constitutionnelle visant en fait à museler les droits de l'opposition et notamment son droit d'amendement, qui est un droit fondamental.

De fait, les élus de la majorité municipale, et ceux d'entre eux qui sont également parlementaires, seront particulièrement vigilants à ce que les choix qui se sont exprimés si clairement dans les urnes il y a moins d'un an à Paris soient respectés.

Ce que les Parisiennes et les Parisiens demandent avant tout, c'est que leurs attentes et besoins soit efficacement pris en compte, et c'est là tout le sens du débat qui s'ouvre aujourd'hui. Cette nouvelle décentralisation n'est pas un petit "Yalta" entre le Maire de Paris et les maires d'arrondissement, où il s'agirait pour ces derniers d'arracher un peu de pouvoir en plus. Non, simplement, il s'agit de faire du maire d'arrondissement le pilote efficace d'une action locale accomplie au service de ses concitoyens.

La loi Vaillant de 2002, en créant ainsi les conseils de quartier, a organisé la participation des habitants et a conduit à une multiplication des demandes exprimées directement auprès des élus dans les arrondissements. La logique veut que ces élus puissent, quand on les sollicite dans leur domaine de compétence, répondre efficacement aux attentes sans avoir à expliquer une chaîne de responsabilités complexes dont les spécificités, pour dire les choses clairement, n'intéressent que très peu nos concitoyens. Et ils ont raison ; ils ne veulent pas savoir qui doit faire quoi. Ce qu'ils veulent, ce sont des réponses à leurs demandes.

La mise en place de relais information famille ou de relais information logement participe ainsi fortement de cette logique visant à garantir un service de proximité plus performant ainsi qu'un meilleur accueil des usagers.

De même pour le transfert d'une partie des subventions accordées aux associations locales, il s'agit de valoriser l'échelon le plus proche des réalités du terrain.

Inversement dans certains domaines comme le logement ou les transports, cela a déjà été dit ce matin, seule une action coordonnée au niveau parisien permettra d'atteindre des objectifs ambitieux, comme par exemple les 20 % de logements sociaux dans notre Ville dès 2014 et pas seulement en 2020 comme le prévoit la loi dite S.R.U.

Il s'agit ainsi d'assurer une solidarité territoriale qui est la déclinaison contemporaine de l'unité de Paris.

De fait, n'enfermons pas le débat qui s'ouvre aujourd'hui dans un cadre institutionnel trop étiqué. Il intéresse au premier chef les Parisiennes et les Parisiens. Cette nouvelle étape de la décentralisation parisienne est à cet égard une chance à saisir car sa devise est : proximité, rapidité, efficacité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Dominique BERTINOTTI.

Mme Dominique BERTINOTTI, maire du 4e arrondissement. - Chers collègues, nous voici aujourd'hui au seuil d'une seconde étape de ce mouvement de décentralisation et de déconcentration.

Je tiens à remercier tout particulièrement la détermination, la conviction et la qualité d'écoute de Maïté ERRECART et à souligner le travail accompli avec l'ensemble des Maires d'arrondissement et leurs services.

Travail d'autant plus méritoire que la situation dont nous avons hérité en 2001 était la résultante d'une histoire particulière de notre capitale, fondée sur une culture administrative et politique très centralisatrice et jacobine, liée au statut préfectoral qu'avait Paris et que la pratique gestionnaire des premiers Maires de Paris n'a pas vraiment ensuite transformée.

Mars 2001 a marqué une véritable évolution par rapport à cet état de fait existant, grâce à la volonté de Bertrand DELANOË d'impulser une première étape de la déconcentration tout en ayant l'exigence de maintenir l'unité parisienne. Puis, ce fut la loi de février 2002 qui est venue conforter cette démarche et renforcer le rôle des arrondissements.

La déconcentration, je tiens à le rappeler et je regrette que nos collègues de l'opposition ne soient pas là, a eu pour but à Paris de consulter des Parisiens qui ne l'étaient jamais auparavant, grâce à la création des conseils de quartier ; de confier la gestion des équipements de proximité aux Maires d'arrondissement et faire ainsi en sorte que, pour la première fois à partir de 2001, proximité et efficacité puissent aller de pair et faire, également pour la première fois, que l'habitant se sente à la fois parisien et habitant de son arrondissement.

Cette nouvelle étape doit être considérée par tous comme une véritable chance, car elle doit être l'occasion de bien définir ce qui relève de l'unité parisienne, à savoir les dossiers tels les déplacements urbains, le logement social, la solidarité ou l'architecture de la Ville, éléments sur lesquels, je me permets de le rappeler, au travers des élections municipales les Parisiens se sont prononcés.

Dans le même temps, cette nouvelle étape doit tenir également compte de la forte demande des habitants d'avoir des réponses plus rapides, plus efficaces, doit tenir compte de notre demande de maires d'arrondissement d'être en capacité d'avoir une réactivité et une créativité plus grande.

Aussi, je considère que cette seconde étape de la décentralisation doit permettre de créer une véritable synergie entre le dynamisme central et la capacité d'impulsion, d'innovation, d'expérimentation des maires d'arrondissement et de rendre plus performants à la fois services centraux et échelons locaux.

Nous nous félicitons de l'approfondissement de la gestion de nos équipements de proximité, de la capacité déléguée aux arrondissements d'attribuer plus rapidement des subventions à nos associations locales.

Effectivement, comme notre collègue communiste l'a évoqué tout à l'heure, je pense que pour poursuivre le mouvement de transparence, cela devra s'accompagner de la création d'une Commission d'attribution de ces subventions au sein de laquelle l'opposition aura sa place.

Nous nous réjouissons que la notion de gestion de l'espace public, qui devient une vraie exigence des habitants et une exigence légitime, soit désormais prise en compte par la création d'un coordinateur local de l'espace public. C'est l'exemple même de transversalité où voirie, espaces verts et propreté se mêlent étroitement et où tous doivent conjuguer leurs efforts sous l'autorité de l'arrondissement.

Cela me permet de souligner l'importance de l'administration locale au travers du maintien de l'unicité du statut des fonctionnaires de la Ville.

Je pense qu'il serait nécessaire de mener une réflexion sur les nouvelles missions et compétences du Directeur général des services des mairies d'arrondissement. Sa tâche a profondément évolué, suite aux inflexions données par la municipalité depuis 2001.

Je souhaite que cette fonction mérite une requalification, que le travail en mairie d'arrondissement, du point de vue administratif, soit revalorisé et que dans un futur proche, les allers-retours entre administration centrale et administration locale pour un fonctionnaire deviennent chose ordinaire et valorisante.

Cela nous incitera alors, sans tabou, à repenser les rôles des services intermédiaires existants. Je reste convaincue que lorsque les circuits sont complexes, ils ne sont pas forcément gages d'efficacité.

Dans un opuscule consacré à Paris, Victor Hugo écrivait : "Paris est foyer, vie, travail, incubation, transformation, creuset, reconnaissance". Il poursuivait en disant : "Être Paris, c'est marcher".

Chers collègues, aussi bien collègues de la majorité que de l'opposition, je vous invite à cette marche en avant.

Cette étape supplémentaire de la déconcentration permettra sans nul doute de donner un nouveau souffle aux projets parisiens en donnant davantage de responsabilités aux mairies d'arrondissement, d'associer plus amplement nos concitoyens afin que Paris continue, comme l'a magnifiquement bien exprimé Victor Hugo, de marquer notre histoire nationale.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

En donnant la parole à Jacques BRAVO, je l'informe que lui-même et Rémi FÉRAUD disposent de dix minutes.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Monsieur le Maire, j'attendais ce débat depuis longtemps. C'est le débat qui est au coeur de notre vie démocratique, c'est un débat sur le mouvement.

Quel aveu que l'opposition fuie le débat sur un tel sujet, ceux-là même qui ont érigé en doctrine parisienne les pratiques du Grand Chelem à répétition !

Je dénonce simplement le double langage qui consiste à dire que dans les arrondissements, nous devons parler de ces questions et progresser et, en parallèle, au Conseil de Paris, faire de la gesticulation et ne donner aucun argument de fond pour justifier son départ.

Je le dis d'autant que l'essentiel reste à faire, l'essentiel n'est pas dans cette communication mais, si j'ai bien compris, dans les trois mois de travail qui viennent, pour traduire ces orientations, cette loi-cadre, dans des délibérations qui vont concrétiser ces différentes ambitions.

J'ai entendu ce matin également dire un certain nombre de contrevérités. Je vais rappeler trois faits très simples pour dire qu'effectivement, durant les décennies quatre-vingt ou quatre-vingt-dix, les choses ne s'étaient pas beaucoup écartées de la logique centralisatrice du passé.

Il n'est pas offensant de parler de système préfectoral, c'est un système de gouvernance parmi d'autres. On peut en inventer d'autres, mieux adaptés à la chose municipale.

Il est vrai que depuis 2001, trois faits sont à rappeler : le nombre d'équipements de proximité a plus que doublé, cela a été dit tout à l'heure. Il était de 874, il est passé à 2.126. Soyons précis, cela a bougé.

Les crédits inscrits dans les Etats spéciaux, je me souviens d'un débat, Monsieur le Maire, avec votre prédécesseur sur ce sujet, ont été multipliés par plus de sept. Ils sont passés de 16 millions d'euros en 2001 à 116 millions d'euros. Enfin et c'est un fait, les mairies d'arrondissement disposent désormais de crédits d'investissement.

On ne peut pas dire que rien ne bouge et qu'après tout, la Ville de Paris est condamnée à l'immobilisme.

Il faut aller plus loin, et c'est l'intérêt de cette communication, il s'agit d'ouvrir quatre grandes pistes que j'approuve résolument.

Une amélioration des capacités d'expertise au sein même des mairies d'arrondissement avec un appui technique, résolument : oui.

Une déconcentration des directions en charge des équipements de proximité. Je reviens sur ce qu'ont dit des collègues sur le fait que je réunis chaque mois les chefs des services déconcentrés du 9^e arrondissement et qu'il en manque deux, et je le regrette vivement, à savoir la D.F.P.E. et la D.A.C. Je crois qu'on peut progresser sur ce terrain.

Troisièmement, le co-pilotage, et j'en sais quelque chose dans le 9^e arrondissement, par les mairies d'arrondissement de toutes les missions liées à la propreté.

Enfin et j'y insiste parce que c'est un vrai changement de culture, faire en sorte que dans le déroulement des carrières des 48.000 agents de la fonction territoriale à Paris, le passage par l'arrondissement soit valorisant et ne soit pas pénalisant.

Dans ce débat contre l'immobilisme, contre le conservatisme, il ne s'agit pas de reconstruire des baronnies. Pour mettre en œuvre un projet fondé sur la solidarité, je crois, Monsieur le Maire, comme vous le proposez, qu'il faut respecter trois fondamentaux : l'unité de Paris, le cadre commun du statut des personnels parisiens et le cadre de la loi P.M.L. et éviter tout particularisme de Paris par rapport à d'autres grandes villes de France.

Sur ce terrain - j'insiste encore une fois -, j'ose espérer que nos collègues de l'opposition seront présents dans les trois mois de travaux qui arrivent, parce que c'est à ce niveau que l'on verra la traduction concrète. Je les appelle à faire ce travail. Loin d'être une contrainte, ce débat est une chance pour les Parisiens. J'allais dire, Monsieur le Maire, et je le pense vraiment, que c'est une chance que ce soit vous qui portiez ce débat que nous attendions depuis pas mal d'années.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Les Maires d'arrondissement, les Maires d'arrondissement socialistes en particulier, sont nombreux à s'exprimer dans ce débat, mais notre vision n'est pas corporatiste, car l'enjeu ne doit pas être d'abord celui de notre pouvoir ; c'est d'ailleurs la grande différence avec les Maires d'arrondissement issus de l'U.M.P. et ce qui explique certainement leur départ.

L'enjeu est celui de la proximité, c'est-à-dire la capacité de répondre aux attentes des citoyens qui ne veulent plus de décisions politiques ou administratives éloignées alors qu'il s'agit du quotidien ou du local et nous, les Maires d'arrondissement, nous savons tous que c'est encore trop souvent le cas.

Le principe de subsidiarité qu'évoquait tout à l'heure un orateur, qui a souvent été utilisé dans le débat européen, me semble d'ailleurs, en l'occurrence, une bonne référence, c'est-à-dire agir au niveau où c'est le plus pertinent, où c'est le plus efficace.

Par ailleurs, la volonté de proximité ne peut, à mon avis, être séparée de la nécessité démocratique et c'est pourquoi je pense sincèrement qu'il vaut mieux parler de décentralisation que de déconcentration. Il s'agit bien de transférer les responsabilités aux équipes municipales d'arrondissement d'abord, avant les services déconcentrés de la Ville.

Enfin, il faut fixer un cadre, et donc des limites, à cette décentralisation. Ce cadre est celui de l'unité de Paris, notre Ville à tous, qu'aucun d'entre nous ne veut voir disparaître ou faire disparaître. Je précise que cela serait vrai même si Bertrand DELANOË n'était pas Maire de Paris et même si le Maire de Paris n'appartenait pas à notre majorité de gauche.

L'unité de Paris, ce n'est pas un slogan, c'est la possibilité d'une politique globale, de grands équipements structurants, du rayonnement de Paris, culturel et économique en particulier.

C'est aussi, et c'est important pour l'ensemble de Paris et pour ses quartiers populaires, la capacité de mettre en œuvre une mixité sociale dans tous les arrondissements et, à mon sens, la vision de l'U.M.P. dans ce débat reprend largement sa position au sujet de la loi S.R.U. sur le logement social dans les communes qui en sont dépourvues ou largement dépourvues. La proximité, cela ne doit pas être la ghettoïsation des quartiers de Paris et notamment la ghettoïsation des arrondissements de l'Ouest parisien.

Ce débat n'est donc pas essentiellement technique, il est d'abord politique.

Bien sûr, les mairies d'arrondissement ont besoin, pour exercer de nouvelles compétences, de moyens, de personnel, d'outils. Elles ont besoin également d'une déconcentration, parallèle à la décentralisation, car il faut pouvoir coordonner le travail au plan local. Je dois dire que le travail qui a été mené par tous les Maires - les Maires de l'U.M.P. étaient nombreux dans les réunions autour de Maité ERRECART - et qui s'est déroulé ces derniers mois a été de grande qualité. Je crois que nous pouvons faire confiance à Mme ERRECART pour poursuivre ce débat, car la mise en œuvre technique de questions aussi importantes que les subventions aux associations ou la gestion des équipements de proximité nécessite d'être décentralisée de manière sérieuse et de donner aux mairies d'arrondissement les moyens techniques et humains d'exercer leurs responsabilités avec compétence et sérieux.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je regrette d'ailleurs qu'il n'y ait que des Maires d'arrondissement de la majorité qui se soient exprimés. En tout cas, je tiens à remercier tous les élus et tous les groupes de la majorité, comme de l'opposition, qui ont bien voulu participer à ce débat.

Je vais, bien sûr, donner la parole à Maité ERRECART pour répondre, mais je note quand même que l'on ne peut pas vouloir l'évolution et refuser le débat. C'est quelque chose que j'ai un peu de mal à comprendre, ou alors je comprends trop bien, mais, moi, je ne me résignerai pas et l'Assemblée démocratique que nous sommes a besoin de tous dans le débat ; je laisse donc ce débat ouvert à tous. En tout cas, je note que les avis qui ont été exprimés ne sont pas identiques. Malgré le geste de mauvaise humeur d'une partie seulement de l'opposition, les avis les plus différents ont pu s'exprimer et c'est une bonne chose.

Maintenant, je laisse Maité ERRECART réagir.

Mme Maité ERRECART, adjointe, au nom de la 2^e Commission. - Beaucoup de choses ont déjà été dites, donc je ne répéterai pas les attendus de cette communication.

Simplement, je déplore que l'U.M.P.P.A. ait quitté cette Assemblée, parce que je crois que nous avons travaillé en bonne intelligence, dans les mois qui ont précédé, à préparer cette communication. J'ai rencontré tous les Maires dans leur mairie et nous avons eu des réunions de travail où les échanges ont été extrêmement fructueux. J'espère que c'est seulement un mouvement d'humeur, un mouvement d'éclat, mais que nous allons pouvoir encore, dans les mois qui viennent, continuer à travailler ensemble.

Je le dis d'autant plus sereinement que la position qu'ils ont évoquée, à savoir qu'ils avaient un souci d'efficacité et de pragmatisme, est tout à fait ce qui nous anime ; je ne vois donc pas de désaccord en la matière.

Il s'agit bien, effectivement, de prolonger l'action menée depuis 2001, de mieux définir ce qui relève du niveau central parisien et ce qui relève de la proximité. Il s'agit donc de proposer une nouvelle avancée.

Je comprends bien qu'un certain nombre d'avis se soient exprimés pour dire que l'on pourrait peut-être encore aller plus loin. C'est possible. Néanmoins, il faut déjà parfaire cette première phase et, par ailleurs, il faut s'appuyer aussi sur l'état des lieux de la situation.

Je voudrais attirer votre attention sur deux choses. D'abord, l'histoire de Paris, je crois que c'est important ; on a une certaine histoire, on a une certaine organisation, on a une certaine culture. Avec Véronique BEDAGUE, à l'heure actuelle, nous sommes en train de réfléchir sur les aspects "communication interne", et il est clair que nous sommes marqués par une certaine histoire et qu'il faut en tenir compte quand on élabore de nouvelles étapes, quelles qu'elles soient.

La deuxième chose - c'est aussi un élément structurant de la Ville de Paris -, c'est la taille très inégale des arrondissements ; il faut quand même que vous en soyez conscients, nous avons des arrondissements de 16.000 habitants et des arrondissements de 235.000 habitants.

Il ne suffit pas de dire que l'on va faire des communes de plein exercice, il faut aussi réfléchir à ce qu'implique cette différence de taille par rapport à des tâches d'organisation.

Je voudrais répondre d'abord sur le fait que nous dévalorisons la démocratie représentative ; je crois que c'est Mme CUIGNACHE-GALLOIS qui a insisté là-dessus. Je crois que c'est tout à fait le contraire. Je ne prendrai qu'un seul exemple : si le comité des arrondissements, puisque nous l'avons baptisé de cette façon, va se réunir, c'est au contraire la pleine reconnaissance de la démocratie représentative à travers les Maires d'arrondissement. Il s'agit de considérer qu'ensemble, nous avons besoin d'avoir des échanges, un espace de travail plus développé et pas seulement dans ce Conseil de Paris. Il s'agit aussi de reconnaître les mairies d'arrondissement et les Maires d'arrondissement comme expression de la vie démocratique et c'est le sens du comité des arrondissements.

Il ne s'agit pas, seulement, de faire une instance de concertation et de dialogue, mais aussi une instance de travail, car les Maires d'arrondissement m'ont dit qu'il y avait un certain nombre de sujets sur lesquels ils échangeaient insuffisamment et qu'avoir cette instance sous l'autorité de la Première Adjointe pouvait être nettement un plus.

Nous verrons effectivement s'il faut des réunions trimestrielles ou mensuelles. Cela se fera en marchant et c'est le mouvement, là encore, qui déterminera le meilleur rythme que nous devons avoir.

Autre chose, je voudrais répondre sur la préoccupation qui a été exprimée par M. CONTASSOT, notamment sur la réflexion que nous devons avoir sur le principe de subsidiarité.

C'est évidemment ce qui nous a guidé dans notre réflexion et si nous avons retenu comme principe de décentraliser les crédits d'investissements localisés qui concernent l'entretien des équipements de proximité, mais aussi de l'espace public, c'est tout à fait dans cet esprit de subsidiarité.

Il s'agit de considérer que ce qui relève effectivement des nouveaux projets, ce que nous appelons dans notre jargon interne les A.P. de projet, relève plus du niveau de la politique parisienne, car il s'agit en fait de respecter des équilibres territoriaux. En revanche, pour ce qui est de l'entretien des équipements de proximité et de l'espace public, là nous sommes dans une compétence de proximité qui peut être exercée pleinement par les mairies d'arrondissement, en relation bien sûr avec les services qui ont la compétence technique, notamment s'agissant du suivi de l'état de ces équipements.

C'est bien cela l'esprit de subsidiarité. Je voudrais à cette occasion saluer la compétence des équipes d'arrondissement. Je pense que nous avons une ressource - vous savez que la ressource humaine est celle qui est la plus rare dans nos sociétés -, nous avons, je devrais dire, des ressources dans les Conseils d'arrondissement, dans les élus d'arrondissement, qui nous permettent d'avancer de manière importante sur cette question des nouvelles compétences pour les Conseils d'arrondissement, et notamment sur les crédits d'investissement pour l'entretien courant.

Je dirai la même chose pour l'autorisation d'usage des équipements et de l'espace public. C'est aussi très important. Nous introduisons là la notion d'espace public. La réforme de 2002 traitait simplement le transfert de compétences qui concernait des équipements figurant à l'inventaire. Là, nous rajoutons une nouvelle dimension en donnant de nouvelles compétences aux mairies d'arrondissement sur l'espace public.

Bien sûr, il faut de la transparence et il faut le respect de l'opposition dans ces transferts de compétences. On en dit un mot d'ailleurs à propos des subventions aux associations, mais je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut probablement que nous affinions de la même façon les procédures qui sont à inventer dans le cadre de la décentralisation des investissements localisés.

Je crois que c'est tout à fait souhaitable, et, Mme CUIGNACHE-GALLOIS l'a bien dit, nous devons être effectivement très attentifs à cet aspect des choses.

Autre point que je voudrais aussi souligner, c'est l'importance d'expliquer aux Parisiens ce que sont les compétences respectives des mairies d'arrondissement et du niveau central. Cela a été une des remarques faites par les Maires. Vous l'avez reprécisé ce matin, notamment notre collègue du parti communiste l'a évoqué et je crois que Marinette BACHE aussi. Il est important que parallèlement à ces transferts de compétences, nous puissions expliquer aux Parisiens en quoi consistent très précisément les compétences des mairies d'arrondissement et celles qui continuent à relever du niveau central.

Le troisième volet de cette communication est la question des moyens des mairies d'arrondissement. Ce qui est clair, c'est que les mairies d'arrondissement ont beaucoup évolué dans leurs fonctions au cours des dernières années, qu'elles sont de plus en plus reconnues et sollicitées par la population. Elles sont de plus en plus animatrices de toutes les instances de concertation locale, elles sont impliquées dans le pilotage territorial et il est évident qu'il faut s'assurer qu'elles ont les moyens d'exercer ces compétences.

C'est la raison pour laquelle, tout d'abord, cette communication affirme le développement des relais d'information famille ou des relais d'information logement, car là effectivement il s'agit de moderniser la façon dont nous accueillons les Parisiens dans les différents arrondissements. Mais il s'agit bien entendu aussi de renforcer les pouvoirs d'expertise des mairies d'arrondissement, et c'est le sens de la mise en place au sein des mairies d'arrondissement d'un nouveau cadre technique qui pourra suivre plus particulièrement les questions d'investissement et les questions d'aménagement.

Je vois M. BOUTAULT qui hoche la tête. C'est clair que cette question va encore nous occuper dans les temps à venir et va d'autant plus nous occuper que clairement les temps à venir ne seront pas faciles sur le plan de l'emploi. Vous savez que je rapporte aussi sur cette question à ce Conseil, et je sais toute la difficulté que nous aurons certainement dans les semaines et dans les mois à venir à gérer l'ensemble des demandes qui se manifestent sur le terrain de l'emploi. Mais je pense que néanmoins nous allons travailler dans le bon sens pour répondre à ce qui est proposé.

Dernier point, c'est l'aspect de la déconcentration.

Cette communication insiste sur la nécessité de renforcer le processus de déconcentration, à commencer par la déconcentration de certaines directions et donc avec Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, nous avons à l'heure actuelle un travail en cours pour définir la meilleure organisation territoriale de ces services déconcentrés.

Il y a aussi la mise en place du coordinateur local de l'espace public qui, là encore, ne va pas dans le sens d'une recentralisation de l'administration contrairement à ce que disait Mme CUIGNACHE-GALLOIS. Il s'agit au contraire de partir du constat qu'a fait Véronique BEDAGUE-HAMILIUS que l'organisation de l'administration parisienne étant verticalisée et le territoire étant horizontal, il faut donc avoir des intervenants qui aient la capacité de mettre en synergie et en mouvement des compétences transversales.

Ce qui est prévu aussi effectivement c'est de travailler sur la question du co-pilotage de la propreté. J'ai bien entendu des inquiétudes des uns et des autres. Et je pense qu'avec François DAGNAUD, nous allons clarifier les termes de ce co-pilotage, puisque nous sommes tous d'accord sur la nécessité, là encore, de gérer des compétences de nature professionnelle, parce qu'il y a des compétences professionnelles de management, d'équipement, qui sont celles des services de la propreté, et d'autre part, des compétences de terrain qui sont celles des mairies d'arrondissement, qui sont au contact des usagers, qui ont une connaissance fine du territoire. Il s'agit bien de mixer ces deux types de compétences pour une plus grande efficacité et proximité.

Ceci va se retrouver en partie dans la question du co-pilotage de la propreté mais plus largement aussi dans la charte des arrondissements.

Je n'ai pas entendu beaucoup d'intervenants sur la question de la charte des arrondissements. Je voudrais attirer votre attention sur ce point, parce que c'est une nouveauté. Aujourd'hui, nous n'avons pas à notre disposition une charte des arrondissements qui est en fait une forme d'offre de services ou de mode de fonctionnement entre les services déconcentrés et les mairies d'arrondissement. Dans les mois qui viennent, nous allons travailler sur ces bonnes pratiques, à la fois :

- sur les questions d'information, car les mairies d'arrondissement se plaignent assez souvent de ne pas avoir les informations sur quand les chantiers démarrent, quand un certain nombre d'opérations interviennent ;

- et sur les questions de gouvernance et de management, à savoir les réunions des services dans les mairies d'arrondissement. Récemment encore, un Maire disait : "je réunis mes services dans l'arrondissement, mais un certain nombre de services se permettent de ne pas venir." C'est effectivement quelque chose qui n'est pas normal. Avec la charte des arrondissements, il s'agit pour nous de clarifier ces pratiques et cette organisation pour aller plus avant.

Il s'agit, bien sûr, comme l'a dit M. le Maire aussi, de mieux reconnaître le personnel responsable dans les arrondissements, qui est au contact de la population ce qui en fait un métier difficile. Ce n'est pas un métier difficile parce qu'il est au contact des élus mais parce qu'il est au contact de la population et d'équipes de terrain importantes, que ce soit dans le domaine de la propreté ou dans le cadre des mairies d'arrondissement.

Un dernier point encore, pour montrer que cette communication, c'est tout sauf la recentralisation que vous évoquez.

Il est indiqué que la Mairie de Paris va mettre à disposition des mairies d'arrondissement des outils de contrôle de gestion. Vous avez souvent signalé que la première phase de la décentralisation ne s'accompagnait pas nécessairement des moyens pour les mairies d'arrondissement d'exercer de véritables prérogatives de gestion. Eh bien, les outils de contrôle de gestion pourront permettre d'avancer en la matière.

Un point encore sur la question du social. Effectivement, la déconcentration du champ social - je réponds en particulier à Marinette BACHE qui a évoqué ce sujet - n'est pas explicitement évoquée dans cette communication. Néanmoins, il est clair que les mêmes principes présideront très certainement à cette évolution et j'espère que, d'ici la fin de l'année, soit nous serons à même de faire un addendum, soit nous chercherons avec M. le Maire la meilleure formule s'agissant de ce champ du social qui est effectivement très important, pas seulement aujourd'hui étant donnée la crise qui préoccupe de manière évidemment très forte les élus d'arrondissement.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Il nous reste maintenant à travailler encore, pour reprendre M. le Maire.

Travailler, signifie travailler avec des Maires d'arrondissement, bien entendu, mais aussi avec des adjoints sectoriels, puisque, notamment sur les investissements localisés, nous aurons bien entendu besoin de l'expertise et de l'avis de chacun.

Cela signifie travailler plus sur la question de la démocratie participative et vous savez que Hamou BOUAKKAZ travaille sur la charte de la participation parisienne. Il nous éclairera aussi de ce point de vue.

Travailler plus encore avec l'administration car, vous le savez, ce n'est pas un projet que les élus peuvent conduire seuls. Nous avons absolument besoin de toute la force créative de l'administration parisienne. Et je sais que cela concerne, au-delà de Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS beaucoup de cadres et de personnels de cette Ville qui participent à notre projet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci pour ce premier débat.

Je voudrais tout de même que nous fixions un calendrier.

En effet, si nous ne décidons pas de terminer les échanges pour proposer des délibérations, dont celle de l'U.M.P., mais il y en aura une de l'Exécutif, si nous ne terminons pas ce débat fin avril, nous ne pourrons pas faire travailler les Conseils d'arrondissement en mai, avec les ponts en plus, pour un Conseil de Paris prévu dans la première quinzaine de juin. Je connais les délais, je souhaite les élargir pour laisser du temps aux Conseils d'arrondissement. Sachant que notre C.E. est dans la première quinzaine de juin, si nous n'avons pas terminé nos dialogues fin avril, les Conseils d'arrondissement ne pourront pas débattre.

Nous sommes le 2 février, nous n'avons que trois mois pour approfondir totalement ces dialogues, de manière qu'ils puissent après se dérouler aussi dans les arrondissements. J'y tiens beaucoup.

Le Conseil de Paris étant fixé au 8 juin, cela veut dire qu'il faut avoir terminé notre travail fin avril, pour qu'au mois de mai, les Conseils d'arrondissement puissent vraiment débattre.

Merci beaucoup à tous et, bien entendu, nous poursuivons cette réflexion.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous informe, mes chers collègues, que des questions d'actualité ont été déposées.

La première, posée à M. le Préfet de police, émane du groupe "Les Verts". Elle est ainsi libellée : "Quelles garanties seront apportées pour remédier aux atteintes répétées aux libertés publiques et individuelles ?".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe communiste à M. le Préfet de police, est relative "au climat repressif à Paris".

La troisième question du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concerne "la politique économique du Maire de Paris".

La quatrième question d'actualité est posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris. Elle est ainsi rédigée : "Quel plan de relance pour Paris ?".

La cinquième question du groupe du Mouvement républicain et citoyen à M. le Maire de Paris est relative "aux hôpitaux publics parisiens".

Enfin la dernière question est posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris. En voici les termes :

"Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le contexte social actuel est grave, ainsi que l'ont démontré, jeudi dernier, les quelques 2 millions de manifestants, qui sont descendus dans les rues dans toute la France pour défendre leur pouvoir d'achat et surtout leurs services publics, à commencer par celui de l'éducation.

En effet la politique du Ministère de l'Education nationale de réduction drastique des effectifs, qui se traduit en 2009 au niveau national par la suppression de 13.000 postes, conduit au démantèlement hier des Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (R.A.S.E.D.) et aujourd'hui à la mise en danger des structures de soutien spécialisées pour les enfants les plus vulnérables que sont les Centres d'adaptation psychopédagogiques (C.A.P.P.).

Il est absolument inacceptable que le Rectorat de Paris retire unilatéralement l'ensemble du personnel de l'Education nationale mis à disposition au sein des 11 Centres d'adaptation psycho-pédagogiques dès la rentrée 2009, en informant seulement la Ville le 19 janvier 2009 !

D'autant plus que, depuis la convention du 22 novembre 2001, les C.A.P.P. sont placés sous l'autorité conjointe du Département de Paris et du Rectorat avec une répartition des moyens en personnels représentant deux tiers des effectifs pour la Ville de Paris et un tiers pour l'Education nationale : c'est-à-dire aujourd'hui 5 directeurs administratifs, 6 postes de psychologues scolaires et 26 enseignants, soit un total de 37 personnes.

Il doit être alors rappelé que ces structures de prévention, d'aide et de soutien assurent un accueil gratuit et le suivi de plus de 3.000 enfants scolarisés parmi les plus en difficulté, et qu'elles ont grandement fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité au service de petits Parisiens, principalement issus de milieux très défavorisés.

Ainsi la volonté du Rectorat de supprimer ces postes remet en cause le principe même de soutien par des équipes pluridisciplinaires, composées de médecins, pédopsychiatres, psychologues, rééducateurs, psychomotriciens, orthophonistes, assistantes sociales et d'enseignants spécialisés, alors même que de très fortes inquiétudes sont exprimées par les enseignants, la communauté éducative et les professionnels de la santé.

Dans un contexte global de prise en compte insuffisante des questions de santé mentale et notamment de pédopsychiatrie, le désengagement brutal de l'Etat du fonctionnement de ces structures fait peser de lourdes menaces sur l'existence des 11 C.A.P.P. essentiellement répartis dans les 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Aussi, Monsieur le Maire de Paris, face à cette inquiétude des personnels de l'Education nationale et des parents d'élèves, que nous sommes nombreux à partager, je vous prie de bien vouloir m'indiquer ce que la Ville de Paris compte faire pour trouver les moyens de pérenniser l'action des C.A.P.P., et au-delà de défendre le maintien des Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté, sur lesquels pèsent les plus fortes inquiétudes."

2009, DDEE 6 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SACDS "Natixis" Paris (13e).

2009, DDEE 12 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA "Crystal" Région Ile-de-France, afin d'effectuer des travaux de grutage pour manutention 6, rue Auber (9e) les dimanches 15, 22 février et 19 avril 2009.

2009, DDEE 15 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS Eiffage TP, pour tous les dimanches de l'année 2009, afin de réaliser des travaux sur la ligne 1 du métro parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant passer à trois projets de délibération qui ont justifié une intervention commune d'Emmanuel BECKER. Il s'agit des DDEE 6, DDEE 12, DDEE 15. Cela concerne chaque fois des dérogations à la règle du repos dominical.

Je donne la parole à Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce mois encore, j'interviens au nom du groupe communiste pour dire notre opposition aux demandes de dérogation à la règle du repos dominical présentées à travers ces trois projets de délibération.

Les débats au Parlement sur la généralisation du travail dominical ont été suspendus, au vu du désaccord des parlementaires sur la question.

Alors, à défaut d'une loi votée, de nouvelles zones d'exception sont créées. En d'autres mots : "le Parlement ne l'a pas souhaité, alors le Préfet l'a fait !" C'est ainsi que le quartier de La Défense vient d'être classé zone touristique. Cela permettra de se passer de la loi pour y ouvrir des commerces le dimanche.

Dans le même temps, ailleurs, nous avons appris la mise à pied d'un salarié d'hypermarché qui a refusé de travailler un dimanche. Un cas de sanction connu pour combien que nous ne voyons pas. Ce qui fait exception dans ce cas de sanction d'un salarié, c'est qu'il a été rendu public.

Au vu des niveaux actuels de salaires, des plans de licenciement qui se succèdent, des pressions imposées au monde salarial, nous n'accepterons pas que la crise financière ou le volontariat des salariés soient mis en avant pour justifier la casse du droit du travail.

Alors, trois demandes de dérogation sont soumises ce mois, avec un avis favorable de l'Exécutif. J'ai tout de même cru comprendre qu'une banque, qui a fait la une de l'actualité pour ses plans de licenciement à grande échelle, demande des dérogations pour les dimanches de février, juillet et août 2009, afin de répondre à des périodes de surcharge de travail.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Je tiens à vous dire tout de même qu'en septembre dernier, la C.G.T. de cette entreprise s'inquiétait vivement des multiples licenciements contraints, mais aussi de la destruction de certaines d'emplois, préjudiciable aux conditions de travail.

Dans cette demande, 77 salariés sont concernés.

L'entreprise nous annonce qu'ils seront tous volontaires et qu'ils bénéficieront d'une majoration de rémunération. Laquelle ? Nous ne le savons pas.

Les deux autres demandes nous parlent encore de volontaires. L'une d'elles annonce une majoration de repos compensateur, l'autre rien. Nous ne pensons pas que le volontariat puisse être un critère pertinent de régulation des relations salariales. Les élus du groupe communiste, ainsi que les élus des partis de gauche continueront de refuser de rogner sur les droits salariaux par concession successive ou par habitude, comme le Gouvernement y invitera les Parlementaires prochainement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Lyne COHEN-SOLAL pour répondre sur les trois projets de délibération visés.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je répondrai à Mme BECKER sur les trois à la fois. Je lui demande de bien vérifier que nous avons également émis des avis défavorables à des demandes d'ouverture dominicale. Nous regardons évidemment au cas par cas.

Nous partageons absolument votre position, sur un plan général.

Comme vous, je déplore le fait que la Défense ait fait l'objet d'un classement en zone touristique qui constitue une concurrence déloyale par rapport au centre de Paris. Il s'agit, pour les trois projets de délibération en cause, d'une forme d'exception. Ainsi, il y a une entreprise qui travaille pour le métro et doit travailler de nuit le dimanche, parce que dans le métro, il n'est pas possible de travailler à un autre moment que de nuit le dimanche, afin d'éviter les coupures de transport public. De la même façon, des grutiers travaillent le dimanche sur des endroits extrêmement fréquentés.

Nous regardons les choses de manière extrêmement précise. Ce n'est pas la Mairie de Paris qui donne l'autorisation, elle n'émet qu'un avis en direction de la Préfecture et nous demandons aussi l'avis des syndicats. Sur les trois points que vous soulevez, il s'agit pour nous de situations totalement exceptionnelles.

Pour le reste, nous sommes farouchement contre l'extension du travail le dimanche. Soyez rassurée là-dessus, notre position n'a pas changé.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 12).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 15).

2009, DDEE 7 - Subvention à l'Association de la Galerie Vivienne (2e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 4.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous allons examiner à présent le projet de délibération DDEE 7. Il s'agit d'une subvention à l'Association de la Galerie Vivienne, dans le 2e arrondissement, pour les illuminations de fin d'année 2008.

Madame Danielle FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - A chaque Conseil de Paris, nous votons des subventions à des associations de commerçants pour réaliser les illuminations de Noël et de fait, celles-ci se multiplient. Plus nombreuses, elles durent plus longtemps et ainsi perdent leur caractère exceptionnel qui fait leur attractivité. Par ailleurs, nous avons voté lors du Conseil des 24 et 25 novembre un vœu à l'initiative des élus "Verts".

Ce vœu rappelle que la multiplication des points d'éclairage a un impact significatif sur la consommation d'énergie, sur les dépenses de la Ville, sur son bilan carbone et engendre ainsi une déstabilisation de la biodiversité nocturne. Il rappelle aussi qu'il existe d'autres moyens, comme des spectacles, des animations, des installations d'oeuvres d'art temporaires pour rendre magiques et séduisantes les rues de Paris.

Ce vœu prévoyait que ces illuminations débutent à partir de début décembre et soient démontées au plus tard mi-janvier, qu'elles soient mises en service à partir de la tombée de la nuit et soient éteintes à partir de minuit, et enfin que des animations et décorations alternatives et non polluantes soient proposées.

Pour ce qui est de la mise en oeuvre du dernier point, nous comptons sur une synergie entre les différents adjoints qui peuvent intervenir sur ce dossier pour l'année prochaine.

Mais pour ce qui est des deux premiers points, la durée d'illumination dans la journée et la date, force est de constater que certaines illuminations étaient encore éclairées bien après le 15 janvier et qu'il a fallu l'intervention déterminée d'élus auprès des associations de commerçants pour que ce vœu commence à être mis en oeuvre.

Aussi, nous souhaitons que l'an prochain, ces deux aspects soient rappelés aux associations de commerçants bénéficiaires de subventions pour réaliser leurs illuminations, dès avant la mise en oeuvre, comme la Ville s'y est engagée à travers l'adoption du vœu que je viens de citer.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je suis d'accord de A à Z avec l'intervention de Mme FOURNIER. D'abord, comme vous l'avez rappelé, parce que nous avons voté le vœu tous ensemble.

Nous avons rappelé aux associations de commerçants ce que contenait ce vœu. Nous avons demandé à la Chambre de commerce de faire en plus une information en direction de l'ensemble des associations de commerçants, et j'engage fortement tous les Conseillers de Paris à rappeler que nous avons tous voté ce vœu, et à agir auprès des associations de commerçants dans leur arrondissement.

Comme vous l'avez proposé, nous envisageons l'année prochaine de fixer une date précise d'ouverture et de fermeture, ou d'éclairage et "d'éteignage", si j'ose dire, de ces illuminations, afin que les choses soient très claires avec les associations de commerçants.

Evidemment, nous avons engagé les associations de commerçants à se doter de moyens non gaspilleurs d'énergie. Il me disent assez volontiers : "Mais vous savez, ce n'est pas la facture d'énergie qui est la plus importante". Mais c'est une question de principe, nous avons demandé qu'un certain nombre de lieux symboliques comme les Champs-Élysées soient éteints pour le 15 janvier, ils l'ont été le 18 janvier, à la fin donc de la semaine du 15 janvier.

Mais d'autres, et je le vois dans mon quartier, restent éclairés encore aujourd'hui, ce que je trouve, comme vous, ridicule et sans effet puisque l'exceptionnalité se dilue dans le temps et n'a plus beaucoup de sens.

Dès l'année prochaine, les conventions qui porteront subvention pour les illuminations de commerçants prévoieront une date d'ouverture et de fermeture des fêtes. Je pense que cela peut mettre les choses en place.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à M. GAREL, pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Cette réponse nous satisfait et nous sommes contents que les conventions prévoient des dates de début et de fin d'éclairage. J'ai dû intervenir à plusieurs reprises pour que l'éclairage de l'Hôtel de Ville soit éteint. Il serait bon que les décisions que nous prenons commencent à s'appliquer à notre propre lieu de réunion.

Je m'en suis aperçu lorsqu'une association de commerçants à qui j'ai demandé d'éteindre m'a répondu que l'Hôtel de Ville était encore allumé. Dans ces cas-là, nous passons pour des imbéciles.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 7).

2009, DDEE 33 - Signature d'une convention pour l'octroi d'une subvention à l'Association des Commerçants des rues Lecourbe et Cambronne (15e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008, dans le cadre de l'opération "Paris illumine Paris". - Montant : 40.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 33. Il s'agit de la convention pour l'octroi d'une subvention à l'Association des commerçants des rues Lecourbe et Cambronne pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008 dans le cadre de l'opération "Paris illumine Paris" pour un montant de 40.000 euros.

M. GOUJON a demandé la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Cette association avait demandé pour 2008 une subvention de 49.000 euros et non de 40.000 euros, et avait obtenu en 2007, 50.000 euros au lieu des 46.000 euros proposés initialement par les services, et suite à l'adoption d'un amendement déposé par l'ensemble des élus de 15e.

En 2008, cette diminution de 10.000 euros reflète la baisse globale dont ont souffert les associations de commerçants en 2008, car la dotation globale pour le 15e dans le cadre de l'opération "Paris illumine Paris" a été réduite de 20 % par rapport à 2007, alors que dans le même temps, par exemple, l'association des commerçants Vaugirard-Convention a connu une heureuse renaissance qui lui a permis d'organiser, pour la première fois depuis de très nombreuses années, de très belles illuminations en décembre, manifestation à laquelle, Madame la Maire, vous avez participé avec moi.

Ces illuminations des rues Vaugirard et Convention, d'un coût approximatif de 30.000 euros, ont été faites à l'initiative des commerçants qui ont souffert pendant six longs mois de très lourds travaux de la C.P.C.U. et de Gaz de France ayant conduit au transfert du marché Convention et induit de lourds préjudices pour l'ensemble des marchands et des commerçants. J'avais d'ailleurs souhaité il y a quelque mois qu'il y ait des indemnités et des animations mais je n'ai pas obtenu de réponse positive.

En 2008, les associations de commerçants étaient plus nombreuses à devoir se partager une enveloppe globale moindre. Cette asphyxie est d'autant plus difficile à accepter que les difficultés économiques actuelles touchent profondément les commerçants et les marchés du 15e comme des autres arrondissements, j'imagine.

Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler dans cette enceinte il y a encore quelques semaines à Mme Lyne COHEN-SOLAL qui nous avait alors répondu que : "Aucun marché du 15e arrondissement n'est sacrifié, nous ne supporterons pas que l'un d'entre eux aille mal, nous voulons au contraire qu'ils se portent de mieux en mieux, nous allons travailler avec vous pour qu'ils se portent mieux".

J'attends qu'on passe des déclarations aux actes. Les commerçants, dans les difficultés qu'ils traversent, auront beaucoup de mal pour participer fin 2009 au cofinancement des illuminations.

Je rappelle qu'à Paris, l'essentiel du financement des illuminations repose sur les commerçants alors que dans certaines communes, seule la collectivité en supporte la dépense.

Madame l'Adjointe, je vous ai écrit le 19 septembre afin que la dotation du 15e arrondissement pour les illuminations soit maintenue à 113.700 euros, je ne demandais même pas d'augmentation, et qu'une subvention exceptionnelle soit accordée à l'association des commerçants Vaugirard-Convention afin que les autres ne soient pas pénalisées. Cette nouvelle association illuminait pour la première fois sa rue.

Cinq mois plus tard, je n'ai pas reçu de réponse à ce courrier, me signifiant ainsi votre refus d'aider les commerçants du 15e arrondissement, ce qui est patent à travers ce projet de délibération.

Enfin, contrairement à ce qui a été annoncé dans la lettre que vous avez adressée au Maire d'arrondissement en juillet dernier, la procédure d'attribution est restée complètement centralisée et la notification, par "mail" de surcroît, a été faite aux Présidents des associations de commerçants sans que les Maires d'arrondissement en soient informés.

C'est une illustration supplémentaire de la concertation à la mode DELANOË.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame Lyne COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - J'entends tout à fait votre intervention mais, justement, samedi dernier, Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO se trouvaient dans ce quartier et ils ont reçu des remerciements extrêmement denses et chaleureux du Président de l'association des commerçants.

Globalement, la Ville de Paris encourage les commerçants à organiser des illuminations parce que c'est bon pour la Ville et bien entendu bon pour les commerçants.

Naturellement, de plus en plus d'associations le font et nous les encourageons à être plus nombreuses, il faut partager les montants de subventions entre les associations.

Vous dites que les commerçants et particulièrement les commerçants indépendants du centre-ville sont inquiets en ce moment. Ce qui inquiète beaucoup plus les commerçants de centre-ville indépendants que le niveau de subvention de leurs illuminations est le projet du Gouvernement concernant par exemple la libération des grandes surfaces, le travail généralisé le dimanche et bien entendu l'application de la loi L.M.E. qui les attaque directement.

Les commerçants indépendants de centre-ville ont besoin qu'on s'occupe d'eux autrement qu'en organisant une concurrence déloyale par des grandes surfaces qui s'installent maintenant sans autorisation, par une généralisation du travail le dimanche qui naturellement déstabilisera complètement le commerce, et peut-être menacera les salariés de ces commerçants indépendants du centre-ville.

Nous sommes extrêmement soucieux que ces commerçants indépendants restent nombreux, qu'ils subsistent et marchent bien.

Nous continuerons à les aider autant que nous le pourrons par des actions qui sont naturellement des illuminations et bien d'autres que nous mettons en œuvre partout dans la Ville.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame COHEN-SOLAL, c'est effectivement exactement ce dont nous a parlé le Président de l'association "Cambronne-Lecourbe".

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 33).

2009, DRH 8 - Création d'un emploi de délégué aux actions en faveur des personnes sans domicile fixe.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DRH 8. Il s'agit de la création d'un emploi de délégué aux actions en faveur des personnes sans domicile fixe.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, 100.000 personnes au moins vivent dehors. Ces personnes sont en prise avec des problématiques différentes les unes des autres qui appellent des réponses adaptées et différenciées.

Les personnes qui travaillent sur le terrain savent bien qu'une réponse simpliste et globalisante ne résoudra rien. Des solutions adaptées et progressives qui respectent l'intimité des sans-abri doivent être construites : la résidence sociale, la maison relais, des structures à taille humaine.

Nous sommes à l'opposé d'une mise à l'hôtel systématique qui profite aux marchands de sommeil. Ces personnes ont besoin d'espace à elles mais les structures existantes sont encore en nombre dramatiquement insuffisant. Notre collectivité en fait une priorité de la mandature.

D'autres pays européens se sont attaqués avec courage à ce problème. Des politiques sont possibles, elles sont coûteuses et à long terme. Elles nécessitent tout ce que le Gouvernement ne semble pas prêt à faire : prévention, droit au logement, structures adaptées et effort budgétaire.

Nous voterons ce projet de délibération tout en rappelant que la prise en charge des personnes sans domicile fixe relève des compétences de l'Etat.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Il s'agit effectivement d'une compétence de l'Etat, cependant nous ne sommes pas insensibles à la situation des personnes sans domicile fixe qui sont sur notre territoire.

C'est la raison pour laquelle, au-delà de la décision de créer 2.000 places d'hébergement supplémentaires, nous pensons nécessaire de mettre en place une personne de très haut niveau, de très bonne compétence, pour participer à la coordination des interventions sur le territoire de tous ceux qui s'occupent de la question des sans domicile fixe.

Il s'agit donc de créer un poste qui fera la coordination des différents acteurs concernés et qui se situera auprès du Secrétaire général justement pour bien manifester le haut niveau d'intervention que nous souhaitons.

Encore une fois, on est bien conscient que ce n'est pas une compétence municipale, c'est néanmoins de notre responsabilité d'apporter notre contribution pour aider à résoudre cette situation extrêmement difficile des sans domicile fixe à Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Catherine BRUNO, pour une explication de vote.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Maire.

Dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons actuellement, la collectivité parisienne est amenée à s'investir de plus en plus dans la prise en charge des personnes en difficulté, notamment les personnes sans domicile fixe.

Nous nous félicitons donc de la création d'un emploi de délégué aux actions en faveur de ce public en situation d'urgence sociale et psychologique.

Nous nous félicitons d'autant plus que la création de cet emploi s'inscrit dans un processus de rationalisation et de coordination de la politique de soutien à ces personnes en difficulté, ce que nous n'avons malheureusement pas retrouvé dans le feuillet du Programme départemental d'insertion pour 2009, j'en reparlerai demain matin.

Par conséquent, nous voterons pour ce projet de délibération.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DRH 8).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la participation de l'Etat au financement du Conseil départemental de l'accès au droit.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant en 2e Commission le vœu référencé n° 1 dans le fascicule relatif au financement du Conseil départemental de l'accès au droit.

Il a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je donne la parole à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est la reprise de celui qui a été adopté par le Conseil du 13e arrondissement. Il s'agit de souligner les difficultés de financement des points d'accès au droit.

De manière tout à fait paradoxale, plus ces points d'accès au droit montrent leur utilité, plus leur fréquentation est importante et plus leur budget est difficile à boucler.

Je vous rappelle que cinq points d'accès au droit ont été ouverts depuis 2002 et depuis 2002, le financement du Conseil départemental n'a pas suivi.

Cette situation est très préoccupante et nous souhaitons ainsi interpeller les différents financeurs, notamment le Ministère de la Justice car le risque est grand de remettre en cause l'étendue des permanences avec une grande dégradation de ce service très utile pour les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je remercie M. COUMET de me permettre de faire le point sur ce sujet sensible.

Il s'agit des moyens du Conseil départemental d'accès au droit. La situation est effectivement la suivante : nous avons maintenant un dispositif d'accès au droit composé d'une part de Maisons de justice et de droit qui se trouvent dans les 10e, 14e et 17e arrondissements et d'autre part de points d'accès au droit.

Les Maisons de justice et de droit sont plutôt des compétences de l'Etat et les points d'accès au droit sont des créations de la Ville. Ils sont situés dans les 18e, 19e, 20e, 15e et 13e arrondissements.

Nous avons maintenant un maillage de points d'accès au droit qui commence à être assez performant.

La difficulté, comme l'a souligné M. COUMET, est que les moyens ne suivent pas. Nous avons assisté à un Conseil d'administration du Conseil départemental d'accès au droit qui gère l'ensemble des crédits, pas plus tard que vendredi dernier. Il a fallu décider des moyens et notamment de l'interruption de certaines consultations dans quelques points d'accès au droit par manque de moyens.

Evidemment, en tant qu'élu(e) à la fois de la Mairie et du Département, avec Mme SIMONNET, nous nous sommes abstenues car il faut quand même que les actions continuent, mais nous avons bien insisté sur la nécessité de renforcer ces moyens, car, comme l'a dit Jérôme COUMET, il y a une fréquentation, il y a des besoins et il y a même des besoins qui sont à la marge de l'accès au droit, qui portent sur le soutien psychologique d'un certain nombre de personnes en très grande difficulté qui se présentent dans ces points d'accès au droit. Le Ministère nous répond pour l'instant qu'il n'a pas de moyens supplémentaires.

Nous avons beaucoup insisté sur la nécessité de maintenir ces moyens et je donne donc évidemment un avis tout à fait positif à ce projet de vœu pour que nous insistions auprès du Ministère, mais aussi de la Région.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame ERRECART. Nous continuerons donc à insister auprès du Ministère de la Justice.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 1).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au logement d'étudiants 24, rue de la Harpe.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 2 dans le fascicule relatif au 24, rue de la Harpe, qui a été déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Il est difficile de se loger à Paris - on l'a souvent évoqué ici -, particulièrement lorsqu'on est jeune et peut-être encore plus lorsqu'on est étudiant.

En effet, le C.R.O.U.S. ne propose que 2.500 places de logements étudiants et le retard est absolument accablant dans une ville qui est de longue date un pôle universitaire de première importance.

Dans ce cadre, le collectif "Jeudi Noir" a investi un immeuble qui appartient au C.R.O.U.S. au 24, rue de la Harpe. Cet immeuble, situé en plein centre du quartier latin, est inoccupé depuis quatre ans et il semble avoir été abandonné subitement par ses occupants.

Le but du collectif "Jeudi Noir" qui a installé neuf chambres d'étudiants n'est pas de s'installer de manière pérenne dans ce lieu, mais, en attendant les travaux, de permettre à des étudiants de trouver un toit, tout en attirant l'attention de tous sur le déficit en logements pour étudiants à Paris.

Ce vœu demande donc, dans un premier temps, que le C.R.O.U.S. signe avec les mal-logés une convention de bail précaire en attendant la reconversion, voire la revente du bâtiment et demande, dans un deuxième temps, que le C.R.O.U.S. réalise des travaux qui permettront de retrouver une vocation sociale à ce bâtiment et que l'Etat lui accorde les moyens nécessaires à cette transformation.

J'y ajoute un souhait qui est d'inviter les membres de cette Assemblée à traverser le pont et à aller sur place voir ce lieu pour prendre la mesure des mètres carrés à l'abandon et imaginer ce qui, dans le cadre d'une réquisition, pourrait être rendu très facilement habitable.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à M. Didier GUILLOT pour vous répondre.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Madame la Maire, plusieurs précisions par rapport à ce qui a été dit.

Tout d'abord, un rappel qui me paraît évident dans ce cadre, c'est celui de la politique de la Ville de Paris en la matière. Depuis 2001, il y a un retard évident sur le logement étudiant ; il y en avait 2.000 avant 2001, il y en a eu 3.800 financés de 2001 à 2008 et à nouveau près de 4.500 dans la seconde mandature ; on voit l'effort considérable qui aura été fait.

Je le dis aussi ici pour que les choses soient claires, aujourd'hui, la Ville de Paris travaille essentiellement sur du logement social, avec comme opérateur le C.R.O.U.S. Nous travaillons en lien de façon très étroite pour la construction de tous ces logements et nous tenons beaucoup à ce que ces logements soient gérés par le C.R.O.U.S., y compris dans un cadre national où ces choses peuvent être remises en cause et ce n'est pas forcément en faveur des étudiants.

Deuxième chose, le local de la rue de Harpe est prévu pour être transformé en logements pour handicapés depuis quatre ans. Contrairement à ce qui a été écrit dans la presse, ce n'est pas "Jeudi Noir" qui a eu cette idée ; cette idée est en discussion depuis quatre ans. Effectivement, il y a eu un retard, mais là où il nous apparaît compliqué d'incriminer le C.R.O.U.S. en la matière, c'est que la Ville est aussi pour quelque chose dans ce retard, puisque c'est la S.A.G.I. qui a abandonné le projet en cours de route. Il nous paraît difficile de faire la leçon sur ce terrain.

Les travaux sont bien prévus et engagés, ils vont démarrer en juin 2009. Les études sont déjà en cours et tout cela est parfaitement dans la programmation du C.R.O.U.S. Ce n'est pas ce qui vient de se passer qui va accélérer les choses ; c'était prévu, cela va se faire et cela va se faire dans les mois qui viennent.

Sur la question du bail précaire, il nous paraît difficile de rentrer dans une telle politique. En tout cas, la politique de la Ville de Paris n'est pas de gérer la précarité en banalisant les solutions précaires, mais bien de créer justement le maximum de logements. En l'occurrence, le C.R.O.U.S. a proposé à ces étudiants de vrais logements et non pas une situation totalement précaire et ces logements ont été refusés.

Dans ce cadre, il me paraît nécessaire de demander le retrait ou le rejet de ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Je vais donner la parole à Mme BACH pour une explication de vote.

Mme Marie-Chantal BACH. - Merci, Madame le Maire.

Nous ne sommes pas contre ce projet.

Monsieur GUILLOT, vous avez répondu à une question que j'allais justement vous poser : pourquoi avoir laissé cet immeuble inoccupé depuis quatre ans sans intervention auprès du C.R.O.U.S. ? Mais vous m'avez expliqué que c'était la S.A.G.I. qui s'en occupait et qui avait abandonné le projet.

Avez-vous proposé un partenariat avec le C.R.O.U.S. pour transformer l'immeuble en logements sociaux étudiants ? Peut-être allez-vous enfin nous indiquer si la somme que vous voulez consacrer à l'enseignement supérieur et au logement étudiant, soit un milliard d'euros, trouvera enfin un début d'application ?

Comme nous n'avons aucun élément qui nous prouve que le dossier de la rue de la Harpe sera résolu en ce sens, nous nous abstenons.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Très bien.

Madame FOURNIER, l'Exécutif, par la voix de Didier GUILLOT, vous a demandé le retrait de ce vœu. Etes-vous d'accord pour le retirer ?

Mme Danielle FOURNIER. - Non, le vœu est maintenu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2009, DPA 111 - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement composé de la société B+C architectes (mandataire) et de la société Euratech (co-traitant), relatif au marché de maîtrise d'oeuvre de restructuration de la salle Hénaff, annexe de la Bourse du Travail, 85, rue Charlot (3e).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPA 111. Il s'agit d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement composé de la société "B+C architectes" et de la société "Euratech" relatif au marché de maîtrise d'oeuvre de restructuration de la salle Hénaff, annexe de la Bourse du Travail dans le 3e arrondissement.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais profiter de l'opportunité que me donne ce projet de délibération pour rappeler que la Bourse du Travail, dans le 3e arrondissement, est toujours occupée par des travailleurs sans papiers, des travailleurs isolés qui n'ont pas de représentation syndicale qui les aide à obtenir leurs droits légitimes, puisque tous travaillent en France et payent des impôts.

Je voudrais rappeler que ces personnes qui occupent ce lieu depuis le mois de mai ont souffert du manque de chauffage. Je suis un peu surpris que la Ville finance des rénovations de cette salle sans penser à rénover le chauffage. Je ne peux en effet pas croire qu'autres choses que des problèmes techniques aient amené la Ville à refuser de chauffer la salle pour que ces personnes puissent avoir un niveau de confort acceptable.

S'il y a des priorités budgétaires, ce serait plutôt d'investir dans un système de chauffage qui permette à ces personnes d'avoir une température de vie confortable, leur situation étant déjà particulièrement précaire.

C'était la réflexion que je voulais apporter à notre Assemblée.

Merci de l'avoir écoutée.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Madame la Maire, je remercie M. BOUTAULT d'attirer l'attention sur la salle Hénaff et sur l'occupation qui a lieu actuellement.

Je rappellerai brièvement que la salle Hénaff est la grande salle de la Bourse du Travail qui était dans un état déplorable et qui a été rénovée à la demande expresse du Maire de Paris. Depuis le 2 mai de cette année, cette salle est occupée par des travailleurs sans papiers qui ont déposé des demandes de régularisation, qui ont débattu de ces demandes avec les syndicats qui ont la responsabilité de la gestion de la Bourse du Travail. A la suite de cet examen, les occupants ont libéré une partie des lieux mais l'occupation continue.

Je voudrais dire très simplement à M. BOUTAULT que la Ville de Paris qui gère les locaux, et non pas l'utilisation des locaux, a veillé à la sécurité et à la santé des occupants. Notamment, puisque vous posez la question du chauffage, la Bourse, qui n'était pas chauffée la nuit d'habitude, puisqu'il n'y avait pas d'occupants à l'époque, est maintenant chauffée 24 heures sur 24.

C'est peut-être un point à vérifier, Monsieur BOUTAULT, mais je crois que vos informations datent un peu. Ceci est tout à fait normal compte tenu de la rigueur du climat que nous vivons.

Je peux vous dire que la Ville de Paris, en bonnes relations avec la Commission exécutive des syndicats qui gère l'utilisation de la Bourse du Travail, cherche une solution humaine à cette occupation qui se prolonge sans aucune perspective...

Sur ce problème humain qui émeut à juste titre M. BOUTAULT, nous faisons le maximum pour que les personnes qui occupent illégalement, mais qui occupent la Bourse du Travail et notamment la salle Hénaff, soient dans les moins mauvaises conditions de confort possible. Et surtout, que l'on cherche avec eux une solution au problème qu'ils ont posé et qui n'a été que très partiellement résolu. C'est un problème plus général des travailleurs sans papiers dans notre pays.

Voilà ce que je voulais répondre, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 111.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPA 111).

Vœu déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les élus du groupe communiste relatif à la composition de la Commission départementale de présence postale.

Vœu déposé par l'Exécutif tendant à ce que la Commission départementale de présence postale invite les représentants des personnels de la Poste à sa prochaine réunion.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous allons examiner, toujours en 2e Commission, le vœu référencé n° 3 dans le fascicule relatif à la composition de la Commission départementale de présence postale. Il a été déposé par le groupe communiste et un vœu référencé n° 3 bis a été déposé par l'Exécutif.

Madame Emmanuelle BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je vous remercie.

La Commission départementale de présence postale donne un avis sur le projet de maillage territorial, propose la répartition de la dotation départementale du Fonds postal national de péréquation territoriale et est informée par La Poste des projets d'évolution du réseau postal dans le Département et des projets d'intérêt local.

Au vu de ces attributions, il semble que la présence des représentants des salariés de La Poste aurait acté une volonté de consultation et d'information claire à destination des personnels de La Poste comme à destination des élus locaux. Néanmoins, leur représentation au sein de cette commission n'a pas été prévue par ce décret. C'est pourquoi nous proposons que le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de proposer aux membres de la C.D.P.P.T. que soient associés à cette commission un ou plusieurs représentants des personnels de La Poste et d'interpeller le Ministre en charge de l'aménagement du territoire sur l'utilité d'associer de manière générale, les professionnels de La Poste, à cette commission.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Christian SAUTTER a la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Madame la Maire, Mme BECKER revient sur un sujet qui est malheureusement fréquent dans nos débats, c'est celui du service public de La Poste.

Elle a rappelé qu'une commission départementale, qui était prévue par les textes, a été constituée très tardivement, et à la demande répétée du Conseil de Paris, en mars 2007. Et parmi ses missions, Mme BECKER l'a dit, il est question du projet de maillage territorial.

En bon français, "maillage territorial", cela veut dire la façon dont les usagers du service public de La Poste peuvent accéder à des guichets pour y recevoir le meilleur accueil possible. Et nous le savons, La Poste est en train de bouleverser ce service postal de proximité, et nous l'avons vu tout à fait récemment à propos du bureau de l'île de la Cité.

Il est tout à fait légitime de dire que les personnels ont un mot à dire sur l'organisation du service public. Et, même si La Poste ne veut pas que cette Commission départementale se substitue ou fasse double emploi avec les instances paritaires dans lesquelles la direction de La Poste négocie avec les organisations syndicales, je trouve au nom du Maire de Paris tout à fait normal que sur cette question précise de l'organisation territoriale du service public de La Poste, les représentants du personnel puissent être invités à titre exceptionnel puisqu'il s'agit d'un sujet exceptionnel. D'où le vœu n° 3 bis que j'ai déposé et au profit duquel, je l'espère, Mme BECKER voudra bien retirer le vœu n° 3.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame BECKER, acceptez-vous de retirer le vœu n° 3 au profit du vœu n° 3 bis déposé par l'Exécutif ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Nous acceptons, mais seulement je me permets de rajouter que nous espérons que cette invitation exceptionnelle, si elle est positive, pourra donner des suites à l'avenir.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 3 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 2).

Vœu déposé par Mme Odette CHRISTIENNE, M. Pierre CASTAGNOU et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen, et du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au démantèlement de la statistique publique, adopté par le Conseil du 14e arrondissement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 4 dans le fascicule relatif au démantèlement de la statistique publique qui a été déposé par les groupe du Mouvement républicain et citoyen et socialiste, radical de gauche et apparentés.

Madame Odette CHRISTIENNE, vous avez la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Il s'agit de la reprise d'un vœu qui a été voté à l'unanimité par le Conseil du 14e arrondissement.

La Ville de Paris et plus particulièrement le 14e arrondissement ne doivent pas payer le prix de la fermeture d'un site militaire à Metz. Le projet gouvernemental de transférer près de 1.000 postes de statisticiens parisiens de la Porte de Vanves à Metz, comme mesure compensatoire, est dangereux et incompréhensible.

Déraciner des agents vivant et travaillant dans la Capitale provoquerait l'éclatement des familles. Cela serait d'autant plus grave que leurs conjoints travaillent souvent dans la Capitale et auront du mal à retrouver un emploi en Moselle, compte tenu de la conjoncture économique.

Concernant les services statistiques, deux tiers de l'activité de la statistique publique sont déjà déconcentrés. Des ajustements structurels sur le territoire ont été mis en place dans une période de calme, ayant laissé le temps à la réflexion. Il existe donc des services statistiques dans toutes les régions et trois grands pôles d'informatiques à Orléans, Nantes et Aix-en-Provence.

Une implantation parisienne est nécessaire et doit être maintenue pour assurer une synergie avec les chercheurs de services statistiques des Ministères, la Direction de la Recherche, des Etudes et de l'Evaluation statistique, la Direction d'animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques, le Service d'observation des statistiques du Ministère du Développement et du Développement durable, les autres institutions productrices de chiffres comme le pôle d'emplois (l'UNEDIC et l'A.N.P.E.), des associations aussi qui réalisent des enquêtes sociales avec les associations d'aide aux S.D.F., des organismes de recherche, l'Ecole normale supérieure, l'E.H.E.S.S., Polytechnique, Ponts et Chaussées, l'Ecole d'économie de Paris.

Ce projet remet en cause l'indépendance du Service de la statistique publique qui assure l'objectivité de sa production de chiffres par rapport au pouvoir politique et à la demande privée, notamment dans le domaine social.

De surcroît, ce projet aura un coût important puisqu'il est évalué à plus de 100 millions d'euros, en contradiction avec la volonté affichée par le Gouvernement de maîtriser les finances publiques par le biais de la Révision générale des politiques publiques notamment.

Bien que nous ne sous-estimions pas le fait que la suppression de nombreuses casernes, si elle accentue la coupure entre la Nation et son armée, est préjudiciable en particulier aux services publics et au commerce local, la réponse apportée par le Gouvernement ne nous paraît pas toutefois à la hauteur des enjeux, car elle ne doit pas se résumer à une revitalisation économique entraînant une déstabilisation des autres secteurs.

Aussi le vœu suivant est proposé : le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès du Premier Ministre pour lui demander de renoncer au projet gouvernemental de délocalisation de la statistique publique de Paris à Metz.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHRISTIENNE.

Monsieur CASTAGNOU, vous étiez inscrit aussi, mais il n'y a pas...

M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14e arrondissement. - Je m'étais inscrit mais, pour ne pas faire perdre de temps à notre Assemblée, je partage totalement les propos qui viennent d'être tenus par Mme CHRISTIENNE.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Christian SAUTTER pour vous répondre.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Madame la Maire, le Mouvement républicain et citoyen et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés s'inquiètent à juste titre de voir transplanter de Paris à Nancy, et même de Paris 14e à Nancy, des services centraux de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques.

Je dois dire qu'en tant qu'élu de gauche, très attaché à l'indépendance de l'information économique et statistique, et aussi en tant qu'ancien administrateur de l'I.N.S.E.E., je partage très fortement cette inquiétude.

La question, comme l'a très bien dit Mme CHRISTIENNE, n'est pas de refuser l'implantation de services statistiques en province, puisqu'ils y sont déjà nombreux. La question, en fait, est double :

- doit-on, par une opération mal fichue et préjudiciable aux personnels, compenser la fermeture d'un site militaire à Metz ?

- ne faut-il pas craindre que des services d'études, qui peuvent être gênants pour le Gouvernement, je pense notamment aux enquêtes de conjoncture qui donnent des pronostics à court terme sur l'économie française, qui sont plus pessimistes et malheureusement plus réalistes que les annonces gouvernementales... l'idée donc n'est-elle pas d'intimider et d'éloigner des services qui contribuent à l'information démocratique ?

Je veux simplement dire que je partage entièrement ce vœu et je crois qu'il faut dire "non" à cette nouvelle atteinte à la démocratie pluraliste, puisque l'information en général et l'information économique en particulier en sont un des facteurs importants.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, d'avoir précisé tout cela. On sait quel est votre attachement aussi à la statistique publique.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par les groupes du Mouvement républicain et citoyen et socialiste, radical de gauche et apparentés, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2009, V. 3).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Ce n'est pas une explication de vote, c'est une demande de suspension de séance parce que des arbitrages qui avaient été rendus jeudi, lors de la réunion de préparation des groupes de la majorité, viennent d'être remis en cause, sans que nous soyons prévenus.

Nous devons donc nous réunir pour étudier nos positions par rapport à ces vœux.

J'en suis désolé le premier !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures dix minutes, est reprise à douze heures vingt minutes, sous la présidence de M. Georges SARRE, adjoint).

M. Georges SARRE, adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux.

2009, DVD 2 - Autorisation à M. le Maire de Paris de souscrire et de signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre de conception et de réalisation de la couverture du boulevard périphérique dans le secteur "Vanves" (14e et 15e).

M. Georges SARRE, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DVD 2 autorisant M. le Maire de Paris à souscrire et à signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre de conception et de réalisation de la couverture du boulevard périphérique dans le secteur "Vanves".

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN pour cinq minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - La couverture du boulevard périphérique occupe souvent notre Assemblée, à juste titre. Cette fois-ci, il nous est demandé d'avaliser un avenant qui constate une augmentation de plus de 350.000 euros sur la couverture du secteur "Vanves". C'est une somme importante.

J'entends bien les arguments évoquant la vétusté des ouvrages de soutènement ou bien les obligations qui résultent des dispositions sur la sécurité des tunnels. Dans la mesure où d'autres ouvrages de cette nature vont certainement être décidés, je souhaiterais qu'à la lumière de cette expérience, un affinement plus juste des coûts soit effectué.

Plus globalement, compte tenu de la nature hétérogène du boulevard périphérique - tantôt il est en surplomb, tantôt il est susceptible d'être enterré -, je souhaite qu'une étude globale puisse être conduite pour aborder l'ensemble du parcours, et voir comment il serait possible, tout en conservant bien sûr au boulevard périphérique toute la place qui est la sienne comme artère vitale de circulation pour l'Ile-de-France, d'éviter ou de limiter les effets de coupure urbaine de la trame qui relie Paris aux communes riveraines.

Cette étude serait bien sûr d'abord technique mais aborderait aussi les différentes formules qui pourraient être recherchées pour son financement. Ma dernière remarque portera cette fois sur le tronçon du 17e arrondissement, abordé en 3e Commission.

Je dois dire ma stupéfaction d'apprendre dans cette commission que les études conduites depuis 18 mois ne sont pas achevées et qu'apparemment, nul ne sait quand elles pourront l'être tout simplement parce que, et je cite là les propos de l'ancien adjoint aux déplacements : "Le financement n'étant pas bouclé, il vaut mieux que les services se consacrent à autre chose".

C'était un peu rude à entendre, cela fait un peu longtemps que ce sujet arrive devant notre Assemblée. S'obstiner à dire que l'Etat ne prend pas la part qu'il a annoncée alors qu'il a répété qu'il le faisait, est-ce que cela cache en fait que la Ville cherche à abandonner le projet ? Si au contraire il est question de rechercher les moyens d'effectuer un montage financier grâce, comme je l'ai entendu aussi, à une redensification de l'habitat sur le secteur, alors, mes chers collègues, il est plus que temps de soumettre un projet en ce sens à l'enquête publique parce que sinon, on n'avancera jamais et parce que sur ce point, les riverains ont plus que leur mot à dire, et il convient qu'ils soient associés le plus en amont possible.

Je vous remercie des informations que vous pourriez me donner.

M. Georges SARRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne maintenant la parole à Mme Annick LEPETIT pour répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Effectivement, Madame DOUVIN, le projet de délibération que nous examinons concerne l'opération de couverture du périphérique porte de Vanves dans les 14e et 15e arrondissements, sur lequel un marché de maîtrise d'oeuvre a été attribuée en 2002. Vous vous souvenez sans doute, je ne vais pas refaire l'historique, que le coût du projet de couverture, qui s'élève à un peu plus de 58 millions d'euros, a été financé par les collectivités territoriales que sont la Région et la Ville puisque l'Etat n'avait pas, à cette époque, mis la main à la poche, si je puis dire, mais s'était engagé à reporter cette somme sur la couverture "Ternes-Champerret".

Nous avons eu ce débat, comme vous l'avez d'ailleurs souligné, dans sa globalité en 3e Commission. Vous avez raison, je vous approuve, sur l'affinement des coûts, et cela rejoint d'ailleurs votre dernier propos. Il faut affiner les coûts, surtout que, vous êtes bien placée pour le savoir, concernant la couverture "Ternes-Champerret", il y a également Villiers qui s'est ajouté après la concertation et à la demande des habitants. Forcément, cela engendre non seulement des coûts supplémentaires mais aussi des études techniques, et en particulier, j'attire votre attention sur la longueur du tunnel et, par conséquent, sur les questions de sécurité extrêmement importantes à prendre en compte.

Deuxièmement, il est clair que le bilan financier n'est pas complet pour le moment. C'est la raison pour laquelle on poursuit les études, comme l'ont expliqué les services en 3e Commission, et nous y travaillons d'arrache-pied. J'entends ce que vous dites sur une étude globale sur le périphérique, j'avais moi-même eu l'occasion, dans le débat que nous avons eu, débat fort riche et tout à fait intéressant et que nous poursuivons, d'approuver une étude globale sur le périphérique, parce qu'on le sait, le périphérique n'a pas la même dimension, la même hauteur, etc., selon les arrondissements qu'il traverse. Par conséquent, il est toujours un peu compliqué de comparer les portes les unes aux autres dans la mesure où la manière de couvrir ces parties de périphérique n'est pas forcément la même.

Enfin, je finirai, et j'espère que j'aurai pu répondre à toutes vos interrogations, en disant que pour soumettre à enquête publique, il faut un dossier bien ficelé, sinon il y a peu de chances que ce soit reçu. Néanmoins, je suis d'accord avec vous pour dire que la finalité est celle-là et qu'il faut concerter et associer le plus grand nombre à ce débat public.

Nous affinons donc les études en ayant le souci, que ce soit pour la Ville, pour la Région ou pour l'Etat, de boucler le projet financièrement.

M. Georges SARRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 2).

2009, DVD 11 - Approbation du principe et des modalités de passation d'une consultation à 6 lots séparés pour les travaux de réaménagement des voiries du secteur de la Porte de Vanves à Paris (14e et 15e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réaménagement de la Porte Brancion.

M. Georges SARRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 11 sur lequel un voeu n° 5 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour cinq minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je vous remercie.

Je présenterai en même temps, lors de mon intervention, le voeu si vous le voulez bien.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens en premier lieu à rappeler que la couverture du périphérique sur le secteur "Vanves-Brancion" s'inscrit dans la cadre d'un projet d'intérêt général amorcé il y a près de neuf ans.

Tout au long de la mandature précédente, le groupe U.M.P.P.A. a fermement soutenu ce projet, dénonçant cependant les dépassements budgétaires considérables qui ont accompagné sa réalisation.

J'ai notamment en mémoire une augmentation de près de six millions d'euros que vous nous avez présentée en novembre 2007.

La couverture du périphérique dont nous espérons qu'elle pourra être poursuivie jusqu'à la Porte de la Plaine s'est donc achevée en février 2008 après plusieurs années de travaux particulièrement pénibles pour les riverains et les automobilistes, tant par l'importance des nuisances liées au chantier que par les conditions de circulation imposées.

Si l'enfouissement de la circulation apporte d'importantes améliorations pour le cadre de vie des habitants des secteurs "Vanves-Brancion", nous ne savons toujours rien des projets d'aménagement devant être réalisés sur la partie 15e de la dalle.

Le projet de délibération DVD 11 que vous nous proposez aujourd'hui ne porte que sur les travaux de voirie prévus rue Claude-Garamond et rue Louis-Vicat.

Or, le réaménagement de l'ensemble de la Porte Brancion offre l'opportunité d'une requalification urbaine globale, d'une redynamisation du quartier et d'une amélioration générale de la qualité de vie des riverains.

Malheureusement, la concertation engagée au milieu de la précédente mandature est aujourd'hui au point mort. Les palissades du chantier sont toujours en place. Les deux terrains situés dans le 15e arrondissement, de part et d'autre de la Porte de Brancion, sont à l'abandon. Seul les publicitaires y trouvent leur compte avec les huit panneaux de 16 mètres carrés qui bordent ces parcelles vides.

Nous avons néanmoins appris il y a quelques mois, lors d'une visite de terrain avec le Maire de Vanves, que vous projetiez de construire Porte de Brancion un entrepôt de voirie pour y stocker des réserves de parpaings et des palissades de chantier.

Cette perspective, Monsieur le Maire, est inacceptable. C'est pourquoi nous vous demandons d'envisager, en concertation avec le Maire du 15e arrondissement, le conseil de quartier Brassens et l'ensemble des élus locaux, un projet plus ambitieux pour ce secteur sensible du 15e arrondissement.

Nous souhaitons que l'ensemble du périmètre de la Porte de Brancion fasse l'objet d'un véritable réaménagement concerté, tant avec le 15e arrondissement qu'avec Vanves.

Il y a nécessité d'effacer les coupures urbaines et de valoriser l'interface entre les deux collectivités. Il y a nécessité de traiter les conflits générés par les différents flux de circulation convergeant vers ce site, il y a nécessité pour le 15e arrondissement de se réapproprier le nouveau "no man's land" créé de part et d'autre de la Porte de Brancion.

Il y a nécessité qu'une concertation soit rapidement organisée autour des différentes perspectives de réaménagement et que, conformément à la recommandation du commissaire-enquêteur du 7 juillet 2004, soit respectée la priorité donnée à l'aménagement de la couverture en espaces verts.

Il y a nécessité enfin de proposer Porte de Brancion des activités ou des équipements de nature à répondre aux besoins des habitants de ce secteur et non pas d'y implanter un entrepôt de voirie.

Monsieur le Maire, quand communiquerez-vous au nouveau Maire du 15e arrondissement les études réalisées pour l'aménagement de ce secteur ? Quand la concertation aura-t-elle lieu ? Quand nous transmettez-vous les relevés acoustiques et de pollution de l'air réalisés en juin 2008 au niveau des extrémités du tunnel ?

Nous attendons aujourd'hui des réponses précises de votre part.

Enfin et pour conclure, j'aimerais comprendre, Monsieur le Maire, pourquoi les études d'aménagement et la concertation n'ont pas été menés parallèlement aux travaux de couverture ?

Il semble qu'avec un peu plus d'anticipation et une meilleure coordination, des aménagements de la dalle auraient pu être réalisés dans la foulée des travaux de couverture, permettant aussi aux habitants de la Porte de Brancion de bénéficier plus rapidement d'un cadre de vie radicalement transformé.

Je vous remercie.

M. Georges SARRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne maintenant la parole à Mme Anne HIDALGO pour répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au lieu et place de Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déjà répondu au Conseil du 15e arrondissement sur ce même vœu.

Il se trouve que nous portons ce dossier avec Annick LEPETIT et Pierre MANSAT. Il y a eu sous la précédente mandature, en 2006 et 2007 et même avant, de nombreuses rencontres avec le Maire de Vanves, M. GAUDUCHEAU avec lequel la concertation fonctionne bien ainsi qu'avec M. GALY-DEJEAN.

Un accord avait été trouvé pour conduire des études, la D.V.D. les a conduites pour envisager le réaménagement de cette Porte de Brancion.

Il se trouve que ces études urbaines ne nous ont pas convaincus, ni le Maire de Paris ni celui de Vanves. Lors d'une rencontre relativement récente entre Pierre MANSAT, moi-même et le Maire de Vanves, nous avons décidé de lancer des études urbaines.

Il faut donner effectivement à cette Porte de Brancion une ambition urbaine beaucoup plus forte. Bien sûr, l'ensemble des partenaires et des élus des conseils de quartier seront associés.

Il est donc prématuré aujourd'hui, par rapport à votre vœu, de décider de ce que sera le futur visage de cette Porte de Brancion puisque nous lançons ces études urbaines.

C'est d'ailleurs, à ma demande, la Direction de l'Urbanisme qui les conduira en lien avec l'ensemble des partenaires.

Le calendrier est le suivant : lancement de cette étude courant février, choix du prestataire mi-avril et rendu de l'étude fin septembre avec bien sûr un point d'étape que nous souhaitons réaliser en juin avec l'ensemble des parties concernées, dont bien sûr la mairie du 15e arrondissement.

Je vous demande, si vous en étiez d'accord, puisque nous avons nous-mêmes déjà rejeté les hypothèses notamment de construction d'un entrepôt - d'ailleurs M. GAUDUCHEAU le sait bien pour en avoir longuement parlé ensemble - de bien vouloir retirer ce vœu qui n'a pas d'objet.

Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable au nom de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Georges SARRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je voudrais tout d'abord interroger Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Quelle est votre position ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je maintiendrai mon vœu en regrettant parallèlement que le Maire du 15e n'ait pas été cité dans l'intervention d'Anne HIDALGO.

On a parlé de concertation entre la mairie centrale et le Maire de Vanves mais le 15e arrondissement passe à la trappe une fois de plus. On voit bien quelles sont vos intentions véritables.

M. Georges SARRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 11).

Je vous remercie.

2009, DVD 53 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux aménagements de voirie de surface et souterraine dans le cadre du projet d'aménagement du quartier des Halles.

M. Georges SARRE, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DVD 53 relatif au projet d'aménagement du quartier des Halles.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET.

(*Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. Georges SARRE au fauteuil de la présidence.*)

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il s'agit pour l'essentiel des travaux de voirie souterraine des Halles que tout le monde connaît.

Je rappelle que cette opération est conduite par l'équipe Seura, c'est-à-dire l'architecte David MANGIN auquel on a proposé en quelque sorte un lot de consolation.

Il y a d'abord une question de fond. Cette voirie souterraine est un équipement important qu'il faut mettre aux normes du Mont-Blanc. Tout cela coûte naturellement très cher.

J'ai demandé dès l'origine que l'on étudie sérieusement la fermeture de la voirie souterraine des Halles en tant que voie de circulation. Il va de soi qu'il faut conserver l'accès aux parkings et l'accès aux livraisons du forum.

On peut légitimement s'interroger sur le fait de maintenir en plein centre de Paris une mini autoroute urbaine alors que la municipalité affirme poursuivre le but, que je crois d'ailleurs souhaitable, de faire baisser la pression automobile dans Paris.

Il y a là une incohérence qui me paraît importante. Engager des frais lourds pour mettre aux normes du tunnel Mont-Blanc la voirie souterraine des Halles revient à pérenniser pour longtemps encore cette voirie qui est finalement très peu utilisée, les comptages le démontrent, qui est dangereuse et qui me paraît aujourd'hui en tout cas être définitivement passée de mode.

Viennent là-dessus s'ajouter des arguments de forme. Il s'agit d'un avenant n° 1. Pour ce qui me concerne, je n'aime pas les avenants. J'ai l'occasion de le dire souvent en Commission d'appel d'offres. Je trouve que l'on fait un abus systématique des avenants.

Un avenant, légalement, ne peut se justifier que si on est confronté à des arguments imprévisibles qui n'avaient pas pu être pris en compte lors de l'établissement du contrat initial.

Or, quels sont les deux arguments que l'on utilise pour justifier l'avenant ?

Premièrement, on a demandé l'avis de Mme BERTINOTTI, maire du 4e. Et Mme BERTINOTTI a demandé qu'on travaille sur une meilleure intégration dans l'environnement de la trémie de sortie de la rue du Renard. Je trouve que les arguments de Mme BERTINOTTI sont tout à fait fondés parce que, effectivement, cette émergence est assez catastrophique, celle de la rue du Renard. Mais je m'étonne que l'on n'ait pas consulté Mme BERTINOTTI lors de l'établissement du contrat initial. L'avis de Mme BERTINOTTI était évidemment requis dès l'origine.

Ce n'est pas un élément imprévisible que de dire qu'on s'est mis subitement à considérer qu'il fallait recueillir l'avis de Mme la Maire du 4e arrondissement. Ce n'est donc pas un argument qui témoigne de l'imprévisibilité de cette nouvelle modalité.

Deuxièmement, on nous dit - et c'est beaucoup plus grave - qu'une fois les études réalisées, on les a soumises à l'institut chargé de donner son aval sur la sécurité des ouvrages souterrains. Et cette institution a déclaré que les études étaient mal faites, que les vitesses de brassage d'air, que les conditions et les calculs n'étaient pas les bons. Il faut donc refaire l'étude.

Ce n'est pas non plus une imprévision, c'est le fait que l'étude a été mal faite.

Vous savez que les avenants, lorsqu'ils atteignent les 5 % doivent être soumis à la commission d'appel d'offres. Par un prodigieux concours de circonstances, l'avenant est plafonné à 4,85 % de la dépense. Admirez la précision !

Mais vous savez que 4,85 %, cela représente quand même un surcoût de 443.108 euros. Ce n'est donc pas une dépense tout à fait négligeable.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, je considère que cet avenant n'est absolument pas justifié, qu'il repose sur des études et une dépense dont on n'a jamais pu parler et débattre sur le fond. J'ai eu l'occasion de le dire à Mme LEPETIT lorsqu'elle était venue me rendre visite après sa prise de fonction.

Je continue à m'interroger et je ne crois pas que l'on puisse, de gaieté de cœur, voter cet avenant et les dépenses qui l'accompagnent.

Pour toutes ces raisons d'ailleurs, à la majorité, le Conseil du 1er arrondissement a émis un avis défavorable. Et j'aimerais que Mme LEPETIT s'accorde un délai de réflexion pour que l'on n'engage pas définitivement cette dépense, que l'on risque de regretter très vite, d'abord parce que la justification n'est pas bonne, deuxièmement parce que sur l'avenir, la pérennisation de la voirie souterraine des Halles, je pense qu'il est encore temps de réfléchir et de s'interroger.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame le Maire.

Monsieur le Maire du 1er, je connais votre souci - et vous avez raison - des deniers publics. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de ces questions d'avenant.

Ce n'est pas forcément de gaieté de cœur qu'on prend une telle décision. Quand il faut ajuster un marché, il faut bien le faire.

Sur d'autres cas vous auriez sans doute raison, mais en tout cas sur cet exemple précis, non. Le complément de programme porte en effet sur deux aspects.

Le premier, vous l'avez dit, c'est la modification de la trémie rue du Renard pour améliorer le cheminement des piétons entre Les Halles et Beaubourg. Cet aménagement a été décidé bien évidemment avec l'avis de la Maire du 4e mais pas seulement. Il y a également eu des réunions de concertation avec les habitants et les associations de quartier. Les élus locaux, les habitants, les associations de quartier ont donc été consultés. On ne peut pas dire que c'était prévisible car on tient compte de leurs remarques.

Le deuxième complément de programme porte sur le système de ventilation et le désenfumage du réseau souterrain. Vous le savez, on a eu une évolution de la réglementation des tunnels, dont nous devons tenir compte, à la fois sur ce tunnel en particulier mais sur tous les tunnels, ce qui va de fait occasionner des coûts importants.

On a eu l'occasion d'ailleurs, avec Denis BAUPIN, d'échanger en 3e Commission avec Mme DOUVIN, sur cet aspect des choses parce que la conformité des tunnels, de fait, a un coût pour la Ville que nous n'avions pas forcément envisagé dès le départ mais auquel on ne peut évidemment pas se soustraire, d'abord parce que c'est la loi et deuxièmement parce que cela pose des questions de sécurité importantes.

Ce renforcement de la réglementation nous oblige donc de fait à reprendre les systèmes de sécurité qui concernent la ventilation et le désenfumage.

Monsieur LEGARET, je suis, comme vous, soucieuse de ne pas systématiquement avoir des avenants et augmenter ainsi les coûts des projets initiaux. Quand on peut s'en passer, tant mieux, mais lorsque c'est nécessaire, nous sommes bien obligés de passer par des avenants. Je ne vois pas comment faire autrement.

Enfin, on ne peut que se féliciter que le coût soit inférieur à 5 %. Il est déjà élevé, vous le faisiez remarquer. A partir du moment où il est inférieur à 5 %, cela veut dire que c'est quand même un coût moindre et qu'on peut éviter de perdre trop de temps en devant présenter le dossier en Commission d'appel d'offres.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 53).

2009, DVD 77 - Réalisation du prolongement du tramway T2. - Adoption de l'Avant Projet relatif à la création d'une station supplémentaire entre Issy - Val-de-Seine et la Porte de Sèvres. - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de financement du 31 octobre 2006 régissant les rapports entre les financeurs, le maître d'ouvrage et le S.T.I.F.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au financement de la correspondance souterraine entre la station de métro "Balard" et la station T2 "porte de Sèvres".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DVD 77 sur lequel un vœu n° 6 a été déposé par le groupe U.M.P. Il s'agit de la réalisation de la prolongation du tramway T2, de l'adoption de l'avant-projet relatif à la création d'une station supplémentaire entre Issy - Val-de-Seine et la Porte de Sèvres, de la signature de l'avenant n° 1 à la convention de financement régissant les rapports entre les financeurs, le maître d'ouvrage et le S.T.I.F.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame le Maire.

Le vœu que nous présentons a pour but de permettre de désenclaver le quartier des Frères-Voisins, un des quartiers du Sud du 15e arrondissement.

Permettez-moi, à ce stade, de revenir sur la réponse apportée au vœu que ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE a présenté et à la réponse apportée au maire et aux élus du 15e, pour vous dire que cette réponse n'est vraiment pas satisfaisante, et ce, pour deux raisons.

D'abord, et encore une fois, je le regrette, le maire du 15e, qui peut tout de même se prévaloir d'une légitimité aussi forte au moins que celle de la majorité parisienne, n'est pas assez concerté dans les projets qui intéressent l'arrondissement. Et les élus également. Et nous le regrettons, encore une fois.

Seconde raison, alors que le Maire de Paris entend décentraliser au profit des maires d'arrondissement, on voit encore l'ambiguïté de la politique du Maire de Paris sur cette question, le second point, c'est donc encore une fois la concertation avec les conseils de quartier.

Dans le cas présent, la Gauche - je suis désolé de le dire - montre les limites de l'exercice dans sa volonté de concertation parce que chaque fois que nous rencontrons les membres des conseils de quartier du sud de l'arrondissement, ils se plaignent d'être toujours et encore placés devant le fait accompli.

Le vœu que nous avons présenté insiste sur la volonté que nous avons de poursuivre une bonne concertation avec tous les habitants concernés. Malheureusement, la Gauche a décidé de continuer sa politique et de faire la sourde oreille sur cette question, comme elle l'a fait sur d'autres projets, du type le terrain de basket aux Périchaux ou le minibus électrique.

Le vœu que nous présentons, qui est rattaché au projet de délibération DVD 77, insiste sur le problème des barrières physiques qui existent entre le quartier des Frères-Voisins et le reste de l'arrondissement, notamment du fait des travaux du T2.

Pour m'y être rendu à titre personnel hier soir, je tiens à mettre en avant le problème de la signalétique des travaux qui peut poser problème aux piétons.

Beaucoup d'usagers de l'Aquaboulevard et de riverains des Frères-Voisins utilisent le passage entre le bout de la ligne Balard et le futur T2 et le parc Suzanne Lenglen, beaucoup de familles, de jeunes qui vont faire du sport, de mères avec leurs enfants. Nous soutenons, dans ce cadre, le projet de tunnel qui doit relier la ligne 8 aux travaux du T2.

Je le sais bien, vous nous avez encore sorti l'argument en 3e Commission du financement de l'Etat qui est, pour vous, une tarte à la crème bien facile. Seulement, le financement de l'Etat, on l'a vu pour la station supplémentaire, a été débloqué ; je crois que ce n'est pas que le problème du financement de l'Etat, ce n'est pas que l'Etat qui est partenaire dans cette opération.

Le vœu que nous présentons demande que le Maire de Paris sollicite tous les partenaires de ce projet pour que le tunnel puisse être financé. Il y a l'Etat, bien sûr, mais il n'y a pas que l'Etat, il y a la Ville, le S.T.I.F. et d'autres partenaires. Le vœu que nous présentons demande au Maire de demander aux partenaires de l'opération de prévoir le financement de ce tunnel pour permettre de sécuriser les usagers et de désenclaver les Frères-Voisins.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Même si la préoccupation des élus U.M.P. est légitime, puisqu'il s'agit, en définitive, de sécuriser les accès piétons entre la station du métro Balard et la future station T2, il faut quand même avoir à l'esprit que la finalisation du plan de financement de la phase 1 du projet T2, que je vais rappeler brièvement, a déjà été très compliquée et qu'elle n'est pas totalement terminée.

Vous le savez, la phase 1 comprend la réalisation du prolongement proprement dit, c'est fait, et la création d'un accès sud à la station de métro Balard ligne 8 ce qui est fait aussi. Quand je dis que c'est fait, cela veut dire que les financements sont prévus pour cela.

En revanche, la phase 2, qui porte sur le couloir de correspondance entre la station Balard et la station du T2 porte de Sèvres n'est pas financée à ce jour.

Je ne vais pas faire tout l'historique, mais je le tiens, bien sûr, à votre disposition. Sachez seulement que les négociations ont été longues et qu'on a cru d'ailleurs jusqu'au dernier moment que la station ne pourrait pas se faire dans les délais de mise en service du T2 parce qu'il y avait un problème de participation au financement du côté de l'Etat. L'Armée, dont le bâtiment jouxte la station Balard, avait indiqué à la R.A.T.P. qu'elle lui libérerait des emprises et s'est finalement rétractée, un peu au dernier moment, souhaitant conserver ces parcelles pour mener à bien son projet de "Pentagone à la française", un projet du Ministère de la Défense de regrouper ses états-majors.

Les négociations avec l'Armée sont toujours en cours et, par conséquent, j'ai envie de répondre aux élus qui ont déposé ce vœu que nous travaillons déjà, et il faut que nous le fassions tous ensemble, à la finalisation de la phase 1 du projet. Je pense qu'il faut laisser la R.A.T.P., en lien avec le S.T.I.F., poursuivre les discussions avec l'Armée pour qu'on finalise les conditions de réalisation de cet accès sud à la station Balard pour qu'il puisse être mis en service fin 2012, comme convenu.

Je demande, bien évidemment, le retrait de ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

Retirez-vous le vœu, Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Non, Madame la Maire, nous maintenons le vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 77).

2009, DVD 79 - T3 Portes "Ivry - Chapelle". - Approbation avant-projet. - Signature d'une convention d'occupation du domaine public par le STIF, d'une convention de coordination MOA pilotage projet et d'une convention rapports entre financeurs, MOA et STIF. - Autorisation au STIF de déposer les demandes de permis de construire pour le site de maintenance Jules Ladoumègue.

Vœu déposé par M. Christophe NAJDOVSKI et le groupe "Les Verts" relatif aux aménagements cyclables dans le 12e liés à l'extension du T3.

Vœu déposé par M. Denis BAUPIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX et M. Christophe NAJDOVSKI relatif à la poursuite des études et à des mesures complémentaires en vue de l'extension du T3.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DVD 79 sur lequel les vœux n^{os} 7 et 8 ont été déposés par le groupe "Les Verts". Il s'agit d'un projet de délibération portant sur le T3, sur l'approbation de l'avant-projet, de la signature d'une convention d'occupation du domaine public par le S.T.I.F., d'une convention de coordination M.O.A. (maîtrise d'ouvrage) pilotage projet et d'une convention rapports entre financeurs, M.O.A. et S.T.I.F., de l'autorisation au S.T.I.F. de déposer les demandes de permis de construire pour le site de maintenance Jules Ladoumègue.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais être assez rapide, puisque lors de notre dernière séance, nous avons eu l'occasion d'avoir un très large débat sur ce grand engagement de la mandature qui commence.

Nous sommes très heureux que ce projet puisse voir le jour, et ceci tant pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'Est parisien que pour celle des transports pour tous, à Paris comme en banlieue, et également l'aide au dynamisme économique que ce prolongement continue.

Je tenais à saluer les nombreuses consultations qui se sont déroulées et celles qui continuent à se dérouler pour l'aménagement de la rupture de charge Porte de Vincennes.

Les élus du 20e, vous le savez, sont généralement préoccupés par le nouveau dessin de cette porte. Aussi, je veux dire que j'ai personnellement apprécié la détermination de M. le Maire lors du compte rendu de mandat dans cet arrondissement. Les habitants ont ainsi pu être rassurés sur notre volonté d'étudier les meilleures pistes permettant que la sécurité et le bien-être des habitants de ce quartier soient particulièrement bien traités.

Nous aurions tous souhaité, je crois, qu'il n'y ait pas de rupture de charge à cet endroit, mais il s'agit d'une nécessité technique imposée par la R.A.T.P. pour garantir la régularité future du tramway.

Je voudrais aussi, quand même, rappeler que pour nous, élus M.R.C., il est utile de garder à l'esprit l'éventualité que cette rupture de charge à la Porte de Vincennes puisse se transformer à l'avenir en opportunité par une future liaison permettant la correspondance avec le R.E.R. à Nation.

Notre Municipalité a pu surmonter rapidement et, me semble-t-il, avec intelligence, la complexité d'un dossier alliant à la fois un projet de transport et de requalification urbaine, une volonté de concerter dans Paris, mais aussi au-delà du périphérique, avec les communes voisines.

Nous souhaitons également que dans le cadre du S.T.I.F. cette possibilité d'interconnexion utile à l'ensemble de l'agglomération parisienne ne soit pas oubliée.

Je ne peux que regretter une nouvelle fois l'absence de financement de l'Etat qui semble passer son temps à redessiner la carte des transports en commun à grands traits malhabiles ; j'aurai l'occasion d'y revenir dans la suite de nos débats.

En attendant que celui-ci se décide, la Ville avance et fait du concret.

Je souhaiterais que le même esprit pragmatique prévale pour tous nos projets. La situation des Franciliens et des Parisiens mérite cela.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BACHE.

Madame Léa FILOCHE, vous avez la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

C'est avec enthousiasme que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés accueille ce projet de délibération relatif à l'extension du tramway T3.

La première et principale raison pour les élus parisiens que nous sommes en est le succès considérable rencontré par le premier tronçon du tramway T3 mis en place en 2006 entre la porte d'Ivry et le pont du Garigliano qui illustre à quel point ce tramway répond à une attente forte des Parisiens et des Franciliens.

Ce succès épatant, 25 millions de voyageurs en un an et plus de 100.000 voyageurs chaque jour, soit deux fois plus que l'ancien bus P.C., dont plus de la moitié ont pour origine ou destination la banlieue, découle d'un triste constat fait dès 2001 par la nouvelle majorité municipale : celui de la gravité de la situation des transports en commun en Ile-de-France. Le réseau connaît une saturation dramatique et un retard d'investissement important.

Le tramway des Maréchaux sud symbolise d'ailleurs la politique de déplacement volontariste menée par la Municipalité parisienne dès son arrivée en 2001 qui a démontré son efficacité pour améliorer cette situation.

L'extension du tramway des Maréchaux vers l'Est et le Nord parisien s'avère donc aujourd'hui d'autant plus urgente que le retard et le désengagement financier de certains acteurs dont on a déjà beaucoup parlé sont tels que la fréquentation des lignes de métro et de R.E.R. augmente inexorablement. Dans le même temps, la mobilisation de milliers d'usagers, d'élus et d'associations qui ne se contentent pas de cette situation s'intensifie.

Progressistes, nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de progrès durable sans solidarité entre les hommes et entre les territoires. C'est pourquoi l'extension du tramway des Maréchaux vers l'Est et le Nord de la Capitale est pour nous un engagement majeur pour cette nouvelle mandature. Ce tramway jusqu'à la porte de la Chapelle, qui s'inscrit dans une démarche de requalification urbaine, desservira cinq arrondissements, 11 communes limitrophes, et son tracé permettra la correspondance avec 11 lignes de métro, les RER C et E, ainsi que le Tram'Y, les lignes de Mobilien, des lignes de bus parisiennes, des lignes de bus de banlieue, soit 39 lignes de bus au total, atténuant ainsi la coupure entre Paris et les communes limitrophes, et facilitant les déplacements des habitants de ces communes et donc les trajets en rocade pour lesquels les besoins sont urgents. Les infrastructures de transport sont une condition nécessaire au développement des territoires, au désenclavement des quartiers, et constituent un véritable vecteur de développement économique pour toute la Région. L'attractivité d'un territoire se mesure, à l'échelle internationale, à ses infrastructures et notamment à celles relatives aux transports. Un tramway étendu, c'est aussi la garantie pour des milliers d'entreprises que leurs salariés pourront se rendre sur leur lieu de travail dans les meilleures conditions possibles.

De plus, et surtout, ce projet s'inscrit totalement dans la politique que nous menons face au défi environnemental. Paris, comme d'autres métropoles mondiales, a su rompre avec la logique archaïque du "tout voiture" qui était la norme dans la Capitale jusqu'en 2001, et modifier durablement les habitudes de ses habitants et des Franciliens qui y transitent chaque jour. La diversité des offres de transport est pour la majorité parisienne la clé de la liberté des Parisiens et des Franciliens, conjuguant la reconquête de l'espace et du temps. Cette politique a déjà permis d'obtenir des résultats concrets que nous avons déjà ici évoqués, allant de la réduction de 32 % de la pollution de proximité à la réduction de 20 % de la circulation automobile.

Les limites du nouveau projet dépendent aujourd'hui de la volonté des différents acteurs. On ne peut donc à cet égard que regretter le brutal désengagement de l'Etat qui, après avoir financé 16 % du premier tronçon du tramway, se désolidarise totalement du projet d'extension du T3. Nous sommes loin des belles paroles prononcées lors du Grenelle de l'Environnement. Le Gouvernement a tout simplement exclu du Grenelle de l'Environnement les aides financières pour les transports collectifs en Ile-de-France, territoire qui, avec ses 11,5 millions d'habitants, fait face à la plus grande urgence. J'ajoute que 65 % des voyages en transports collectifs sont effectués en Ile-de-France, alors que l'Etat a diminué de 48 % ses budgets consacrés aux transports en Ile-de-France depuis 2002. L'extension du T3 jusqu'à la porte de la Chapelle, projet structurant des cinq ou dix prochaines années en matière de transports en commun en Ile-de-France, est donc entièrement assurée par Paris et la Région Ile-de-France.

Ce choix de l'Etat condamne de facto la possibilité d'étendre le tramway des Maréchaux jusqu'à la porte d'Asnières d'une part, et la place de la Nation d'autre part. Il empêche de soulager certaines lignes de métro et RER surchargées, notamment la ligne 13, qui fait face à la plus grande difficulté. En effet, l'extension à la porte d'Asnières serait de nature à soulager la ligne 13 du métro grâce à une correspondance à la porte de Clichy et offrirait de surcroît une correspondance très utile avec la ligne 4. Le temps est au passage à l'acte. Elue socialiste de la Ville de Paris, je refuse cette société qui laisserait les territoires les plus fragiles seuls avec eux-mêmes. La réalisation de cette extension s'avère plus qu'urgente, en lien avec les grands projets de renouvellement urbain du Nord parisien, des villes de Clichy et de Saint-Ouen. L'extension à la porte d'Asnières permettrait d'améliorer la desserte de quartiers denses et actuellement mal reliés aux transports collectifs. Qu'en est-il, au stade de l'avant-projet de cette demande, au regard de la lecture sectorielle et partielle de ce dossier par l'Etat ? Que dire de l'attitude du Premier Ministre qui, alerté à plusieurs reprises par le Maire de Paris sur cette question du tramway et plus largement sur l'amélioration des infrastructures de transports sur ce territoire, a lui aussi fait le choix de l'immobilisme ?

Les collectivités locales ne peuvent pallier en permanence le désengagement de l'Etat. La mise en œuvre d'une solution pérenne et propre pour les transports à Paris et en Ile-de-France suppose que l'Etat engage des moyens.

Asphyxié par le gaspillage des 15 milliards d'euros du paquet fiscal, l'Etat s'est coupé lui-même de toute marge de manœuvre.

Paris est une ville solidaire qui fait de l'amélioration de la desserte des territoires confrontés à des difficultés urbaines et sociales une priorité. Je ne peux qu'encourager l'Etat à investir dans le prolongement rapide.

Face à l'enjeu de la mobilité, notre groupe refuse l'immobilisme et fait donc le choix de mettre le tramway des Maréchaux nord sur les rails.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire, nous avons eu un débat approfondi au Conseil de Paris la dernière fois. Je ne vais donc pas le refaire. Nous avons voté cet équipement. Mon groupe a également demandé d'aller jusqu'à la porte Maillot. Je n'y reviendrai donc pas non plus.

Je poserai une question et j'émettrai une interrogation.

Dans le cadre du projet de délibération que nous examinons aujourd'hui, la question concerne la convention de financement, et en particulier le financement du matériel roulant supplémentaire nécessité par cette expansion. En effet, je n'ai rien vu dans ce projet de délibération. J'obtiens des réponses un peu floues à ce sujet. Il est annoncé la participation de la R.A.T.P. à 50 %. Qu'en sera-t-il pour l'autre moitié ? Y a-t-il encore des discussions avec le S.T.I.F. à ce sujet ? J'imagine qu'il y aura une nouvelle convention de financement, mais à quelle échéance aura-t-elle lieu ?

Mon interrogation sera la suivante. Puisque nous en sommes à évoquer le financement et les gains attendus par cette infrastructure dans tous les domaines, le tramway, aujourd'hui, sur la partie qui existe, transporte environ 91.000 personnes en moyenne. Nous n'avons pas atteint l'objectif de 100.000 mais je ne fais vraiment pas de mauvaise querelle, cela n'aurait aucune utilité ni aucun sens.

La question que je me pose est de savoir si le développement du tramway actuel et son extension vont permettre de répondre aux besoins croissants de mobilité et de transports collectifs que nous voyons venir, et d'autre part si ce tramway servira efficacement le développement économique des zones traversées. La requalification urbaine est souvent indiquée comme étant le meilleur effet de levier que l'on pourrait utiliser. Je suis frappée de voir que c'est un argument qui est rarement pris en compte par rapport à ce que l'on pourrait en attendre sur le plan économique.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - J'interviendrai au nom du groupe "Les Verts" pour présenter le vœu n° 8, et Christophe NAJDOVSKI pour le vœu n° 7. Evidemment, nous voterons les projets de délibération concernant le tramway. Nous souhaitons que ce projet puisse être mené à bien dans les délais prévus.

Nous conservons une certaine inquiétude sur l'aménagement de la porte de Vincennes. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer lors du dernier Conseil de Paris. On connaît les conditions qui ont conduit à ce que ce projet ait dû être remanié avant son adoption à la demande de la R.A.T.P. et du S.T.I.F. pour la rupture du tramway en deux tronçons à la porte de Vincennes.

Simplement, sur la conception même de l'aménagement, nous continuons de rester inquiet, notamment sur la sécurité des usagers qui doivent traverser le cours de Vincennes pour passer du terminus sud au terminus nord et inversement, particulièrement les personnes à mobilité réduite qui devront donc traverser six voies de circulation ou utiliser un tunnel qui leur est aujourd'hui inaccessible.

C'est pourquoi le présent vœu vise à traduire la vigilance de notre groupe quant à la volonté que l'on mette tout en œuvre pour améliorer le projet en matière de sécurité et prendre en compte l'inquiétude qui s'exprime de façon importante de la part des riverains parce qu'il serait extrêmement dommageable qu'une fracture sépare les riverains et le projet de tramway du fait de cette incompréhension.

Je ne veux mettre personne en cause ici, ni les services de la Ville, ni Mme LEPETIT, adjointe en compétence du dossier : il s'agit de travailler ensemble pour faire avancer ce projet. C'est notre volonté. Je me permets de souligner d'ailleurs que de l'autre côté du périphérique, du côté de la Municipalité de Vincennes, les mêmes préoccupations se sont exprimées par l'adoption d'un vœu unanime du Conseil de Vincennes pour améliorer ce projet.

Nous faisons donc ici des propositions en vue d'améliorer ce projet sans remettre en question le calendrier. Nous souhaitons qu'elles soient étudiées, que le plus grand nombre d'entre elles puissent être mises en place de façon à ce que l'on puisse, au moment de la livraison du tramway, assurer la meilleure sécurité pour les riverains, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite et pour les usagers du tramway.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - M. NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - S'agissant de la sécurité sur le cours de Vincennes, des traversées importantes seront réalisées tous les jours également par les lycéens de Paul Valéry puisqu'un certain nombre d'entre eux viennent du 20e arrondissement. Ils se déplacent aujourd'hui avec le bus PC. Demain, avec la coupure à la porte de Vincennes, ils seront obligés de changer de tramway et lorsque l'on sait que beaucoup de jeunes sont aujourd'hui pressés le matin pour arriver à l'heure en cours, cette traversée du cours de Vincennes risquera d'être périlleuse pour eux.

Par ailleurs, pour les personnes à mobilité réduite se pose la question de la largeur du cours de Vincennes. Les traversées du cours de Vincennes doivent aujourd'hui s'effectuer dans un temps relativement limité pour les piétons, parce qu'il y a des flux de circulation importants. Les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées sont souvent obligées de traverser en deux temps et doivent se réfugier sur le refuge central pour effectuer la deuxième partie de leur traversée.

Demain avec l'aménagement du cours de Vincennes, quid de cette question ? Est-ce que ce seront les flux de circulation qui seront prioritaires ou bien la traversée des piétons ? Ces questions restent en suspens.

Je voudrais pour ma part également insister sur la question des aménagements cyclables qui sont liés à ce projet, puisque le projet a été présenté aux habitants du 12e arrondissement le 22 janvier dernier, et cela faisait suite à une réunion publique qui s'était tenue le 1er décembre réunissant la mairie du 20e, la mairie du 12e et l'Hôtel de Ville avec la présence du S.T.I.F. et de la Préfecture de police, où le projet avait été présenté aux habitants.

Nous avons des aménagements connexes au tramway et le vœu n° 7 insiste particulièrement sur ces aménagements cyclables, notamment sur la porte Dorée où il est question de supprimer des aménagements existants, ce qui pose évidemment question, notamment lorsque l'on sait que les carrefours et les portes sont des points durs qui dissuadent la circulation des cyclistes.

Nous souhaitons donc que la Ville poursuive les études, c'est le sens de notre vœu, pour que des solutions soient apportées, de manière à faire en sorte que les aménagements cyclables liés au tramway permettent de progresser dans le sens d'un développement de la pratique du vélo et non pas d'une régression.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT pour répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais juste revenir sur les enjeux de ce projet de délibération puisqu'il a pour objet d'autoriser le Conseil à approuver l'avant-projet du T3, d'autoriser le Maire à signer la convention de financement entre les différents partenaires, le S.T.I.F., la Région, la R.A.T.P. et la Ville, d'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public pour donner au S.T.I.F. le droit d'occuper le domaine public durant les travaux, d'autoriser le Maire à permettre au S.T.I.F. de désigner la R.A.T.P. pour déposer le permis de construire pour le garage du T3 situé au stade Ladoumègue dans le 19e arrondissement et enfin d'autoriser le Maire à signer une convention de coordination entre les maîtres d'ouvrage que sont la Ville de Paris, la R.A.T.P. par délégation du S.T.I.F.

Ce projet de délibération DVD 79 permet de mieux connaître qui fait quoi et comment ce projet est conduit.

Je voudrais peut-être revenir rapidement sur les interventions des uns et des autres, et les vœux si vous le permettez, Madame la Maire.

D'abord, je souhaite remercier Marinette BACHE pour son pragmatisme et Léa FILOCHE pour son enthousiasme. Vous l'avez rappelé toutes les deux, l'extension du T3 est un projet majeur pour les Franciliens et les Parisiens. Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique des transports du Maire de Paris, celle de la diversité des transports et particulièrement celle des transports propres.

Mais il s'inscrit aussi dans la politique de l'aménagement urbain, cher à Anne HIDALGO, puisque c'est l'occasion de rénover les quartiers qui sont situés aux portes de Paris. Là, en l'occurrence, il s'agit des quartiers de l'Est parisien, et un peu ceux du Nord avec le 19e et le 18e arrondissements et, je le souhaite vivement, ceux qui sont situés après la porte de la Chapelle puisque nous sommes tous favorable à ce que l'extension du tramway ne s'arrête pas justement porte de la Chapelle.

Je voudrais dire aussi à Mme DOUVIN qu'elle a raison sur deux points. Concernant le financement du matériel roulant, il est à noter - je crois que vous l'avez fait - que 25 rames seront nécessaires à l'exploitation de l'extension du T3, et, si on tient compte du renfort d'offre actuellement à l'étude, 26 rames seraient en définitive nécessaires.

Le plan de financement du matériel roulant n'est pas encore défini dans sa totalité mais je peux vous donner comme information que la R.A.T.P. s'est engagée à le prendre en charge à hauteur de 50 %. Il faut donc continuer à travailler, et vous savez bien que j'ai cela à l'esprit quotidiennement, pour parvenir à compléter le financement.

Deuxième remarque sur laquelle je suis en accord avec vous, cela ne vous surprendra pas, Madame DOUVIN, le prolongement du T3 n'est bien évidemment pas la seule réponse aux besoins croissants de transport de nos concitoyens. Et nous aurons l'occasion d'évoquer ce sujet un peu plus tard, puisque nous avons des vœux sur les transports collectifs en Ile-de-France.

J'en profite pour informer le Conseil que je vais en début d'après-midi à une réunion organisée par le président du S.T.I.F., le président du Conseil régional, qui a invité les départements franciliens pour rendre compte de son entretien avec le Ministre Jean-Louis BORLOO, et évidemment pour affiner le plan de mobilisation pour les transports qu'il a présenté maintenant il y a à peu près six mois, et sur lequel nous attendons des réponses de l'Etat.

Voilà, bien sûr, Madame DOUVIN, soyez en certaine, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, notamment de toutes celles et ceux qui militent pour favoriser et développer les transports en commun en Ile-de-France.

Sur le voeu déposé par Denis BAUPIN, je voudrais lui dire que nous avons voté, il s'en souvient, un voeu de l'Exécutif en décembre dernier, qui donnait à peu près l'ensemble des éléments qui sont repris dans le voeu qu'il défend aujourd'hui.

Je peux donc donner des réponses rapides.

Nous demandions en décembre, ce n'est pas si loin que cela, que la limitation de la vitesse sur le cours de Vincennes, je prends cet exemple qui me paraît essentiel, soit 30 kilomètres par heure.

Sachez que je m'étais engagée à l'époque à saisir le Préfet de police, ce que j'ai fait. Vous le savez, le cours de Vincennes est une voie sur laquelle la Préfecture de police a non seulement son avis à donner mais également ses décisions.

J'ai donc saisi le Préfet de police, je n'ai pas encore la réponse mais je suis certaine que cela va aller dans le bon sens, afin que la vitesse des véhicules et particulièrement des voitures qui sont très nombreuses et qui roulent trop vite aujourd'hui sur le cours de Vincennes, soit limitée à 30 kilomètres par heure. Je lui ai également demandé d'étudier la possibilité de préserver une voie réservée aux bus sur le cours de Vincennes.

Cela fait partie de l'essentiel de votre voeu, je sais que vous y tenez beaucoup.

Par conséquent, c'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre voeu. J'ajoute que nous tiendrons une réunion publique dans le 20e arrondissement, menée par la Maire du 20e. Je suis sûre que Denis BAUPIN y sera sensible.

Cette réunion publique portera essentiellement sur l'aménagement du cours de Vincennes. La correspondance est acquise, si je puis dire, puisqu'elle figurait même dans le dossier qui a été donné à la commission d'enquête publique.

Ce qui a évolué, c'est justement la position des tramways et l'aménagement en tant que tel du cours de Vincennes.

Mais, je le souhaite, cette évolution permettra, parce que c'est comme cela qu'il faut le voir, un ralentissement de la vitesse des voitures. Il permettra également de ne pas toucher à ce qui avait été réalisé par le conseil de quartier dans le cadre de l'aménagement du G.P.R.U., notamment pour tout ce qui est verdure située entre les Maréchaux et le périphérique. Nous n'y toucherons évidemment pas.

En revanche, le Maire a eu l'occasion de le rappeler lors de son compte rendu de mandat dans le 20e arrondissement, nous serons extrêmement vigilants pour que cet aménagement soit de qualité et soit satisfaisant pour les riverains.

Sous toutes ces réserves, j'espère, Monsieur BAUPIN, que vous accepterez de retirer ce voeu.

Concernant le voeu de M. NAJDOVSKI qui porte davantage sur l'aménagement des pistes cyclables, je suis en accord avec le fond du voeu.

Je tiens tout de même à préciser, bien que j'accepte que nous votions ce voeu, que nous devons avoir, le 4 février, c'est-à-dire après-demain, une réunion avec les associations cyclistes portant exclusivement sur l'aménagement des pistes cyclables, pas uniquement cours de Vincennes mais sur l'ensemble du projet d'extension du T3.

Je souhaite vraiment que cet aménagement soit particulièrement soigné et permette d'avoir des continuités sans rupture pour satisfaire celles et ceux qui, de plus en plus nombreux, font du vélo.

Vous êtes donc cordialement invité à cette réunion, les Maires d'arrondissement y sont conviés, je pense utile que M. NAJDOVSKI y soit également. Puisque nous sommes en parfait accord avec le fond du voeu, nous le voterons bien volontiers.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

Monsieur VEDEL, pour la Préfecture de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Simplement pour préciser que l'entrée par l'Est de la Capitale sur cette avenue est un axe d'intérêt régional.

Cette dimension a guidé la Préfecture de police dans sa réflexion technique.

Sur la question de l'insertion et de la sécurité routière pour les usagers locaux, je pense qu'un accord peut être trouvé. Lors de la réunion publique, la Préfecture de police avait eu l'occasion de préciser que des demandes seraient faites d'installer deux radars automatiques sur ce cours, ce qui garantit le respect par les automobilistes de manière automatique d'une vitesse inférieure à 50 kilomètres par heure, assortis d'aménagements qui marquent clairement les usages piétonniers.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VEDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le voeu du groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le voeu est adopté. (2009, V. 4).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Concernant le voeu n° 8, il y a une demande de retrait.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - De façon constructive et en écoutant les arguments de Mme LEPETIT, nous allons le retirer, bien que ce que vient de dire M. VEDEL ne me rassure pas.

Mme LEPETIT pourra compter sur notre soutien pour maintenir la pression sur la Préfecture de police. On a bien parlé de 30 kilomètres par heure et pas de 50 kilomètres par heure.

Ce ne sont pas les radars qui vont nous rassurer sur le fait que, "a posteriori", on pourra toujours savoir qui a écrasé quelqu'un.

La question est réellement d'assurer la sécurité, on continuera à être vigilant sur le sujet mais on retire aujourd'hui le voeu pour faire avancer le dossier.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je ne mets donc pas aux voix ce vœu qui est retiré.

Je mets en revanche aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 79).

2009, DEVE 47 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec le Syndic des copropriétaires du 212, rue de Vaugirard, la SARL Foncière Olivet et l'indivision Lobo, un protocole transactionnel pour la prise en charge des travaux de réfection du mur situé entre la copropriété du 212, rue de Vaugirard et le square Blomet (15e).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Avant de suspendre la séance, je vous informe que le projet de délibération DEVE 47 est retiré de l'ordre du jour.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous examinons les questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police concernant les garanties apportées pour remédier aux atteintes répétées aux libertés publiques et individuelles.

II - Question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Préfet de police relative au climat répressif à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La première question est celle du groupe "Les Verts" et la deuxième celle du groupe communiste. Elles parlent un peu de la même chose. Si vous en êtes d'accord, je vais donner successivement la parole à Danielle FOURNIER puis à Ian BROSSAT. Et M. le Préfet de police vous répondra.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Maire, merci.

C'est une question d'actualité sur les atteintes répétées aux libertés individuelles et libertés publiques.

Quelques exemples.

Le samedi 24 janvier dernier, 300 personnes ont manifesté à Barbès dans le 18e arrondissement pour demander la libération de trois jeunes, Isa, Juan et Damien, suspectés d'appartenir à la "Mouvance anarco-autonome", une étiquette qui relève de la construction politique et policière bien à la mode ces derniers temps.

Ces trois jeunes, qui réfutent les faits qui leur sont reprochés, sont incarcérés dans le cadre de la loi antiterroriste et sont placés en détention provisoire depuis un an, car suspectés d'être à l'origine de l'engin incendiaire découvert en 2007 sous un véhicule stationné devant le commissariat central du 18e. Ils ont vu leur demande de remise en liberté refusée le 15 janvier dernier.

Lors de la manifestation du 24 janvier, les forces de l'ordre ont interpellé une centaine de personnes, parmi lesquelles des passants - une centaine sur 300 personnes qui manifestaient : ça, on peut dire que c'est du chiffre ! -, au motif, selon la Préfecture de police, qu'il s'agissait d'une manifestation non déclarée de la mouvance contestataire, ajoutant qu'il ne s'agissant pas d'une opération policière particulière mais que c'était un dispositif "adéquat et normal".

Autre exemple : le 12 décembre dernier, s'est tenue devant l'ambassade de Grèce à Paris une manifestation de soutien aux étudiants grecs, à l'appel de diverses organisations françaises. A l'issue de cette manifestation, les forces de l'ordre sont intervenues et ont interpellé six personnes au motif qu'"à l'occasion de ce rassemblement autorisé, plusieurs jeunes ont rejoint les Champs-Élysées avec la ferme intention de bloquer totalement la circulation".

Le 11 novembre dernier, neuf jeunes, sur lesquels pesait le soupçon de sabotage des lignes de TGV, étaient interpellés à Tarnac en Corrèze et à Paris, dans un déploiement de forces de police disproportionné. Elles ont été mises en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste".

Dernier exemple : depuis plusieurs mois, sept sans-papiers, qui se trouvaient au centre de rétention administrative de Vincennes le 27 juin 2008, lorsque a eu lieu la mort dite "inexpliquée" d'un Tunisien et lorsque a été déclenchée une révolte collective des sans-papiers à la suite de cette mort qui a créé la peur, semé la panique et abouti à l'incendie qui a détruit le centre, sont incarcérés. Maintenant, ce sont huit personnes qui sont accusées d'incendie volontaire et de violence à agent et on ne sait toujours pas quand aura lieu leur procès.

En attendant, le 19 janvier dernier, deux militants qui se rendaient avec des fumigènes à une manifestation contre ce centre de rétention de Vincennes pour soutenir les sans-papiers emprisonnés, ont été interpellés et sont emprisonnés.

Bien évidemment, je pourrais ajouter à cette liste, largement incomplète, nombre d'interpellations choquantes et brutales.

Pour les cas des inculpés que j'ai cités, j'ajoute que ceux qui leur manifestent leur soutien ou qui, tout simplement, veulent attirer l'attention sur l'utilisation fréquente de la loi antiterroriste, se voient à leur tour arrêtés et parfois mis en garde à vue. Il semble, dans ces cas, que le travail des policiers soit guidée par une logique politique d'affichage qui conduit à des opérations spectaculaires qui attirent l'attention d'un côté et donc la détournent d'autres problèmes, on pourrait dire des vrais problèmes des citoyens.

En effet, l'action militante se trouve rapidement criminalisée pour décourager toute manifestation critique.

Sous couvert de lutte contre la mouvance anarco-syndicaliste, il s'agit aujourd'hui, semble-t-il, d'intimider les citoyens et de les dissuader de s'exprimer ou d'agir.

Aussi, je souhaite vous interpeller, M. le Préfet de police, afin de vous demander si le déploiement d'un tel dispositif répressif, dans les différents cas présentés, vous semble justifié et dans quelle mesure les principes fondamentaux que sont la présomption d'innocence et la liberté d'opinion et de manifestation seront davantage respectés.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BROSSAT, vous avez la parole, pour 3 minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, ma question s'adresse à vous également. Elle porte sur une thématique semblable mais sur un cas un peu différent de celui abordé par Danielle FOURNIER à l'instant.

Monsieur le Préfet, j'aimerais comprendre pourquoi, mercredi 18 février prochain, un militant communiste du 18e, qui est d'ailleurs présent dans les tribunes ici, passera au tribunal pour avoir vendu "L'Humanité".

Je vous rappelle les faits qui lui sont reprochés, d'un mot.

En février 2007, à quelques mois de l'élection présidentielle, alors qu'il vend "L'Humanité dimanche" sur le marché Dejean dans le quartier "Château-Rouge", quatre policiers l'interpellent et le verbalisent. A la clé, une amende de 172 euros pour, je cite, "vente de marchandises dans un lieu public sans autorisation".

Voilà vingt ans que ce militant vend "L'Humanité" dans ce quartier et voilà qu'il découvre qu'il s'agirait d'un délit.

J'aimerais comprendre, Monsieur le Préfet, ce qui fait d'un vendeur de "L'Humanité" un délinquant, à moins que les opinions et le travail des journalistes de "L'Humanité" soient désormais considérés comme un délit, bien sûr.

J'aimerais comprendre, Monsieur le Préfet, parce que je croyais qu'en France, dans le cadre de la loi "Bichet" de 1947, je cite "toute entreprise de presse est libre d'assurer elle-même la distribution de ses propres journaux et publications périodiques par les moyens qu'elle juge les plus convenables à cet effet".

Je pensais que la presse était même considérée comme le signe et le symbole d'une certaine liberté, d'une certaine démocratie. J'aimerais comprendre, Monsieur le Préfet, le processus qui peut conduire à assimiler un militant politique, qui participe à la vie démocratique de notre ville, à un vendeur à la sauvette.

Monsieur le Préfet, je me permets aussi de vous dire d'ailleurs que, si on a vraiment envie de s'attaquer à la vente à la sauvette dans le quartier "Château Rouge" dans le 18e arrondissement, il y a du boulot et on est tout disposé à vous donner des adresses qui pourraient être tout à fait intéressantes à cet égard.

Alors, oui, Monsieur le Préfet, j'aimerais comprendre d'autant que, comme Danielle FOURNIER l'a dit tout à l'heure, ces attaques s'inscrivent dans une série d'attaques inquiétantes contre les libertés. Danielle FOURNIER l'a dit et je me joins à ce qu'elle a dit à l'instant.

Je vois les élus U.M.P. s'énerver là-bas, je voudrais simplement leur rappeler que le vœu que j'ai déposé en soutien au vendeur de "L'Humanité" dans le 18e arrondissement a été voté par l'ensemble des élus du 18e arrondissement, y compris ceux de l'U.M.P. J'aimerais donc qu'ils disent la même chose ici et dans le 18e arrondissement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Voilà, Monsieur le Préfet, j'aimerais avoir des éclaircissements sur cette question.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Je vais répondre aux deux questions, et je répondrai bien sûr à M. BROSSAT sur le point plus particulier qui le fait même trébucher d'ailleurs sur la notion de préfet, mais c'est un préfet nouveau genre que je suis et pas celui qui a été évoqué ce matin, qui était à la présidence de cette Assemblée !

Pour revenir à quelque chose de très sérieux, la question qui m'a été posée à 11 heures par le groupe Verts était libellée de la façon la plus générale sur la protection des libertés publiques dans notre pays, collectives et individuelles. Les choses ont été précisées ensuite.

Je voudrais tout d'abord, puisqu'il s'agit de protéger les libertés publiques, rassurer les groupes qui m'interrogent pour leur dire que la réponse aurait pu être simple : s'en tenir au droit et aux règles de notre démocratie. Il y a dans notre pays une tradition qui est celle de la séparation des pouvoirs - je ne vais pas remonter au siècle des Lumières et à Montesquieu, puisque c'est le droit positif aujourd'hui - et la première chose qui serait surprenante, c'est que vous m'entendiez répondre sans respecter cette règle, c'est-à-dire me prononcer sur des qualifications juridiques de menaces, d'attentats, et je me garderai bien d'outrepasser les pouvoirs qui sont ceux d'un Préfet de police.

En revanche, dans ce qui est de ma compétence de Préfet de police à Paris, il y a la garantie pour les habitants de la Capitale, et pour les institutions démocratiques qui y siègent, du respect de l'ordre public et donc du respect des libertés pour tous.

A cet égard, je trouve quand même un peu surprenant qu'on puisse dire dans cette capitale qu'on ne peut pas manifester. Je voudrais simplement vous préciser qu'au cours du mois de janvier, par exemple, il y a eu 183 manifestations contre seulement 119 l'an dernier, et c'est bien, cela montre que notre démocratie est vivante et que l'on peut protester, sous réserve de respecter certaines règles.

Ces différentes manifestations ont rassemblé à plusieurs reprises des milliers, voire des dizaines de milliers de personnes. Donc, la liberté d'expression, me semble-t-il, a été respectée. Mais je dois dire qu'une partie de ces rassemblements qui étaient annoncés se révélaient très sensibles en termes de risques et de troubles à l'ordre public.

L'ensemble des policiers et gendarmes de la Préfecture de police ou les forces mobiles de renforts ont géré l'ensemble de ces événements avec beaucoup de rigueur, un engagement professionnel tout à fait évident et le sens le plus élevé du respect des valeurs républicaines.

Je trouve choquant que l'on puisse parler d'interpellation brutale et disproportionnée. Ils y ont passé, ces fonctionnaires, ces militaires, une grande partie de leurs week-ends de janvier, et je me permets de rendre hommage à leur sang-froid et à leur professionnalisme. Quand vous vous trouvez devant ce type de situation, je crois que pour les forces de police, il faut faire preuve de sang-froid, il faut faire preuve de professionnalisme pour ne pas tomber dans le piège des provocations.

Je peux donc vous assurer de la proportionnalité des dispositifs et des réponses qui sont au cœur de mes préoccupations. Vous savez, nous avons l'année dernière eu à fêter, à célébrer, chacun emploie les termes qu'il souhaite, le quarantième anniversaire d'événements qui ont beaucoup marqué notre pays en 68.

Et je ne souhaitais pas que la Préfecture de police soit absente de cette célébration. Nous avons consacré un numéro spécial de liaison - vous pourrez vous y reporter - et comme je ne voulais pas personnellement le commenter, j'ai donné la parole à ceux qui étaient sur le terrain. Cela m'a permis de mettre la toujours belle lettre de mon excellent prédécesseur, le Préfet Grimaud.

Je pense qu'elle mérite d'être relue parce que c'est ce qui inspirera mon action, et cette action conduira bien sûr à ce que nous prenions toutes les précautions et les mesures pour prévenir, si nécessaire donner des suites judiciaires aux actes inacceptables, irresponsables et violents qui peuvent être commis à l'occasion ou en marge d'un nombre croissant de manifestations.

Sont clairement des délits graves les utilisations de fusées de feu d'artifice à tir tendu, visant délibérément les fonctionnaires de police. Je pense à ce policier que j'ai rencontré samedi soir à Cochin, qui m'a expliqué qu'à trois mètres, on lui avait tiré droit dans les jambes, bien sûr avec l'intention de le blesser : il a eu la rotule cassée. Il a été opéré hier matin, et je ne pense pas que cela corresponde à la défense des libertés dans notre pays que d'avoir de telles situations. Ce garçon, fils d'enseignants - ses parents devaient venir le voir - particulièrement défenseurs du service public et de la fonction publique, j'ai trouvé qu'il méritait mieux que ce qui lui avait été réservé dans l'après-midi par des "défenseurs des libertés".

A cet égard, puisque j'ai donné le nombre de manifestations, je rappelle que depuis le début janvier, 76 policiers et gendarmes ont été blessés à l'occasion de services d'ordre dans la Capitale, soit dix fois plus que l'année dernière ou ils n'y en avait eu 6, ce qui était déjà beaucoup trop.

Je ne considère pas comme conforme à la tradition républicaine le fait d'appeler à manifester en distribuant des tracts faisant l'apologie de la violence et de la destruction par incendie sur fond photographique d'émeutes, comme c'était le cas il y a huit jours au carrefour Barbès pour la manifestation, qui n'avait pas été déclarée, et en conséquence qui ne pouvait pas se tenir.

Ce n'est pas conforme à la tradition républicaine que des voitures et des motos soient brûlées, des magasins dégradés, voire à deux reprises au mois de janvier pillés.

Ce n'est pas conforme à la tradition républicaine que soient prononcés sur la voie publique, comme cela a pu être observé en janvier dans certains cortèges, des slogans haineux ou discriminatoires.

Enfin, ce n'est pas conforme à la tradition républicaine - Monsieur le Maire, je sais que vous y serez sensible - et à l'esprit du débat public, que soit dégradé comme samedi dernier par le jet d'une boule de pétanque dans le 6^e arrondissement le local d'un parti politique.

Quatre maires d'arrondissement d'ailleurs des deux parties de cet hémicycle m'ont saisi au mois de janvier pour demander soit l'annulation, soit le déplacement de manifestations. Je comprends tout à fait leurs préoccupations qui ont été prises en compte autant que possible.

Je me dois de préciser, cela a été un peu oublié au cours de la dernière période, que depuis la III^e République, le Préfet de police et les préfets en général, n'ont pas à autoriser les manifestations, ils ont seulement à en recevoir une déclaration. En revanche, les organisateurs doivent prévoir un parcours approprié et un service d'ordre suffisant. Je peux vous dire que sur les cinq manifestations du samedi que nous avons connues au mois de janvier, j'ai eu beaucoup de difficultés à obtenir des organisateurs qu'on se mette d'accord sur un circuit pour le préparer.

On enlève toutes les voitures ainsi que tous les scooters. Samedi dernier, nous n'avions pas d'interlocuteur, nous n'avons cependant pas voulu interdire la manifestation. Un interlocuteur a appelé d'une cabine téléphonique, il a enfin bien voulu venir à la Préfecture.

Sachez qu'en dépit de la difficulté, nous nous efforçons de faire en sorte que les manifestations puissent avoir lieu. Je peux d'ailleurs citer un autre chiffre : sur 2.725 manifestations qui ont eu lieu l'année dernière, il n'y a eu que 28 interdictions correspondant d'une part à des associations extrémistes et extrémistes du genre identitaire et d'autre part à des manifestations dont l'organisation était prévue par des associations interdites sur les listes internationales.

Il n'y a pratiquement pas d'interdiction de manifestation. Si cette interdiction est prononcée, lorsque les circonstances l'exigent, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de déclaration préalable, lorsque le service d'ordre est inexistant, nous nous efforçons de faire avec.

Je peux vous garantir que la Préfecture de police ne ménage pas ses efforts dans la préparation et la sécurisation des rassemblements.

Vous n'êtes d'ailleurs pas sans ignorer que des contacts sont régulièrement pris avec les organisateurs, y compris en janvier dernier avec le parti communiste français et les "Verts", quand bien même le trajet souhaité par les organisateurs n'était pas celui que nous aurions préféré afin que tout se passe bien.

Le droit de manifester est donc libre, pas celui de participer à un attroupement violent ou armé. Ce sera le principe que nous appliquerons. Je m'efforcerai, et j'en prends l'engagement bien sûr, de faire en sorte que l'on puisse s'exprimer tout à fait librement dans la Capitale.

Cher, Monsieur le Président, quant à l'affaire que vous évoquez, ma réponse sera concise ; cela fera plaisir à M. le Maire.

Puisque vous demandez par quel engrenage machiavélique nous sommes arrivés à cette situation, il s'agit d'un fait isolé ancien de deux ans qui a donné lieu à l'époque à une simple contravention puis à une ordonnance pénale, c'est-à-dire un jugement simplifié du Tribunal compétent pour les contraventions en février 2008.

Si les informations que j'ai pu recueillir sont exactes sur cette affaire, il n'a pas été fait appel de l'ordonnance dans les formes et délais légaux.

L'affaire se poursuit, la procédure de recouvrement a été engagée.

Sur le fond, vous vous en doutez, la Préfecture de police n'a rien à redire sur la vente de "l'Humanité" à la criée qui se pratique depuis des décennies.

Je peux même vous dire que nous sommes tout à fait prêts à vous protéger si des personnes moins respectables que vous, dont je dressais le portrait tout à l'heure, voulaient vous en empêcher, comme ils l'ont fait pour l'un de vos partis amis.

Le régime des colporteurs de presse qui existait jusqu'il y a quatre ans supposait la production d'un récépissé de déclaration, qui n'est plus nécessaire. Il y a eu probablement, pourquoi ne pas le reconnaître, un excès de zèle.

Je prends l'engagement que "l'Humanité" pourra être vendue de manière très libre durant la période où le Gouvernement me fera suffisamment confiance pour me laisser à cette tribune auprès de M. le Maire de Paris.

Puisqu'à sa question, M. BROSSAT a ajouté un petit codicille s'agissant des vendeurs à la sauvette, sachez que nous sommes tout à fait déterminés. Comme le Maire de Paris, je me suis également mis au régime de l'arrondissement. Nous tenons dorénavant des réunions d'évaluation arrondissement par arrondissement. Lors de celle intéressant le 18e, c'est bien sûr un sujet que nous avons longuement évoqué.

Ceci dit, sans que vous ne tombiez dans ce que certains de vos amis ont appelé la délation, si vous souhaitez nous aider dans ce travail, dans un esprit républicain, je suis tout à fait prêt à recevoir vos déclarations.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien entendu, le droit de manifestation doit être respecté. Dieu sait qu'il y a des manifestations actuellement à Paris.

Je ne confonds pas les manifestants avec quelques groupes qui, parfois, nuisent même à l'énorme majorité de ceux qui manifestent, notamment comme jeudi dernier. Je ne veux pas justement que leur cause soit desservie par des adeptes de la violence.

Personnellement, je ne ferai pas la confusion. Quant aux vendeurs de "l'Humanité", je suis ravi de voir que la même unanimité qu'au Conseil du 18e arrondissement s'exprime au Conseil de Paris.

Pour être le samedi et dimanche matin sur les marchés, je souhaite que tous les militants de tous les partis puissent s'exprimer librement. C'est d'ailleurs dans un climat en général assez sympathique. J'entends que ce soit ainsi.

Merci, Monsieur le Préfet, d'avoir pris cet engagement qui ne me surprend pas pour être sûr que "l'Humanité" dont je connais le vendeur dans le 18e arrondissement, qui est parfaitement pacifique, je peux vous le garantir, puisse comme les autres s'exprimer sur les marchés de Paris.

III - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la politique économique du Maire de Paris.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au plan de relance pour Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe à la question suivante du groupe U.M.P.P.A. sur la politique économique. Etes-vous d'accord pour que la question, qui est sur le même sujet, du groupe Centre et Indépendants soit examinée conjointement ? Vous êtes d'accord.

Commençons par l'U.M.P.P.A. avec Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la crise très difficile que traversent toutes les économies du monde, le Président de la République et le Premier Ministre ont pris leurs responsabilités.

Le Gouvernement a annoncé son plan de relance de l'économie française, un plan très ambitieux de 26 milliards d'euros sur l'investissement, qui comprend un volet destiné aux collectivités locales.

Ce plan d'urgence, à la hauteur des enjeux, a été salué par de nombreux économistes et suivi par de nombreux Etats.

Dans ce contexte de mobilisation générale, si l'on en juge par votre attitude, Monsieur le Maire, on dirait que Paris ne connaît pas la crise !

Si l'on s'en tient aux actes, vous semblez n'avoir rien compris. En décembre, vous avez confirmé l'augmentation des impôts locaux de 9 % pour 2009. Or, cette hausse n'est pas justifiée par une politique ambitieuse d'investissement en matière de recherche et d'économie numérique. Elle n'est que la conséquence d'une mauvaise gestion et d'une totale imprévoyance.

Non content de renforcer les difficultés des ménages parisiens, Monsieur le Maire, vous choisissez de créer un nouvel impôt, la taxe foncière départementale de 3 %.

Vous continuez d'appliquer aveuglément votre programme municipal en rappelant que vous aviez tout dit aux Parisiens pendant la campagne municipale.

Ce que nous vous reprochons, Monsieur le Maire, c'est de ne pas vous adapter aux circonstances. Pour citer vos propos tenus hier dans le Parisien, nous contestons "la brutalité d'un pouvoir, le vôtre, enfermé dans ses certitudes".

Il est vrai que vous ne disposez d'aucune marge de manoeuvre puisque vous avez principalement concentré l'effort sur le train de vie de la Ville et sur les dépenses de fonctionnement avec la création de près de 8.000 postes d'agent en huit ans.

Il convient, selon nous, d'abandonner certaines dépenses contraignantes pour le contribuable, d'arrêter le saupoudrage et le clientélisme, de redéployer les crédits sur les besoins essentiels afin de limiter l'augmentation des impôts des Parisiens et des acteurs économiques de notre Capitale.

Aujourd'hui même, 1.000 projets labellisés par l'Etat dans le cadre du plan de relance sont présentés par le Premier Ministre à Lyon dans le cadre du Comité interministériel.

Nous aimerions connaître les demandes que vous avez formulées pour Paris. Parce qu'à Paris aussi, Monsieur le Maire, comme nous y encourage le Président de la République, nous ne devons pas nous contenter de limiter les dégâts.

Nous devons être ambitieux, imaginatifs et audacieux. Le groupe U.M.P.P.A. appelle de ses vœux un sursaut de votre part. A circonstances exceptionnelles, nous vous demandons des mesures exceptionnelles.

Pouvez-vous indiquer au Conseil de Paris, Monsieur le Maire, les mesures concrètes et chiffrées de votre plan de relance de l'économie parisienne ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Anne TACHENE.

Mme Anne TACHENE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette année, la Capitale va être touchée de plein fouet par la crise. Comme partout en France, la croissance devait y être atone et on peut s'attendre à ce que le chômage y augmente fortement.

Or, nous l'avons dit au moment de son examen, le budget dont vient de se doter la Ville ne nous semble pas du tout à la hauteur des enjeux du moment.

Alors que l'économie parisienne a plus que jamais besoin de soutien, le budget de la Ville pour 2009 n'est pas un budget de relance, ni dans son volet recettes, ni dans son volet dépenses.

Côté recettes, il se fonde sur une très forte augmentation des impôts. Au lieu de financer des investissements grâce à des diminutions de dépenses de fonctionnement et de dépenses inutiles, héritées de périodes prospères, la Ville a choisi d'augmenter sa pression fiscale de près de 30 %, ce qui ne manquera pas de peser sur le niveau de vie des Parisiens à un moment où, au contraire, ils ont un besoin vital de pouvoir d'achat.

Si la pression fiscale est moindre à Paris que dans la plupart des autres grandes villes de France, cela ne saurait en aucun cas compenser la cherté de la vie dans la Capitale, ne l'oublions pas.

Côté dépenses, le budget de la Ville de Paris pour 2009 n'est pas plus défendable. Paris ne fera aucun effort particulier par rapport aux années précédentes en matière de développement et de soutien économique.

Les structures existent pourtant, qu'il s'agisse des chambres consulaires, d'Oséo, des pôles de compétitivité ou même des réseaux "ad hoc" d'entreprises, mais elles ne bénéficieront pas des moyens supplémentaires qui leur seraient nécessaires pour faire face à la dégradation exceptionnelle de la conjoncture.

Or, le plan de relance du Gouvernement et l'annonce ce matin même de 1.000 projets sur le territoire national, que le Parlement vient d'adopter, donnent une chance à Paris de changer cette mauvaise donne. C'est l'occasion ou jamais de corriger radicalement ces graves erreurs et de soutenir l'économie dans la Capitale.

En donnant la priorité à l'investissement, le plan de relance contribuera à soutenir les collectivités, premiers investisseurs nationaux, non seulement pour les investissements en cours, mais aussi pour la réalisation de nouveaux projets.

Mais pour que Paris puisse en profiter, encore faudra-t-il, Monsieur le Maire, que vous saisissiez vraiment les opportunités qu'ils nous offrent.

Aussi, ma question est simple : face à la mobilisation générale, quels projets parisiens en cours ferez-vous bénéficier entièrement du plan de relance ? Quels nouveaux investissements envisagez-vous de mettre en œuvre dans ce cadre nouveau ? Enfin, pour acter ces changements d'orientation indispensables, consentirez-vous à présenter au Conseil de Paris, comme nous vous le demandons avec insistance, un budget modificatif à l'image de ce que le Gouvernement a fait en rectifiant la loi de finances ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Christian SAUTTER va vous répondre, mais je ne vous promets pas de prendre exemple sur le Gouvernement et, si vous voulez, je vous donnerai les raisons précises, sur le plan budgétaire, investissement et endettement, par exemple.

M. Christian SAUTTER a la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je me réjouis de répondre aux deux questions de Mme POIRAULT-GAUVIN et de Mme TACHENE sur Paris et la crise.

Je dirai, dans un premier temps, que Paris agit vraiment contre la crise, par exemple en apportant un soutien aux Parisiens les plus démunis, alors que le Gouvernement refuse obstinément tout soutien au pouvoir d'achat des Français en difficulté.

Je citerai trois exemples : l'allocation "Paris logement" pour les familles qui consacrent une part excessive de leurs faibles revenus à payer leur loyer ; la création du micro crédit social ; et le fait - nous en parlerons demain - que les efforts d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion seront accrus de 10 % et, malheureusement, avec la crise que nous vivons, qui n'est pas allégée par le Gouvernement, il est probable que le nombre de "R.M.istes" va augmenter spontanément.

Deuxièmement, nous soutenons les P.M.E. Vous avez fait allusion au contrat ancien avec Oséo pour garantir des prêts aux P.M.E. Je peux vous dire que le nombre de prêts garantis a été multiplié par trois entre le troisième et le quatrième trimestre - c'est une belle réactivité qu'on aimerait bien trouver au niveau national - et nous allons encore doubler l'effort de 2008 à 2009.

Autre mesure, le Maire a décidé que lorsqu'une entreprise, petite ou moyenne, gagnait un marché de Paris en 2009, elle percevrait immédiatement 20 % d'acompte ; c'est une mesure qui me semble tout à fait exemplaire.

Toujours en direction des P.M.E., elles auront une part croissante dans les achats de la Ville et elles contribueront à la mise en œuvre du Plan Climat qui intéresse les entreprises du bâtiment, encore faut-il que l'Etat donne aux propriétaires les moyens d'engager les investissements nécessaires.

Je vais plus vite pour parler du thème du soutien à l'innovation, à la création d'entreprise. Vous connaissez le milliard dévolu à l'université, à la recherche et à l'innovation ; merci de votre approbation.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je dirai enfin, puisque vous voulez des chiffres, que le budget d'investissement va augmenter de 18 % d'une mandature à l'autre et que dès 2009, ce sont 6.600 logements sociaux qui seront ainsi construits.

Vous avez parlé des 1.000 projets sur le territoire que le Premier Ministre doit annoncer cet après-midi et j'ai quelques questions très simples que vous pourrez peut-être relayer, Mesdames :

Est-ce que dans ces 1.000 projets sur le territoire, il y a l'appui aux 6.600 logements sociaux que Paris entend construire ?

Y a-t-il l'extension du tramway jusqu'à la Porte d'Asnières ?

Y a-t-il l'opération de rénovation urbaine dans le quartier Michelet qui a besoin d'un apport de l'Etat pour qu'on puisse le lancer ? Tout est prêt.

Est-ce que l'Etat va financer le G.P.R.U. pour le quartier Saint-Blaise ?

Est-ce que l'Etat va financer partiellement la liaison Roissy express avec enfouissement à la Porte de la Chapelle ?

Est-ce que l'Etat va consacrer de l'argent à la modernisation de la ligne 13 ?

Est-ce qu'il va consacrer de l'argent à l'amélioration du réseau du R.E.R. ?

Est-ce que l'Etat va accorder de l'argent pour prolonger Eole vers l'Ouest ?

Voilà une liste bien connue des services de l'Etat.

Je crois que M. le Maire a rencontré le Ministre en charge de la relance le 6 janvier ; celui-ci ne lui a rien demandé, semble-t-il.

Bref, si je me fie aux rumeurs, car actuellement, ce plan n'est pas encore annoncé, Paris ne bénéficierait que de quelques appuis à la rénovation de monuments historiques.

La question que je pose aux deux intervenantes : est-ce que pour les Parisiens, pour le Gouvernement, Paris fait partie du territoire national ?

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai entendu ce matin beaucoup de remarques sur les rapports entre la majorité et l'opposition et je constate qu'une réponse argumentée a été donnée.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je comprends qu'elle ne plaise pas à tout le monde.

Vous savez, c'est toujours dans les deux sens que se crée un climat démocratique et je constate que l'opposition, vraiment, ne peut même pas écouter le Maire.

Madame POIRAUT-GAUVIN, pour deux minutes.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Monsieur le Maire, votre réponse n'est pas satisfaisante, parce que, déjà, vous ne chiffrez pas les projets.

Vous refusez, finalement, d'adapter votre politique, puisque vous persistez et signez dans l'augmentation des impôts.

Sur le soutien aux plus démunis, je partage votre sentiment. D'ailleurs, il faut une réponse sociale à la crise, mais certainement pas en ressortant les vieilles recettes inefficaces de votre plan de relance de 1981.

Le Gouvernement a une réponse pour les ménages les plus fragiles : la prime de 200 euros par anticipation du R.S.A., la prime exceptionnelle de crise de 220 euros pour les allocataires de minima sociaux.

Si je puis me permettre, le meilleur moyen d'anticiper et de répondre à une crise, c'est aussi d'avoir un management transparent.

Et là, depuis des années, vous refusez un audit général des finances de la Ville et tout travail d'évaluation. Comment préparer des réponses circonstanciées à la crise quand on ne sait pas comment est gérée notre collectivité ? En matière d'innovation, où est le fameux milliard que vous avez promis qui serait consacré sous votre mandature à l'innovation, à la recherche et à l'université ? Nous attendons toujours. Et en ce qui concerne les 1.000 projets labellisés plan de relance, c'est à vous, Monsieur le Maire, d'aller voir le Gouvernement, de proposer des projets, c'est à vous d'être l'avocat de Paris, c'est à vous de plaider pour Paris ! Nous attendons une réaction de votre part, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame, je vais vous en dire un mot tout à l'heure.

Mme Anne TACHENE. - Nous avons posé des questions très simples et M. SAUTTER a retourné la réponse. Ce n'est pas du tout ce qu'on avait demandé.

Premièrement, quelles sont les initiatives que vous allez prendre ? Deuxièmement, allez-vous continuer à augmenter les impôts. Les questions sont très simples et on veut des réponses simples.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne veux pas rallonger le débat. Vous avez les réponses ; il y a eu le débat budgétaire. Nous nous sommes expliqués sur les impôts.

Il ne faudrait pas que la conception de la démocratie soit que la majorité obéisse à l'opposition. M. DESTREM se dévoile : vous êtes le plus franc de tous.

Deuxièmement, Mesdames, contrairement à beaucoup d'autres collectivités et à l'Etat, après avoir augmenté l'investissement de 60 % de 2001 à 2008, nous l'augmentons de 18 % en 2009. Si ce n'est pas une réponse sur la dynamique économique de Paris...

Troisièmement, lorsque j'annonçais devant les acteurs économiques de Paris, qui ne me paraissent pas d'ailleurs, avoir la carte d'un parti de gauche, que la Ville de Paris, pour les marchés gagnés par des P.M.E., verserait immédiatement un acompte de 20 %, j'ai eu l'impression que ces acteurs économiques, non seulement étaient contents, mais aimeraient bien que d'autres en fassent autant.

Enfin, Mesdames, je n'ai pas attendu ce plan pour demander à l'Etat d'accomplir ses devoirs. Je vais vous en donner quelques exemples.

J'ai vu récemment le nouveau Préfet de Région, et c'est normal, dans une séance de travail. De quoi avons-nous parlé notamment, parmi beaucoup d'autres sujets ?

Je lui ai demandé par exemple les crédits d'Etat pour l'A.N.R.U. parce que c'est la rénovation de cités. C'est dynamique sur le plan économique et cela améliore la qualité de vie.

J'ai été l'un des premiers à m'engager sur la voie CDG Express, c'est-à-dire de l'aéroport Charles-de-Gaulle à Paris. Je propose l'enfouissement indispensable à la porte de la Chapelle.

Voilà encore une occasion de grands travaux. Excusez-moi de vous dire que ce ne sont que des exemples parmi d'autres. Il faut dire quand même que sur l'investissement de l'Etat en matière de transports en Ile-de-France par exemple, il y a de sacrés retards et que les Ministres ne disent pas tous la même chose en matière de conception de l'avenir des transports en Ile-de-France. Il serait temps qu'aux côtés de la Région et des collectivités locales, l'Etat ait enfin une position et y mette des moyens pour les transports en Ile-de-France. Voilà des exemples très concrets.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

V - Question d'actualité de Mme Marinette BACHE et des élus du groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative aux hôpitaux publics parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant au groupe M.R.C. pour nous présenter leur question d'actualité relative aux hôpitaux publics parisiens.

Mme BACHE a la parole.

M. Alain DESTREM. - Tous les chefs d'entreprise n'ont pas les mêmes besoins, Pierre BERGÉ par exemple.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DESTREM, votre groupe devrait plus souvent vous nommer comme son porte-parole. Vous êtes rarement inscrit au nom de votre groupe : c'est dommage.

Mme Marinette BACHE. - Comme vous le savez, une actualité assez récente a soulevé le problème de notre système de soins. Des drames à répétition, dont certains à Paris et dans la banlieue parisienne, ne peuvent qu'interpeller les élus que nous sommes.

Les élus de gauche, dont je fais partie, sont, je le pense, scandalisés par le traitement de ces affaires par le Gouvernement. C'est : "Trouvez-moi un bouc émissaire et ne parlez pas de ma politique". Une personne meurt avant que l'on ne trouve un lit, ce n'est pas grave, elle serait morte de toute façon. Une infirmière vient travailler le 2 janvier avec de la fièvre, ce serait elle qui aurait commis l'erreur et ce serait de sa faute puisque le service n'était pas en sous-effectif ; évidemment, il n'était pas en sous-effectif : elle était venue travailler pour cela. Enfin, dans un dernier cas, le débat est de savoir si le coupable est l'infirmière qui a administré le mauvais traitement, la personne qui a envoyé la mauvaise commande, voire les designers qui ont conçu des modèles quasi identiques pour le conditionnement de médicaments radicalement différents.

Nous ne pouvons qu'être en colère et révoltés par cette chasse aux lampistes. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail remarquable de tous les personnels hospitaliers, médecins et soignants, comme administratifs et techniciens qui, en plus d'avoir un métier difficile où il faut prendre des décisions importantes rapidement, quelquefois dans l'urgence, le font avec une abnégation telle qu'elle permet de garder le système en place malgré la déstructuration volontaire du service public d'hospitalisation par le Gouvernement, par la restriction des crédits et la pressurisation salariale.

Comme beaucoup, cette actualité m'a inquiétée, d'autant plus que nous avons appris récemment que la climatisation de l'hôpital Bichat, vieille de plus de vingt ans, venait de s'arrêter durant plusieurs jours et que malades et personnels y vivaient et y travaillaient dans des conditions rocambolesques indignes de notre pays.

Il y a sans doute un malheureux concours de circonstances à ce que tous ces drames ou problèmes soient apparus en même temps, mais c'est surtout le fruit d'une dégradation des infrastructures hospitalières et de la capacité d'accueil des hôpitaux publics dans lesquels, je voudrais encore le rappeler, malgré tout, chaque jour on accomplit des prouesses et on sauve des vies.

Monsieur le Maire, comme élue de Paris, et d'ailleurs également comme ancienne de cette belle institution, je suis inquiète de la situation de l'A.P.-H.P. et de son avenir.

Aussi, je souhaitais vous demander si les élus pourraient obtenir un rapport du directeur général de l'A.P.-H.P. nous permettant de connaître la situation réelle d'aujourd'hui ainsi que les évolutions prévues concernant les effectifs, le nombre de lits par service, le renouvellement et la maintenance du matériel médical et des infrastructures, mais également le projet de restructuration de l'ensemble de l'A.P.-H.P. en lien avec la loi Bachelot.

Bref, quel est l'avenir de nos hôpitaux parisiens ? Ceci pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une présentation devant les élus par le Directeur général de l'A.P.-H.P., pourquoi pas dans le cadre de la 6e Commission. Cela pourrait du reste permettre d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixés ensemble, à savoir redonner un peu de vie et d'intérêt aux différentes commissions de notre Conseil.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est une très bonne idée.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Je voudrais remercier Mme Marinette BACHE de sa question, tout d'abord parce que ce rappel des événements dramatiques de la fin de l'année est pour nous tous l'occasion de présenter une nouvelle fois nos condoléances aux familles.

Il est évidemment trop tôt pour faire un bilan exhaustif sur les causes de ces dramatiques accidents, mais je pense que nous devons rappeler dès maintenant un certain nombre de principes que nous devons tous avoir en tête.

D'abord, il faut rappeler, ce qui ne va pas de soi, que l'acte de soin n'est jamais sans risque. Ensuite, tous les systèmes humains sont faillibles, mais il faut, et c'est le devoir d'une institution comme l'Assistance publique, améliorer la qualité et la sécurité des soins en permanence en assurant la transparence de l'information, du recueil de données, et en étant toujours exigeant sur les processus.

Nous ne pouvons pas faire de lien direct entre ces événements dramatiques, mais je ne peux pour ma part que souligner la situation de harcèlement dans laquelle se sont trouvés pendant l'année 2008 les personnels de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris en raison de contraintes budgétaires qui ont eu un impact direct sur les personnels non soignants, mais aussi sur les personnels soignants.

C'est donc dans ce contexte de fortes contraintes que se sont passés ces événements dramatiques.

Je veux souligner, et me féliciter de la démarche de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, qui a décidé, et qui a demandé elle-même sa mise en examen puisque, apparemment, un certain nombre de procédures internes à l'institution pouvaient la mettre en cause et, par là même, elle a voulu montrer aussi qu'elle était aux côtés de ses personnels, même si parfois leur responsabilité pouvait être mise en cause, mais en aucun cas l'Assistance publique ne peut ne pas se montrer solidaire de ses personnels dans ces circonstances dramatiques.

Aujourd'hui, et votre question m'amène, je crois en notre nom à tous, à formuler un certain nombre de conclusions.

L'Assistance publique demande les moyens de remplir pleinement ses fonctions d'accueil, d'accès et de qualité des soins.

C'est pourquoi, d'une part, nous organiserons une session particulière dans la préparation du projet stratégique de l'Assistance publique cette année sur le thème de la qualité et de la sécurité des soins.

Mais je souhaiterais également que le Conseil de Paris puisse se saisir de ces questions et que nous ayons, en séance plénière, un débat sur le budget de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris 2009, ainsi que sur le projet stratégique de l'Assistance publique, que nous élaborerons d'ici la fin de l'année et que nous adopterons pour les années 2010-2014.

Voilà un certain nombre d'éléments, d'informations qui vous donneront, je l'espère, satisfaction.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative au devenir des centres d'adaptation psycho-pédagogiques (C.A.P.P.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - En donnant la parole à Sandrine CHARNOZ, je vais m'excuser auprès de son groupe : je dois m'absenter pour recevoir le Premier Ministre du Québec, à l'heure qui lui convient.

Je ne pourrai donc pas écouter cette question, mais je vous donne la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le contexte social actuel est grave, ainsi que l'ont démontré, jeudi dernier, les quelques 2 millions de manifestants descendus dans la rue dans toute la France pour défendre leur pouvoir d'achat et surtout leur service public, à commencer par celui de l'éducation.

En effet, la politique du Ministère de l'Éducation nationale de réduction drastique des effectifs, qui se traduit en 2009 au niveau national par la suppression de 13.000 postes, conduit au démantèlement hier des réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficulté, R.A.S.E.D., et aujourd'hui à la mise en danger des structures de soutien spécialisées pour les enfants les plus vulnérables que sont les centres d'adaptation psycho-pédagogique, les C.A.P.P.

Il est absolument inacceptable que le Rectorat de Paris retire unilatéralement l'ensemble du personnel de l'Éducation nationale mis à disposition au sein des 11 centres d'adaptation psycho-pédagogique dès la rentrée 2009, en informant seulement la Ville le 19 janvier 2009. D'autant plus que, depuis la convention de novembre 2001, les C.A.P.P. sont placés sous l'autorité conjointe du Département de Paris et du Rectorat, avec une répartition des moyens en personnels représentant deux tiers des effectifs pour la Ville de Paris et un tiers pour l'Éducation nationale, c'est-à-dire 5 directeurs administratifs, 6 postes de psychologues scolaires et 26 enseignants, soit un total de 37 personnes.

Il doit être alors rappelé que ces structures de prévention, d'aide et de soutien assurent un accueil gratuit et le suivi de plus de 3.000 enfants scolarisés parmi les plus en difficulté et qu'elles ont grandement fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité au service des petits Parisiens, principalement issus de milieu très défavorisés.

Ainsi, la volonté du Rectorat de supprimer ces postes remet en cause le principe même de soutien par des équipes pluridisciplinaires, composées de médecins, pédopsychiatres, psychologues, rééducateurs, orthophonistes, assistantes sociales et enseignants spécialisés, alors même que de très fortes inquiétudes sont exprimées par les enseignants, la communauté éducative et les professionnels de la santé.

Dans un contexte global de prise en compte insuffisante des questions de santé mentale et notamment de pédopsychiatrie, le désengagement brutal de l'État du fonctionnement de ces structures fait peser de lourdes menaces sur l'existence des 11 C.A.P.P., essentiellement répartis dans les 11e, 18e et 20e arrondissements.

(Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Cette question d'actualité, Madame la Maire, reprend de nombreuses pétitions et des vœux notamment présentés en Conseil du 11e arrondissement.

Ainsi, face à cette inquiétude des personnels de l'Education nationale et des parents d'élèves, que nous sommes nombreux à partager ici, je vous prie de bien vouloir m'indiquer ce que la Ville de Paris compte faire pour trouver les moyens de pérenniser l'action des C.A.P.P. et, au-delà, défendre le maintien des Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté sur lesquels pèsent les plus fortes inquiétudes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN pour vous répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame le Maire.

Nous sommes dans un contexte que vous avez souligné, Madame CHARNOZ, qui est celui, d'une part, de la politique du Ministère de l'Education nationale qui met en place une réduction drastique des effectifs, en particulier en s'attaquant aux postes R.A.S.E.D.

Mais, au-delà de ces postes R.A.S.E.D., aujourd'hui, avec un état d'esprit, si j'ose dire, systématique, il veut s'attaquer à toutes les structures particulières d'encadrement psycho-pédagogique. Et je dois dire que j'ai l'impression, à travers cette prise de décision bureaucratique qui va pratiquement, de mon point de vue, au-delà de ce qui est aujourd'hui demandé par le Ministère, que nous allons vers une véritable déstabilisation d'une institution tout à fait fondamentale.

Qu'est-ce que c'est que les C.A.P.P. ?

C'est une institution propre à Paris, et qui représentait peut-être un des éléments d'espoir dans un domaine, celui de la santé mentale, de la pédopsychiatrie, particulièrement abandonné au plan national, pour des raisons qu'il ne me revient pas aujourd'hui d'analyser dans le détail, mais que chacun connaît et dont chacun apprécie aujourd'hui les conséquences dramatiques, à la fois sur les élèves qui ne peuvent pas bénéficier de ce soutien, mais au-delà, dans une certaine forme d'ambiance autour de la scolarité et sans doute aussi autour d'une montée de la violence dans la jeunesse dont, très souvent, un certain nombre de responsables politiques essaient de faire leur fonds de commerce.

Si plutôt que de s'attaquer aux conséquences, ils s'attachaient un peu aux causes, ils sauraient qu'il est prioritaire de protéger ces centres d'adaptation psycho-pédagogique, qui sont en fait des structures de prise en charges qui vont de la pédopsychiatrie dans sa forme déjà assez lourde à des éléments tout simplement de soutien psychologique ou psychomotricien, pour permettre à des enfants qui ont un problème temporaire, en termes cognitifs notamment ou de comportement, de présence dans la classe, de bénéficier d'une remise à niveau non pas simplement pédagogique mais aussi en termes de soutien psychologique.

Ces structures fonctionnent bien. Vous avez rappelé les chiffres, on veut nous supprimer 37 personnes, ce qui, à mon avis, décapiterait nos institutions à travers la disparition des 5 postes de directeur administratif, des postes de psychologue scolaire qui font la jonction, qui plus est, avec le tissu scolaire, et des 26 enseignants qui permettent de préparer, de re préparer les enfants à recevoir une bonne pédagogie.

37 postes qui sont fermés et qui sont à peu près un tiers des postes mobilisés, les autres étant d'ailleurs payés par la Ville, par le Département. C'est donc 3.000 enfants scolarisés en besoin de prise en charge qui aujourd'hui seraient privés de cette action particulière, de ces équipes pluridisciplinaires, dont chacun s'accorde à reconnaître l'utilité majeure.

J'imagine que nous serons unanimes, sur tous les bancs de ce Conseil de Paris, pour faire en sorte de soutenir la démarche qu'avec Pascal CHERKI, nous allons entreprendre en direction du Recteur, pour faire savoir notre opposition ferme et résolue à ce retrait.

Je suis à votre disposition, si un certain nombre de nos collègues souhaitaient se rendre compte par eux-mêmes de ce que sont ces C.A.P.P., je suis prêt à leur faciliter la rencontre avec ces institutions. Je me suis moi-même rendu vendredi dans un C.A.P.P. et j'ai pu mesurer la qualité du travail qui y est fait.

Enfin, bien évidemment, nous nous réservons la possibilité de saisir le Ministre parce que nous estimons que le cas est particulièrement grave. Dans une politique que, par ailleurs, nous n'approuvons pas, nous voulons attirer l'attention sur l'extrême gravité d'un certain nombre de ces décisions.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Nous avons épuisé les questions d'actualité.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante minutes, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La séance est reprise.

Indications sur le déroulement de la séance.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La suite des débats de la 3e Commission, je vous l'indique, est prévue vers 18 heures 30, en accord avec l'ensemble des orateurs inscrits.

Par conséquent, nous poursuivons l'ordre du jour avec l'examen des projets de la 4e Commission.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux mesures prises dans le cadre des procédures d'alerte à la pollution aux particules fines.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons en 4e Commission le vœu référencé n° 17 dans le fascicule relatif aux mesures prises dans le cadre des procédures d'alerte à la pollution aux particules déposé par le groupe "Les Verts".

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Le problème des pollutions particulières est particulièrement important, puisque ce sont des particules qui vont se fixer dans les poumons et qui, hélas, risquent de générer des cancers.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Pendant des années, cette pollution a été très mal mesurée. Fort heureusement, depuis un an et demi, deux ans à peine, on a une méthodologie plus efficace et, comme par hasard, depuis qu'il y a cette nouvelle méthodologie, les pics se révèlent pour ce qu'ils sont réellement.

Dès que cette nouvelle méthodologie a été retenue, le Préfet de police a pris un arrêté. Cet arrêté se contente de reprendre ce qui se fait pour les autres pics de pollution, des mesures qui nous semblent plus symboliques que réellement efficaces.

Nous pensons qu'il faut des mesures structurelles, c'est le sens de ce vœu. Il serait intéressant que le représentant du Préfet de police puisse nous dire s'il entendait lui aussi donner suite.

Je ne doute pas de l'avis de l'Exécutif parisien.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Vous ne serez pas surpris que je donne un avis favorable à ce vœu.

Ce vœu était destiné à entendre y compris la position de l'Etat sur sa capacité à faire évoluer la réglementation. Comme l'a rappelé Yves CONTASSOT il y a quelques instants, on est dans une situation qu'on pourrait qualifier d'assez hypocrite sur les pics de pollution.

On subit des pics de pollution fréquemment sur Paris. On en a maintenant des nouveaux avec les particules fines qui n'étaient pas mesurées jusqu'il y a un an.

On sait dorénavant qu'on a des pics de pollutions liés à des dépassements du niveau d'information mais même du niveau d'alerte, comme cela a été le cas au mois de janvier, un niveau extrêmement préoccupant de pollution.

Dans le même temps, les mesures prises ne sont pas réellement des mesures : on invite les automobilistes à ralentir, on envoie des incitations, qui n'ont aucun effet réel sur les niveaux de pollution.

Il serait intéressant que la Préfecture de police puisse nous dire ce qu'il en est réellement lorsqu'il y a des incitations à circuler plus lentement. A-t-on pu observer des modifications de la vitesse des automobilistes ? A-t-on réellement pu observer des diminutions du niveau de la pollution ?

Il est probable que ces mesures sont inefficaces. Que peut-on alors mettre en place pour faire en sorte que, réellement, lorsqu'il y a des pics de pollution, on n'en reste pas aux incitations pour les automobilistes et aux contraintes pour les victimes potentielles de ces niveaux de pollution que sont les personnes âgées ou les jeunes enfants auxquels on demande de rester chez eux sans faire trop d'efforts ?

Une dépêche A.F.P. est sortie ce matin, indiquant que demain, l'Institut de veille sanitaire rendra publiques des études effectuées sur neuf villes françaises dont Paris, qui démontrent que les pollutions au dioxyde d'azote, à l'ozone et aux particules augmentent de façon significative les risques de mortalité à très court terme.

C'est ce que dit l'Institut de veille sanitaire sur ces niveaux de pollution en indiquant notamment l'augmentation du risque de mortalité à chaque augmentation de 10 microgrammes par mètres cubes sur ces pollutions.

Il s'agit bien d'un sujet de santé publique important sur lequel on peut avoir le sentiment, année après année, qu'on continue à constater un pic de pollution sans prendre les mesures nécessaires qui sont du domaine de l'Etat.

L'objectif de ce vœu auquel je donne un avis favorable est que la Ville de Paris demande à l'Etat de revoir ses procédures.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est au représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Les dispositions adoptées par la Préfecture de police sont en tous points conformes aux instructions du Ministère de l'Environnement et en l'état des connaissances.

Vous savez sans doute, Monsieur le Maire, qu'une étude est actuellement en cours au sein de l'AFSSET qui devrait rendre ses conclusions prochainement.

Le Préfet de police est tout à fait disposé à organiser une réunion de travail dans les semaines qui viennent avec l'adjoint au Maire de la Ville compétent afin de discuter de l'efficacité des mesures prises qui, pour l'instant je le répète, sont tout à fait conformes aux recommandations de la circulaire et qui sont des mesures de précaution et de prévention.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 8).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. visant à ce que les vœux de "bonne année" des élus parisiens soient plus écologiques en 2010.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 18 dans le fascicule, relatif aux vœux de "bonne année" des élus parisiens, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous sommes tous attachés au côté convivial et chaleureux de l'envoi des vœux à la fin de l'année, tous également sensibles à la nécessité d'économiser le papier ainsi qu'à la pollution causée par la destruction du papier en question.

C'est pourquoi nous souhaiterions qu'il nous soit proposé un système plus moderne que celui offert cette année en matière de cartes électroniques, c'est-à-dire un système où il y ait le choix d'une carte, puisque nous sommes un certain nombre de Conseillers de Paris à envoyer au même destinataire la même carte et que ce même destinataire va recevoir 163 fois la même carte, qu'elle soit papier ou électronique.

Les moyens aujourd'hui offrent un choix plus grand, aussi bien une carte animée qu'un système d'envoi plus simple et qui ne fasse pas classer en "spam" nos envois.

Avec Catherine DUMAS, nous souhaitons qu'à l'occasion des fêtes de l'année prochaine, il puisse être proposé une carte plus innovatrice, plus alternative, moderne, diversifiée et écologique.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Le voeu que vient de présenter Laurence DOUVIN témoigne d'un intérêt partagé sur tous les bancs de l'Assemblée pour le respect d'une tradition conviviale qui a son importance, pour la préservation de l'environnement - c'est aussi important -, et aussi d'un souci très partagé de maîtrise des coûts générés par cette tradition annuelle. Je me réjouis de ce constat.

Je tenais, chers collègues, à vous confirmer que des avancées très significatives ont d'ores et déjà été mises en oeuvre au service de ces trois orientations. J'ai ainsi souhaité que les quantités de cartes de voeux papier soient réduites de 25 % dès cette année.

Dans le même esprit et pour la première fois, il a été proposé simultanément aux conseillers de Paris une carte de voeu papier et une carte électronique. Cette initiative a rencontré un certain succès, qui en appelle indiscutablement d'autres. Ces cartes électroniques ont permis d'économiser quelques milliers d'envois de voeux en version papier et je souhaite que l'année prochaine, les voeux électroniques prennent davantage de place dans les habitudes de chacun d'entre nous et au sein de chacun de nos groupes.

Grâce à nos efforts collectifs, le coût total de l'opération carte de voeux cette année a été réduit de près de 50 % par rapport à celui de l'année dernière. Ces résultats sont donc tout à fait considérables.

Je souhaite que nous soyons collectivement encore plus performants dès l'année prochaine.

Des propositions seront faites en ce sens pour mieux répondre à la demande des élus. En particulier, les cartes électroniques seront consultables en amont et rendues disponibles plus tôt, avant la commande des exemplaires papier, afin de constituer une réelle alternative à celles-ci.

Je souhaite aussi, et j'entends ce que disait à l'instant Laurence DOUVIN, qu'une plus grande liberté de choix soit offerte aux élus pour les cartes électroniques puisque les coûts de cette diversification sont quasiment nuls, en tout cas très limités, ce qui ne serait pas le cas pour une diversification des cartes de voeux papier. Le recours à des cartes de voeux électroniques permettra davantage de liberté aux élus.

Ces précisions et ces engagements répondent, je crois, au voeu déposé par nos collègues.

Dans ces conditions, le maintien de ce voeu ne me semble plus justifié.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je demande à Mme DOUVIN si le voeu n° 18 est retiré.

Mme Laurence DOUVIN. - Par grande compréhension, il est retiré.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au réseau d'eau non potable.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la demande d'une expertise sur les modalités de réhabilitation du réseau d'eau et d'un débat public préalable au scénario d'évolution qui sera retenu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons examiner les voeux n° 19 et n° 19 bis qui ont trait au réseau d'eau non potable.

Le voeu n° 19 a été déposé par le groupe "Les Verts" et le voeu n° 19 bis par l'Exécutif.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Nous avons voté la remunicipalisation de l'eau potable et nous nous en sommes félicités. J'espère, à la lecture de certains journaux de ce matin, que rien ne sera fait pour retarder cette mise en oeuvre.

En ce qui concerne l'eau non potable, j'avais dit lors de la précédente séance que le rapport qui avait été remis sur l'eau non potable était faux - je pèse mes mots - sur de nombreux points.

Pourtant, cela a été considéré comme base pour une nouvelle étude visant à justifier la suppression du réseau d'eau non potable. Lors de sa réponse au précédent voeu, Anne LE STRAT avait accepté, et je m'en étais félicité, qu'il y ait un suivi de ce dossier associant les différents groupes politiques. Cela étant, j'ai été obligé de constater que la DPE n'en a pas tenu compte en lançant son appel d'offres.

Le sens de ce voeu est de reprendre l'étude de ce dossier dans l'ordre. Il semble, à la lecture du voeu de l'exécutif, qu'il y a un accord sur cette méthode et sur ce principe. Je souhaite donc en avoir confirmation de la bouche d'Anne LE STRAT.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Votre présentation en séance, cher collègue, est un peu plus soft que le voeu que vous avez déposé. Je comprends que cela soit un sujet d'importance. J'ai quand même eu le sentiment que cela tournait un peu à l'obsession. Lors du dernier grand débat sur la réforme de l'eau en novembre dernier, vous en aviez déjà fait votre sujet essentiel, à mon grand étonnement, en axant votre intervention sur l'eau non potable.

Il est vrai que ce voeu rentrera dans l'histoire par sa longueur, par les propos désobligeants, je suis désolée de vous le dire, que j'ai en effet assez mal pris pour les services d'abord, parce que vous ne pouvez pas attaquer aussi durement le travail des services. Vous pouvez ne pas être d'accord avec certaines positions ou certaines politiques défendues par la Ville depuis maintenant de nombreuses années sur l'eau non potable, mais vous ne pouvez pas être aussi désobligeant envers les services. Vous ne pouvez pas non plus attaquer la Ville sur son manque de transparence, en tout cas, je le prends personnellement.

Je l'ai déjà déclaré et je le répète en séance : il y a évidemment une nécessité de concertation avec l'ensemble des groupes politiques. C'est d'ailleurs à mon initiative que d'autres adjoints, dont Denis BAUPIN et Fabienne GIBOUDEAUX, pourront être également impliqués sur ce dossier d'importance et présents lors de la prochaine réunion avec le Secrétariat général pour définir ce que devraient être les études et ce que devrait être la politique de la Ville en matière d'eau non potable.

Je n'ai pas suffisamment de temps pour répondre, et ce n'est pas l'objet, sur les différents arguments que vous défendez, qui en grande partie sont inexacts. Ce vœu est en effet assez interminable, comme vous le dites, et il fait des procès en suspicion, non seulement sur les services, mais aussi sur les producteurs d'eau potable, j'en déduis d'ailleurs implicitement sur "Eau de Paris". Vous parlez d'un manque de transparence alors que je me suis engagée à organiser un débat en Conseil de Paris d'ici la fin de l'année sur ce sujet, et je n'exclue pas une consultation publique pour définir ce que doit être la position de la Ville en matière d'eau non potable.

Le vœu de l'Exécutif qui vous est proposé porte justement sur de nouvelles études commandées par la Ville, notamment sur les nouveaux usages. Il n'a d'ailleurs jamais été exclu de travailler sur les nouveaux usages et il est totalement faux de dire que le bilan environnemental demandé, le bilan écologique, a été passé en catimini ; c'est la procédure normale adaptée par les services, et cela n'a rien à voir avec l'étude "SAFEGE", c'est justement pour avoir un complément d'analyse sur un point qui n'avait pas été analysée par l'étude "SAFEGE".

Je demande que ce vœu de l'Exécutif soit voté, mais je demande surtout qu'il y ait sur ce sujet un vrai travail avec l'ensemble des groupes, parce que, je suis désolée de vous le dire, quand on organise des réunions avec l'ensemble des groupes politiques sur les sujets de l'eau, malheureusement, ce ne sont pas "Les Verts" qui brillent le plus par leur présence. Je suis navrée de le dire.

M. Yves CONTASSOT. - Je n'en ai manqué qu'une !

Mme Anne LE STRAT. - Non ! Je souhaite qu'il y ait un engagement commun à ce que nous travaillions tous ensemble, avec les études déjà réalisées, avec les prochaines études commandées, et qu'il n'y ait pas de procès d'intention à l'encontre de la Ville, des services et sur son engagement à répondre aux enjeux posés par le service d'eau non potable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Avant que nous ne passions au vote, je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe U.M.P.P.A., et c'est à M. BERTHAULT qu'il revient de la prononcer.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Désolé de déranger dans ce débat entre un vert, une ancienne verte, un ancien adjoint, une adjointe actuelle.

J'avais prévu de faire cette explication de vote sur le vœu de M. CONTASSOT, et puisque l'Exécutif propose un autre vœu, je voudrais rappeler la position du groupe U.M.P.P.A., notamment dire à M. CONTASSOT que lorsqu'il était lui-même membre de l'Exécutif municipal, je pense qu'il n'aurait pas toléré de tels propos de la part de l'opposition sur son domaine de compétence. Je trouve effectivement que ses propos sont un peu caricaturaux.

En revanche, le groupe U.M.P.P.A., comme vous le savez et comme j'avais eu l'occasion de le rappeler lors du débat sur la remunicipalisation de la distribution de l'eau, est favorable au maintien d'un réseau d'eau non potable à Paris.

Je crois que, dans le vœu de l'Exécutif aussi - nous le voterons -, il serait bien d'aborder aussi un aspect chiffré, puisque c'est le principal élément qui pose encore problème, dans la mesure où l'on sait qu'aujourd'hui le coût de fermer ce réseau d'eau non potable ou de le réhabiliter totalement est à peu près identique.

Enfin, un dernier mot pour dire qu'on peut se faire plaisir en souhaitant que, d'ici l'automne 2009, il y ait une large concertation et un débat public. Simplement, sur des sujets aussi techniques, je crois qu'il faudrait commencer par un travail sérieux entre les représentants des groupes et les services techniques, avant d'engager un débat en direction de la population ou des associations, sur la base de perspectives budgétaires et techniques fiables.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Le groupe "Les Verts" souhaite faire une explication de vote.

Je donne donc la parole à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Effectivement, Monsieur BERTHAULT, je n'aurais jamais toléré qu'on demande à des services de réécrire des documents pour des raisons politiques, je suis d'accord avec vous.

Je suis d'accord avec vous et chacun comprendra à quoi je peux faire allusion !

Par ailleurs, quand, sur le site de la Mairie de Paris, parce que certains maîtrisent mal les outils informatiques, on voit les versions successives apparaître, on voit ce qui a été supprimé...

Je vous invite à aller voir, c'est public. C'est public, ce n'est pas ma faute si certains maîtrisent mal les outils informatiques !

Ce n'est pas ma faute !

Quand on corrige des rapports, on fait en sorte de les corriger à toutes les pages et pas de laisser certaines pages faire apparaître des chiffres d'origine qui sont ensuite détournés.

Ce n'est pas ma faute ! Ce n'est pas moi qui ai corrigé.

Il y a le nom de ceux qui ont corrigé !

M. Jean-Didier BERTHAULT. - C'est grave ce que vous dites !

M. Yves CONTASSOT. - Ecoutez ! Je tiens à votre disposition ces documents, que vous avez reçus, Monsieur BERTHAULT, comme tout un chacun !

Et ce n'est pas Anne LE STRAT qui est en cause !

Qu'elle le prenne pour elle me désole !

Quand on parle d'obsession, qui a l'obsession de vouloir supprimer le réseau d'eau non potable ? Ce n'est pas nous.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Vous dites qu'il y a défaut sur le site Internet...

M. Yves CONTASSOT. - Je dis que des modifications sont intervenues...

Non, je n'ai pas parlé de faux !

J'ai dit qu'il y a des modifications qui font apparaître les versions successives et les suppressions qui ont été faites. Et qui sont politiques !

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Falsification ?

M. Yves CONTASSOT. - Absolument pas ! Ce n'est pas une falsification, cela, c'est une évolution d'un dossier, Monsieur BERTHAULT !

Simplement, je me félicite, et je le dis, qu'on reprenne aujourd'hui les choses dans l'ordre. J'ai demandé plusieurs fois dans les réunions initiées par Anne LE STRAT sur la question de l'eau potable que la question de l'eau non potable soit traitée sérieusement. J'ai exprimé, à cette occasion, les préventions que j'avais sur les rapports, sur les hypothèses qui ont été émises, y compris parce que pendant sept ans, les chiffres qu'on m'a donnés ne sont pas les mêmes et que, d'un seul coup, effectivement, les chiffres ont été multipliés par 2,5 sur les taux de fuite. J'ai dit que tout cela, je souhaitais qu'on en débattenne.

Hélas, il a fallu un vœu pour qu'on arrive à en débattre ! Je m'en félicite.

Sur cette base, puisque nous reprenons les choses dans l'ordre, notre groupe accepte évidemment le vœu de l'Exécutif et retire le vœu que nous avons déposé.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous suggère, mes chers collègues, maintenant que des arguments ont été échangés sur tous les bancs de l'hémicycle, ou peu s'en faut, que nous revenions à un peu de sérénité et que nous puissions voter, à moins bien entendu que l'Exécutif décide de retirer son vœu, ce que je crois pas.

Je relève que le groupe "Les Verts", Monsieur le Président GAREL, retire son vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 9).

2009, DVD 26 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial à Paris (19e) pour la réalisation et l'exploitation du puits de production de chaleur par géothermie pour une durée de trente ans.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 26. Il s'agit de la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial à Paris 19e pour la réalisation et l'exploitation du puits de production de chaleur par géothermie pour une durée de 30 ans.

La parole est à M. le Président GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'espère que nos échanges vont être plus aimables que dans le précédent débat ! Mais je n'en doute pas !

On s'inquiète très souvent du respect des décisions que nous avons prises dans le cadre du Plan climat et je dois dire que, ces derniers temps, nous sommes de plus en plus inquiets parce que nous pensons que cela avance trop peu, trop lentement.

Mais, pour une fois, nous nous réjouissons qu'une décision soit prise, qui va permettre à des milliers de personnes de se chauffer d'une façon durable avec une énergie renouvelable grâce à la géothermie.

En effet, dans le 19e arrondissement, la géothermie va faire une percée, je pense, historique à Paris, même s'il y a déjà un certain nombre de logements qui sont chauffés par cette technique, mais cela faisait longtemps qu'il n'y en avait pas eu autant de nouveaux, puisque c'est 10 à 15.000 logements qui, d'ici deux ans, vont pouvoir être chauffés grâce à cette technologie bien connue mais trop peu utilisée en France en général et à Paris en particulier.

Je voulais donc dire que notre groupe soutenait, bien sûr, ce projet de délibération et que nous souhaitons que d'autres initiatives du même type soient prises dans les meilleurs délais pour que d'autres constructions nouvelles, même voire anciennes, soient chauffées grâce à cette technologie tout à fait valable d'un point de vue environnemental, social et économique.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. BAUPIN au nom de l'Exécutif.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais aller complètement dans le sens de ce que vient d'indiquer Sylvain GAREL et le rassurer sur le fait que le Plan Climat est bien mis en oeuvre progressivement, même si un certain nombre de dossiers demandent un peu de temps pour émerger. En tout cas, celui des énergies renouvelables, c'est un point extrêmement important, qui est parfois un peu oublié dans les engagements du Plan Climat.

Je rappelle que, dans le Plan Climat, il est fixé l'objectif d'atteindre en 2020, 25 % d'énergies renouvelables sur le territoire parisien et même 30 % pour ce qui concerne l'ensemble du bâti parisien municipal.

Il s'agit vraiment d'engagements ambitieux, qui vont au-delà des engagements pris au niveau de l'Union européenne. Et la géothermie fait partie de ces énergies renouvelables auxquelles nous pouvons avoir accès sur le territoire parisien.

Je rappelle que, en l'occurrence, ici, sur le territoire de Paris Nord-Est, c'est à 1.700 mètres de profondeur qu'on ira chercher l'eau chaude et que cela permettra d'alimenter un secteur qui correspond à 12.000 logements et à plusieurs établissements publics. Comme une partie du reste de l'énergie viendra par ailleurs de la C.P.C.U., c'est même 75 % de l'alimentation énergétique du secteur qui sera en énergies renouvelables, donc très largement au-dessus des objectifs fixés. On est bien donc sur quelque chose d'extrêmement ambitieux sur ce territoire.

C'est important à la fois pour la sobriété, mais aussi pour la robustesse de la consommation énergétique parisienne. On a pu voir, au moment des pics de consommation énergétique il y a quelques semaines, à quel point le territoire national, notamment les villes, pouvait être vulnérable par rapport à ces pics de consommation énergétique.

Utiliser les énergies localisées sur le territoire, c'est être moins dépendant à la fois du pétrole, du gaz, voire d'autres énergies extérieures au territoire et c'est la raison pour laquelle, sur l'ensemble du territoire parisien, nous cherchons toutes les possibilités d'utiliser des énergies localisées.

Sous le sol, nous avons la géothermie. On a pu identifier que c'était possible sur Paris Nord-Est. On est en train d'identifier si c'est possible pour les Batignolles. Nous avons l'énergie solaire et un programme d'implantation de 200.000 mètres carrés de panneaux solaires d'ici la fin de la mandature sur le territoire parisien. Il y a des possibilités concernant la biomasse.

On peut aussi imaginer d'utiliser l'éolien mais de façon évidemment plus discrète que par des éoliennes, telles qu'on peut en trouver dans la campagne, parce qu'on est sur le territoire parisien et que nous devons faire attention à l'esthétique. Mais il y a des dispositifs qui pourraient permettre, en tout cas, d'expérimenter des petites éoliennes. On peut même imaginer, je l'ai proposé, d'utiliser l'énergie de la Seine et de tester sur la Seine des hydroliennes, aujourd'hui testées pour capter l'énergie marine, et de regarder si c'est possible de pouvoir ainsi accéder à des énergies localisées, pour à la fois augmenter la sobriété de notre consommation énergétique mais aussi diminuer notre vulnérabilité sur l'utilisation des énergies.

C'est bien, comme vous l'avez rappelé, un plan qui a des aspects environnementaux évidents, mais aussi de justice sociale parce que le fait d'être moins dépendant des cours du prix de l'énergie permet d'éviter que les charges locatives des locataires n'augmentent de façon importante.

Et c'est important d'un point de vue économique parce qu'il y a beaucoup de création d'emplois à la clé dans le domaine des énergies renouvelables. Il faut savoir par exemple qu'en Allemagne, c'est près de 200.000 emplois qui sont d'ores et déjà créés sur les énergies renouvelables, donc on a des marges de progression très importantes en France.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 26).

2009, SGCP 1 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "l'engagement de la collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons délibérer à présent sur le projet de délibération SGCP 1. Il s'agit de la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème de l'engagement de la collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans.

La parole est à M. David ALPHAND pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - Mes chers collègues, ce projet de délibération proposé par l'Exécutif parisien sur l'initiative du groupe U.M.P.P.A. revêt une importance particulière, parce qu'il concerne un défi majeur que doit relever la collectivité parisienne : répondre à la demande des familles en matière d'accueil et de garde des enfants. Parce qu'elle donne aussi, pour la première fois, mes chers collègues, de la chair à une innovation démocratique forte au sein du Conseil de Paris.

En tant qu'élus, nous connaissons tous les attentes des familles parisiennes s'agissant de la garde de leurs enfants. Nous entendons tous dans nos permanences, dans nos mairies, les doléances de parents confrontés parfois à un véritable parcours du combattant pour trouver une solution à leur problème de garde : ici, une maman est à l'affût d'une place en crèche ; là, un jeune couple se lance à la chasse à la nounou dans les jardins publics. Souvent c'est la galère pour concilier vie professionnelle, contraintes de transports et garde d'un petit bambin.

Certes, de nombreux efforts ont été accomplis par la collectivité parisienne au cours des dix dernières années. Pourtant, la situation reste problématique, et aujourd'hui Paris doit prendre toute la mesure d'une nouvelle donne, celle de sa vitalité démographique, une vitalité notamment liée à la dynamique de la natalité dans la Capitale.

Le dernier et récent recensement de l'I.N.S.E.E. tire à cet égard la sonnette d'alarme. Plus de 31.000 naissances par an à Paris pour seulement 27.000 places d'accueil en structures collectives. Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que les difficultés sont devant nous si la Ville n'adapte pas sa réponse à cette tendance lourde.

C'est la raison pour laquelle le groupe U.M.P.P.A. se félicite de l'accueil favorable donné par l'Exécutif à sa demande de création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème de l'engagement de la collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans.

Cette mission d'information et d'évaluation est une première. Elle marque une étape importante dans le fonctionnement de notre Conseil avec des droits accrus pour l'opposition municipale. Elle constitue aussi une avancée essentielle en matière de transparence dans la gestion de la Ville. Elle témoigne enfin de la possibilité de nouer un dialogue que chacun souhaite fructueux, et de mener un travail approfondi en vue d'améliorer concrètement la vie des Parisiennes et des Parisiens.

C'est donc dans cet état d'esprit que les élus du groupe U.M.P.P.A. dans leur ensemble, et moi-même en particulier, abordons ce nouvel exercice.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pour vous répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom des 4e et 7e Commissions. - Merci, Monsieur le Maire.

Que répondre à l'intervention de notre collègue David ALPHAND ? Je n'ai pratiquement pas un mot à retirer. Je me permettrai simplement, mais je suis presque gêné de le remarquer, que cette intervention constitue le démenti le plus convaincant aux propos tenus ce matin même par le Président Jean-François LAMOUR sur le manque de considération et de respect qu'aurait cet Exécutif vis-à-vis de son opposition.

Je remercie David ALPHAND d'avoir eu l'honnêteté intellectuelle et le courage politique de dire l'exact contraire, en prenant appui sur une réalité. Je reprendrai moi aussi les termes qui viennent d'être utilisés : c'est une première, c'est une innovation politique. Le fait que le Maire de Paris ait souhaité que la présidence de cette mission d'information et d'évaluation soit confiée à un représentant du groupe U.M.P.P.A. vient confirmer et donner encore plus d'écho à cette démarche.

Sur le fond, je voudrais simplement relever que la vitalité démographique qu'a évoqué David ALPHAND n'est pas le fruit du hasard, et que c'est aussi la vitalité de Paris qui remet en perspective la question de l'accueil de la petite enfance à Paris.

Vous savez, chers collègues, qu'après plusieurs décennies au cours desquelles Paris a perdu des habitants, Paris en regagne depuis quelques années, et je crois que c'est la marque d'une ville extrêmement dynamique et d'une ville résolument tournée vers l'avenir, et qui a décidé d'accueillir les bras ouverts les enfants qui naissent sur son territoire. Cela implique effectivement que nous nous montrions tous ensemble à la hauteur de l'enjeu.

Vous avez remarqué que c'est une des priorités de la mandature précédente. C'est évidemment une priorité de l'actuelle mandature, et je vous remercie d'y contribuer, vous et vos futurs collègues membres de cette mission, avec votre implication dans un travail que j'espère constructif pour éclairer les travaux du Conseil de Paris avec un rapport qui devrait être présenté avant la fin de l'été.

Celui-ci permettra, je l'espère, de marquer de nouveaux points, de nouvelles avancées et d'avancer ensemble dans un état d'esprit constructif au service des familles et de la population parisienne.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe Centre et Indépendants.

La parole est à Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Monsieur le Maire, à la suite de mon collègue David ALPHAND, je voudrais aussi me féliciter de la création de cette mission d'information et d'évaluation sur l'engagement de la collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants.

Cette mission d'information sera une bonne façon de montrer qu'il y a encore beaucoup à faire à Paris pour aider les familles qui veulent rester à Paris à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. C'est donc avec plaisir que notre groupe votera ce projet de délibération et que nous participerons de façon constructive aux travaux de cette mission.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Mme DOUVIN souhaite également donner une explication de vote du groupe U.M.P.P.A. Vous avez la parole, Madame.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, le groupe U.M.P.P.A. se réjouit de la mise en place de cette mission et se réjouit également du travail constructif qu'il est appelé à effectuer en son sein.

Je voudrais simplement répondre à M. DAGNAUD que l'on ne peut pas tout mélanger et que cela n'a rien à voir avec le fait que ce matin le Maire de Paris, lui, ne nous a pas invités à ce même travail constructif puisqu'il n'a pas inscrit à l'ordre du jour notre proposition de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SGCP 1).

Désignation de Conseillers de Paris au sein de la Mission d'information et d'évaluation sur l'engagement de la collectivité parisienne, en complément de ses partenaires (en particulier la Caisse d'allocations familiales), auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous propose, mes chers collègues, de procéder à la désignation au scrutin secret et à la représentation proportionnelle des représentants suivants au sein de la Mission d'information et d'évaluation sur l'engagement de la collectivité parisienne, en complément de ses partenaires (en particulier la Caisse d'allocations familiales), auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans (R. 1) :

- Mme Halima JEMNI

- Mme Michèle BLUMENTHAL

- M. Daniel ASSOULINE

- M. Romain LÉVY

- Mme Anne-Christine LANG

- M. Hermano SANCHES RUIVO

- M. René DUTREY

- Mme Emmanuelle BECKER

- Mme Karen TAÏEB

- M. David ALPHAND

- Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY

- M. Hervé BENESSIONO

- Mme Delphine BURKLI

- Mme Anne-Constance ONGHENA

- Mme Catherine BRUNO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Vœu déposé par M. Claude DARGENT, Mmes Anne HIDALGO, Fatima LALEM, M. Gilles ALAYRAC et les élu(e)s du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'information des conseils de quartier dans le cadre de l'élaboration d'une Charte parisienne de la participation.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant en 5e Commission le voeu référencé n° 20 dans le fascicule relatif à l'information des conseils de quartier dans le cadre de l'élaboration d'une Charte parisienne de la participation, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre de l'élaboration de cette Charte parisienne de la participation, la Mairie de Paris a organisé une séance de travail destinée à l'ensemble des conseillers de quartier de notre Ville. Puis cette invitation a été transmise aux Maires d'arrondissement.

La quasi-totalité d'entre eux a évidemment communiqué cette invitation aux conseillers de quartier de leur arrondissement, sauf le Maire du 15e arrondissement, M. Philippe GOUJON. Avec mes collègues, élus du 15e, nous nous interrogeons sur cette rétention de l'information. Est-ce que le Maire du 15e craint la mauvaise influence de la Mairie de Paris sur les conseillers de quartier de son arrondissement ? Est-ce qu'il redoute l'échange direct entre les conseillers de quartier ? Bref, nous nous interrogeons.

Le 6 février prochain a lieu une nouvelle réunion à l'initiative d'Hamou BOUAKKAZ sur le thème : élus, services, habitants et usagers, comment mieux fonctionner ensemble ? Et nous formulons le voeu que l'ensemble des conseillers de quartier parisiens, y compris ceux du 15e, puissent bénéficier à égalité des informations et des projets initiés par la Ville de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - La démocratie participative ne peut vivre que si et seulement si elle est l'affaire de chacun de ceux que la démocratie représentative a désigné pour administrer la cité.

Qu'un seul arrondissement manque à l'appel, et ce sont des dizaines de milliers de voix que l'on ne peut entendre.

Qu'un seul élu soit rétif à l'expression des citoyens de son arrondissement, et nous perdons un pan de l'identité de Paris.

Je veux croire, étant jeune et un peu naïf en politique, que l'incident du 10 décembre était dû à des incompréhensions, à des problèmes de poste, que sais-je encore, car je suis trop bien dans le 15e et à chaque fois, j'y suis reçu avec beaucoup d'élégance, mais j'espère, après le succès retentissant de cette réunion du 10 décembre, durant laquelle l'auditorium de l'Hôtel de Ville était si plein que nous avons dû refuser de faire entrer des personnes et pas seulement des militants socialistes, comme me le souffle un élu d'opposition, mais des citoyens parisiens, des gens de toutes tendances et très heureux de dialoguer ensemble.

J'espère que le 6 février, nous aurons la quinzaine d'habitants du 15e que nous attendons et, pour ma part, je suis à la disposition des élus du 15e et de tous les élus, quelle que soit leur sensibilité, pour les aider à s'approprier cette démarche de co-écriture, de co-élaboration de cette charte de la participation.

Je donne un avis favorable à ce voeu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mme POIRAUT-GAUVIN a la parole pour une explication de vote au nom du groupe U.M.P.P.A.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - C'est un mauvais procès qui est fait aujourd'hui au 15e arrondissement qui, depuis le début du mois de mars, depuis l'élection municipale, accorde tous les moyens aux conseils de quartier du 15e.

J'ai envie de dire à M. BOUAKKAZ que dans le 15e, nous avons adopté en Conseil d'arrondissement une charte de fonctionnement, et si vous êtes si respectueux de la démocratie, respectez le fonctionnement des conseils de quartier tel que le 15e l'a décidé. Invitez les élus que nous sommes, membres des conseils de quartier, les adjoints qui président ces conseils de quartier, les conseillers de Paris délégués à la vie locale à participer à ce débat et nous viendrons volontiers apporter notre contribution.

Il ne s'agit pas d'empêcher les conseillers de quartier du 15e de participer à ce débat, bien au contraire. Je signale aussi que dans le 18e arrondissement, les élus de l'opposition ne sont pas du tout associés à cette démocratie participative, ne sont pas membres des conseils de quartier dans l'arrondissement du Maire de Paris.

S'il vous plaît, évitez de nous donner des leçons sur la démocratie participative et commencez à balayer devant chez vous !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est adopté. (2009, V. 10).

Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la politique gouvernementale vis-à-vis du monde associatif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le voeu référencé n° 21 dans le fascicule relatif à la politique gouvernementale vis-à-vis du monde associatif, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Il s'agit d'un voeu de la majorité du Conseil du 20e arrondissement qui avait été présenté par Danielle SIMONNET et qui a été adopté à l'unanimité.

Nous nous inquiétons, en particulier dans nos quartiers en difficulté, de la chute des crédits d'Etat aux associations, que ce soit par exemple la réduction de 25 % des aides du Ministère de l'Education nationale aux mouvements d'éducation populaire ou du véritable démantèlement de l'Acisé auquel se livre le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale.

A un moment où la crise économique déploie tous ses effets sociaux, s'en prendre au tissu de solidarité est particulièrement choquant, absurde et dangereux. Cela rejoint également les craintes qui pèsent sur les libertés publiques et la vitalité démocratique, tant il est vrai que les associations jouent un rôle important en matière de démocratie et de contre-pouvoir. Mais il semble qu'il y ait une certaine fébrilité de l'Etat de ce côté.

C'est pourquoi le voeu demande au Maire de Paris de relayer cette demande de renforcement et de sécurisation des financements publics aux associations, en particulier dans les deux domaines que je viens de citer.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Hamou BOUAKKAZ pour vous répondre.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Ce voeu fait suite à la série de mesures prises par les gouvernements successifs depuis 2005, qui se traduisent toutes, ou presque, par un net recul des engagements de l'Etat en direction du monde associatif.

Je m'en tiendrai au budget 2009, où le recul est de 11 % pour les programmes jeunesse et vie associative. En quelques mois, l'Etat est revenu sur ses engagements en direction des associations d'éducation populaire en gelant une part des crédits qu'elles devaient recevoir en 2008 et en supprimant les postes d'enseignants détachés, mis à la disposition, postes indispensables à la conduite des activités de terrain des associations concernées.

Ce désengagement coûte aux associations, indubitablement, mais aussi aux collectivités territoriales, privées de ce soutien complémentaire de l'enseignement public. Il bénéficiera sans nul doute cependant à l'initiative privée, à qui les collectivités devront faire appel par la force des choses.

Par ailleurs, l'Etat, moins de deux ans après la mise en place de l'Acisé, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, en 2007, avant même l'évaluation du dispositif, modifie son champ d'intervention en créant un nouvel organisme l'Office français de l'immigration et de l'intégration O.F.I.I., fusion de la N.A.E.M. et d'une partie de l'Acisé. Je crois que Pascale BOISTARD, mon éminente collègue y reviendra et nous exposera les conséquences de ce dernier cadeau du Ministre HORTEFEUX aux immigrés.

Je m'en tiendrai à la politique de la ville. Dans ce domaine, à quelques mois de l'échéance des contrats urbains de cohésion sociale nous sommes sans visibilité sur les objectifs futurs du Gouvernement, si ce n'est une réduction drastique des territoires d'intervention de l'Etat, qui passent de 2.200 quartiers à quelques centaines, et la réduction tout aussi conséquente que nous avons pu voir en 2008, par exemple à Paris, de 800.000 euros des subventions de l'Etat, c'est-à-dire une diminution de 35 %. Le Conseil de Paris s'en était ému.

Le message est clair pour les associations, elles ne s'y sont d'ailleurs pas trompées. Elles étaient nombreuses à défiler le 29 janvier. Pour notre part, nous souhaitons émettre un message tout différent. Nous tenons à leur renouveler notre soutien. Leur intervention jour après jour dans les champs de la vie sociale nous est précieuse, et nous avons à coeur de la préserver. C'est pourquoi j'émet un avis particulièrement favorable à ce voeu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est adopté. (2009, V. 11).

Vœu déposé par MM. Ian BROSSAT, Daniel VAILLANT, Sylvain GAREL et les élu(e)s du groupe communiste, du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et du groupe "Les Verts" relatif à la vente de "l'Humanité Dimanche" sur les marchés du 18e.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le voeu référencé n° 22 dans le fascicule, dont le sujet a déjà été évoqué au début de cette séance, relatif à la vente de "l'Humanité Dimanche", voeu qui a été déposé par les groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, et "Les Verts".

La parole est à M. BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, je serai encore plus court que vous ne me le demandez.

Ce voeu porte en effet sur ce vendeur de "l'Humanité Dimanche" qui passe au tribunal le 18 février parce que la vente de "l'Humanité Dimanche" a été assimilée à de la vente à la sauvette. Ce voeu vise à apporter le soutien de notre Municipalité à ce vendeur de "l'Humanité" et à ce que la vente de "l'Humanité" puisse se faire sans subir de verbalisation comme cela a été le cas.

Ce voeu a été voté à l'unanimité dans le 18e arrondissement et je pars du principe qu'il sera voté à l'unanimité ici également.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais d'abord donner la parole à l'adjoint chargé de ce sujet, M. Georges SARRE, puis au groupe U.M.P.P.A.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président du groupe communiste, ce point a effectivement été débattu tout à l'heure.

Bien entendu, je donne, au nom de l'Exécutif, un avis favorable à ce voeu et je m'associe à votre requête car la liberté de la presse est l'un des piliers de la démocratie.

Vous avez également souligné tout à l'heure ce qu'est la loi "Bichet" qui s'applique et comment elle a pu être déclinée.

Par conséquent, les interdictions de vente des marchandises dans un lieu public sans autorisation ne portent évidemment pas sur les journaux d'opinion qui participent à l'expression démocratique et contribuent à la mise en oeuvre de la liberté fondamentale d'expression.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, en tant que défenseur de la loi, vous n'êtes pas l'ennemi mais le garant des libertés publiques et individuelles. Je vous fais toute confiance pour faire respecter ces libertés, pierre angulaire de notre République.

Je crois en outre qu'il ne faudrait pas se priver de la rencontre sur les marchés des militants communistes, ni de la lecture de "l'Humanité Dimanche".

C'est d'ailleurs pourquoi je suis allé acheter ce week-end "l'Humanité" pour l'offrir à M. le Préfet de police de façon à ce que, le jour où il y aura plaidoirie, la lecture de ce journal emporte la décision.

(Le journal est remis au Représentant du Préfet de police par M. SARRE, applaudissements).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL qui souhaite donner une explication de vote au nom du groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Nous sommes, groupe U.M.P.P.A., très attachés à la liberté. Nous voterons donc ce vœu.

Simplement, je vous ferai remarquer, Monsieur BROSSAT, que "l'Humanité", qui est un journal ancien, a soutenu durant longtemps un régime au sein duquel la liberté d'opinion et la liberté de presse n'avaient pas cours. Il est bon de le rappeler dans cette enceinte.

On ne peut pas s'exprimer dès lors qu'on touche à des choses sensibles ! L'histoire est là, ce sont des faits !

"l'Humanité" peut se vendre sur le territoire national français, un journal d'opposition à la Pravda ne pouvait pas se vendre en Union soviétique encore jusqu'en 1989.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Nous sommes attachés, Monsieur BROSSAT, à ce que "l'Humanité" puisse se vendre dans le 18^e arrondissement et nous saluons la sagesse du Préfet...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Laissez-moi intervenir.

Mesdames et Messieurs, nous défendons tous ici la liberté. Je crois que la première liberté, c'est que chaque élu puisse s'exprimer.

Écoutons M. BOURNAZEL jusqu'au bout de son intervention.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je rappelle l'histoire et c'est dommage que cela vous gêne. Assumez votre histoire avant d'attaquer les autres.

Je salue la sagesse de M. le Préfet de police tout à l'heure qui a répondu de manière sereine à votre question d'actualité, Monsieur BROSSAT. Vous devriez saluer notre geste, nous qui avons défendu la liberté, nous la défendrons, même celle de nos ennemis. Nous défendrons la liberté de "l'Humanité" et des communistes pour s'exprimer dans ce pays.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - M. Ian BROSSAT pour une explication de vote.

M. Ian BROSSAT. - Il arrive à Pierre-Yves BOURNAZEL d'être intelligent et de dire des choses intelligentes, néanmoins on a l'impression qu'il est obligé de s'excuser après et de dire une énormité.

Là, vous venez de dire une énormité. Derrière vous figurent les noms d'un certain nombre d'hommes et de femmes qui sont morts pour la France, morts parce qu'ils croyaient aux valeurs de Paris...

C'étaient des résistants, et tous ceux qui figurent sur cette liste derrière vous étaient des militants du Parti communiste français.

Révisez l'histoire, Monsieur BOURNAZEL.

(Protestations sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le Président BROSSAT a fait une intervention qui remettait les choses au point.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez déjà donné l'explication de vote à laquelle vous aviez droit, maintenant nous allons passer au vote.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je réclame la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous avez 30 secondes, pas d'avantage.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Soyons sérieux, je n'ai pas parlé des résistants communistes français, j'ai parlé d'un régime qui était l'Union soviétique.

En l'occurrence, oui, je suis prêt à dire qu'il y a eu 75.000 fusillés communistes résistants, je leur rends hommage ici, cela ne me gêne pas de le dire mais je peux également dire que le système communiste a fait 80 millions de morts dans le monde.

Je vous renvoie à l'ouvrage scientifique publié il y a dix ans par M. COURTOIS.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par les groupes de la majorité municipale.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 12).

Je note qu'il est adopté par des voix qui appartiennent à tous les groupes de notre Assemblée.

Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'une brigade VTT au sein du commissariat du 20e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 23 dans le fascicule relatif à la création d'une brigade V.T.T. au sein du commissariat du 20e arrondissement, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à David ASSOULINE.

M. David ASSOULINE. - C'est un vœu très simple.

Les questions de prévention et de sécurité sont une préoccupation importante de beaucoup d'habitants du 20e arrondissement.

Nous avons aidé à ce qu'un hôtel de police et un nouveau commissariat puissent être réalisés afin que non seulement les forces de police mais les citoyens également puissent être accueillis dans des conditions plus dignes qu'auparavant.

Dans ce cadre et parce que le nouveau commissariat permet une nouvelle implantation, un accueil de nouvelles forces, parce qu'il y a des besoins de sécurité et de proximité dans le 20e arrondissement et que cet arrondissement est maintenant deuxième en nombre de population à Paris, ce vœu demande la création d'une brigade V.T.T. dans le 20e arrondissement.

Après avoir exposé l'objet même du vœu, je veux passer un message à la Préfecture globalement et à vous-mêmes.

Monsieur le Représentant du Préfet, vous savez qu'il existe des quartiers difficiles, où il peut y avoir de l'insécurité, de la délinquance et où, souvent, les habitants aimeraient simplement que les forces de l'ordre soient plus présentes, surtout lorsque les faits sont répétés, avérés voire identifiés et qu'ils voient les mêmes personnes continuer tranquillement à défier non seulement les citoyens mais aussi les autorités voire s'attaquer aux bâtiments publics.

A l'inverse, des jeunes se voient de plus en plus interpellés, contrôlés, sans le respect que tous les citoyens, même mineurs et surtout mineurs, doivent se voir témoigner par les forces de police.

Il y a ce double constat : ou on ne les voit pas, ou lorsqu'on les voit on a l'impression qu'il y a de l'arbitraire.

Je veux vous envoyer le message qu'il serait bien que les forces de police soient présentes, et elles essaient de l'être lorsqu'elles le peuvent. Il faut de la sécurité, de la prévention et des forces pour le faire mais il ne faudrait pas que des situations de tension se créent dans la mesure où pour faire du chiffre ou pour se montrer parce qu'il y a une pression, on ne ferait pas les choses complètement dans les règles s'agissant du respect des libertés publiques auxquelles ont droit aussi les jeunes, quelle que soit leur couleur de peau.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Avant de donner la parole à M. SARRE pour vous répondre, je donne la parole au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, la création de cette brigade V.T.T. est une initiative de la Préfecture de police antérieure à ce vœu. Les vélos sont déjà commandés. La brigade sera composée de 14 gardiens de la paix et sera opérationnelle dès la mise en service du nouveau commissariat, qui sera moderne, fonctionnel et accueillera les policiers dans de bonnes conditions.

Ces policiers V.T.Tistes interviendront dans les cinq aires de proximité de l'arrondissement et se verront fixé comme objectif le contact et la recherche de renseignement local, le soutien aux policiers de quartier, l'interpellation des auteurs d'infractions, la mise en place de contrôles routiers, la verbalisation et l'éviction des vendeurs à la sauvette, notamment sur les sites de Belleville et de la Porte de Montreuil, la sécurisation des espaces verts.

Cette initiative est la preuve vivante, s'il en était besoin, que la police de proximité parisienne continue à vivre et à s'adapter et que s'il arrive parfois que des rationalisations immobilières conduisent à la fermeture de certains bureaux de police, cela permet de créer des patrouilles supplémentaires présentes sur la voie publique.

S'agissant des violences commises dans l'espace public parisien, en sept ans, le taux d'élucidation des violences est passé de 26 % à 50 %, ce qui donne l'indication de la détermination des services de police parisiens à en mettre tous les auteurs d'infraction à la disposition de la justice.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VEDEL.

M. Georges SARRE a la parole pour répondre au vœu.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis, depuis longtemps, partisan d'avoir une police de proximité et quand je suis allé à la réunion au cours de laquelle le Maire de Paris a pu faire son compte rendu de mandat, dans le 20e arrondissement, répondant à Mme CALANDRA, maire de cet arrondissement, j'ai bien dit que nous appuyions ce choix, cette décision, et que nous étions particulièrement heureux que cette brigade de V.T.T. intervienne dans le 20e arrondissement d'ici à quelques jours.

Il faut que cela réussisse. Faisons en sorte que cela se passe bien !

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 13).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la commercialisation du "Stoper C2" par la société "Taser".

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la commercialisation du "Stoper C2" par la société "Taser".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux n^{os} 24 et 24 bis qui ont trait à la commercialisation du "Stoper C2".

Le vœu n° 24 a été déposé par le groupe communiste et le vœu n° 24 bis par l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme BECKER, pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis plusieurs mois, un nouveau produit proposé par la société "Taser France" est disponible sur Internet. Il s'agit d'un pistolet à impulsion électrique, le "Stoper C2", présenté comme une version grand public du fameux X26 qui équipe les forces de l'ordre. De petite taille et de couleur vive, il peut faire penser à un jouet. En réalité, il s'agit d'une arme de sixième catégorie, que l'on peut acheter sans autorisation spécifique, ni port d'armes, à l'instar d'une bombe lacrymogène.

Une généralisation de la mise en vente du "Stoper C2" est prévue en juin.

Une commercialisation massive du "Stoper C2" nuirait à l'ordre public et sa classification en arme de sixième catégorie relativise sa dangerosité et légitime de fait un comportement d'autodéfense disproportionné. Il s'agit d'un premier pas vers une liberté de port d'armes qui ne correspond pas aux valeurs de la Ville de Paris.

Cette arme symbolise à l'évidence un glissement périlleux vers une culture de l'hypersécurité qui engendrerait, de fait, de nouvelles insécurités. Elle remet en cause la capacité des pouvoirs publics à faire respecter l'ordre public.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'interpeller la Ministre de l'Intérieur et de lui signifier la réprobation des Parisiennes et des Parisiens en ce qui concerne le "Stoper C2" de la société "Taser France" et de prendre un arrêté pour interdire la commercialisation de ce type d'armes sur son territoire.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne tout d'abord la parole au représentant de M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Les services de la Préfecture de police appliquent naturellement la classification et la réglementation relative aux armes et dès que le Ministère de l'Intérieur a eu connaissance de la mise en vente de ce dispositif, le Ministre a demandé le reclassement de cette arme de la sixième à la quatrième catégorie. Ceci permettra de la soumettre, non pas à un simple régime de déclaration, mais à un régime d'autorisation et, de fait, d'éviter, et ce sera le cas à Paris de la manière la plus stricte, que des personnes ne puissent l'acquérir sans motif justifié.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VEDEL.

La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Si l'orientation de fond de votre vœu est bonne et bien légitime, nous ne pouvons pas demander au Maire de Paris de prendre un arrêté pour interdire la commercialisation de ce type d'armes sur son territoire, car la commercialisation de cette arme ne relève pas du pouvoir réglementaire du Maire de Paris.

Il n'en demeure pas moins que nous sommes tout à fait conscients du danger que représente la commercialisation de ce type d'armes. C'est pourquoi je vous propose un vœu bis de l'Exécutif qui reprend votre souhait d'interpeller la Ministre de l'Intérieur afin de lui signifier la réprobation des Parisiens en ce qui concerne le "Stoper C2", mais qui abandonne l'idée juridiquement non recevable d'un arrêté municipal interdisant sa commercialisation.

De surcroît, les informations que nous a apportées M. le Représentant du Préfet de police confirment que c'est cette voie qui est prise et qui me semble juste.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Le vœu n° 24 est-il néanmoins maintenu par le groupe communiste ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Nous acceptons le vœu proposé par M. Georges SARRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu n° 24 bis proposé par l'Exécutif...

Mme DOUVIN souhaite donner une explication de vote au nom du groupe U.M.P.P.A.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'exprimer, bien entendu, notre compréhension de l'inquiétude, dont le vœu du groupe communiste s'est fait l'écho.

En ce qui concerne le vœu de l'Exécutif, je suis un peu étonnée qu'il soit déposé, puisque, apparemment - c'est du moins ce que j'avais lu -, la Ministre de l'Intérieur a déjà pris conscience du danger et a déjà engagé les mesures pour avoir un classement différent.

Je pense qu'il faudrait retirer le vœu de l'Exécutif qui n'a pas d'objet.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je suppose que l'Exécutif maintient son vœu.

M. Georges SARRE, adjoint. - Oui, trop de bien ne saurait nuire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 14).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présence de vendeurs à la sauvette les samedis dans le 17e.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 25 dans le fascicule relatif à la présence de vendeurs à la sauvette aux abords des stations de métro Pereire, Villiers et Ternes qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme DOUVIN pour une présentation d'une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous constatons la présence de plus en plus fréquente et systématique de vendeurs à la sauvette aux abords des stations de métro du 17e et notamment près des marchés.

Bien entendu, ces vendeurs représentent une concurrence sauvage qui nuit au développement des commerces, dont les propriétaires nous en parlent beaucoup et qui souhaitent véritablement qu'il soit mis fin à une concurrence qui diminue réellement leur chiffre d'affaires dans une période où les affaires sont déjà relativement difficiles.

Par ailleurs, nous constatons que ces installations, qui sont des installations sauvages sur la voirie, prennent la place de l'espace public et restreignent le passage, souvent dans des lieux qui sont déjà extrêmement fréquentés.

Nous émettons donc le vœu que la Mairie de Paris, en lien avec la Préfecture de police et les services de la Ville, notamment la Direction de l'Urbanisme, organise un véritable plan de lutte contre un phénomène qui est un phénomène organisé, en recensant les ventes sauvages dans l'arrondissement, en multipliant les opérations qui tendent à les limiter et nous informe des résultats obtenus et des actions engagées, de manière à ce que nous puissions les faire connaître.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. SARRE pour vous répondre.

M. Georges SARRE, adjoint. - Chers collègues, Monsieur le Maire, votre vœu, Madame la Maire du 17e arrondissement, se fonde sur une situation réelle qui provoque des nuisances pour les riverains et les passants, même si vous insistez surtout sur l'enjeu économique.

Mais si les vendeurs à la sauvette sont effectivement des contrevenants, ils sont aussi des femmes et des hommes, voire des enfants placés dans un système économique qui fabrique à tour de bras des laissés-pour-compte.

Ne croyez-vous pas, Madame la Maire, qu'il faut tenir les deux bouts de la ficelle et prendre en compte ces deux aspects du problème ? Ce n'est, hélas, pas l'esprit de votre vœu.

Pour répondre néanmoins à vos demandes, je dirai d'abord qu'en tant que maire d'arrondissement, une fonction que j'ai bien connue, vous êtes la mieux placée pour étudier précisément la situation locale, ce que vous demandez au Maire de Paris de faire à votre place. Faites donc ce diagnostic. Et demandez ensuite au Secrétariat général de la Ville une réunion en présence de la Préfecture de police. Je le signale, cela s'est déjà pratiqué pour d'autres arrondissements et nous avons tenté de trouver des solutions pragmatiques conciliant le respect du droit, y compris la verbalisation et le traitement humain de ces vendeurs, dont la situation, disons-le, n'est pas toujours enviable.

Ensuite, je vous précise les prérogatives de la Ville.

Nos inspecteurs ne peuvent effectuer de contrôle d'identité des vendeurs, seulement des relevés d'identité et, en cas de refus du contrevenant de décliner son identité, il faut faire appel à un officier de police judiciaire.

En outre, les contraventions se heurtent à l'insolvabilité des vendeurs.

Enfin, nos inspecteurs n'ont pas le pouvoir de saisir les marchandises en vente.

Nous ne pouvons donc intervenir avec quelque efficacité qu'avec l'appui de la Police nationale.

Et si vous tenez à ce que cette répression s'accroisse, alors, je pense que le plus simple est de saisir le Préfet de police.

En conclusion, parce que votre vœu aborde cette question sous un angle uniquement répressif et prête au Maire de Paris des prérogatives qu'il n'a pas, je vous suggère de le retirer.

Sans quoi, je serai obligé d'émettre un avis défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Je donne maintenant la parole au représentant de M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Au fait de la situation, notamment grâce au recueil par la police de quartier des doléances des riverains et des commerçants, ainsi que des élus du 17e arrondissement, la Préfecture de police a engagé une action depuis plusieurs semaines déjà.

Ainsi, 7 opérations de verbalisation ont eu lieu les 8 janvier, 10 janvier, 17 janvier, 23, 28 et 29 janvier, mais nous sommes tout à fait conscients que le problème n'est pas réglé, loin de là, et qu'il faudra une action de longue haleine et de longue durée pour résoudre ce problème.

Naturellement, cela nécessitera un travail concerté et partenarial entre les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, qui ont le pouvoir de retenir les contrevenants jusqu'à l'arrivée de la police, et les agents de la Préfecture de police, afin que l'on lutte le plus efficacement possible contre ce phénomène.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VEDEL.

Je mets donc maintenant aux voix le vœu n° 25, avec un avis défavorable de l'Exécutif, sauf bien entendu si le groupe U.M.P.P.A. le retire, mais j'ai cru comprendre que tel n'était pas son intention.

Une explication de vote de M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur SARRE, j'ai beaucoup de respect pour vous et j'écoute toujours ce que vous dites avec attention, mais nous connaissons de telles affaires de vente à la sauvette sous la Tour Eiffel.

Je ne prendrai que cet exemple, je ne parlerai pas de mon arrondissement. En liaison avec le président, adjoint au Maire, M. BROS, nous avons souvent mené une action pour limiter ces ventes, de façon non pas brutale mais humaine. Nous avons souvent demandé à la police nationale d'intervenir.

Je comprends très bien qu'il se pose des problèmes humains, mais ces ventes ont des conséquences négatives importantes sur les commerçants. Cela a des conséquences négatives sur l'ambiance générale des rues dans lesquelles agissent ces vendeurs à la sauvette.

Je remercie la Préfecture de police d'intervenir de façon assez efficace, sachant que cela implique un dispositif très lourd.

Monsieur le Maire, j'ai beaucoup de respect pour vous, mais j'aurais aimé, sérieusement, que dans cette affaire vous portiez un peu plus d'attention au vœu de Mme KUSTER parce que les élus d'arrondissement ressentent profondément ce problème.

Le groupe Centre et Indépendants votera ce vœu avec détermination en regrettant que la Mairie, peut-être avec de bonnes intentions, se réfugie derrière des arguments qui ne sont pas acceptables dans le contexte actuel.

Malgré tout le respect que je vous dois, Monsieur SARRE, je suis un peu surpris de votre réponse.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur Georges SARRE, souhaitez-vous répondre ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Cher collègue, j'ai fait une réponse honnête ! Je n'ai pas raconté des histoires. Les textes sont là, clairs, applicables. Et je ne suis pas, en effet, pour que l'on règle ces problèmes par des dispositions purement policières. Que la police intervienne certes, et le représentant du Préfet de police a bien raison de dire que c'est un travail de longue haleine.

Mme CAPELLE est témoin : nous avons connu ce phénomène, il est réapparu d'ailleurs, dans les 11e et 20e arrondissements. Nous avons mis plus de sept ans pour résorber les deux "marchés", auxquels nous étions directement confrontés.

Il faut être sérieux ! C'est un dossier extrêmement difficile, profondément humain et, croyez-moi, il ne se réglera pas seulement par des emballements de la Préfecture de police !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au financement de la résidentialisation de la cité Edmond Michelet, dans le 19e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 26 dans le fascicule, relatif au financement de la résidentialisation de la cité Edmond Michelet, qui a été déposé par le groupe communiste.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Oui, cela va être très court.

Vous savez que de lourdes incertitudes pèsent sur le financement des travaux de résidentialisation de la cité Michelet dans le 19e arrondissement. Il s'agit là d'à peu près 5.000 habitants qui ont tous des situations très compliquées, très difficiles.

L'A.N.R.U. s'était engagée à hauteur de 23 millions d'euros à réaménager cette cité.

Le 19 janvier dernier, à l'issue d'une réunion avec le directeur de l'A.N.R.U., le financement prévu a été dramatiquement revu à la baisse, puisqu'il supprime en gros 20 millions sur les 23 millions. Il ne reste plus que 3 millions d'euros, alors que seulement six tours ont été rénovées. Dans ces conditions, les travaux vont devoir s'arrêter net.

Cela me paraît incompréhensible parce que l'A.N.R.U. a vu ses capacités d'engagement augmenter de 350 millions d'euros suite à l'annonce du plan de relance par le Premier Ministre en décembre dernier. Cette enveloppe doit servir à financer la fin des travaux de rénovation urbaine de la cité Michelet, comme l'A.N.R.U. s'y était initialement engagée, sauf à penser que les Parisiens et les habitants de cette cité ne sont pas concernés. Cela me paraît totalement anachronique.

C'est pourquoi, sur proposition de Ian BROSSAT, Jean VUILLERMOZ et des élus du groupe communiste, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'intervenir auprès du Ministre HORTEFEUX pour lui demander le respect des engagements de l'A.N.R.U. concernant le financement des travaux de résidentialisation de la cité Edmond Michelet.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je donne maintenant, pour vous répondre, la parole à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Mes chers collègues, je remercie M. VUILLERMOZ, au nom du groupe communiste, de son intervention.

Une nouvelle fois, dans cette Assemblée, nous évoquons le projet de résidentialisation et de renouvellement urbain de la résidence Edmond Michelet et l'urgence de son financement par l'A.N.R.U.

A juste titre, nous abordons quasiment à chaque séance ce sujet depuis le début de cette mandature, car il s'agit de poursuivre vigoureusement la dynamique engagée dans nos quartiers populaires de l'Est parisien.

Je le dis à nouveau avec force, le quartier "Curial-Cambrai" ne peut être laissé au milieu du gué et la solidarité nationale doit être mobilisée pour ce projet.

A ce jour, comme vous l'avez indiqué, une partie de la résidentialisation des immeubles est réalisée et nous inaugurerons la semaine prochaine cinq équipements publics nouveaux ou rénovés qui améliorent la vie des habitants de ce quartier : un centre de planification, un centre d'animation, une antenne jeunes, un centre de P.M.I. et un centre d'adaptation psychopédagogique.

Ainsi, beaucoup de travail a déjà été réalisé, en concertation avec les habitants. Malgré un contexte difficile lié à la découverte de la pollution des sols, que nous avons traités, il n'est pas question d'interrompre le projet. Et l'A.N.R.U. est fondée à soutenir cette vaste opération de requalification urbaine et sociale évaluée globalement à 150 millions d'euros.

C'est pourquoi nous avons immédiatement saisi l'opportunité du Plan de relance qui affecte 350 millions d'euros supplémentaires à l'A.N.R.U. pour plaider à nouveau notre demande de financement.

Un rendez-vous s'est tenu avec le directeur général adjoint de l'A.N.R.U. le 19 janvier dernier. Roger MADEC et moi-même, nous y avons défendu les intérêts parisiens et du 19^e arrondissement en mettant en avant les opérations réalisables dès 2009 qui sont un bon moyen de soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Nous sommes à présent dans la phase de négociation, en amont de la décision du Conseil d'administration de l'A.N.R.U. Notre mobilisation vise à obtenir une enveloppe la plus élevée possible, sachant que la Ville de Paris prend à sa charge une grande part de l'effort global, avec le soutien de la Région Ile-de-France.

Nous poussons donc les feux au maximum pour nous faire entendre. J'espère que, dans la mesure où nous avons voté des textes unanimes sur ce sujet, nous serons entendus.

Je donne naturellement un avis favorable à ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste sur la résidentialisation de la cité Michelet et son financement assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 15).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux conséquences de la réforme de l'Acisé.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 27 déposé par le groupe communiste et qui a trait aux conséquences de la réforme de l'Acisé.

La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je vous remercie.

Le travail de nombre d'associations parisiennes se trouve aujourd'hui profondément remis en cause par le désengagement de l'Etat des politiques sociales et son recentrage sur ses fonctions régaliennes. D'ores et déjà, les moyens des associations se réduisent et se précarisent.

Dans ce contexte, les missions de l'Acisé seront réduites et recentrées sur la mise en œuvre de la politique de la ville ainsi que sur la gestion de dispositifs et de crédits, conformément aux préconisations du plan "Espoir Banlieue". Ce recentrage se fera alors même que les quartiers concernés seront de moins en moins nombreux et en dépit des besoins sur les autres territoires qui ne se démentent pas. Cela pose bien évidemment la question de l'égalité sociale territoriale.

Le démantèlement de l'Acisé met en péril le tissu associatif, l'engagement des citoyens dans la vie de la cité, le lien social, les actions de proximité et fragilise la démocratie. Il condamne à l'isolement les plus fragiles et les plus éloignés du droit.

En conséquence, nous souhaiterions que le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'interpeller le Premier Ministre et exprime son souhait que les moyens des associations concernées soient totalement reconduits, que le dispositif adulte relais soit développé et sécurisé, que les financements publics soient sécurisés et les conventions pluriannuelles généralisées, et enfin que soit mise en œuvre une réelle politique publique d'intégration en faveur des migrants installés sur le territoire.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à vous remercier pour ce vœu parce qu'effectivement le Gouvernement avec les nombreuses décisions en cours sur le monde associatif, que ce soit sur la CIMADE, les R.A.S.E.D., les nouvelles structures de l'Acisé, etc. a clairement décidé d'agir contre l'organisation associative de la société civile qui, je le rappelle, fait partie du champ des libertés.

En s'attaquant à l'Acisé, le Gouvernement veut remettre en cause les associations qui interviennent quotidiennement dans les domaines de l'intégration, telles que l'apprentissage de la langue française, l'accompagnement social des foyers des travailleurs migrants ou encore l'accès au droit des étrangers.

En effet, le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, veut créer un Office français de l'immigration et de l'intégration avec des moyens considérablement réduits et dont l'action se bornera aux étrangers extracommunautaires et nouvellement arrivés en France. Les personnes issues de l'immigration vivant depuis longtemps dans notre pays en seront exclues et ne pourront plus bénéficier des nombreuses actions visant à améliorer leur intégration.

L'Acisé se voit ainsi retirer une grande partie de ses moyens dévolus aux associations et le cœur de sa mission d'intégration. Plus globalement, les moyens des associations se trouveront touchés par cette révision et plusieurs milliers d'emplois devraient être ainsi supprimés.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour saluer ici les actions du collectif "Associations en danger", collectif que nous soutenons depuis sa création en décembre 2008. Ce collectif qui s'est créé suite à l'annonce du démantèlement de l'Acse regroupe de très nombreuses associations comme la Ligue des Droits de l'Homme, la CIMADE, "L'association de solidarité avec les travailleurs immigrés", "Autre monde", la coordination des fédérations des centres sociaux et bien d'autres.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis très favorable à ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

S'il n'y a pas de demandes d'explication de vote, je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 16).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au soutien des sans-papiers parisiens et du "Réseau Education Sans Frontières" (R.E.S.F.).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 28 dans le fascicule déposé par le groupe "Les Verts", qui concerne les sans-papiers parisiens et le "Réseau Education Sans Frontières".

La parole est à M. le Président GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Récemment, l'ex-sinistre de l'Immigration, M. HORTEFEUX, a fait...

Oui, il est vraiment sinistre.

... une déclaration qui donne vraiment honte...

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je répète le sinistre HORTEFEUX nous a fait un discours pour se féliciter que 30.000 personnes ou presque avaient été reconduites à la frontière au cours de l'année 2008.

Ce genre de déclarations, qui sont vraiment des déclarations honteuses, nous ont fait réagir et, avec d'autres, nous avons voulu nous prononcer contre cette politique qui est une politique absolument scandaleuse et inadmissible. D'autant plus qu'on apprend dans ces chiffres que, par exemple, dans les centres de rétention administrative, qui sont des lieux dégradés et dégradant, on a eu en 2007 plus de 242 enfants qui ont été placés dans ces centres alors que 80 % avaient moins de 10 ans. Je pense qu'un jour des gens auront à répondre de ce genre de décisions.

Des milliers de familles ont leur destin brisé par cette volonté de faire du chiffre, de faire de la démagogie, du populisme et je crains que le traître BESSON, qui a pris la suite du sinistre HORTEFEUX, continue la politique qui a été décidée par ce gouvernement. Je pense qu'il est de plus en plus utile de s'y opposer.

C'est pour cela que nous avons demandé à notre Municipalité de prendre position pour demander que l'on soutienne les sans-papiers parisiens et que l'on interpelle l'Etat pour une modification de la loi sur l'immigration qui conduit à ces scandales. Et aussi que plus précisément la Mairie de Paris soutienne l'appel d'Orléans qui a été lancé par le très efficace R.E.S.F. pour la régularisation des jeunes majeurs scolarisés ou qui l'ont été.

En effet, R.E.S.F. par son action, relayée dans beaucoup d'endroits par de nombreux militants et élus, permet souvent d'empêcher l'expulsion des parents d'enfants immigrés. Malheureusement, ceux qui sont devenus de jeunes majeurs scolarisés ou pas sont trop souvent renvoyés vers des pays qu'ils ne connaissent pas et dans lesquels ils n'ont pas d'attaches.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et communiste).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président, pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plus de dix mois maintenant, le Maire de Paris et moi-même, et je le sais l'ensemble des élus de la majorité municipale, mènent un combat constant auprès des sans-papiers à Paris, à savoir tous les travailleurs sans papiers, les familles d'enfants scolarisés.

Le Maire de Paris a d'ailleurs écrit à trois reprises : le 23 avril, le 2 juin et le 12 janvier au Ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale ainsi qu'au Préfet de police le 23 avril et le 22 octobre 2008 pour leur demander d'examiner avec humanité les demandes de régularisation des travailleurs sans papiers.

Moi-même, je ne compte plus le nombre de courriers relancés par de nombreux appels téléphoniques que j'ai pu envoyer à M. le Préfet de police pour attirer son attention sur la situation de ces travailleurs. Au dernier Conseil, j'ai même interpellé ici même le représentant de M. le Préfet de police afin d'obtenir des rendez-vous, et je vous remercie d'avoir accédé favorablement à l'un d'entre eux.

Notre soutien va à tous les travailleurs, qu'ils soient appuyés par des syndicats ou des collectifs parce que nous considérons que tous participent activement à la vie économique de la France.

Concernant les actions du "Réseau Education Sans Frontières", comme vous le savez, le 14 mai 2008, 85 jeunes majeurs scolarisés ont déposé avec R.E.S.F. une demande de rendez-vous à la Préfecture de police afin que leur situation administrative soit examinée favorablement.

En novembre 2008, lors d'un rendez-vous avec R.E.S.F., Pascal CHERKI et moi-même avons constaté que seulement 25 d'entre eux avaient obtenu un rendez-vous.

Depuis lors, nous avons envoyé un courrier à M. le Préfet de police pour chacun de ces 85 jeunes majeurs en attente de leur régularisation.

Ces 85 jeunes majeurs ne sont évidemment pas les seuls à Paris, beaucoup d'autres sont concernés mais n'osent pas aujourd'hui se faire connaître par peur de l'expulsion.

C'est dans ce contexte que R.E.S.F. lance l'appel d'Orléans. Ces jeunes doivent se faire connaître pour que R.E.S.F. et tous leurs soutiens puissent les aider.

Les services de la Préfecture ne proposent à ces jeunes, dans la majorité des cas, qu'un titre de séjour étudiant, titre qui sous-entend une obligation de quitter le territoire à la fin de leurs études et les empêche également de pouvoir postuler à des formations en alternance puisqu'il ne permet pas de travailler en France.

Ces jeunes, pour une grande majorité d'entre eux, n'ont plus aucune attache dans leur pays d'origine et veulent pouvoir travailler et s'installer en France à la fin de leurs études.

C'est pour tous ces jeunes, toutes ces familles, tous ces travailleurs qui se battent avec l'aide de réseaux ou seuls que la Municipalité parisienne continuera son combat pour le droit de vivre dans la dignité en France.

Parce qu'ils participent à la vie économique et culturelle de notre Ville, de notre pays, il y a urgence à étudier leur situation dans les plus brefs délais en gardant à l'esprit une vision certes administrative mais aussi et surtout humaniste qui honore la France, terre d'accueil et pays des Droits de l'Homme.

Je donne un avis très favorable à ce vœu tout en demandant à Sylvain GAREL de bien vouloir modifier le premier alinéa qui donnerait la phrase suivante : "Le Maire de Paris rappelle son soutien à tous les travailleurs sans papiers et aux familles d'enfants scolarisés et interpelle l'Etat pour une modification de la loi sur l'immigration".

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Le service déconcentré du Ministère de l'Immigration qu'est la Préfecture de police ne peut pas se retrouver dans les qualificatifs employés dans ce débat.

La politique de contrôle menée est respectueuse des droits des personnes et consiste simplement à appliquer la loi.

D'autre part, de nombreux dossiers individuels sont adressés chaque jour de tous les bancs de l'hémicycle à la Préfecture de police, et tous ceux qui sont adressés sont étudiés avec le plus grand soin.

Assez régulièrement, des réponses favorables, notamment grâce aux dispositions sur le travail, sont possibles et interviennent.

Je voudrais également dire que la priorité est la lutte contre les filières d'immigration, puisque depuis septembre six filières ont été démantelées et 13 fabricants et revendeurs de faux papiers ont été mis en cause.

Par ailleurs, le travail clandestin est combattu dans un souci d'équilibre social et fiscal afin de ne pas constituer une concurrence déloyale par rapport aux autres salariés. 300 opérations ont été conduites en 2008.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour une explication de vote au nom du groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je voudrais vous dire, Monsieur GAREL, qu'ici, on n'insulte pas les Ministres de la République.

(Mouvements de protestation sur les bancs du groupe "Les Verts").

On peut être en désaccord avec la politique du Gouvernement, cela ne vous empêche pas de respecter les hommes qui ont été désignés pour conduire la politique de l'immigration pour les Français.

C'est bien triste que votre position.

Puisque M. GAREL veut parler de la politique du chiffre, je vais vous donner quelques chiffres. Le premier, c'est que 100.000 personnes ont acquis en 2007 la nationalité française. 70.000 personnes se sont vues attribuer la nationalité française par décret et 30.000 par déclaration.

Vous le voyez, l'intégration, ça marche !

Huit, c'est le nombre d'accords bilatéraux que le Gouvernement a signé avec des pays d'Afrique subsaharienne depuis la prise de fonction du Gouvernement de François FILLON.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Je vous ai écouté...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - M. Pierre-Yves BOURNAZEL a le droit, au terme du règlement, d'après ce que me dit Mme la Secrétaire générale du Conseil de Paris, à deux minutes d'explication de vote, temps qui n'est pas écoulé.

Deuxième remarque, comme je vous l'ai dit, il faut que nous soyons tous attachés à laisser parler les uns et les autres de manière libre et sans s'interrompre perpétuellement.

Si, dans certains groupes, les propos de M. BOURNAZEL suscitent une certaine émotion, rien n'interdit à ces groupes de présenter eux-mêmes, après M. BOURNAZEL une explication de vote qui lui réponde.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Dernier chiffre : 27, reprenez bien ce nombre, c'est le nombre de partenaires européens, c'est-à-dire l'unanimité de nos partenaires européens, qui ont adopté de manière définitive le 16 octobre dernier un pacte européen sur l'immigration et l'asile.

Vos amis de tous les Gouvernements sociaux-démocrates l'ont approuvé.

Vous le voyez, il n'y a pas d'autre politique de l'immigration possible que celle mise en oeuvre par le Gouvernement de François FILLON.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Le Président GAREL souhaite donner une explication de vote, il a la parole.

M. Sylvain GAREL. - J'accepte la proposition que vient de faire Pascale BOISTARD au nom de l'Exécutif.

De plus, pour répondre à M. le Représentant du Préfet de police, je reconnais qu'un certain nombre de dossiers sont examinés avec bienveillance. Le problème, ce ne sont pas les dossiers individuels, c'est la politique collective.

Pour finir et pour bien que l'on m'entende, lorsque j'attaque des Ministres, ce n'est pas en tant que personne, c'est par rapport à la politique qu'ils mènent.

Quant aux chiffres que Pierre-Yves BOURNAZEL vient de donner, franchement, insister en particulier sur les huit Etats, la plupart africains, qui ont signé des accords bilatéraux alors que la France a fait des pressions énormes pour que ces Etats signent ces accords dont ils ne voulaient pas et dont surtout la population ne veut pas, il n'y a pas de quoi être fier.

C'est vraiment une politique néocoloniale qui se poursuit en Afrique à travers ces accords.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Si plus personne ne réclame la parole, je mets aux voix le vœu n° 28 modifié dans son premier alinéa sur proposition de l'Exécutif et avec le consentement des auteurs du vœu.

Le premier alinéa serait ainsi intitulé : "Le Maire de Paris rappelle son soutien..."

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Sylvain GAREL nous traite de néocolonialistes, quelle honte !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Est-ce pour un rappel au règlement ? Pour une explication de vote ?

M. Jean-François LAMOUR. - Pour une interruption de séance.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La séance est donc interrompue pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures quarante minutes, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - M. le Président LAMOUR souhaite prendre la parole pour un rappel au règlement ou une explication de vote ?

M. Jean-François LAMOUR. - Pour un rappel au règlement, Monsieur le Président.

J'ai bien entendu vos propos sur la qualité des débats. Il y a des termes que nous ne voulons pas entendre dans cette enceinte. Celui de colonialiste, Monsieur le Maire. Estimez-vous que ce propos correspond exactement à la composition démocratique de ce Conseil de Paris ?

Les excès, on le sait, sont coutumiers chez M. GAREL, mais ce genre de propos, qui sont d'ailleurs diffusés par un système Internet et vidéo, sont inacceptables dans cette enceinte.

Cela vous fait certainement rire de vous comporter de cette façon, c'est toujours la même chose, toujours les mêmes excès, toujours le manque de retenue en permanence, mais ce propos-là n'est pas acceptable.

Monsieur le Maire, je vous demande solennellement de faire retirer ce type de propos de la bouche de M. GAREL, cela n'a rien à faire dans cette enceinte.

(Vives protestations sur les bancs de la gauche).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - M. BRAVO voulait intervenir également pour un rappel au règlement, je suppose ?

Vous avez la parole, et je répondrai ensuite à M. LAMOUR.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Depuis ce matin, je trouve qu'il y a une dérive que je considère comme insupportable.

Nous avons unanimement voté un règlement intérieur du Conseil de Paris qui précise que quand on fait un rappel au règlement, on cite l'article sur lequel on prend appui et on ne coupe pas la parole pour dire "explication de vote, etc.", pour faire une déclaration de politique générale sur le sujet.

Je souhaite que l'on revienne à ce règlement et à une application très stricte du rappel au règlement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Chers collègues, Monsieur le Président, je pense que vous surestimez vraisemblablement mon influence sur le président GAREL.

En second lieu, je pense qu'un incident de séance mérite, à un moment ou à un autre, d'être clos. Je souhaite que tous les groupes de notre Assemblée considèrent cet incident dans toutes ses dimensions, comme clos, et que nous puissions passer au vote sur ce vœu.

M. Jean-François LAMOUR. - Puisque vous l'entendez de cette façon, Monsieur le Maire, je demande à nouveau une suspension de séance pour réunir mon groupe et envisager avec sérénité la proposition que vous nous faites.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président, je pourrais passer au vote, mais comme je suis un esprit très conciliant et soucieux de ménager l'ensemble des groupes de cette Assemblée dans l'exercice de mes fonctions, je veux bien qu'une nouvelle suspension ait lieu pendant deux minutes, pas davantage, et après nous passerons au vote.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quarante-deux minutes, est reprise à dix-huit heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Les deux minutes étant écoulées, la séance reprend.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif, et avec la modification suivante :

Le premier alinéa devient "le Maire de Paris rappelle son soutien à tous les travailleurs sans papiers et aux familles d'enfants scolarisés et interpelle l'Etat pour une modification de la loi sur l'immigration".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu amendé est adopté. (2009, V. 17).

Vœu déposé par M. Pierre CASTAGNOU, Mme Danièle POURTAUD et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la résidence des artistes 55, rue du Montparnasse, adopté à l'unanimité du Conseil du 14e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLERE, adjoint, président. - Nous passons à la discussion sur le voeu référencé n° 29 dans le fascicule déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, concernant la résidence des artistes située 55, rue du Montparnasse.

La parole est à Mme POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD. - Ce voeu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 14e arrondissement. Nous avons constaté qu'en raison d'un règlement spécifique aux résidences pour personnes âgées, la Préfecture de police interdit de réattribuer les chambres ou appartements situés au-delà du sixième étage.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

C'est le cas pour la résidence pour artistes retraités gérée par le C.A.S.-V.P. dans le 14e, rue du Montparnasse. Nous considérons, étant donné la pénurie de logement à Paris, et plus particulièrement la situation très difficile des artistes plasticiens parisiens, plus de 900 d'entre eux remplissant toutes les conditions sont aujourd'hui inscrits sur la liste des demandeurs d'ateliers logements de la Ville. Il est scandaleux de laisser des logements vacants. C'est pourquoi nous demandons que les logements de la résidence des artistes situés à partir du sixième étage puissent être attribués selon des critères sociaux à des artistes non retraités.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme CAPELLE pour vous répondre.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Je donne un avis très favorable à ce voeu parce que cela paraît surprenant de laisser des appartements vides.

Il faudra néanmoins expertiser la possibilité d'y loger des artistes non retraités, inscrits à la Maison des artistes, ayant déposé une demande d'atelier logement pour les logements attribuables dans ce cadre-là, qui sont donc des ateliers d'artistes.

Nous aurions aimé élargir à des personnes en recherche de logement sortant des C.H.R.S. de la Ville, ou encore des personnels de la Ville de Paris, y compris les personnels du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Je pense notamment à des jeunes qui réussissent des concours et qui ont bien du mal à trouver un studio.

Tout cela en fonction, naturellement, de la configuration des logements et des priorités sociales.

Ce voeu reçoit un avis favorable et il me paraît extrêmement intéressant.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Un avis favorable.

Avant de passer au vote, une explication de vote de René DUTREY, au nom du groupe "Les verts".

M. René DUTREY. - Mme POURTAUD a employé le terme "scandaleux" et effectivement, c'est relativement scandaleux de penser que des appartements puissent rester vides en pleine crise du logement.

Le problème est que nous avons adopté exactement le même voeu il y a trois ans sur ce sujet, sur ces logements qui étaient déjà vides. Madame CAPELLE, tous nos espoirs sont sur vous pour que ces - il y en a 6 boulevard du Montparnasse, beaucoup d'autres ailleurs - appartements ne soient pas laissés vides. Cela peut aussi être l'occasion rêvée de créer un projet particulier intergénérationnel.

Je vous l'enlève de la bouche, mais j'imagine que vous auriez pu le dire : dès lors que ces chambres se situent dans des maisons de retraite, on a là quelque chose de rêvé pour rencontrer des populations différentes.

Dernier point, j'espère que dans trois ans il n'y aura pas un nouveau voeu sur ce modèle. Vous savez qu'aujourd'hui, à Paris, de nombreuses associations occupent des bâtiments vides, des appartements vides. J'imagine qu'un jour ou l'autre, ils risqueraient de tomber sur ces appartements, de les réquisitionner et de les occuper. Avant d'en arriver à ces extrémités, autant que la Ville mène une bonne politique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le voeu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A.

Le voeu est adopté. (2009, V. 18).

Vœu déposé par M. Gilles ALAYRAC et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'une campagne parisienne de prévention sur le "binge-drinking".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du voeu n° 30 déposé par le groupe socialiste, présenté par Gilles ALAYRAC pour une minute, et Bruno JULLIARD lui répondra.

M. Gilles ALAYRAC. - Vous allez peut-être sursauter en entendant ce qui va suivre, mais vous savez qu'on dit parfois : "quand on est bourré, on se marre bien." Ce n'est pas moi qui le dis, c'est en quelque sorte ce qui résume l'état d'esprit des adeptes de cet anglicisme qu'est le "binge-drinking".

Cette absorption massive de mélanges d'alcools connaît une progression préoccupante. Il suffit d'ailleurs de sortir le week-end dans les quartiers où l'on s'amuse, d'emprunter le métro la nuit, le bus de nuit, d'arpenter les quais de Seine pour constater qu'il s'agit maintenant d'un phénomène de société.

Il touche de plus en plus les adolescents, ce qui n'est pas sans conséquences ou sans risques. Je pense aux risques de violence ou de viols, de rapports sexuels non protégés.

Le "binge-drinking", c'est la recherche du plaisir sans se soucier des conséquences physiques. C'est, je crois, plus de l'inconscience que de la provocation vis-à-vis de la société.

L'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs, qui a été décidée par le Gouvernement, n'a rien changé à la situation. Ce qu'il faut, me semble-t-il, c'est sensibiliser les jeunes sur cette hyper-alcoolisation et là, je crois que le Gouvernement est défaillant, car on ne l'entend pas sur cette question.

La Ville de Paris a déjà été exemplaire sur plusieurs campagnes de prévention ; j'ai à l'esprit celle sur le risque de transmission du virus VIH ou encore celle plus récente sur la sécurité routière.

Aussi, je souhaite, avec le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, que nous communiquions pour dire que l'ivresse n'est pas romantique, que la saoulerie n'est pas sympathique et que l'alcoolisme n'est pas anodin. C'est là, je pense, une question de santé publique.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Bruno JULLIARD a la parole pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et cher collègue.

D'abord merci pour votre interpellation.

L'hyper-alcoolisation est effectivement un phénomène qui doit nous interpeller.

D'abord, d'un point de vue plus large, l'ensemble de l'augmentation des comportements addictifs chez les jeunes à Paris est un sujet qui nous préoccupe. Nous avons d'ailleurs voté, lors d'un Conseil de Paris récent, un vœu de Mme DECORTE à l'unanimité en juillet dernier.

La situation de l'alcoolisation des jeunes s'amplifie et s'aggrave. On peut avancer des chiffres, parfois de manière empirique, parfois beaucoup plus scientifique, mais on peut estimer une hausse des ivresses pour les 15-17 ans, l'ensemble des études le démontre, tout comme les remontées empiriques de terrain.

Chez les élèves de 15 ans, par exemple, l'expérimentation de l'ivresse est passée de 30 % en 2002 à plus de 41 % en 2006. Plus grave encore, l'ivresse régulière, c'est-à-dire au moins 10 fois au cours de la dernière année, des 12 derniers mois, concerne aujourd'hui 10 % des jeunes de 17 ans.

Il nous faut donc un nouvel élan dans la lutte contre l'alcool et les conduites addictives chez les jeunes à Paris.

Il faut, cela dit, avoir un discours audible auprès des jeunes, ce qui va paraître absolument déterminant. Il faut donc une campagne de communication massive à destination des jeunes, mais avec un discours qui correspond et qui puisse être entendu des jeunes, donc qui appelle à la responsabilisation et qui ne soit pas un discours qu'on pourrait qualifier, par exemple, de paternaliste. C'est ce à quoi nous travaillons en ce moment même avec Jean-Marie LE GUEN pour une campagne annuelle sanitaire auprès des jeunes avec - je vais plus loin que votre vœu - un volet particulier sur la dépendance à l'alcool ou sur l'hyper-alcoolisation, qui est le phénomène que vous venez de cibler à l'instant.

C'est donc un avis très favorable de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 19).

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux travaux de désamiantage de la tour Montparnasse.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 31, déposé par le groupe "Les Verts", présenté par René DUTREY et Anne HIDALGO vous répondra.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois que notre Conseil parle et délibère du problème de l'amiante à la tour Montparnasse.

L'amiante à la tour Montparnasse a été découverte en 1996, mais il a fallu attendre la loi et que les diagnostics soient rendus obligatoires pour que ceux-ci soient réalisés. A l'époque, on avait découvert la présence d'amiante friable apparente dans la piscine municipale, dans les vestiaires hommes et femmes, amiante qui est restée donc au contact des visiteurs pendant des années.

Des travaux sont en cours. Il a fallu attendre 10 ans entre le moment où on a repéré l'amiante et le moment où les travaux ont commencé. Et le problème de l'urbanisme de tours et de la compacité fait que ces travaux se réalisent en milieu occupé et que des fuites d'amiante interviennent.

Le 4 décembre dernier, les normes en vigueur, 0,5 fibre par litre, ont été dépassées dans de nombreux bureaux de la tour Montparnasse. S'en est suivi une note de service, entre autres, qui a été distribuée aux salariés de la Région Ile-de-France, invitant les salariés de la tour à ne plus prendre les escaliers, car c'est dans les escaliers que le niveau d'amiante avait été dépassé.

Certains syndicats demandent à leurs affiliés d'exercer leur droit de retrait.

Donc, la situation est assez inquiétante, avec une copropriété de la tour que l'on peut dire relativement défaillante.

Ce vœu a donc deux objets : le premier, que la Mairie se rapproche de la copropriété de la tour pour qu'elle joue son rôle en termes d'information des salariés et le deuxième, et je me tourne vers M. le Représentant du Préfet de police, que le pôle amiante...

Il y a un pôle amiante dont j'ai le plus grand mal à comprendre le fonctionnement, et je vous avoue même avoir contacté certains de vos services. J'ai l'impression qu'ils ont aussi un petit peu de mal à comprendre le fonctionnement du pôle amiante. Entre la Préfecture de Paris et la Préfecture de police, il y a un problème de contrôle par la puissance publique de ces lois sur l'amiante.

... que le pôle amiante intervienne sur la tour Montparnasse pour s'assurer que les travaux sont bien réalisés.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Anne HIDALGO a la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'émet un avis favorable au vœu qui est présenté. Le Maire de Paris interpellera la copropriété et interviendra auprès de la Préfecture.

Je rappelle, néanmoins, qu'il n'y a pas d'agents de la Ville de Paris, donc ce n'est pas dans la responsabilité d'employeur que nous interviendrons.

Ce sujet de l'amiante est très suivi, notamment par la Région Ile-de-France qui a des locaux dans cette tour.

Nous sommes tout à fait disposés à interpellier les autorités, avec lesquelles d'ailleurs nous avons beaucoup de relations, nous travaillons avec les propriétaires et les gestionnaires de la tour Montparnasse, mais je tenais quand même à rappeler que ce n'était pas dans une responsabilité d'employeur.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Abstention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est adopté. (2009, V. 20).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien à l'Agence nationale des Français de la rue.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 32, déposé par le groupe U.M.P.P.A. et qui va nous être présenté par Pierre-Yves BOURNAZEL... que je ne vois pas.

Personne ne le représente ?

Le vœu n'étant pas défendu, est considéré comme retiré.

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'aide à la constitution des dossiers "DALO".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 33 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts" et auquel Olga TROSTIANSKY répondra pour l'Exécutif.

M. René DUTREY a la parole.

M. René DUTREY. - Ce vœu concerne le droit au logement opposable qui a été porté, comme revendication, pendant de très nombreuses années par des associations, que l'Etat a accepté de prendre, même si l'Etat le garde au niveau de concept. Effectivement, apparemment, aujourd'hui, on a des droits mais cela n'empêche pas que l'on n'a toujours pas de logement, vu le nombre de logements qui ont été trouvés dans le cadre du "DALO".

Mais la loi existe, le nombre de dossiers déposés est nettement inférieur pas rapport à la réalité du problème et au nombre de personnes qui seraient potentiellement en situation de déposer un dossier "DALO". Et le traitement des services sociaux de la Ville est relativement inégal selon les arrondissements.

Certains arrondissements accompagnent vraiment les demandeurs "DALO" dans leur demande. D'autres ont la pratique quasi systématique de renvoyer sur la Préfecture.

L'Etat, dans cette affaire, doit jouer tout son rôle. Il a donné des droits, maintenant il s'agit d'assumer et de réaliser de nombreux logements sociaux pour que ce droit devienne une réalité.

Mais je crois aussi que la Ville ne doit pas se priver d'utiliser ce dispositif légal pour que, surtout, nous ayons des chiffres de dossiers déposés qui correspondent un minimum avec la réalité, d'où l'objet de ce vœu de remobiliser les services sociaux, afin d'accompagner les demandeurs de logement de dossiers "DALO".

Je commenterai le vœu de l'Exécutif dans un deuxième temps.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY pour vous répondre, qui en profitera pour vous présenter le vœu n° 33 présenté par l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, selon la commission de médiation "DALO", 36.000 dossiers "DALO" ont été retirés au 31 décembre 2008, mais seulement 13.000 ont été complétés et déposés.

Pour un professionnel aguerri, 45 minutes sont nécessaires pour renseigner un dossier et le compléter des justificatifs précisant l'urgence et la priorité de la demande. Lourdeur et rigueur caractérisent donc cette procédure. Le "DALO" engage la responsabilité de l'Etat qui doit prévoir des moyens pour garantir à chacun la valorisation de ce droit, au titre de sa mission d'instruction des dossiers.

Les services sociaux, Monsieur le Maire, sont très mobilisés sur la question du logement, tant pour permettre aux Parisiens de rester dans leur logement, les solvabiliser, éviter les procédures d'expulsion, que pour leur permettre d'y accéder.

Les démarches qui relèvent du droit au logement opposable font évidemment partie de ce travail, comme bien d'autres démarches.

Mais, Monsieur le Maire, les services sociaux, comme l'ensemble des services travaillant sur l'accès au droit, n'ont pas vocation à se substituer aux manquements de l'Etat en se transformant en guichets instructeurs des demandes "DALO".

Ils n'en demeurent pas moins attentifs à la situation des requérants en les soutenant dans cette procédure lorsqu'elle s'inscrit dans un projet d'accompagnement plus global.

C'est pourquoi nous demandons à l'Etat les moyens suffisants pour garantir à chacun l'accès à ce droit et, plus particulièrement en direction des plus précaires, lésés prioritairement par ce manque de moyens.

Par ailleurs, nous rappelons à l'Etat ses obligations de résultat au regard de l'espoir mis par les requérants quant à l'aboutissement favorable de la procédure.

Or, au 31 décembre 2008, seuls 189 logements ont été affectés pour 6.428 décisions favorables émises par la Commission de médiation de Paris.

Monsieur le Maire, l'Exécutif propose donc un vœu rappelant les missions des services de la Ville et du Département et demande à l'Etat d'aider les particuliers à remplir les dossiers "DALO", afin que ce droit puisse être reconnu, une préoccupation que nous partageons avec le groupe "Les Verts".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Est-ce que le vœu n° 33 est maintenu ou retiré au profit de 33 bis ?

M. René DUTREY. - Très rapidement, j'ai l'impression que le demandeur "DALO" à Paris est un peu pris en otage entre les conflits Ville de Paris et Etat pour le moment et cela m'inquiète énormément.

Pour ces raisons, nous maintiendrons le vœu déposé initialement et nous voterons également le vœu de l'Exécutif. Je partage tout à fait l'analyse qui est que l'Etat a donné des droits mais ne se donne pas les moyens de les appliquer.

Après, il y a une loi. En tant que Ville de Paris, les services sociaux font de l'accompagnement social. Dans le cadre de cette mission, peut-être que cela nécessite de renforcer les moyens, pas seulement pour cela, mais vu la situation de crise sociale générale, je crois qu'ils devraient être plus mobilisés sur le DALO.

Je souhaiterais quand même, et ce serait peut-être la plus belle victoire politique, que le nombre de dossiers déposés sur le DALO corresponde à la réalité de la situation sociale aujourd'hui. Ce serait peut-être un chiffre intéressant qui permettrait de faire avancer les choses.

C'est pour cela que nous voterons les deux vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 21).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la commémoration de l'abolition définitive de l'esclavage.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 34 dans le fascicule présenté par le groupe "Les Verts" et, en l'occurrence, par Danielle FOURNIER, en une minute - je me permets d'insister -, et Catherine VIEU-CHARIER répondra.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je vais essayer de tenir dans la minute.

La Ville de Paris, depuis 2002, a choisi d'organiser une cérémonie le 27 avril pour honorer les victimes de l'esclavage.

Le jour choisi, le 27 avril donc, renvoie au 27 avril 1848, date où le décret d'abolition dans les colonies françaises a été signé par le gouvernement provisoire à l'initiative de Victor Schoelcher.

C'est une initiative louable, mais qui tend à mettre en valeur l'action des seuls abolitionnistes blancs dans une relation aux seules colonies où elle a été réellement appliquée à l'époque.

Choisir ce jour est donc réducteur, puisque cela ne concernerait que l'Outre-mer et que la valorisation des abolitionnistes, blancs bien entendu et parisiens de surcroît.

Par ailleurs, le Comité pour la mémoire de l'esclavage mis en place dans le cadre de la loi dite Taubira votée en 2001 a proposé, en avril 2005, que soit créée une "Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition" et que la date retenue soit le 10 mai. Il s'agit là d'évoquer l'ensemble du processus esclavagiste, de la traite aux plantations et aux abolitions.

S'inscrire dans le cadre de cette commémoration du 10 mai, ce serait prendre en compte l'existence de mémoires plurielles sur ce processus qui a duré plusieurs siècles, ce serait célébrer aussi des résistances et des révoltes qui se sont développées un peu partout et pas seulement en France métropolitaine et ce serait clairement s'inscrire dans des héritages multiples et complexes et reconnaître que pendant quatre siècles, la France a participé de manière active au commerce d'êtres humains.

Célébrer le 27 avril...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure. Je suis désolé, mais vous avez déjà largement dépassé.

Mme Danielle FOURNIER. - ... apparaît donc comme en décalage avec ce qui se fait dans d'autres villes qui ont choisi déjà la date du 10 mai.

Pour ma part, j'aurais souhaité d'ailleurs que ce vœu, qui est présenté dans le cadre de la 6e Commission, soit présenté dans le cadre de la 9e Commission, là où je l'avais déposé, puisqu'il demande que Paris commémore à la date du 10 mai la Journée des mémoires - j'insiste bien - de la traite, de l'esclavage et de leur abolition et - j'ajouterais - que des événements d'importance soient mis en place pour cette commémoration.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - D'abord, je voudrais remercier Danielle FOURNIER de présenter ce vœu qui nous rappelle cette tâche dans notre histoire, dans l'histoire de notre pays, qu'a été l'esclavage ; c'est toujours très intéressant de regarder cela en face.

C'est vrai que, depuis 2002, la Ville de Paris organise le 27 avril une cérémonie en hommage aux victimes de l'esclavage devant une plaque commémorative située dans la salle des Prévôts. Cette cérémonie rappelle effectivement le décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage dans les colonies françaises.

C'est l'occasion d'y associer tous les agents de la Ville de Paris qui sont originaires d'Outre-mer et qui, je tiens à le dire car je les ai interrogés, y tiennent beaucoup.

Cela dit, ce n'est pas contradictoire avec l'idée d'avancer vers une commémoration du 10 mai, qui est effectivement une date retenue comme étant officielle et qui a été recommandée par Maryse CONDÉ.

Je propose que l'on garde la date du 27 avril à laquelle sont très attachés bon nombre d'entre nous et que nous mettions en avant un travail sérieux pour qu'effectivement, il y ait une commémoration marquée du 10 mai pour satisfaire tout le monde.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette prise en compte du vœu initial.

Madame FOURNIER, accepteriez-vous de retirer votre vœu au bénéfice des explications données par Mme VIEU-CHARIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - J'accepte, mais j'aurais aimé qu'il y ait un engagement un peu plus précis sur le 10 mai, qui n'est pas demain et qui nous permet donc d'envisager, dès cette année, un événement pour mettre en route cette commémoration.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame VIEU-CHARIER, pour confirmer vos propos ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je confirme et je me propose - j'en prends l'engagement ici - de réunir les représentants de chaque groupe politique et de faire en sorte que l'on cherche ensemble comment commémorer le 10 mai.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup de cette proposition constructive.

Je prends acte du retrait du vœu.

2009, DPA 48 - Approbation du principe de réalisation des travaux de création de réserves et de modernisation des menuiseries extérieures dans l'école maternelle 26, rue Archereau (19e) et des modalités de passation des marchés de travaux correspondants.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux travaux prévus dans l'école maternelle du 26, rue Archereau.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons au point suivant qui nous amène à examiner le projet de délibération DPA 48, sur lequel un vœu a été déposé, le n° 35, que Daniel MARCOVITCH va présenter rapidement. Pascal CHERKI lui répondra.

M. Daniel MARCOVITCH. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en effet, il s'agit de travaux de modification et de modernisation des menuiseries extérieures de l'école du 26, rue Archereau.

Considérant le programme de travaux prévus dans cette école et le remplacement des menuiseries existantes en bois par de nouvelles menuiseries en aluminium, le fait que les objectifs d'isolation phonique et thermique des locaux sont prioritaires et que le calendrier d'un début des travaux en juillet 2009 doit être maintenu,

considérant, par ailleurs, que le remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries en bois semble être le principe général des travaux programmés par la D.P.A., puisque, dans ce même Conseil, nous avons, pour le lycée d'enseignement commercial René Cassin, l'école de la rue Sadi-Lecoq et l'école de la rue du Général-Brunet, des travaux de remplacement des boiseries anciennes par des boiseries à double vitrage et considérant, enfin, que le bilan écologique de l'aluminium est certainement moins bon que celui du bois, à moins qu'il s'agisse d'aluminium recyclé, dans sa globalité,

Nous proposons que le Conseil de Paris émette le vœu qu'une étude comparative justifie, le cas échéant, le choix exceptionnel de menuiseries en aluminium pour la réalisation des travaux prévus dans l'école du 26, rue Archereau.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette concision.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 22).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. relatif à la défense du service public de l'Education.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 36 qui ne se rapporte à aucun projet de délibération et qui va nous être présenté par Philippe DUCLOUX en une minute.

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui a une double signification qui revient, mais c'est un sujet, évidemment, qui nous préoccupe tous, car c'est l'avenir de l'école de la République, à travers, d'une part, les suppressions de postes dont tout le monde connaît le nombre, puisque 13.000 sont annoncées pour la rentrée prochaine.

Ce vœu qui a été voté dans le 11^e arrondissement par l'ensemble de la majorité plus le MoDem réaffirme un certain nombre de valeurs, et notamment le fait que les manifestations qui ont eu lieu notamment le 16 janvier et la grande manifestation pour la défense de l'école publique, la journée de grève du 29 janvier, la Nuit des écoles qui a eu lieu le 23 janvier montrent une mobilisation de plus en plus importante, d'une part, des parents et, d'autre part, de la communauté éducative pour faire en sorte de dire non à la réforme Darcos.

Ce vœu est double. Il vise à demander au Maire de Paris, d'une part, d'intervenir auprès du Gouvernement pour rappeler que cette réforme ne va pas dans le bon sens, puisque, que ce soit l'aide personnalisée, les stages durant les vacances, les suppressions de postes et, deuxièmement, la question des R.A.S.E.D., puisque vous savez que le Gouvernement est passé de 3.000 à 1.500 suppressions de postes au niveau des R.A.S.E.D., toutes ces raisons montrent qu'aujourd'hui, il est nécessaire que le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement pour rappeler son attachement à l'école de la République.

C'est ce que nous faisons à travers ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole et d'avoir dit l'essentiel.

La parole est à M. Pascal CHERKI pour vous répondre.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Nous partageons point par point l'excellente argumentation de notre remarquable collègue Philippe DUCLOUX.

Connaissant le travail remarquable que font les élus de la majorité dans le 11^e arrondissement et dans les autres arrondissements pour défendre et relayer les légitimes revendications de la communauté scolaire contre la politique du Gouvernement, je donne avec grand plaisir un avis favorable à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci à l'excellent adjoint, Pascal CHERKI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 23).

Je vous remercie.

2009, DJS 157 - Subvention à l'association "Paris Foot Gay" (3e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 157 portant attribution d'une subvention à l'association "Paris Foot Gay" sur lequel Emmanuelle BECKER s'est inscrite et auquel Jean VUILLERMOZ répondra.

Madame BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je vous remercie.

Si depuis quelques années, la lutte contre le racisme dans les stades est apparue comme une évidence et une nécessité, il ne faut pas oublier que le football est un milieu où sévit une homophobie ordinaire particulièrement pernicieuse.

Sous prétexte d'un folklore contre lequel on ne pourrait pas grand-chose, on continue de tolérer des insultes et des injures nauséabondes de la part de certains supporters mais aussi de certains dirigeants de club.

C'est dans ce cadre que l'action de l'association "Paris Foot Gay" est essentielle, non seulement parce qu'elle organise le tournoi "b.yourself" mais aussi par la vigilance qu'elle exerce et le travail de sensibilisation qu'elle veut promouvoir. Le football est un média très influent auprès de la jeunesse.

La Ville de Paris s'honore en soutenant le combat du "Paris Foot Gay" qui milite notamment pour l'adoption d'une charte contre l'homophobie dans le football.

Parmi les clubs de ligue un, le P.S.G. en est le seul signataire, il faut à la fois saluer cette initiative du P.S.G. et déplorer qu'il soit le seul dans ce cas.

Néanmoins, le travail du "Paris Foot Gay" commence à porter ses fruits si l'on considère le tout récent intérêt de la Ligue nationale de football pour ces questions et c'est une excellente chose.

Ce travail mérite d'être encouragé et d'être perpétué, c'est pourquoi le groupe communiste votera avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci Madame.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7^e Commission. - Je ne vais pas ajouter grand-chose à ce qui vient d'être dit.

Effectivement, le "Paris Foot Gay" fait un excellent travail et il est à noter, comme vient de le faire Emmanuelle BECKER, qu'il le fait avec le P.S.G.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A.

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 157).

2009, DJS 162 - Réforme des critères d'attribution des subventions aux associations sportives au titre du sport de proximité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous abordons le projet de délibération DJS 162 portant sur la réforme des critères d'attribution des subventions aux associations sportives.

Nous avons trois inscrits : Jacques BRAVO ou Pauline VERON présentera l'amendement n° 37 déposé par le groupe socialiste, Jean-François LAMOUR au nom du groupe U.M.P.P.A. présentera l'amendement n° 38 déposé par son groupe avant que Jean VUILLERMOZ ne vous réponde.

Nous démarrons avec M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci Monsieur le Maire.

A l'heure où l'Etat rogne et supprime les subventions d'associations qu'il n'estime pas aller dans le sens de ses idées, la réforme des critères d'attribution des subventions aux associations sportives pose la première pierre d'une vraie politique généreuse et démocratique.

Au titre de nos ambitions d'un sport de proximité, la Ville de Paris se propose en effet, avec ce projet de délibération, d'encourager des associations qui contribuent au développement des pratiques sportives pour tous, encourager et non pas punir comme d'autres.

Ce que propose ce projet de délibération c'est de réévaluer le montant de certaines subventions quand les associations font la promotion du sport féminin, du sport pour les personnes en situation de handicap, du sport senior et d'actions à visée sociale ou alors lorsqu'elles sont présentes dans un quartier "politique de la ville".

Cette majoration est une reconnaissance et un encouragement salutaire pour de nombreux projets portés par des associations audacieuses sans qui il n'y aurait pas de sport pour tous ni de sport de proximité.

Je voulais le souligner et saluer l'investissement de Jean VUILLERMOZ dans ce dossier.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. Jacques BRAVO va présenter l'amendement n° 37.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Je vais changer de train pour tenir le rythme sur la minute. C'est une très bonne réforme, je le dis à M. VUILLERMOZ et les cinq critères qu'il propose pour rationaliser le système sont bons.

Je suis toujours frappé de voir que de nombreux arrondissements maintenant font des efforts sportifs pour les plus jeunes, pour la petite enfance.

Je suis toujours surpris de voir des enfants de moins de dix ans ne sachant pas courir et tombant au bout de 50 mètres dans une petite syncope car on ne leur a pas appris à courir.

Je propose simplement que dans le quatrième critère annoncé dans la réforme de l'Exécutif, promotion d'actions à visée sociale ou de formation, il soit précisé tous simplement "ou de participations visant les jeunes enfants".

Encore une fois, les résultats se mesureront dans 50 ans, Monsieur le Maire, néanmoins ce serait un bon complément à cette réforme.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-François LAMOUR présente l'amendement n° 38.

M. Jean-François LAMOUR. - Effectivement, Monsieur le Maire, cette réforme va dans le bon sens. Elle permet très clairement d'identifier un certain nombre de priorités.

Les critères sont choisis d'ailleurs comme ils le sont en général par l'Etat, sur un certain nombre de dispositifs liés à la promotion de la pratique sportive pour toute une catégorie de Françaises et de Français.

Nous ne sommes pas dans le champ de l'Etat, j'entendais M. BROSSAT dire que l'Etat se désengage. On est dans le sport de proximité et c'est ce qui compte dans l'attribution de ces subventions au travers de ces critères.

Je fais simplement deux remarques. La première : la lecture de l'énoncé des critères me laisse à penser finalement qu'une association qui ne prévoit pas un développement et des projets à moyen long terme se retrouve, non pas pénalisée, mais favorisée dans la distribution des subventions alors qu'une association qui se constitue des fonds propres dans la perspective d'organiser un événement majeur ou de développer son activité se retrouve, au travers de ces critères, pénalisée.

C'est pourquoi nous souhaitons que l'article n° 3 soit modifié tel que je le rappelle au travers de l'amendement.

Deuxième élément majeur : on est vraiment, Monsieur VUILLERMOZ, dans le champ du sport de proximité. Il nous paraît indispensable qu'il y ait un avis conforme donné par les Maires avant la décision et le traitement de la demande par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

On ne s'adresse pas aux grandes associations qui ont désormais des conventions d'objectifs avec la Mairie, on est vraiment sur de la pratique sportive de proximité.

Il nous paraît indispensable, c'est l'objet de l'ajout de cet article n° 5, qu'il y ait un avis conforme donné par les Maires d'arrondissement qui connaissent évidemment bien mieux que personne le réseau associatif local en matière de pratique sportive.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, M. Jean VUILLERMOZ donnera l'avis de l'Exécutif sur les deux amendements déposés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je remercie particulièrement M. BROSSAT et M. BRAVO.

Effectivement, concernant l'amendement proposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je donne un avis favorable.

Je partage l'avis de Jacques BRAVO pour avoir regardé un certain nombre de courses sur route et avoir vu un certain nombre de jeunes enfants courir sans savoir comment s'y prendre, s'épuiser et s'essouffler très rapidement. Il faut certainement avoir un encadrement.

Je note que l'ensemble des groupes du Conseil de Paris est d'accord avec la réforme des critères de subvention que nous faisons. C'est une très bonne chose, je crois qu'il y en a besoin comme il y a besoin d'une plus grande justice et d'une plus grande équité lorsqu'il s'agit de subventions accordées à des associations, notamment dans le sport.

C'est une très bonne chose, merci d'accepter cette réforme.

En ce qui concerne la proposition d'amendement faite par le groupe U.M.P.P.A. et Jean-François LAMOUR, je vous avais proposé en 7e Commission, vous n'étiez pas là personnellement mais il y avait des représentants de l'U.M.P.P.A., que votre amendement soit transformé en vœu pour que je puisse l'accepter, en amendement je ne le peux pas.

Je m'explique. Les subventions au titre du sport de proximité demeurent toujours soumises à l'avis préalable du Maire d'arrondissement. Que ce soit mon cabinet ou que ce soit la D.J.S., l'instruction des subventions se fait toujours avec les Maires d'arrondissement, que ce soit les Maires ou les Maires adjoints.

Par conséquent, le problème ne devrait pas se poser. C'est-à-dire qu'il n'y a aucun problème, nous instruisons toujours les subventions comme cela. Parfois, cela passe inaperçu auprès des Maires d'arrondissement. Souvent, nous n'avons pas de réponse à nos propositions de subvention.

S'agissant du critère de pondération, j'y tiens beaucoup mais il ne sera évidemment pas appliqué pour les associations qui justifient ou justifieraient un projet sportif lourd nécessitant la constitution d'une réserve financière préalable.

Aucun automatisme d'application du critère de pondération ne sera engagé. Les services de la D.J.S. ont pour mission d'être très attentifs aux éventuels projets qui expliqueraient des fonds propres importants et mon cabinet y veille également. De ce point de vue, là aussi il n'y a pas besoin de faire un amendement.

Enfin, il faut ajouter que cette réforme vise à une harmonisation générale de la pratique de subventionnement des associations ainsi qu'à l'application de critères communs à tous les arrondissements. Elle s'inscrit dans un processus qui veille à l'égalité de traitement pour tous les arrondissements parisiens, dans une perspective de déconcentration des subventions locales qui a fait l'objet d'une communication, même si vous n'y étiez pas ce matin, pendant notre séance.

C'est sur ce point que je voudrais insister : il faut bien intégrer le fait que ce projet de délibération ne peut être dissocié de la mise en œuvre de la deuxième étape de la déconcentration, vous le savez, il est prévu deux étapes pour les subventions aux associations d'intérêt local dès 2010 et après en 2012.

C'est dans ce sens que j'avais demandé à ce que l'amendement soit transformé en vœu. Si vous le laissez en amendement, je ne pourrais pas donner un avis favorable. En vœu, on peut toujours éventuellement s'arranger.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est une ouverture d'esprit à laquelle le Président LAMOUR a peut-être à cœur de répondre.

M. Jean-François LAMOUR. - Je l'apprécie vraiment à sa juste valeur. On va laisser tout de même, Monsieur le Maire, l'amendement tel quel.

Monsieur le Maire, vous nous dites : on le fait déjà. Mais comme vous êtes en train de revoir tous les critères en matière d'attribution de subventions, je pense que c'est bien en le disant mais c'est mieux en l'écrivant, en particulier sur celui concernant les fonds propres.

Cela nous paraît indispensable de préserver les associations de proximité qui en général ont de tout petits budgets, vraiment de les rassurer, de les assurer qu'elles peuvent se construire un projet sur le long terme en se constituant des fonds propres sans pour autant être pénalisées avec les subventions.

J'ai bien entendu la seconde remarque sur l'avis conforme. Vous nous dites : on verra cela plus tard, c'était bien pour nous aussi de le rappeler dans un contexte que vous rappelez qui est celui ce matin de la décentralisation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Nous allons passer au vote. Pour nous résumer : avis favorable sur le n° 37 et à regret avis défavorable sur le n° 38 mais avec un acquiescement quant à l'esprit général de l'amendement.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 37 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 38 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 38 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 162 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DJS 162).

2009, DPA 105 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre, approbation du principe et des modalités de consultation en marchés séparés de travaux ainsi que du marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier, relatif à la reconstruction du Stade Jean Bouin (16e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons les dossiers de la 7e Commission avec le projet de délibération DPA 105 sur lequel Mme Valérie SACHS et M. Philippe GOUJON se sont inscrits.

Mme Valérie SACHS a la parole.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, reconstruction du stade Jean-Bouin suite.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur la passation d'un marché de prestations intellectuelles et d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre, soit une augmentation de 1,87 % pour mission complémentaire. A priori rien d'excessif, une étape ordinaire pour un dossier qui suit son cours normal.

Notre Assemblée a validé depuis 2007 le principe de la démolition de Jean-Bouin et de sa reconstruction. Pourquoi alors nous entêtons-nous, élus du 16e ou de l'opposition municipale ? Pourquoi continuons-nous à en appeler à une guérilla politico-juridique chaque fois que ce dossier revient dans l'actualité parisienne ?

Nous partageons comme vous la passion du rugby. Comme vous, nous portons les valeurs de ce sport : fraternité, courage, fair-play et troisième mi-temps aussi. Nous partageons votre souci de renforcer l'attractivité, le rayonnement de Paris avec une grande équipe parisienne dans un bel écrin, des locaux dédiés au commerce et aux entreprises pour renforcer son dynamisme économique.

Nous pouvons même nous laisser à penser que le stade actuel est devenu vieillot même si nous restons très attachés au Jean-Bouin historique, au sport amateur dont les valeurs fondatrices ont grandement contribué hier à la grandeur et au respect du rugby.

La professionnalisation du sport, indispensable...

Si je n'intéresse pas mon Maire, je peux arrêter tout de suite !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je vous en prie...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame SACHS, je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

Mme Valérie SACHS. - La professionnalisation du sport...

(Mouvements divers sur les bancs de la gauche).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mme SACHS a seule la parole, s'il vous plaît. L'heure avance et je voudrais que l'on puisse terminer à une heure raisonnable.

Mme Valérie SACHS. - La professionnalisation du sport, indispensable pour atteindre le très haut niveau international, porte en elle des déviances contre lesquelles il faut lutter. Le cocktail sport-argent-amitié est détonant sans tomber dans une démagogie puérile. Ce dossier est symbolique des effets parfois pervers du fait majoritaire.

Nous vous interpellons, Monsieur le Maire, jusqu'à ce que la Ville de Paris se rende à l'évidence : ce projet est trop cher et ne doit pas être à la charge des Parisiens.

Le groupe Centre et Indépendants vous demande une fois encore de revoir vos priorités, de revenir sur un arbitrage budgétaire irrationnel en période de crise pour un coût exorbitant qu'il faut estimer à sa juste valeur, 160 millions d'euros plutôt que les 83 millions d'euros annoncés, et sur un financement anachronique quand le bon sens commanderait de ne pas en appeler au contribuable parisien au moment où il est confronté aux problèmes d'emploi et de pouvoir d'achat, et que vous lui faites subir une augmentation lourde de la pression fiscale pour satisfaire entre autres la folie des grandeurs d'une entreprise qui pourrait financer elle-même ses propres rêves.

Le coût du projet ne nous interpelle que parce qu'il est financé par la collectivité, caprice de star et dogmatisme politique.

Néanmoins, comme à notre habitude, nous souhaitons rester constructifs. Nous ne sommes pas dans une optique de modernisation à minima. Nous recommandons une véritable exploitation économique du futur site avec la mise en place d'équipements connexes d'initiative publique et privée, ayant un caractère d'intérêt général.

Les conclusions de la commission "grand stade" présidée par Philippe SEGUIN sont intéressantes, notamment celle sur la multifonctionnalité.

Nous pensons que la conception stricte du stade comme service public, ou plutôt sa stricte gestion publique avec pour conséquences d'en faire exclusivement un enjeu politique, est obsolète, même si la Ville doit rester le pivot, la clef de voûte.

Aussi, il convient d'envisager un autre modèle économique du sport professionnel qui ne nuise pas au sport amateur : un cofinancement par des investisseurs privés avec le soutien et une juste participation de la puissance publique.

Enfin, Paris doit impérativement rationaliser ses investissements publics en tenant compte du fait métropolitain, d'une approche "Grand Paris". Pourquoi ne pas en revenir à un projet inspiré de celui des Jeux olympiques "Paris 2012" qui pouvait satisfaire toutes les parties.

Dans cette attente, le groupe Centre et Indépendants votera aujourd'hui contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur le Maire du 16e arrondissement...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, ce projet de délibération est intéressant mais il est cocasse. Je ne vais pas revenir sur le fait de Jean-Bouin et faire la philosophie générale d'un projet qui nous oppose, et qui continuera à nous opposer. Je reste persuadé qu'il s'agit d'une erreur de la Municipalité, elle l'assume.

Mais je souhaiterais quand même que cette erreur, elle l'assume avec clarté. Or, ce que vous nous proposez est loin d'être clair. Pourquoi ? Vous nous expliquez qu'en réalité l'avenant en question précise des travaux supplémentaires au projet initial, en maintenant le coût à 119 millions d'euros. C'est un chiffre intéressant, mais je trouve quand même que c'est un chiffre qui évolue terriblement. Pourquoi ? Parce que j'ai le souvenir que l'adjoint au Maire de Paris chargé des sports, notre collègue qui est là, je le cite, dans un article du "Parisien" en date du 1er octobre 2008, j'ai l'article d'ailleurs, "Le futur stade Jean-Bouin coûtera 39 millions de plus", et c'est M. VUILLERMOZ qui l'annonce.

Et encore mieux, dans "Le Figaro", Mme SCHNEIDER, directrice de la communication de la Ville, nous explique pourquoi le chiffre de 119 millions d'euros ne sera pas tenu. Elle nous le dit clairement et avec beaucoup de justesse. Elle dit : "Le prix de la construction progresse chaque année de 4,5 %, soit 22,5 % sur 5 ans", explicite-t-elle "150 millions d'euros, c'est donc la somme valeur 2012".

Je trouve cela étonnant que des personnalités aussi éminentes et aussi compétentes dans notre Conseil évaluent à 150 millions et que l'on nous mette un avenant à 119 millions.

Alors comme je fais du droit de temps en temps, je me dis qu'il doit y avoir une raison. Quelle raison ? En réalité, l'évaluation est faite sur un coût 2006. On sait très bien que si chantier il y a, il sera en 2012, comme le dit très bien Mme SCHNEIDER. Vous voyez que j'ai des lettres et que je lis des gens importants. Elle dit que cela va augmenter de 22,5 %. Vous ne le prenez pas, mais pourquoi ?

Parce qu'en réalité, le chiffre de 150 millions est un chiffre extrêmement gênant. Il est gênant au regard de la loi que Lionel JOSPIN - vous voyez que j'ai vraiment des références - a fait voter le 27 février 2002 lors de son passage à Matignon. La loi 2002-276 relative à la démocratie de proximité estime qu'à 150 millions, on est obligé de convoquer la Commission nationale du débat public : that's the question !

Et pourquoi ne veut-on pas convoquer la Commission du débat public ? C'est cela la vraie question. Vous nous présentez un avenant sous-évalué pour éviter le débat public.

Mais qu'est-ce que l'on a à cacher dans le débat public ? Pourquoi est-ce que vous voulez évacuer le débat public à 150 millions, quitte à améliorer des chiffres à la baisse pour ne pas être dans la fourchette. Vous comprendrez que l'on ne peut pas accepter cette méthode sans pour autant discuter sur le fond, avec lequel nous ne sommes pas d'accord.

C'est la raison pour laquelle vous vous plaignez d'un imbroglio juridico-politique. Mais, bien sûr, vous nous invitez à faire du droit et je vais vous l'expliquer. Le droit, c'est que vous allez être obligés de faire une enquête publique. Bien entendu, on va attaquer l'enquête publique devant le Tribunal administratif car vous avez sous-évalué l'amendement.

Et même si vous réévaluez l'avenant, on attaquera aussi devant le Tribunal administratif car vous avez oublié de passer devant la Commission nationale du débat public.

Mes chers collègues, sur une telle affaire, je vous le dis tout net : vous êtes mal embarqués et c'est votre problème, mais n'essayez pas de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Ce ne sera jamais 119 millions car vous n'évaluez même pas dans le coût de ce que nous allons être obligés de faire à Charléty et à Auteuil en compensation, ainsi que tous les travaux annexes qui montent à près de 40 millions supplémentaires, c'est-à-dire que vraisemblablement, aujourd'hui, l'affaire Jean-Bouin coûte 190 millions bon poids.

Alors, nous sommes loin des 119 millions et tout cela... C'est probable... Et nous sommes bien loin des évaluations a minima dans une période où l'on voit bien quand même que les Parisiens ont d'autres soucis en tête, dans une période où le sport professionnel lui-même commence à être attaqué par les taux exorbitants ; comme vous l'avez vu, une campagne se déclenche sur le football.

Je vous dis que vous êtes mal embarqués, mais soyez embarqué mal, mais au moins soyez embarqués clairs. Et je voudrais que les Parisiens puissent juger en toute référence des vrais chiffres du stade Jean-Bouin.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, nous ne pouvons pas accepter que les chiffres soient systématiquement minorés pour échapper à la Commission nationale du débat public.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour apporter les éléments de clarification souhaités, M. Jean VUILLERMOZ a la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Cela fait plusieurs fois que nous nous expliquons avec M. GOASGUEN, avec Mme SACHS, que ce soit ici ou ailleurs, dans d'autres tribunes, mais le réel est têtue.

Le prix du stade, le coût du stade estimé aujourd'hui était de 78,9 millions d'euros. Il passe à 83,5 millions d'euros.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Il a baissé : c'est incroyable !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Non, il n'a pas baissé, il a légèrement augmenté. Cela est dû pour une grande part aux aménagements qui vont être faits, mais ce n'est pas un problème. Vous le savez très bien car vous mélangez tout. On entend des chiffres qui sont évidemment excessifs.

190 millions, 200 millions, j'ai entendu 300 millions. Le problème n'est pas là.

Le problème est que l'on fait un stade car il y a besoin d'avoir un stade pour l'équipe du Stade Français de rugby, qui est cinq fois championne de France et deux fois finaliste de la coupe d'Europe, qu'il n'y a aucun autre club de ce type ayant un stade aussi moche, et c'est à Paris que cela se fait : j'ai honte de ce stade.

Quand le Stade Français fait un match international et que l'on voit cela à la télévision, ce n'est pas une bonne chose pour Paris. Donc, il faut changer, il faut reconstruire le stade, et comme l'a dit Mme SACHS, cette délibération a été votée en 2007, elle a été approuvée et maintenant, je réalise la délibération qui a été votée.

Il est clair que 83 millions pour un stade de 20.000 places, ce n'est pas beaucoup si on regarde tout ce qui a été fait en France de ce type, notamment le stade de Montpellier, qui a coûté 63,5 millions. Je vous rappelle qu'il n'y a aucun club de rugby aujourd'hui en capacité de financer son stade, et donc il est nécessaire que la Ville, que le public s'engage pour réaliser ce stade. Donc, voilà !

Le problème n'est posé que là. A partir de là, vous en rajoutez parce qu'évidemment, il y a dans le prix que vous énoncez un parking d'environ 500 places et 9.000 mètres carrés de surface commerciale.

C'est ce qui nous porte aujourd'hui à 119 millions d'euros, et là, il faut le dire, mais c'est comme cela que partout les choses se passent : c'est en valeur 2006, évidemment. On ne peut pas traiter des valeurs de 2012.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GOASGUEN, laissez parler M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Il y a forcément des estimations qui se font à partir de l'estimation de 2006. Ce sont donc ces valeurs qu'il faut prendre en compte.

Après, vous pouvez rajouter tous ce que vous voulez. Il n'empêche que ces valeurs sont de 119 millions, et pour le stade en lui-même 83,5 millions d'euros. Il faut être clair : l'estimation qui est faite est une estimation qui est juste, et quand on regarde le prix du stade, il n'est pas cher par rapport à n'importe quel autre stade qui a été fait dans ce pays.

D'autant que le stade sera un très bel édifice et qu'il valorisera - et je ne comprends pas pourquoi, Monsieur GOASGUEN, vous vous battez autant - forcément cette partie du 16e arrondissement. Je ne vais pas en rajouter.

Je pense qu'il y a là une bataille politique qui s'organise. Monsieur GOASGUEN, vous avez un beau cheval de bataille. Vous envisagez de déposer des recours. Nous sommes dans un pays de droit et il y a le droit de déposer des recours : nous verrons bien si ces recours mettent en échec ou portent un coup et retardent la réalisation de ce stade.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote.

Sylvain GAREL d'abord, et Liliane CAPELLE ensuite.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, ce débat m'attriste un peu car à écouter les arguments du Nouveau Centre, on en viendrait presque à être pour le stade, et à écouter les arguments donnés en défense par l'adjoint au Maire, on se sent confirmé notre opposition à ce projet.

En effet, pour défendre ce projet, lorsqu'on nous rajoute qu'il y aura 500 places de parking, 9.000 mètres carrés de surface commerciale... Si vous pensez que c'est cela qui va nous faire accepter de dépenser plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de millions pour construire un stade dont l'immense majorité des Parisiens n'a que faire, je trouve que ce ne sont vraiment pas des arguments qui portent, et nous maintenons le fait que nous sommes totalement opposés à la construction de ce stade, surtout en période de crise économique, où il y a d'autres priorités.

On nous dit de faire des efforts partout pour essayer de faire des économies, et là, on pourrait en faire d'un seul coût plusieurs dizaines de millions.

J'invite vraiment notre majorité à revoir sa position sur ce dossier.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame CAPELLE, vous avez la parole.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement, j'ai bien entendu ce qu'a dit Mme SACHS sur le cofinancement public/privé mais elle se rappelle dans quelle période nous nous trouvons ?

Ce n'est pas l'alpha et l'oméga !

Ce n'est pas du rugby mais c'est du football. Je voudrais donner deux exemples.

L'Olympic Lyonnais qui a été coté en bourse, donc qui est entré en bourse à 24 euros et qui est aujourd'hui à 7,70 euros, si c'est cela le financement que vous voulez pour un stade de rugby, moi, je cherche vraiment où est l'intérêt !

Un autre exemple, plus loin, puisqu'on en est à l'Europe : Chelsea.

Abramovic a perdu 3 milliards. Comme il a perdu 3 milliards, il vend tout : le stade, les joueurs, le bain et l'eau du bain, le bébé avec, tout !

Rien du tout aux contribuables !

Je veux, avec mon groupe et avec la majorité de Paris, des élus parisiens, nous voulons un stade pour le rugby. Arrêtez de focaliser : c'est un stade pour le rugby.

Et en période de crise, justement, il y a deux axes qui sont fort importants, savez-vous : c'est la culture et le sport.

La culture et le sport !

M. Sylvain GAREL. - Le pain et les jeux !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - La culture et le sport !

Et le rugby, en particulier, en fait partie.

Un intervenant. - Il est déchaîné !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Il ne me fera pas taire !

Je ne comprends pas cette volonté de mettre du privé là où, pour une fois, effectivement la force publique peut intervenir pour pérenniser une action, pérenniser un stade, pérenniser une équipe à laquelle nous devons de bons moments et avec laquelle nous aurons encore de bons moments à partager. Le meilleur rest à venir.

Alors, vous dites "enquête publique". Bien sûr, faites ! Il y aura une enquête publique et puis, on verra bien ce qui sera décidé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame CAPELLE, vous avez épuisé votre minute, je suis désolé.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Tant pis.

Oui, je suis passionnée !

J'aime le sport en général, le rugby en particulier. Et quand je disais qu'en période de crise... je rappelle : la victoire hier du handball, cela a drôlement soudé tout le monde.

Voilà pourquoi j'aime le sport.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Si je puis me permettre une remarque, puisque les deux groupes Centres et Indépendants et U.M.P.P.A., ont interrogé l'Exécutif en question d'actualité sur le soutien à l'économie en période de crise, on peut aussi considérer que c'est un investissement public et que c'est au service de la relance parisienne.

M. Jean VUILLERMOZ a la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - C'est effectivement un argument supplémentaire.

Je voulais simplement dire au président du groupe "Les Verts" que les places de parking et les surfaces commerciales existaient dès le début et qu'il me semble que le groupe "Les Verts" avait voté dès le début ce projet.

M. Sylvain GAREL. - Moi, jamais !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je propose que nous passions aux opérations de vote. Je me doute que nous aurons d'autres occasions de poursuivre ce débat passionnant et passionné.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPA 105).

Vœu déposé par MM. Jean-Pierre CAFFET, Patrick KLUGMAN, Mme Isabelle GACHET et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au financement des transports collectifs.

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension Ouest de la ligne E du RER (Eole).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, il est 19 heures 45. Nous avons prévu d'aborder maintenant et de terminer la 3e Commission. Je remercie Annick LEPETIT de nous avoir rejoints.

Je voudrais inciter rapidement les intervenants, l'adjoint compris, à une certaine concision, de façon que nous puissions finir la séance ce soir à une heure raisonnable.

Et ceux de nos collègues qui resteront jusqu'au bout, je les remercie par avance de leur concentration.

Nous abordons les vœux n^{os} 9, 10 et 10 bis.

La parole est à Isabelle GACHET pour le groupe socialiste, 1 minute, puis à Laurence DOUVIN pour le groupe U.M.P.P.A. pour une minute, et Annick LEPETIT répondra.

Madame GACHET, vous avez la parole.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'initiative des élus socialistes, communistes et radicaux de gauche du 17e, le Conseil du 17e arrondissement a adopté un vœu pour demander à l'Etat de participer financièrement à l'amélioration de la desserte en transports publics du 17e, notamment pour satisfaire aux besoins des quartiers des Hauts de Malessherbes, de la porte Pouchet ou du futur quartier "Clichy-Batignolles".

En effet, l'Etat ne participe pas au financement de l'extension du tramway, alors même que celui-ci répond aux besoins des déplacements de nombreux Franciliens et Parisiens.

Mais plus grave encore : l'Etat ne soutient pas suffisamment les collectivités locales d'Ile-de-France dans leurs projets d'amélioration des transports publics, alors même que les besoins sont immenses et que cette responsabilité lui incombe.

En conséquence, sur proposition de Jean-Pierre CAFFET, Patrick KLUGMAN, et moi-même et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous émettons le vœu que le Maire de Paris demande à l'Etat de prendre ses responsabilités pour améliorer les transports publics en Ile-de-France, au travers du financement aux côtés des collectivités locales des infrastructures telles que le projet de désaturation de la ligne 13, d'Eole à l'Ouest, de la rocade métro ou du prolongement du tramway au moins jusqu'à la porte d'Asnières.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Sur ce vœu, nous l'avons déjà déposé au Conseil du 17e arrondissement, chaque fois la rédaction des considérants s'appuie sur les besoins du T3, puis le corps du vœu enfile et aborde les grosses infrastructures demandées en Ile-de-France.

Je voudrais tout d'abord, sur le fond, rappeler qu'au dernier Conseil, j'ai déposé avec Brigitte KUSTER ici même un vœu pour que le Maire de Paris saisisse le S.T.I.F. pour le prolongement de la ligne 14. L'Exécutif faisait voter contre le vœu. Alors, où est la cohérence ?

Quant au vœu d'aujourd'hui, il se résume en fait à une affirmation, une réclamation, et une réclamation unique : le financement par l'Etat.

Cela devient une incantation, dont la répétition n'apporte strictement rien au débat. Nous ne prendrons donc pas part au vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Annick LEPETIT pour répondre aux deux intervenantes.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Excusez-moi, Monsieur le Maire, je n'ai pas bien compris.

Madame DOUVIN, vous avez déposé votre vœu ? Vous aviez un vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Non, c'est le 9, 10 et 10 bis.

Mme Laurence DOUVIN. - Excusez-moi, cela m'avait échappé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je pensais avoir été clair, excusez-moi !

Mme Laurence DOUVIN. - Je peux rajouter une chose sur le 10 ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous en prie.

Mme Laurence DOUVIN. - Je vais être tout à fait rapide. Parce que ce vœu se situe tout simplement à la suite du comité de pilotage tenu par le S.T.I.F. le 21 janvier dernier, qui nous permet effectivement un travail constructif et une suggestion pratique pour avancer. Donc, nous demandons que le Maire de Paris affirme que cette extension est une priorité au niveau du développement des transports collectifs et, puisqu'il en a le pouvoir, qu'il demande que soit saisie dès maintenant la Commission nationale du débat public.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose de répondre à ces deux vœux par un vœu proposé par l'Exécutif municipal relatif au financement des transports collectifs. En effet, il s'agit des transports collectifs en Ile-de-France, sujet d'actualité et sujet sur lequel nous sommes, Ville de Paris, extrêmement attentifs, à la fois bien sûr parce que nous siégeons au Conseil d'administration du S.T.I.F. et aussi parce que nous connaissons et reconnaissons le besoin, toujours plus croissant, de transports en commun pour les Franciliens et, bien évidemment, les Parisiens.

Madame DOUVIN, concernant votre vœu, j'espère que vous avez eu le temps de prendre connaissance du vœu proposé par l'Exécutif, puisque je fais bien évidemment mention du prolongement d'Eole à l'Ouest. Mais je voulais quand même vous dire que, bien sûr, je partage votre impatience mais vous oubliez quand même dans votre vœu qu'un des scénarios possibles - et qu'à ma connaissance il ne faudrait pas tout de suite écarter - est le passage éventuel d'Eole vers l'ouest par la gare de Cardinet. Je ne voudrais pas que l'on puisse écarter définitivement cette piste sans en avoir débattu avec les habitants du 17e arrondissement notamment. Je pense que, sur ce point, vous pouvez me rejoindre.

Concernant le vœu défendu par Isabelle GACHET, je l'approuve bien évidemment, puisque nous l'avons toutes les deux défendues lors du Conseil du 17e arrondissement et qu'il a été voté par le Conseil du 17e arrondissement.

Je ne vais pas rallonger mon propos, vous avez le vœu sous les yeux. Je veux simplement dire que nous proposons que le Maire de Paris demande à l'Etat d'améliorer les transports publics en Ile-de-France. Vous le savez, quelles que soient les sensibilités d'opinion, je crois qu'aujourd'hui le diagnostic est global : nous savons très bien que, seules, les collectivités locales ne pourront pas supporter le prix extrêmement lourd des investissements. Or, il n'en faut pas qu'un seul, il en faut plusieurs.

Et, Madame DOUVIN, d'ailleurs, ce matin, souvenez-vous, lorsque nous avons parlé du prolongement du T3, vous posiez la question de savoir si cet aménagement suffirait à lui seul aux besoins des transports publics.

Bien évidemment que non, c'est la raison pour laquelle nous avons déposé à la fois ce vœu dans le 17e arrondissement et que nous le reprenons ici au compte de l'Exécutif pour sensibiliser bien sûr sur le prolongement du T3 mais également sur la désaturation de la ligne 13 et le prolongement du R.E.R. E vers l'Ouest ainsi que la rocade du métro autour de Paris, on va l'appeler comme cela.

Cette rocade a plusieurs noms. Elle est appelée "Arc Express" par le S.T.I.F., "métrophérique" par la R.A.T.P., dans le Grenelle I elle est appelée rocade. On va l'appeler rocade.

L'essentiel, bien évidemment, c'est que tous les élus se retrouvent pour plaider en faveur des transports en commun en Ile-de-France et bien sûr que tous les partenaires puissent se mettre autour d'une table et aller plus loin.

Jean-Paul HUCHON, je le rappelle, il y a six mois, a proposé un plan de mobilisation pour les transports extrêmement ambitieux. Cela fait maintenant six mois que le Ministre BORLOO connaît ces propositions.

Il a récemment demandé deux mois supplémentaires pour réfléchir. Nous ne sommes pas à deux mois près bien évidemment. Mais il faut maintenant que nous puissions avancer.

Pour ma part, j'ai demandé au Président du S.T.I.F. de saisir la Commission nationale du débat public pour qu'enfin, en 2009, nous puissions débattre de ces projets ambitieux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je me tourne vers Mmes GACHET et DOUVIN pour leur demander si leurs vœux n° 9 et n° 10 sont maintenus ou retirés au profit du n° 10 bis ?

Madame GACHET ?

Mme Isabelle GACHET. - Il est retiré.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Le vœu est maintenu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur CAFFET, pour une explication de vote ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Nous allons passer au vote. Puisque le vœu n° 10 est maintenu, je voudrais faire une remarque et éventuellement une proposition.

J'aurais été tenté, mon groupe aussi, de voter le vœu n° 10 de l'U.M.P. Le seul problème, c'est qu'il se trompe de destinataire. Il demande au Maire de Paris d'affirmer clairement qu'il est favorable à l'extension de Eole vers l'Ouest et demande que soit saisie la Commission nationale du débat public.

Il y a une erreur de destinataire, Madame DOUVIN, ce n'est pas au Maire de Paris qu'il faut demander cela, il est complètement d'accord avec cette proposition, mais au Gouvernement, à l'Etat.

Mme Laurence DOUVIN. - Non.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Ce n'est pas la peine de faire non, Madame. Je vais vous expliquer.

En ce moment, au Sénat, a lieu la discussion du Grenelle de l'Environnement qui contient un article n° 13 qui porte sur les transports collectifs en Ile-de-France.

Cet article dit qu'il y a un projet prioritaire qui est celui d'une rocade autour de Paris et M. OLLIER a même obtenu dans le débat à l'Assemblée nationale que soit explicité le débat public en 2009.

Il y a deux autres projets dans cet article n° 13 : ceux de la ligne 13 et Eole qui ne sont pas reconnus comme prioritaires, puisque cet article dit : "Au nombre des actions prioritaires définies dans le cadre des concertations pourront figurer le prolongement de la ligne Eole vers Mantes et des solutions à l'engorgement de la ligne 13 du métro parisien".

Pas plus tard que vendredi, j'ai déposé un amendement anodin. Il demandait simplement que la ligne 13 et Eole soient reconnus comme projets prioritaires au même titre que la rocade.

Je demandais que, comme concernant la rocade, le débat public puisse être lancé en 2009, sachant qu'il est de notoriété publique que le projet le moins mûr pour faire l'objet d'un débat public est celui de la rocade.

Que croyez-vous qu'il arrivât, Madame DOUVIN ? Mon amendement a été repoussé par le Gouvernement, au motif qu'il y avait une discussion actuellement et que, pour mon amendement, je n'avais qu'à repasser lors des Grenelles II, III ou IV.

C'est pourquoi je vous dis, Madame DOUVIN, qu'il y a une erreur d'adresse. Ce n'est pas au Maire de Paris qu'il faut adresser ce vœu, c'est à l'Etat. Si vous remplacez dans votre vœu le Maire de Paris par l'Etat, je peux vous garantir que mon groupe le votera avec enthousiasme.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame DOUVIN, allez-vous saisir cette ouverture ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - C'était clair non ?

Mme Laurence DOUVIN. - Vous avez été tout à fait clair, mais nous sommes ici au Conseil de Paris, à moins que je ne me trompe, n'est-ce pas ?

Je ne suis pas Parlementaire, pas encore, on ne sait jamais.

Dès lors, je m'adresse normalement et propose à mon groupe et aux Conseillers de demander au Maire de Paris, qui a une certaine influence, de l'exercer auprès des autorités compétentes et puisqu'il en a la possibilité, de saisir la Commission nationale du débat public.

Je me réjouis de voir que sur le fond nous avons manifestement des envies communes. J'aimerais que l'on arrive, mes chers collègues, à dépasser les anathèmes contre les uns et les autres, notamment en matière de financement et en matière d'Etat, pour essayer d'avancer ensemble.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je crois que le débat est clairement posé.

Nous passons aux opérations de vote.

Monsieur CAFFET ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je ne veux pas engager une discussion particulière avec Mme DOUVIN, cependant ces choses sont sérieuses. On essaie d'avancer, de discuter avec le Gouvernement, l'Etat.

Oui, c'est un débat parlementaire. Une proposition est faite et elle est franchement anodine. Même le Ministre d'Etat M. BORLOO le reconnaissait à la fin. Il n'était pas en séance, c'est dommage, néanmoins il reconnaissait que cet amendement aurait pu être accepté.

Par ailleurs, sur le financement, cela fait des mois que les collectivités territoriales discutent avec la Région pour participer à un plan de mobilisation que tout le monde connaît à hauteur de 17 milliards d'euros.

Force est de constater que depuis des mois nous trouvons porte close chaque fois que nous nous adressons à l'Etat. Il faudra bien en sortir.

Ce n'est pas procéder par anathème que de dire que la situation est bloquée alors que des collectivités territoriales sont prêtes à mettre de l'argent au pot, comme on dit un peu trivialement, et que c'est l'Etat qui bloque.

Est-ce de l'anathème ?

Je constate, Madame DOUVIN, que malgré votre proximité avec le Gouvernement, votre influence est relativement faible.

Mme Laurence DOUVIN. - C'est sûrement comme cela que nous allons faire avancer le débat, Monsieur CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Oui, mais c'est vrai.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Tout a été dit pour ce soir en tout cas.

Nous passons aux opérations de vote.

L'amendement n° 9 est retiré au profit de l'amendement n° 10 bis. L'amendement n° 10 est maintenu.

Nous allons d'abord voter l'amendement n° 10 avec un avis défavorable de l'Exécutif, considérant comme l'a rappelé M. CAFFET que le destinataire n'était pas le Maire de Paris mais aurait dû être le Gouvernement.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Il y a cela mais il y a un autre argument.

Je prends la parole quelques secondes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je m'excuse de relancer le débat, ce n'était pas mon intention.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Pour que les choses soient claires, effectivement, le Maire de Paris, par l'intermédiaire de celles et ceux qui siègent au Conseil d'administration du S.T.I.F., a déjà formulé cette demande.

Par conséquent, nous sommes pour la saisine de la Commission du débat public sur le prolongement d'Eole à l'Ouest, mais aussi sur d'autres projets extrêmement importants pour l'Ile-de-France et bien sûr pour les Parisiens.

Je faisais remarquer à Mme DOUVIN que dans le vœu qu'elle a déposé concernant le prolongement d'Eole à l'Ouest, elle souhaite qu'Eole aille directement à La Défense, sans passer visiblement par la gare Cardinet.

Ce n'est pas ce qu'il y a dans le vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Tout a été dit.

Madame DOUVIN, vous avez fait valoir votre point de vue tout à l'heure.

J'ai la responsabilité de faire avancer le débat, l'heure tourne.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je propose dans un vœu de l'Exécutif de rassembler ces deux vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'ai bien compris votre démarche de rassemblement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Démarche de division.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 10 est maintenu, on en prend acte.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 5).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la politique commerciale de la R.A.T.P. concernant le passe "Navigo découverte".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 11 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, que nous présente Ian BROSSAT, durant une minute.

Mme LEPETIT répondra.

M. Ian BROSSAT. - Ce vœu porte sur le passe "Navigo".

Vous savez qu'il existe aujourd'hui deux types de passe "Navigo" : un passe "Navigo découverte" qui garantit l'anonymat des usagers et un passe "Navigo" classique qui, lui, en revanche, conserve pendant 48 heures les dates, les heures et les lieux de déplacement de l'usager, donc une différence entre ces deux passes "Navigo".

Or, le problème, c'est que le passe "Navigo découverte", donc celui qui préserve l'anonymat de l'usager, le fait pour la somme de cinq euros, il est donc payant, alors que le passe "Navigo" classique, lui, est gratuit.

Par ailleurs, il est fait obligation aux bénéficiaires du R.M.I. et de l'Allocation spécifique de solidarité, qui bénéficient d'un tarif particulier en matière de transports, d'utiliser le passe "Navigo" classique.

Tout cela pour dire qu'avec ce système, l'anonymat de l'usager devient, en quelque sorte, payant. C'est ce qui nous pose problème. D'ailleurs, ces problèmes ont été soulevés par la C.N.I.L.

Ce vœu vise donc à ce que nous demandions au Maire de Paris d'intervenir auprès de la R.A.T.P. et du S.T.I.F., afin qu'ils prennent en compte les recommandations de la C.N.I.L. pour faciliter l'accès de tous les usagers au passe "Navigo découverte", celui qui maintient l'anonymat de l'usager, et à le rendre gratuit.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je partage, bien sûr, les préoccupations des auteurs de ce vœu.

Je sais que le S.T.I.F., suite aux remarques de la C.N.I.L., a fait des efforts pour corriger les déficits d'information du passe "Navigo découverte", mais la question du coût reste bien évidemment posée.

Je profiterai du prochain Conseil d'administration du S.T.I.F. pour demander des explications sur ce point.

Je suis favorable à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 6).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement de nuit sur les places de livraison.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 12 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement de nuit sur les places de livraison qui va nous être présenté par Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, évidemment, les conséquences de la guerre totale menée contre les automobilistes sous la mandature précédente ont amené la suppression de milliers de places de stationnement en surface et notamment dans le 15e, dont je suis aujourd'hui le Maire, avec autour d'un millier de places supprimées.

Il est évident qu'il faut réduire la place de l'automobile dans la ville et que nous sommes tous d'accord sur ce point.

(Réactions sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

Ne faites pas semblant de le découvrir, parce que cela montrerait que vous n'êtes pas de très bons observateurs.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. GOUJON a seul la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci.

La contrepartie de ces suppressions de places serait, au moins, la construction de parcs de stationnement souterrains.

Dans le 15e, nous avons pu obtenir, de haute lutte, la réalisation d'un parc de stationnement rue Frémicourt, en fonction de la "semi-piétonnisation" de la rue du Commerce, ce qui est fait depuis deux ans. On attend toujours le parking, mais je pense avoir des assurances pour sa construction.

Nous n'avons pas non plus de construction de parcs de stationnement souterrains et, de surcroît, vient d'être supprimé un garage de 650 places, dans cette séance du Conseil de Paris, par un projet de délibération, ce qui, évidemment, accroît les difficultés.

Il y a un dispositif expérimental mis en place dans le 3e et le 17e permettant le stationnement la nuit sur les places de livraison. Nous souhaitons simplement que l'expérimentation puisse être étendue au 15e.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme LEPETIT a la parole pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur cette expérimentation du stationnement la nuit sur les places de livraison.

Vous le savez, Monsieur GOUJON, nous allons mener une expérimentation à partir du 2 mars dans le 3e arrondissement et dans trois quartiers du 17e. Elle portera sur à peu près 500 zones de livraison.

Bien évidemment, il faut conserver le caractère expérimental de cette mesure, et surtout permettre à la Préfecture de police d'effectuer un contrôle efficace, pour assurer la libération des aires de livraison le matin et permettre aux commerces d'être approvisionnés dans de bonnes conditions.

Vous comprendrez et, j'imagine, les élus du 15e avec vous, Monsieur GOUJON, que nous ferons bien sûr une évaluation de cette expérimentation et que c'est à l'issue de cette expérimentation qui, je l'espère, sera positive - en tout cas, on va tout faire pour - que nous pourrions dresser un bilan de ce dispositif, et l'étendre à d'autres arrondissements de Paris et, pourquoi pas, au 15e arrondissement.

Mais il faut nous laisser le temps d'y travailler, de mener l'expérimentation, de vous en faire un bilan précis, pour pouvoir étendre ce dispositif.

Je vous demanderai, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir retirer votre vœu pour que, au mois de septembre ou octobre prochain, je vous présente le bilan de cette expérimentation, que vous puissiez remettre votre vœu sur la table et que nous puissions en parler.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Maire, acceptez-vous la main tendue ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - J'attends la réponse du Préfet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, dès le débat, dans cette Assemblée même, du vœu visant à expérimenter le stationnement sur les emplacements de livraison, le Préfet de police, de manière très constructive, a souhaité s'engager dans cette voie.

Dès que la période d'expérimentation de six mois, de mars à septembre, sera achevée et si les autorités nationales modifient la réglementation afin de prévoir cet usage dual des emplacements de livraison, il n'y aura pas, je pense, d'objection de principe, si l'expérimentation est réussie, pour qu'on l'étende à de nouveaux quartiers, notamment le 15e arrondissement, mais aussi d'autres, puisqu'il y avait eu un vœu porté par d'autres arrondissements.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Maire du 15e ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Avec les assurances que je viens de recevoir de M. le Représentant du Préfet de police et de Mme l'adjointe, dans ces conditions, nous allons montrer l'ouverture qui est la nôtre, de laquelle on n'a jamais douté, j'imagine, dans cette Assemblée, et je retire donc mon vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette confirmation.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un dispositif "Disque vert" pour le stationnement des véhicules propres.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 13 relatif à la mise en place d'un dispositif "Disque vert" déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Mme DOUVIN nous le présente en une minute.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que tout le monde, ici, partage l'objectif de réduire tout ce qui peut polluer l'atmosphère, ainsi que de développer les modes doux, mais il est évident qu'une partie des déplacements en ville restera assurée en voiture. Comme nous sommes intéressés par l'expérience qui a été menée à Bordeaux pour encourager l'utilisation de véhicules moins polluants, électriques, hybrides, G.P.L. ou autopartage dûment identifié, en accordant un temps de stationnement gratuit sur voirie qui, à Bordeaux, est d'une heure et demie, nous demandons que soit testée sur une période de deux ans la possibilité, via un disque dit vert, qui s'inspire tout simplement du disque bleu de stationnement qui existait, de donner des permissions de stationnement gratuit à certaines catégories de véhicules moins polluants, qui sont à définir conformément aux dispositions de l'article L. 2213-6 du Code général des collectivités territoriales.

Nous apprécions, bien sûr, déjà les mesures actuelles concernant les facilités de stationnement pour les véhicules électriques à Paris, que ce soit en rotatif ou en résidentiel, mais nous souhaiterions aller plus loin et c'est l'objectif de ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville a, bien sûr, déjà engagé des actions pour encourager l'utilisation des véhicules propres notamment la mise en place d'une prime à l'achat pour les taxis. Nous allons prochainement présenter un projet de délibération portant une subvention de 400 euros pour l'achat de cyclomoteurs électriques, sans parler du projet Autolib', puisque nous en parlerons tout à l'heure.

Bref, je veux dire à Mme DOUVIN que, bien sûr, l'idée que vous proposez à travers votre vœu est particulièrement intéressante. Le stationnement joue, bien évidemment, un rôle central dans les politiques d'incitation au développement des véhicules propres et, vous le savez sans doute ou pas, je vais vous l'apprendre, nous proposons déjà une carte véhicule électrique valable trois ans et un disque horaire qui permet de stationner gratuitement pendant deux heures sur le rotatif et pendant 24 heures sur le résidentiel.

De plus, les usagers de véhicules électriques bénéficient d'un tarif préférentiel réduit de 50 % pour leur abonnement dans les parcs concédés de la Ville de Paris.

Quant à l'extension de ces avantages aux autres véhicules propres, c'est une proposition que nous avons faite pendant la dernière campagne municipale et sur laquelle les services travaillent déjà. Mais c'est vrai qu'il y a encore un peu de travail, je vous le concède, à faire sur la classification des véhicules propres, d'autant qu'il y a des évolutions.

Donc, vous voyez, Madame DOUVIN, votre vœu est déjà en partie exaucé, et pour ces raisons, je vous demanderai de bien vouloir le retirer.

Je vous remercie par avance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - En ce qui concerne les mesures électriques, j'en ai fait état - je les connaissais - et c'est bien.

Je prends acte de l'intention de Mme LEPETIT d'ouvrir à d'autres modes au fur et à mesure des études.

Donc, j'accepte de retirer le vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de sécurité de circulation du boulevard Saint-Marcel.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 14 dans le fascicule sur les conditions de circulation boulevard Saint-Marcel.

Je donne la parole à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Tout le monde s'accorde à dire que ces boulevards Saint-Marcel et de Port-Royal sont particulièrement dangereux et accidentogènes.

Le Maire de Paris lui-même a fait à différentes reprises des déclarations, mêmes écrites, annonçant que des modifications seraient apportées aux conditions actuelles de circulation sur ces boulevards. Or, pour l'instant, rien ! L'objet de ma question est de savoir ce qui se passe, ce que l'on nous prépare et dans quel délai ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je profite du vœu de Mme CUIGNACHE-GALLOIS pour lui dire que conformément aux engagements pris par le Maire, nous avons bien évidemment entamé la réflexion sur les améliorations à apporter au fonctionnement du boulevard Saint-Marcel.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer les maires concernés, à savoir les maires des 13^e et 5^e arrondissements pour recueillir leur avis et leurs suggestions.

Le principal enjeu, je crois, est connu et partagé par tous : il s'agit d'améliorer la sécurité des piétons et de rendre l'espace public plus lisible et plus confortable pour tous. Donc, les études sont en cours. Je pense que nous serons prochainement en mesure de faire des propositions concrètes qui, bien sûr, vont être soumises à la concertation puisque nous sommes tous d'accord pour retourner devant nos concitoyens et leur proposer des améliorations.

Quant aux délais envisagés, ils dépendront bien évidemment des solutions retenues, parce que l'idée n'est pas de n'en proposer qu'une seule mais d'avoir plusieurs scénarii.

J'espère avoir répondu à votre vœu, qui est d'ailleurs plus une question et pouvoir bientôt vous en dire davantage. Merci.

Excusez-moi, j'ai oublié de demander, mais cela va de soi, à Mme CUIGNACHE-GALLOIS, si elle est d'accord pour retirer son vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je vais retirer mon voeu mais je le reposerai la prochaine fois si on n'a pas de réponse précise.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

2009, DVD 65 - Demande de création d'un syndicat mixte ouvert "autolib" et approbation du principe de l'adhésion de la commune de Paris à ce syndicat et du projet de statuts.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au projet de délibération DVD 65.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe M.R.C. relatif au rôle du projet Autolib' dans l'avenir de la filière automobile française.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons le projet de délibération DVD 65, sur lequel trois voeux ont été déposés.

Le n° 15 a été déposé par le groupe "Les Verts", le n° 15 bis par l'Exécutif, et le n° 16 par le groupe M.R.C.

Nous avons un certain nombre d'inscrits ; deux se sont retirés ; je remercie ceux qui sont toujours présents de synthétiser autant que possible leur intervention.

Nous commençons par Claude DARGENT, au nom du groupe socialiste.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération relatif au projet Autolib' revêt une importance évidente.

Il s'agit là en effet d'un projet novateur, et même, pourrait-on dire, pionnier dans le domaine des déplacements, tellement les exemples analogues existant aujourd'hui dans le monde sont rares, d'une échelle non comparable et pour tout dire, d'une autre nature.

Que s'agit-il de faire ? On le sait, plus de la moitié des Parisiens n'ont pas d'automobile. Une part notable de cette minorité de nos concitoyens qui reste détentrice de ce mode de déplacement ne l'utilise que de façon très épisodique. Chacun constate en effet que se déplacer en automobile dans Paris n'est pas la meilleure solution.

De ce point de vue, la politique municipale, depuis quelques années, a encore diminué l'intérêt d'une automobile personnelle - je ne reviens pas sur l'extension du métro la nuit ou l'ouverture de ligne de bus le dimanche et les jours de fête.

Beaucoup de nos concitoyens réservent donc l'usage de leur automobile particulière à des circonstances exceptionnelles : le transport d'objets lourds, le déplacement dans des parties de la banlieue moins bien couvertes par les transports collectifs. Pour un tel usage épisodique, la possession d'une voiture coûte inutilement cher. Un chiffre simplement, on ne le sait pas assez : être propriétaire d'une voiture particulière à Paris coûte environ 250 euros par mois. En cette période de baisse du pouvoir d'achat, une économie sur ce poste serait largement appréciée.

L'encouragement accordé depuis 2001 aux sociétés d'autopartage constitue une première réponse à la recherche d'une alternative à la possession d'une voiture particulière. Je peux témoigner que nous avons étudié dans la 3e Commission de nombreux dispositifs de cet ordre sous la précédente mandature par l'intermédiaire de délibérations rapportées par l'adjoint alors chargé de ces questions : Denis BAUPIN.

Ce qui nous est proposé ici, chers collègues, c'est d'instituer un dispositif d'autopartage multiplié par vingt, ou davantage encore, car ce n'est pas un peu plus de 200 voitures qu'il s'agit de proposer aux Franciliens, comme le font les sociétés de location, mais bien quelques 4.000 véhicules. Ces 4.000 véhicules serviront bien davantage, car à la différence d'autopartage, les utilisateurs ne seront pas contraints de ramener le véhicule à sa station de départ, ce que l'on appelle la trace directe.

Comme dans le système Vélib', dont il s'inspire, le véhicule peut donc servir bien davantage.

Autolib' constitue donc un vrai projet urbain qui utilise au mieux l'espace si rare de nos villes. On en attend une diminution du parc privé de plus de 22.000 véhicules et la libération corrélative de 18.000 places de stationnement.

Second avantage majeur sur le système dit d'autopartage, Autolib' ne demande pas à l'utilisateur de payer pendant que le véhicule est immobilisé une fois arrivé à destination en attendant le voyage retour. On a donc là un double progrès social et économique dont on peut attendre qu'il en développe considérablement l'usage.

Surtout, l'échelle de ce nouveau dispositif Autolib' met notre collectivité, et celles qui voudront l'accompagner, en situation de créer un marché susceptible d'aider les constructeurs à mettre en place une technologie nouvelle faisant de la future flotte Autolib' un ensemble de véhicules propres.

On attend de ce dispositif une réduction des émissions de CO² de 22.000 tonnes par an : un objectif auquel tous ceux qui sont sensibles à la préoccupation environnementale - et ils sont nombreux dans cette Assemblée - ne peuvent qu'être sensibles.

Progrès urbain, progrès économique et social, progrès environnemental, le système Autolib' envisagé marque enfin une dernière avancée, celle de la solidarité territoriale. On sait combien notre Municipalité est attachée à ce registre de l'action publique municipale. Eh bien, le dispositif Autolib' que nous examinons a été étudié dans cette perspective métropolitaine puisqu'il prévoit que la moitié des voitures sera basée dans la proche couronne.

La Ville de Paris, et j'en termine par là, propose donc aux communes et inter-communalités désireuses d'implanter des stations Autolib' un syndicat mixte ouvert qui serait créé au premier trimestre 2009 afin de permettre une mise en service en 2010.

Chers collègues, vous l'aurez compris, le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés ne peut voter qu'avec la plus grande satisfaction ce projet de délibération qui nous est soumis, car il s'agit d'un projet, au sens fort du terme, progressiste.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Claude DARGENT.

La parole est à M. Denis BAUPIN pour le groupe "Les Verts".

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je ne partagerai pas le lyrisme de notre collègue Claude DARGENT sur ce projet. Notre scepticisme sur Autolib' est connu et je voudrais l'expliquer à nouveau ici.

Nous partageons le sentiment qu'a exprimé Claude DARGENT, à la base de ce projet Autolib', qui est de vouloir remplacer la voiture particulière, possession individuelle, par la voiture d'usage. Sur ce point, nous sommes d'accord : il y a une nécessité d'inventer, de mettre en place des dispositifs qui incitent à partager l'automobile de façon à ce que l'on s'en serve uniquement quand on n'a pas de possibilité d'obtenir les mêmes services avec les autres modes de transport.

C'est ce service-là que remplit l'autopartage. L'autopartage que nous avons commencé à développer sous la précédente mandature et qu'il faut évidemment renforcer. Mais il y a une grosse différence avec Autolib', tel qu'il est aujourd'hui présenté dans ce que l'on peut lire dans la presse, dans les différents éléments dont on peut disposer, puisqu'il n'y a pas pour l'instant de cahier des charges réellement existant sur ce projet, en tout cas pas à ma connaissance.

Tel qu'on peut le lire aujourd'hui, et tel qu'il est raconté par Claude DARGENT, et donc ressemblant à Velib', c'est donc un projet dans lequel on pourrait prendre une voiture à un bout de Paris, voire même à un bout de l'agglomération et le laisser à l'autre bout, à la différence de l'autopartage où l'on ramène son véhicule au point de départ. Et c'est là l'effet pervers potentiel : là où la voiture dans l'autopartage est en quelque sorte la voiture que l'on utilise quand on ne peut pas faire autrement.

Avec Autolib', il y a un risque que le transfert modal ne se fasse pas dans le bon sens, c'est-à-dire de la voiture individuelle vers la voiture partagée, mais du transport collectif, du Velib' vers Autolib'.

Deuxième effet pervers potentiel : M. DARGENT nous dit que l'on peut laisser la voiture à l'autre bout de l'agglomération et on s'en débarrasse. Mais comment revient-elle cette voiture ? Nous avons vu avec Vélib', les difficultés que l'on peut rencontrer lorsqu'on doit achalander les stations parce que les usagers font des déplacements qui ne sont pas forcément ceux que l'on a écrit sur le papier.

Et dans les calculs de comptable que reprend Claude DARGENT et dont je sais d'où ils viennent, qui font des évaluations sur les tonnes de CO2 qui seraient économisées, où sont les coûts ? Où sont les émissions de gaz carbonique qui seront liées à l'usage de ces véhicules par des jockeys pour les ramener vers les stations ? C'est un point qui visiblement n'a jamais été évalué.

Où est aussi l'évaluation des déplacements liés à ces jockeys transférant ces véhicules vers des points sur lesquels on remettra du carburant. On nous dit "véhicule propre". Il avait été question de véhicules électriques. Quand on écoute ce que disent les constructeurs automobiles, il est certain qu'à l'échéance à laquelle est envisagée la mise en place d'Autolib', il n'y aura pas de véhicules électriques.

Donc, ce sont au mieux des véhicules hybrides. Qui dit véhicules hybrides dit forcément du carburant, donc il faut bien qu'à un moment ou un autre il y ait un jockey qui transporte le véhicule jusqu'à la station service dans laquelle on mettra le carburant; ce sont là encore des déplacements automobiles supplémentaires.

Tout cela nous amène à considérer deux choses : d'une part, que la faisabilité même du projet nous paraît très largement hypothétique. Deuxièmement, que son impact environnemental mérite d'être évalué préalablement. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé avec mon groupe un vœu dans lequel il est proposé qu'une étude préalable soit effectuée sur les impacts environnementaux potentiels, qu'il s'agisse de la pollution de l'air, qu'il s'agisse de la consommation énergétique, qu'il s'agisse des émissions de gaz à effets de serre, et que l'on compare l'impact d'Autolib' avec ce que serait l'impact de l'autopartage si l'on consacrait les mêmes moyens que ce que l'on s'apprête à consacrer pour Autolib'.

Claude DARGENT dit qu'Autolib', c'est vingt fois l'autopartage. Non, ce n'est pas une multiplication simplement, c'est un concept différent. Mais, il est vrai que l'on met vingt fois plus de moyens dans Autolib' (d'après ce que l'on peut lire dans le P.I.P.P. parisien, c'est-à-dire 40 millions d'euros) que Vinci a mis dans la mise en place de l'autopartage. Si on met 40 millions d'euros aujourd'hui pour développer l'autopartage, il est évident que cela change complètement la dimension surtout si on décide, comme on s'apprête à le faire pour Autolib', de le stationner sur la chaussée.

Ce qui pendant longtemps a été un gros handicap de l'autopartage pendant la mandature précédente, c'est que nous ne pouvions développer l'auto partage que dans les parkings avec une visibilité bien moins grande et une attractivité moins grande que s'il est sur la chaussée.

Pour toutes ces raisons, nous déposons ce vœu. Je dis par avance qu'il y a un vœu de l'Exécutif qui reprend beaucoup de nos propositions et avec lequel nous sommes d'accord. Donc nous retirons notre vœu au profit de celui de l'Exécutif. On est donc dans une attitude constructive, et nous nous abstenons sur le projet de délibération concernant la constitution du syndicat intercommunal.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Mme Laurence DOUVIN a la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, il nous est demandé de voter pour créer un syndicat mixte ouvert Autolib', auquel la Ville de Paris adhérerait ainsi que les communes susceptibles d'être intéressées.

C'est une démarche qui a manqué à Vélib' lors de son lancement. Je rappelle qu'elle a coûté aux Parisiens 7 millions d'euros qu'ils n'auraient jamais dû payer et c'est bien de procéder différemment, mais la question de fond n'est pas là.

Il nous est demandé de voter pour une structure sans vraiment que l'on sache que ce qu'il y aura dedans. C'est vraiment ce que l'on appelle les yeux bandés. C'est d'ailleurs ce que Denis BAUPIN vient de dire : où est le cahier des charges ? En effet, ce n'est pas sur la forme mais sur le projet lui-même que les informations les plus élémentaires manquent.

Mme LEPETIT a tenu une réunion avec les maires d'arrondissement mais elle date déjà de trois mois et à cette réunion, à laquelle je représentais Mme KUSTER, les questions ont été plus nombreuses que les réponses.

Apparemment, la situation n'a pas vraiment évolué depuis puisque les interrogations les plus essentielles subsistent, d'abord sur les véhicules. Lancer le projet, c'est bien mais si on n'a pas les véhicules, cela s'apparente encore une fois à un coût de publicité médiatique voulant rappeler un argument de campagne. Mais cela s'arrête là. Or, il y a bien entendu un flou très complet encore aujourd'hui sur la disponibilité d'un véhicule électrique adapté qui permettrait une mise en service en 2010, comme on en parle.

On voit donc poindre les interrogations. Si ce n'est pas de l'électrique, alors est-ce que cela serait de l'hybride ? Et si c'est de l'hybride, il faut un carburant, il faut des jockeys pour déplacer les voitures. Quel serait alors le bilan énergétique ? Il serait complètement différent.

Devant toutes ces questions, Mme LEPETIT nous dit en 3e Commission que c'est un pré-projet et tout n'est pas bouclé. C'est un euphémisme. Parce que où allons-nous ? Est-ce que la priorité est clairement affichée à un véhicule électrique ou non ? Nous avons besoin de le savoir. Cela change la donne. On ne peut pas donner un blanc-seing dans ces conditions.

Autolib' est un projet intéressant et on ne peut pas jouer avec cela à colin-maillard. L'autre question est l'emplacement de la répartition des places réservées aux stations. On apprend, toujours en Commission, rien d'officiel, 500 stations de 4 places avec 2.000 voitures en surface, 200 stations avec 10 places en souterrain dans des parcs concédés ou commerciaux.

Qu'est-ce qui va se passer ? Une telle répartition va encore diminuer le nombre d'emplacements de stationnement en surface qui ont déjà été pompés par différentes réalisations. Je veux dire que là pour Autolib', il y a une alternative. Autant pour Vélib', il est normal de laisser des vélos en surface, autant pour Autolib', on peut avoir plus de places en sous-sol, ce qui est parfaitement réalisable dans la plupart des cas.

Là, nous ne savons rien. Rien n'est officiel, non plus sur les contacts qui se nouent avec des délégataires pressentis ou simplement intéressés. Nous demandons qu'à toutes nos demandes il soit d'abord répondu avant que nous puissions nous prononcer.

Nous constatons aussi que le nombre de représentants qui est proposé au comité syndical d'Autolib' est fixé au prorata du nombre de stations. La Ville de Paris a donc deux représentants. Nous avons bien compris que, comme dans "Paris Métropole", l'opposition municipale ne sera pas associée au projet. Et décidément, on se retrouve toujours avec la même méthode, que ce soit avec Autolib' ou que ce soit avec le refus ce matin d'inscrire notre proposition de délibération, dans le cadre d'une discussion qui est de vouloir faire croire aux Parisiens qu'il y a une ouverture, aux élus de l'opposition qu'ils représentent, et en fait non.

Il y a trop d'inconnu au stade où nous en sommes. Et nous ne pouvons pas cautionner en l'état un projet qui, justement parce qu'il est intéressant et justement parce qu'il est difficile à mettre en œuvre, demande manifestement qu'il soit d'abord répondu à ces interrogations.

Je veux simplement terminer en disant que notre prudence est à la mesure de l'intérêt que nous avons pour ce projet. Nous attendrons d'avoir les réponses à ces questions.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à M. Georges SARRE pour trois minutes qui vont lui permettre de présenter le vœu n° 16 présenté par le groupe M.R.C.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, je voudrais dire tout de suite que je n'interviendrai qu'une fois pour parler évidemment du vœu que nous déposons et de notre attitude à l'égard du texte de l'Exécutif.

Chers collègues, ce matin sans doute, vous avez entendu comme moi le licenciement de 800 intérimaires chez P.S.A. à Sochaux. Et nous ne sommes qu'au commencement d'une hécatombe sociale terrible dans la filière automobile.

Le devoir de la gauche dans l'opposition nationale mais aussi partout où elle est aux responsabilités est de prendre en compte cette situation grave et d'agir avec tous les leviers : celui de la commande publique en est un.

Le vœu déposé par le groupe M.R.C. n'est pas démagogique. Il ne vise à violer aucune loi ni aucun règlement et il n'appelle même pas directement à la préférence commerciale française et européenne; c'est dire si nous avons fait preuve d'esprit consensuel.

Nous ne demandons pas de retarder ni de dénaturer ce beau projet de l'Autolib' mais de veiller à ce que techniquement et au plan calendaire le marché n'aboutisse pas de fait à exclure la production française ou européenne. Les discussions que nous avons eues avec notre collègue et camarade Annick LEPETIT nous ont confirmé qu'elle est tout à fait sensible à cet argument, faisant montre de responsabilité face à la crise, et je l'en remercie.

Je sais que c'est un projet difficile à piloter dans ses dimensions techniques, financières et métropolitaines.

Nous voterons évidemment le vœu de l'Exécutif pour marquer notre solidarité avec ce projet et ceux qui le pilotent.

Toutefois, le vœu du M.R.C. va plus loin. C'est manifeste et c'est pour cela que je le présente et que je le maintiens.

Il en va de notre industrie automobile, il en va de la lutte contre le chômage et la misère, et je conclurai en disant que ces deux vœux ne sont pas antinomiques mais complémentaires.

C'est pourquoi j'invite à voter massivement pour ces deux vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Annick LEPETIT va répondre à l'ensemble des intervenants et donner la position de l'Exécutif sur les vœux qui restent en présence.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Brièvement, bien que ce soit toujours compliqué d'intervenir brièvement sur des projets nouveaux, je vais essayer de respecter le temps de parole.

Le passage en Conseil de Paris de ce projet de délibération, qui demande l'approbation du principe de l'adhésion de la commune de Paris à ce syndicat, et bien sûr qui entérine les projets de statuts, s'inscrit dans la continuité d'une série de rencontres que nous avons menées avec Pierre MANSAT, qui ont eu lieu avec les communes du coeur de l'agglomération.

Ces rencontres ont permis de présenter le pré projet Autolib' et de s'entendre bien évidemment sur les suites à donner.

Nous avons décidé, avec le Maire de Paris, que ce projet, et c'est pour cela que je l'ai appelé pré projet, était d'autant plus intéressant s'il était porté par les communes du coeur d'agglomération de l'Ile-de-France.

Tout simplement parce que nous pensons que les déplacements concernent tout autant les Parisiens que les Franciliens. On discutait des transports collectifs tout à l'heure, nous le pensons pour l'ensemble des déplacements.

Nous le pensons aussi bien évidemment lorsque nous menons le prolongement du T3. Nous le savons, toute cette mobilité concerne aussi bien les Parisiens que les Franciliens.

Nous portons ce projet conjointement avec des communes du coeur de l'agglomération, cela représente à peu près 80 communes. A ce jour, une cinquantaine ont répondu favorablement.

Pour ce faire, et vous le savez, nous avons besoin d'une structure juridique. C'est pourquoi nous avons décidé de créer un syndicat mixte ouvert au sein duquel les communes, comme celle de Paris, nous sommes les premiers à passer ce projet de délibération, devront adhérer à ce syndicat.

Par la suite, dès que le Conseil de Paris aura approuvé ce projet de délibération, le Maire de Paris adressera un courrier aux Maires des communes intéressées pour qu'ils puissent à leur tour saisir leur Conseil municipal et leur proposer d'adhérer au syndicat mixte pour que nous puissions, une fois le syndicat mixte créé, travailler sur la définition précise du cahier des charges, lequel donnera lieu au lancement d'un appel d'offres.

Ce lancement, je le souhaite, pourrait intervenir en avril ou mai 2009, ce qui permettrait, après la période de réception des candidatures, de désigner un candidat Autolib' d'ici l'été 2010.

Je ne vais pas rentrer dans les détails sur la structure même du syndicat, puisque c'est inscrit dans le projet de délibération. Je souhaite néanmoins répondre au vœu et dire à Georges SARRE que, bien évidemment, je partage sa préoccupation, lui dire qu'il est vrai qu'Autolib' représente à la fois une incitation extrêmement forte mais également un véritable défi pour l'industrie automobile et un levier important, j'en suis certaine, pour le développement de la voiture électrique.

On peut le regretter mais c'est ainsi : nous avons un certain retard en France ainsi qu'en Europe par rapport à d'autres pays. Mais je sais aussi qu'un constructeur français, sans le citer, a récemment lancé un marché de véhicules électriques en Israël.

A partir du moment où des constructeurs sont capables de répondre sur des marchés étrangers, je ne vois pas pourquoi ils ne le seraient pas sur un marché français et en l'occurrence un marché francilien.

Il est vrai que le parc de voitures que nous mettrons à disposition est énorme. A partir du moment où il est important, il incite forcément encore plus les constructeurs, quels qu'ils soient, à travailler.

Depuis la campagne municipale, depuis le moment où le Maire de Paris a parlé de ce projet, depuis que nous avons élaboré un calendrier et dit que nous souhaitons porter ce projet de façon commune avec les autres municipalités franciliennes, je remarque que des constructeurs et notamment des constructeurs français sont très intéressés par ce projet.

De la même manière, j'en profite pour dire à Denis BAUPIN que le projet Autolib' ne vient pas du tout concurrencer "Auto partage". Là aussi, même si je sais tout ce qui a été fait en faveur d'"Auto partage", il n'empêche que, jusqu'à présent, "Auto partage" restait assez confidentiel.

Nous avons vu fleurir un certain nombre d'articles sur "Auto partage" depuis que nous avons annoncé le lancement d'Autolib'.

Cela signifie qu'au bout du compte, ce projet est plutôt incitateur que concurrentiel. Je voudrais rassurer l'un et l'autre sur notre volonté, bien au contraire, d'aller de l'avant.

Le vœu que nous proposons est un vœu de l'Exécutif municipal, bien sûr. Je crois qu'il reprend dans ses considérants un certain nombre d'éléments mais aussi dans ses propositions, je crois qu'il pourra apporter satisfaction, notamment à Denis BAUPIN, puisque nous mentionnons qu'une attention particulière sera portée auprès des services d'"Auto partage".

Je voudrais insister, en dehors de ce vœu, sur le fait que le projet Autolib' est un projet de service public, puisque nous rendons un service à nos concitoyens.

La différence qu'il a avec "Auto partage" c'est que, certes, il est porté par l'ensemble des communes franciliennes mais aussi que les utilisateurs pourront prendre la voiture à un endroit et la laisser à un autre endroit. C'est toute la différence avec "Auto partage".

Si, bien évidemment, mais ce sera à envisager dans le cadre du travail qui sera fourni par le syndicat mixte, si un jour nous n'arrivons pas à répondre à la totalité de la demande par exemple, pourquoi ne pas orienter des utilisateurs vers "Auto partage" ou vers des stations de taxi car ce n'est pas non plus un projet qui vient à l'encontre des taxis.

J'espère pouvoir rassurer les uns et les autres. Je souhaite dire à Mme DOUVIN que s'il existe un flou sur les véhicules, ce n'est pas de la teneur de la Mairie de Paris.

Encore une fois, je souhaite que l'on aille plus vite sur les véhicules électriques mais je ne peux pas aujourd'hui totalement fermer la porte et vous dire que ce sera totalement électrique.

Je laisse la porte ouverte, bien qu'au travers du cahier des charges, nous devons bien évidemment énoncer un certain nombre de précisions pour avoir des réponses à notre appel d'offres extrêmement intéressantes.

Le flou, Madame DOUVIN, vous ne l'avez pas concernant les communes. Aujourd'hui, une cinquantaine de communes ont répondu favorablement à notre sollicitation. Encore une fois, je souhaite que ce soit un projet métropolitain que nous portons aussi avec Pierre MANSAT.

Deuxièmement, vous ne pouvez pas nous faire le reproche de ne pas être totalement exhaustifs sur toutes les questions que vous posez car ce projet n'est pas fini.

Nous espérons bien évidemment que toutes les communes viendront dans ce projet. Nous espérons également avoir le soutien de la Région. Pour cela, nous nous employons bien évidemment à leur apporter un maximum de réponses.

Concernant le financement, vous avez des réponses dans le projet de délibération, notamment sur l'installation des stations en tant que telles et bien sûr sur le syndicat mixte. La Ville de Paris aura forcément un nombre de voix extrêmement représentatif puisque c'est à proportion du nombre de stations construites, donc on peut imaginer que, dans Paris, elles seront les plus nombreuses.

Enfin, Madame DOUVIN, vous avez remarqué que le vœu proposé par l'Exécutif retient une de vos inquiétudes, celle que les élus d'opposition ne seraient pas mis dans la boucle - si je puis m'exprimer de cette façon un peu familière -, puisque, à la demande notamment du groupe "Les Verts", nous avons écrit qu'un comité d'information et de suivi du projet Autolib', interne à la Ville, comprenant des représentants de chaque groupe du Conseil de Paris, sera mis en place.

A partir du moment où l'on s'adresse à chaque groupe du Conseil de Paris, on s'adresse bien évidemment aux élus de l'opposition.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, c'est vrai, je suis longue, mais c'est un sujet passionnant et nous n'avons pas fini d'en parler. Je voudrais convaincre Mme DOUVIN et le groupe U.M.P.P.A. qu'un certain nombre de communes nous ont répondu, assez tôt d'ailleurs, favorablement et qui sont des communes dirigées par des maires U.M.P. Par conséquent, vous devriez leur faire confiance. S'ils répondent à notre projet pour s'en emparer eux-mêmes, c'est qu'a priori, ils y voient plutôt des avantages que des inconvénients.

J'espère que le vœu proposé par l'Exécutif répondra à l'ensemble des sollicitations, voire aux inquiétudes émises et que je peux comprendre à ce stade.

Il est évident, encore une fois, que ce projet n'est pas bouclé mais qu'il faut mettre la première pierre. Et la première pierre, c'est bien évidemment la création du syndicat mixte ouvert.

Concernant le vœu présenté par Georges SARRE, j'entends bien ses préoccupations, j'essaie bien évidemment d'y répondre.

Je voudrais que M. SARRE comprenne qu'il est difficile d'émettre un avis favorable sur le vœu qu'il propose, dans la mesure où on ne peut pas demander d'adapter le calendrier du projet Autolib', même si, dans la presse, on nous reproche qu'il ait déjà pris du retard, à celui de constructeurs spécifiques.

Mais nous avançons ensemble et je suis certaine... je crois même avoir quelques informations, mais qui sont là des bruits, que certains constructeurs français mettraient les bouches doubles pour justement pouvoir être au rendez-vous.

Il est évident que l'on ne peut pas passer son temps à s'attendre. Et, si nous avons décidé, parce que ce sont des choses que j'avais déjà entendues à propos de Vélib', à propos du tramway, ou à propos d'ailleurs de la politique menée par Denis BAUPIN sur les couloirs en site propre, si nous attendions à chaque fois que tout soit au rendez-vous ou que tout soit nickel chrome pour lancer un projet, je pense que nous n'y arriverions jamais. Donc, je crois que le projet que nous portons va, au contraire, permettre aux uns et aux autres d'avancer un peu plus rapidement.

C'est pour cela, Monsieur le Maire, que je demanderai bien sûr aux conseillers de Paris de voter le projet de délibération mais aussi le vœu proposé par l'Exécutif municipal.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces explications très complètes et très claires.

Le vœu n° 15 a été retiré par le groupe "Les Verts", au bénéfice du vœu n° 15 bis. J'ai bien noté les demandes d'explication de vote, j'y reviens dans un instant.

Est-ce que le vœu n° 16 est maintenu, cher Georges SARRE ?

Oui.

Avec un avis donc un peu réservé de l'Exécutif, on va dire ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Oui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - D'accord.

Pour une explication de vote : Mme CUIGNACHE-GALLOIS, qui avait accepté de retirer son intervention, Alain LHOSTIS pour le groupe communiste et Denis BAUPIN pour le groupe "Les Verts".

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Oui, Monsieur le Maire.

Accepter la création de ce syndicat mixte, c'est quasiment accepter le projet, parce qu'on sait bien qu'une fois le processus enclenché, il sera quasiment impossible de le stopper.

Nous ne sommes pas contre le principe d'Autolib'. L'idée de la création d'une nouvelle offre de transport pour des personnes qui ne peuvent pas avoir de voiture particulière ne peut que nous convenir, du moment qu'on ne les en empêche pas.

Plus de mobilité, plus de choix, plus de liberté, oui, bien sûr. Mais, pour autant, et malgré les informations que l'on vient d'avoir, il nous semble qu'en l'état actuel, il est difficile pour nous d'émettre un avis raisonnable sur la question parce que la technologie retenue n'est pas encore déterminée et qu'elle constitue pourtant un des intérêts essentiels du projet. Et surtout parce que, sous couvert de créer une nouvelle offre de transport, elle va considérablement porter atteinte à l'offre de stationnement, déjà extrêmement réduite. On a évoqué 2.000 places de stationnement en moins en surface et beaucoup en souterrain ; je dois dire que le chiffre m'échappe, mais il est considérable.

Une nouvelle offre de transports, oui, mais empêcher la possession de voiture individuelle, non.

Dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. Alain LHOSTIS a la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Le groupe communiste est favorable à l'adoption du projet de délibération et au projet Autolib', mais, parallèlement, il s'associe au vœu de Georges SARRE.

En faisant cela, puisque vous vous êtes tous réjouis unanimement, si j'ai bien cru comprendre, sur ces bancs pour l'élection du Président OBAMA, lui, au moins, quand il décide de dégager des moyens pour l'industrie automobile, il désigne l'industrie automobile des Etats-Unis.

Je ne vois pas pourquoi, avec toutes les précautions qui ont été prises par Georges SARRE et le groupe M.R.C. dans leur vœu, nous ne nous engagerions pas sur une même voie. C'est pour cela que nous voterons le vœu maintenu n° 16.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Denis BAUPIN ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Cela tombe bien que j'intervienne après Alain LHOSTIS pour dire pourquoi nous ne votons pas le vœu n° 16.

Il a un mérite, c'est qu'il permet de mettre en évidence à quel point les constructeurs français sont à la remorque et n'ont pas anticipé les évolutions nécessaires. Et on ne se réjouit pas des conséquences sociales de ces évolutions.

Mais c'est parce que, depuis des années, on a refusé de mettre des contraintes sur les constructeurs automobiles français, comme cela nous est proposé, encore une fois, au travers de ce vœu, que ces constructeurs ne se sont jamais adaptés.

Et il y a une grosse différence, Monsieur LHOSTIS, avec ce que fait Barack OBAMA, aux Etats-Unis : Barack OBAMA lie les aides qui sont apportées aux constructeurs automobiles américains à une évolution sur les véhicules qui sont produits. C'est une grosse différence avec ce qui se passe en France, où le plan de relance, lui, attribue des aides aux constructeurs automobiles sans les conditionner à une évolution.

Si on pense qu'Autolib', ce qui n'est pas forcément notre cas, va dans le bon sens pour aller dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, on ne peut pas attendre. On peut négocier avec les constructeurs automobiles, on ne peut pas négocier avec le climat ! Le climat va se modifier. On a intérêt à faire évoluer les choses rapidement.

Décider de retarder la mise en œuvre de politiques dont on juge qu'elles sont nécessaires en attendant que les constructeurs automobiles s'adaptent alors qu'ils ne s'adaptent jamais, ce n'est pas la bonne solution !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous allons passer aux opérations de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 7).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe M.R.C. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 65).

Désignation de Conseillers de Paris au sein de la Mission d'information et d'évaluation sur l'engagement de la collectivité parisienne, en complément de ses partenaires (en particulier la Caisse d'allocations familiales) auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans (suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je suis en mesure de vous annoncer les résultats de ce scrutin.

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 31

Non participation au vote : 132

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Pour : 30

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 1).

Chers collègues, la séance est suspendue.

Elle reprendra demain à 9 heures, avec un débat organisé sur le Plan départemental d'insertion dans le cadre du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Je remercie les fonctionnaires de la séance d'être restés jusqu'au bout.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 2 février 2008 à vingt heures quarante-cinq minutes, est reprise le mardi 3 février 2008 à dix heures trente minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

2009, DU 30 - Suppression de 3 ZAC : ZAC "Alésia Montsouris" (14e), ZAC "Vaugirard" (15e) et ZAC "Porte d'Asnières" (17e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DU 30 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 38 bis, c'est pourquoi je donne la parole à Anne HIDALGO.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération qui concerne la fin de trois opérations de Z.A.C. : Alésia Montsouris, Vaugirard et Porte d'Asnières.

Sensibles aux arguments du Conseil et du Maire du 14e arrondissement, il se trouve que pour la Z.A.C. "Alésia Montsouris" il nous est difficile de clôturer l'opération car il y a encore un certain nombre d'enseignements à tirer et de réunions à tenir.

S'il y avait une clôture de cette Z.A.C. aujourd'hui, cela pourrait porter préjudice, notamment aux intérêts de la Ville. L'amendement vise à sortir de ce projet de délibération la Z.A.C. "Montsouris" et maintenir bien évidemment "Vaugirard" et "Asnières".

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 38 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 38 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 30 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DU 30).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au classement des stades Léo Lagrange et Louis Lumière en zone urbaine verte.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 39 dans le fascicule déposé par le groupe "Les Verts" concernant les stades Léo Lagrange et Louis Lumière.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du prolongement du tramway des Maréchaux T3 à l'Est et au Nord, il a été envisagé de localiser l'atelier de remisage et de maintenance des tramways au niveau des stades Léo Lagrange et Louis Lumière.

Deux réserves ont ainsi été créées à cet effet et les deux stades ont été déclassés de zone urbaine verte U.V. en zone urbaine générale U.G.

L'atelier de remisage et de maintenance des tramways étant finalement localisé sous le stade Jules Ladoumègue dans le 19e arrondissement, plus rien ne justifie le maintien en zone U.G. des stades Léo Lagrange et Louis Lumière.

Dans le dossier d'enquête publique relatif à l'extension du tramway T3, il est indiqué : "Le zonage U.G. inscrit dans le P.L.U. approuvé sur les stades Léo Lagrange et Louis Lumière n'étant plus justifié, la Ville de Paris engagera prochainement une modification du P.L.U. dans les 12e et 20e arrondissements afin d'intégrer ces deux terrains d'une surface totale de plus de dix hectares dans la zone U.V. qui a vocation à couvrir les stades de la couronne parisienne".

Or, dans l'enquête publique relative à la modification du P.L.U., les stades Léo Lagrange et Louis Lumière apparaissent toujours en zone U.G.

C'est pourquoi nous proposons que, dans le cadre de la modification du P.L.U., la Ville de Paris engage sans tarder le reclassement en zone verte U.V. de ces deux stades Léo Lagrange et Louis Lumière comme elle s'y est engagée.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Christophe NAJDOVSKI a bien rappelé le contexte. L'enquête publique de modification du P.L.U. s'est achevée hier.

Ce projet comprenait peu de modifications de zonage. Pour nous, se prononcer aujourd'hui sur un classement en zone urbaine verte pour les stades Léo Lagrange et Louis Lumière serait prématuré.

Les demandes qui auront pu être examinées en ce sens sur les registres ou auprès de la Présidente de la commission d'enquête seront examinées en lien avec les deux mairies d'arrondissement concernées et discutées s'il y a lieu lorsque nous soumettrons les projets de modification du P.L.U. au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris.

Pour le stade Louis Lumière, situé entre le G.P.R.U. Porte de Montreuil et la cité Python Duvernois, le changement de zonage semble prématuré alors que les projets sur tout ce secteur du 20e arrondissement ne sont pas aujourd'hui totalement stabilisés.

En accord avec la mairie du 20e arrondissement, le zonage du stade Louis Lumière sera réexaminé dans le cadre d'une modification du P.L.U. que l'on en engagera sur le G.P.R.U. de la Porte de Montreuil et dont le périmètre pourra être étendu au stade Louis Lumière et à la cité Python Duvernois.

Par exemple, on ne peut pas construire un équipement comme une crèche en zone U.V., ce serait tout de même un problème. Mieux vaut finaliser le projet urbain puis adapter le zonage en conséquence.

Pour le stade Léo Lagrange, il y a aujourd'hui un projet de construction d'un centre de logements d'hébergement d'urgence destiné à loger des migrants durant les travaux effectués dans leur foyer d'accueil pour une durée de cinq ans.

Le stade Léo Lagrange, dont une partie est en tout état de cause protégée car située en site classé est aussi dans le prolongement du périmètre d'étude Bercy Charenton.

Là aussi, en accord avec la mairie et la Maire du 12e arrondissement, il nous semblait prématuré de décider aujourd'hui de cette modification de zonage, bien que ces modifications viendront, on en a bien conscience et on travaillera avec les mairies d'arrondissement concernées.

Je demande à mon collègue Christophe NAJDOVSKI le retrait de ce vœu. Dans le cas contraire, je le rejeterai pour les raisons que je viens d'évoquer.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, quelle est votre réponse à cet appel au retrait ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je prends acte de cette réponse et du fait que ces stades ont vocation à terme à revenir dans la zone urbaine verte.

Je retire bien volontiers le vœu tout en considérant qu'à terme, le retour en zone U.V. sera réalisé.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une aide d'urgence de 800.000 euros aux départements sinistrés du Sud-Ouest de la France frappés par la tempête.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 40 du groupe U.M.P.P.A. et n° 40 bis de l'Exécutif concernant les départements du sud-ouest de la France frappés par la tempête.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour une minute.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, la tempête qui s'est déclenchée le 24 janvier dans les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est une tempête de très grande ampleur qui a provoqué la mort de huit personnes, a dévasté ces départements, a porté une atteinte irréparable à la sylviculture, qui est un secteur particulièrement touché dans ces départements alors que c'est un secteur qui est déjà affaibli par la crise économique, et notamment la crise dans le bâtiment.

C'est une tradition de la Ville de Paris, qui honore notre Capitale, que de manifester sa solidarité lorsque de tels événements se produisent. Nous proposons donc qu'une aide financière d'urgence de 800.000 euros soit débloquée pour ces départements.

Je vois qu'un vœu n° 40 bis de l'Exécutif a été déposé.

Il est plein de bonnes intentions mais il n'articule aucun soutien financier. Je dirai que ce n'est pas conforme à notre tradition et je souhaite que l'on prenne dès aujourd'hui un engagement financier à l'égard de ces départements sinistrés.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je remercie M. LEGARET d'avoir rappelé la tradition de notre Ville, la tradition est importante, mais le pragmatisme aussi.

Il se trouve que le Maire de Paris, connaissant bien un certain nombre de présidents de conseils généraux touchés par cette terrible tempête, les a appelés dès le lendemain, a pris contacts avec eux, a proposé bien sûr le soutien financier et logistique de la Ville. Les collectivités, les présidents des Conseils généraux notamment, et un certain nombre d'autres collectivités ont indiqué au Maire de Paris qu'elles souhaitaient arrêter leurs propres dispositifs de soutien aux communes sinistrées sur la base d'une évaluation précise des besoins exprimés, ce qui nous paraît d'ailleurs tout à fait pragmatique et intelligent. Sur la base de cette estimation, elles solliciteront l'aide de la Ville de Paris.

Donc, le vœu que je présente en substitution, je l'espère, si le groupe U.M.P.P.A. accepte de retirer le sien, exprime la volonté de Paris de s'engager de façon solidaire à l'égard des collectivités et des habitants qui ont effectivement subi des dommages considérables, dès lors que les besoins précis auront été évalués, à la fois sur l'aide financière d'urgence qui sera votée par le Conseil de Paris lors de la prochaine séance, et aussi en matière de soutien logistique.

Je demande à M. LEGARET de bien vouloir accepter le vœu que nous proposons, qui correspond aux échanges que le Maire a eus avec les différents présidents des collectivités concernées.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Compte tenu des explications de Mme HIDALGO, est-ce que le groupe U.M.P.P.A. retire son vœu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous le maintenons pour deux raisons. La première est que si la sollicitude du Maire n'était pas feinte, il aurait dû normalement en faire état dès l'ouverture de la séance comme c'est la tradition d'ailleurs.

Deuxièmement, si je comprends bien, le désaccord entre l'Exécutif et notre groupe porte sur un seul point, qui consisterait à considérer que nous avons raison trop tôt, ce qui nous arrive souvent. Nous sommes fiers d'avoir raison trop tôt et nous maintenons pour cette raison notre vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - D'abord, le Maire présentera à l'ouverture de la prochaine séance la proposition de la Ville de Paris.

J'invite M. LEGARET, qui est quand même soucieux d'une bonne gestion des deniers publics, à appeler peut-être le président du Conseil général des Landes, et il entendra de lui-même l'accord qu'il a conclu avec le Maire de Paris, à savoir : évaluons d'abord et merci à la Ville de Paris d'être soucieuse, comme toujours, de la solidarité à la fois sur le territoire national et à l'extérieur du territoire national mais de façon très pragmatique.

Je vois que M. LEGARET s'intéresse beaucoup au Sud-ouest, nous aussi, mais nous le faisons pragmatiquement et raisonnablement, et en tenant compte de ce que nous disent nos collègues en responsabilité dans ces collectivités.

Je propose de voter contre le vœu de l'U.M.P.P.A.

M. Jean-François LAMOUR. - Arrêtez de ramer.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 24).

2009, DLH 37 - Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 218-220 bis, rue de la Croix Nivert (15e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 37 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 41, et le groupe U.M.P.P.A. le vœu n° 42.

Il s'agit de la location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble communal situé 218-220 bis, rue de la Croix Nivert, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY pour cinq minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce lieu, communément appelé les boxes de Paris, est bien connu des habitants du 15e sud, et permettez-moi de vous dire, ce projet de délibération est particulièrement mal ficelé pour trois raisons.

La première est qu'encore une fois, la Ville de Paris agit dans la précipitation, dans un souci d'affichage et comme dit la morale de La Fontaine : "Rien ne sert de courir, il faut partir à point".

En l'occurrence, le projet de délibération qui nous a été présenté en Conseil d'arrondissement avait fait un oubli concernant le projet de crèche. Je constate par l'amendement technique que cet oubli est réparé et donc nous voterons cet amendement.

Il est mal ficelé dans un deuxième temps parce qu'il y a une vraie problématique dans ce quartier, c'est le stationnement.

Les boxes de Paris contenaient plus de 600 places, permettant à de nombreux riverains de trouver un emplacement pour leur voiture, ce qui devrait sensibiliser nos collègues du groupe "Les Verts".

Nous allons aussi être amenés à devoir faire face à un afflux massif d'automobiles dans ce quartier, non seulement du fait des salons, mais également des bureaux prévus dans la tour Triangle, du rapprochement des états-majors des armées à Balard, et tous les usagers de ces équipements ne viendront pas forcément en transports en commun, en tout cas en ce qui concerne ceux résidant dans la petite et moyenne couronne.

Voilà, nous sommes de nouveau confrontés à cette volonté absolue d'exclure l'automobile de Paris et d'exclure a fortiori les habitants, les Parisiens qui ont une automobile et qui utilisaient les boxes de Paris pour stationner.

Il est mal ficelé, enfin, c'est mon troisième point, sur la question du logement social. Le Maire de Paris s'est engagé au début de cette mandature à ce qu'un tiers des logements sociaux soient prévus pour les classes moyennes, notamment à travers des logements P.L.S. Un tiers, au-delà d'une promesse électorale, c'est un engagement. Nous avons à cœur, les élus du groupe U.M.P.P.A., en particulier les élus du 15e, à ce que cette proportion soit respectée, voire même encouragée ou dépassée, le 15e arrondissement étant particulièrement visé par cette proportion.

J'entends évidemment les élus de gauche du 15e arrondissement et M. DARGENT nous a fait une très belle démonstration au Conseil d'arrondissement en disant : "Suivant les chiffres du 15e arrondissement, les demandeurs de logements sociaux éligibles au logement social et très social représentent une large majorité, voire 60 % à 70 %".

Mathématiquement, si ces demandeurs représentent entre 60 % et 70 %, par exemple 66 %, cela fait deux tiers et a contrario, il reste un tiers de demandeurs éligibles au logement intermédiaire. Nous retrouvons donc cette proportion et nous y sommes très attachés.

Forts de ces trois constatations, nous avons déposé un vœu qui demande que le Maire de Paris sollicite la R.I.V.P. pour que la proportion d'un tiers de logement intermédiaire de type P.L.S. soit respectée. Egalement, pour qu'un parking en sous-sol, dont au moins 100 places de stationnement seraient à destination des riverains qui sont en nombre très important demandeurs de place de stationnement, soit respectée.

J'ajoute à cela que ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation en ce qui concerne le stationnement avec les riverains utilisateurs des boxes de Paris. Aucune concertation ! Les riverains sont très mobilisés et perplexes par rapport à ce projet et nous sommes fiers de relayer leurs demandes par ce vœu rattaché au DLH 37.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A.)

et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Si je comprends bien l'intervenant, après tout, ce qui est prioritaire, c'est la voiture et pas le logement. Le grand souci local c'est de garder sa place de stationnement...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Ne caricaturez pas.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - ... et pas tellement de construire du logement social.

Je réaffirme la volonté de la Ville de construire du logement social dans le 15e arrondissement sur cet emplacement, comme je réaffirme la volonté de la Ville de construire une crèche. Car bien évidemment, sur ce lieu, la réalisation d'une crèche a été envisagée dès le début.

L'amendement de l'Exécutif ne porte que sur la séparation technique des espaces pour des problèmes juridiques et urbanistiques. Mais bien évidemment, la crèche est prévue.

En ce qui concerne la répartition de la programmation, d'abord nous n'en sommes pas à ce stade-là, puisque nous en sommes simplement au transfert d'un bail emphytéotique à la R.I.V.P. qui fera l'étude appropriée. Il revient à la Ville de Paris, comme toujours et pas au bailleur, de faire la programmation.

Bien évidemment, nous ne sommes pas contre le logement P.L.S. Nous avons des engagements que nous respectons. Et nous les respectons dans le cadre général du territoire parisien, avec l'objectif, fixé en collaboration avec l'Etat, qui nous donne un chiffre effectivement à ne pas dépasser ; je le regrette parfois d'ailleurs, au-delà d'un objectif que nous avons déterminé.

Sur ce programme, il y aura une partie de logements P.L.S. Je ne sais pas s'il y en aura un tiers, c'est trop tôt pour le dire. Sachez qu'il y aura du logement P.L.S.

Quant aux places de parking, nous regarderons sur le plan technique comment les choses sont réalisables et économiquement viables, bien évidemment.

Je suis donc au regret de rejeter votre vœu, non pas que les choses ne sont pas prises en compte, notamment en ce qui concerne la crèche, vous l'avez compris. En ce qui concerne du P.L.S., il y aura une partie du P.L.S., a priori pas 30 % mais plutôt 20 ou 25 %, ce qui est la règle de répartition sur le territoire parisien.

Le P.L.S. finance plusieurs choses : le logement familial et aussi le logement étudiants et nous avons une enveloppe globale sur le territoire parisien, nous avons un objectif quantitatif. Donc, nous ne pouvons pas faire un tiers de logements sociaux en P.L.S. et le logement P.L.S. étudiants ; les crédits que nous donne l'Etat ne sont pas suffisants. Je le regrette !

Je regrette, mais nous voterons contre votre vœu et je vous propose de voter l'amendement de l'Exécutif n° 41.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - On n'a aucune réponse !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - M. Christophe NAJDOVSKI souhaitait dire un mot sur la crèche.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour dire que l'objectif de la Ville, pour ce qui concerne la crèche, est bien effectivement la réalisation d'une crèche de 66 berceaux, donc d'un équipement de grande capacité sur le site, sachant que c'est un programme mixte, donc qu'il doit être défini conjointement avec le programme de logements.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

M. MENGUY souhaite peut-être faire une explication de vote ? C'est bien cela ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Parfaitement, Monsieur le Maire, une explication de vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Donc, vous avez la parole, Monsieur MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - J'invite tous mes collègues à voter ce vœu.

Monsieur MANO, vous dites que, si vous comprenez bien, nous préférons la voiture au logement social.

Je vous confirme, vous ne comprenez vraiment pas ce que l'on veut.

Mais l'harmonie et la mixité sociale doivent être équilibrées pour toutes et tous.

Avec vous, c'est toujours trop tôt ou trop tard. C'est-à-dire que c'est trop tôt pour la répartition et quand cela arrive, c'est trop tard. Je vous rappelle a fortiori également que la répartition doit se faire en concertation avec le maire d'arrondissement. On attend toujours que l'engagement... alors, vous parlez du chiffre en fonction de l'Etat, mais c'est un engagement du Maire de Paris et je n'imagine pas que vous ne souhaitiez pas respecter les engagements du Maire de Paris. En tout cas, nous, nous y sommes très vigilants et n'essayez pas de toujours comprendre de travers ce que l'on veut ! Nous voulons que la mixité sociale soit respectée, juste et équilibrée, mais que tous les Parisiennes et les Parisiens puissent vivre au quotidien tranquillement, sereinement, sans se demander quelle décision unilatérale va encore leur tomber sur la tête par la Ville de Paris.

Donc, nous voterons ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 41 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

L'amendement n° 41 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 37 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DLH 37).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au relogement des familles de la rue de la Banque.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 43 dans le fascicule déposé par le groupe communiste, qui a trait au relogement des familles de la rue de la Banque.

La parole est à M. le Président BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte en effet sur le relogement des familles de la rue de la Banque. Vous savez que, contrairement à ses engagements, l'Etat n'a pas relogé les familles de la rue de la Banque dans le 2e arrondissement. L'Etat ne l'a pas fait, alors même que la Ministre de Logement avait conclu un accord avec leurs représentants en décembre 2008, ce qui fait qu'un nouveau mouvement est apparu rue de la Banque.

Ce vœu vise à ce que le Maire de Paris interpelle la Ministre du Logement sur le décalage qu'il y a entre les engagements qui avaient été pris et la réalité du relogement des familles de la rue de la Banque qui tarde terriblement.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BROSSAT, je constate comme vous que l'Etat, qui s'est peut-être précipitamment engagé sur un chiffre extrêmement important de relogement, sur une ligne déterminée, sur le territoire parisien, est en difficulté.

Je le regrette et nous soutiendrons les familles vis-à-vis de l'Etat qui n'a pas respecté ses engagements.

Mais, en même temps, je pense qu'il y a là - et c'est la démonstration - des engagements peut-être irrationnels, que je considère qu'il n'est pas souhaitable de suivre, car effectivement, si les uns et les autres sont légitimes dans leur démarche de défendre des familles, il ne me semble pas de bonne procédure et de bon procédé d'accepter de recevoir un certain nombre de listes pour reloger des gens super-prioritaires quand on a 100.000 demandeurs.

Je crois que la Ville de Paris a engagé des débats sous une forme différente et, par la politique que nous menons, qui rend visibles nos priorités notamment de relogement de l'insalubrité, notamment de relogement des familles sorties des hôtels meublés par le "louez solidaire", démontre la capacité de la Ville de Paris à répondre aux attentes des organisations qui défendent les demandeurs, sans pour autant entrer dans le piège - car, me semble-t-il, c'est un piège - de la liste prédéterminée.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 25).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'application de la loi de réquisition.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 44 dans le fascicule qui émane également du groupe communiste et a trait à l'application de la loi de réquisition.

La parole est à M. le Président BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Gouvernement a rappelé à plusieurs reprises ces derniers temps qu'il voulait faire du logement une grande cause nationale. Or, force est de constater qu'on en est loin, que le budget du logement a baissé de 7 % et que les difficultés en matière de logement s'accroissent.

Dans ce contexte, l'existence à Paris et ailleurs de logements vacants apparaît comme une véritable provocation et narquois, d'une certaine manière, les familles de mal logés. D'ailleurs, les chiffres du mal-logement viennent de tomber ce matin, suite à un rapport de la Fondation Abbé Pierre, montrant que les difficultés en matière de logement continuent à progresser.

Ce vœu vise donc à ce que le Maire de Paris interpelle M. le Préfet de Paris, afin que la loi visant à réquisitionner les logements vides puisse être enfin appliquée.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est bien volontiers que je répondrais favorablement, mais c'est une demande que nous réitérons très régulièrement. Le Maire de Paris a écrit plusieurs fois à ce sujet. Peut-être faut-il qu'il le fasse encore.

Mais, compte tenu de la crise du logement, d'ailleurs c'est aujourd'hui la journée de la Fondation Abbé Pierre qui met en avant la situation du mal-logement dans ce pays qui, au lieu d'ailleurs, d'aller dans le bon sens, se dégrade plutôt, compte tenu de ce contexte, le Maire, bien évidemment, réitérera vis-à-vis du Gouvernement et du Préfet sa demande de réquisition.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Dans ces conditions, je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 26).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Conseil du patrimoine.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 45 dans le fascicule du groupe U.M.P.P.A. qui concerne le Conseil du patrimoine et la parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne le Conseil du patrimoine puisqu'il a vu en 2001 le champ de ses missions étendu et que le principe d'une présentation annuelle de ses activités au Conseil a été adopté.

Nous constatons que le calendrier de ses communications est tout à fait inexistant. Il est aussi important de considérer que l'adjoint au Maire chargé du logement devait nous donner l'assurance qu'il y aurait une information à propos des biens qui restent à vendre et le statut des locataires. Aucune de ces promesses n'ayant reçu d'exécution, nous émettons donc le vœu qu'une communication soit consacrée dans les toutes prochaines séances du Conseil de Paris aux activités du Conseil du patrimoine, sans être d'ailleurs exclusive de la réunion dont j'ai parlé, spécifique de la 8e Commission sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est avec plaisir que nous donnerons une suite favorable au vœu qui nous est présenté, car oui il y aura un rapport devant le Conseil de Paris du Conseil du patrimoine.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Dans ces conditions, je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 27).

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux terres de la ferme de la Haye à Flins-sur-Seine et aux Mureaux, et au développement de l'agriculture bio.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 46 dans le fascicule du groupe "Les Verts" et au n° 46 bis de l'Exécutif sur les terrains dit de la ferme de la Haye situés dans les Yvelines.

La parole est au Président GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces terrains, la Ville les connaît bien puisque ce sont des terrains qui, il y a encore quelques années, appartenaient à la Ville de Paris et qui ont été cédés à celle des Mureaux pour au départ y faire des terrains agricoles, et en particulier suite à un vote de la Région Ile-de-France des terrains consacrés à l'agriculture biologique.

Manifestement il y a un certain nombre de gens qui n'ont pas intégré l'urgence écologique dans laquelle nous nous trouvons et qui ont mal compris les leçons du Grenelle de l'Environnement. Je pense particulièrement à M. Pierre BEDIER qui préside le Conseil général des Yvelines, et qui a eu comme très mauvaise idée de vouloir utiliser ces terres, où il y a des puits de captage d'eau potable très importants pour notre Région, pour en faire un circuit de Formule 1.

Faire un circuit de Formule 1 à une époque où l'on remet en cause la civilisation de l'automobile, qui nous a conduits dans la situation où nous nous retrouvons aujourd'hui, est une absurdité, d'autant plus que la F1 va très mal, et nous nous en réjouissons, puisque le Grand prix de France a été supprimé, celui du Canada l'a été aussi, que Honda se retire de la Formule 1, que l'un des principaux sponsors de Renault se retire et que nous pouvons espérer à court ou moyen termes la fin de cette aberration que sont des courses de voitures automobiles en France et ailleurs.

Donc, je propose à notre Assemblée de prendre position pour que ces terrains retrouvent la vocation qu'ils n'auraient jamais du perdre, qui est celle de produire des produits biologiques, des produits d'ailleurs dont nous avons bien besoin si nous voulons fournir les cantines scolaires parisiennes de produits bio produits en Région parisienne, parce que faire venir des produits bio de l'autre côté de l'Europe ou de la planète n'aurait aucun sens.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons l'inquiétude exprimée par Sylvain GAREL, la Région aussi d'ailleurs l'a évoquée récemment. Nous proposons un vœu de substitution qui contient une rédaction un peu différente, c'est le vœu n° 46 bis de l'Exécutif, dans lequel effectivement nous exprimons nos regrets à l'égard d'un projet qui est contradictoire avec la vocation agricole de ces terrains, et le rôle stratégique que nous en attendons pour aussi l'alimentation en eau.

Nous souhaitons qu'une étude d'impact environnemental soit effectivement menée sur ce projet de création de circuit de Formule 1, et notamment sur sa compatibilité qui, à ce stade, ne nous paraît pas franchement de mise avec la présence des puits de captage d'eau.

Puis, en tant que propriétaire des puits de captage de ce site, la Ville considère que la problématique de la cohabitation de ces captages avec le circuit de Formule 1 appelle quand même à une saisie des uns et des autres sur ce projet, afin de préserver nos intérêts de propriétaire, et sur la base des résultats de l'étude d'impact qui sera menée.

Je propose à Sylvain GAREL, s'il en est d'accord, de substituer notre vœu n° 46 bis à celui qu'il a présenté.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - M. le Président Sylvain GAREL...

M. Sylvain GAREL. - J'en suis d'accord et je remercie l'Exécutif d'avoir accepté de prendre position dans une bataille qui dans les Yvelines fait beaucoup débat et je pense que les nombreux opposants à ce circuit de Formule 1 seront contents d'avoir le soutien de notre Municipalité.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Dans ces conditions, je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif, le vœu n° 46 ayant été retiré.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 28).

2009, DU 112 - Introduction d'un recours gracieux contre l'arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2008 déclarant d'utilité publique le projet de liaison ferroviaire express directe dédiée au transport de voyageurs entre l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy et la Gare de l'Est à Paris (CDG Express) (10e et 18e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le projet de délibération DU 112 relatif à l'introduction d'un recours gracieux contre l'arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2008 déclarant d'utilité publique le projet de liaison ferroviaire express directe dédiée au transport de voyageurs entre l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy et la gare de l'Est à Paris.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe M.R.C. soutient activement le Charles de Gaulle Express, un projet intéressant et utile tel que conçu par notre Municipalité. J'allais dire "par notre Municipalité et l'Etat", car, je le rappelle, et particulièrement aux élus de l'opposition, l'Etat a été à nos côtés pour élaborer ce projet d'une importance primordiale pour notre Capitale et qui s'ancre totalement dans notre vision de "Paris Métropole".

Or, il semblerait qu'apparemment, la continuité de l'Etat n'entre pas dans le schéma de pensée du Président de la République et comme l'Etat, c'est lui, notre Ville, comme les Français, se trouve donc soumise à ses caprices.

Ainsi, on apprend que ce projet est remis en cause par un arrêté de D.U.P. Je précise que, dans ce cas, D.U.P. veut dire Déclaration d'Utilité Publique ; on pourrait lui donner un autre sens. Le dossier annexé à l'arrêté du 19 décembre 2008 ne fournit aucun élément permettant à trois points fondamentaux de ce projet d'être concrétisés, à savoir : l'enfouissement des voies aux abords de la Porte de la Chapelle, la prise en compte du projet d'extension du T3 et la mise en place d'une liaison piétonne directe entre la gare du Nord et la gare de l'Est.

Je me demande si, en arrière-plan de cette décision arbitraire, il n'existe pas l'idée de créer à la place du C.D.G. Express un projet pharaonique de métro automatique, de manière non concertée, digne des plus belles années soixante-dix. C'est un mépris pour les Franciliens, un mépris pour notre Ville, un mépris pour les usagers toujours coincés dans le R.E.R. B, un mépris pour les voyageurs et les touristes qui subissent une liaison Roissy-Paris qui n'est pas à la hauteur d'une capitale mondiale comme Paris. Quel mépris également pour l'Etat républicain qui voit ainsi sa parole et sa continuité bafouées.

Vous le comprenez, en tant que républicaine, je suis révoltée. Je tiens à saluer les conseillers de droite qui réussissent devant ce fait du prince, non seulement à garder leur calme, mais qui continuent à soutenir celui qui est en train de nous dénaturer l'ensemble de nos institutions et ceux de l'Assemblée nationale au Conseil de Paris.

Bien entendu, cela semble un conflit tellement surréaliste, tellement opposé à toute pratique démocratique, que l'Exécutif nous propose de garder notre sang-froid. Cela paraît de bon sens que cette confusion entre la volonté pusillanime d'un homme et du rôle de chef de l'Etat de la République française doit cesser.

Nos institutions sont encore solides et savent encore trouver le sens de l'intérêt général... enfin, je l'espère ! Nous verrons bien...

Je salue la sagesse et le flegme du Maire de Paris qui souhaite tout d'abord un recours gracieux, afin de permettre à l'Etat de sortir de son mutisme après six mois.

Vous l'aurez compris, mon groupe n'a guère d'illusions au vu des multiples sollicitations de la Ville pour insérer C.D.G. Express dans les opérations de la Porte de la Chapelle, mais nous voterons ce projet de délibération car nous devons encore avoir confiance en la flamme républicaine qui doit bien encore exister, de manière chancelante certes, auprès de certains grands commis de l'Etat.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Entendant l'oratrice précédente, j'avoue que je me pose vraiment la question de savoir dans quelle Assemblée nous sommes. Je trouve que c'est un peu lassant ; cela me rappelle les propos d'hier soir. Je trouve que cela suffit ! Nous sommes au Conseil de Paris, restons-y ensemble ! Nous avons été élus pour cela et pas pour autre chose.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je rappelle qu'à la séance du mois d'octobre, le Conseil de Paris a émis un avis favorable au projet Charles de Gaulle Express et à sa mise en conformité avec le P.L.U. Nous avons eu un débat complet et je pense qu'il n'est pas question de revenir sur ce débat. Au dernier moment, je rappelle, juste avant le vote, alors que nous nous apprêtions à émettre un avis favorable sur cette question, nous avons eu droit à un amendement fleuve de l'Exécutif qui introduisait des conditions vraiment de nature à altérer la réalisation du projet. Ceci nous amenait, dans un souci de cohérence, à ne pas prendre part au vote qui ne nous semblait alors pas clair dans ses intentions réelles sur le projet.

Aujourd'hui, il nous est demandé de nous prononcer sur un recours gracieux contre l'arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2008 qui déclare ce projet d'utilité publique.

Certes, nous sommes sensibles à la nécessité de coordonner les opérations et sensibles au calendrier nécessité par le T3, mais nous estimons que, là encore, le recours n'est pas le moyen de débloquent efficacement cette question.

Pour être cohérents avec notre premier vote, le vote du mois d'octobre, nous ne prendrons pas part à ce vote-ci.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil de Paris, en octobre dernier, a confirmé l'avis favorable au principe de projet de liaison express et s'est prononcé pour sa mise en compatibilité du P.L.U. de Paris. Cette première délibération allait dans le sens d'une progression intelligente, avec pour objectif la construction pas à pas d'un projet d'envergure dans la perspective du Grand Paris.

Le Préfet de Paris a poursuivi la démarche en transmettant à la Ville l'arrêté inter-préfectoral du 19 décembre déclarant l'utilité publique de l'opération. Il nous paraît donc que les choses avancent.

Nous nous sommes associés aux demandes d'enfouissement, bien sûr, des voies ferrées aux abords de la Porte de la Chapelle et d'une voie piétonne entre les gares de l'Est et du Nord lors du vote du projet de délibération en octobre dernier.

Aussi, sommes-nous d'accord pour accorder une attention vigilante à l'évolution de ce dossier.

Pour autant, et compte tenu du courrier en date du 3 novembre du Ministre de l'Ecologie au Préfet de Région qui confirme son intention, déjà annoncée par un précédent courrier qui datait du mois de juillet, d'engager les études nécessaires relatives à l'enfouissement demandé, il nous paraît que ce recours est prématuré et qu'il ne contribue pas à l'avancement du dossier.

Par conséquent, nous ne prendrons pas part au vote et attendons de votre part une mesure alternative.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est d'abord à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je crois qu'il faut rappeler les faits, comme l'a très bien fait Marinette BACHE ; nous sommes, et le Maire de Paris s'est annoncé très tôt, résolument, pour ce projet C.D.G. Express, il l'a soutenu depuis longtemps, avec une condition qu'il a toujours fixée, sur laquelle notre Assemblée s'est entendue majoritairement et au-delà des rangs de la majorité municipale, qui a été un élément très important, à savoir l'enfouissement à la Porte de la Chapelle.

Je voudrais répondre à Mme Laurence DOUVIN que non, Mme Marinette BACHE ne s'est pas trompée d'assemblée, elle défend les habitants du 18e arrondissement qui sont des Parisiens et qui relèvent bien de la compétence qui est la nôtre ici, parce que nous avons toujours dit que si ce projet était indispensable, et nous le soutenons depuis le début, il fallait absolument préserver la qualité de vie des habitants du 18e arrondissement et de la Porte de la Chapelle qui ne peuvent pas avoir un élément supplémentaire, c'est-à-dire une liaison aérienne, alors que, pour leur tranquillité, pour la qualité de vie de ce quartier sur lequel, avec le Maire du 18e arrondissement, nous sommes en train de travailler, nous sommes en train de faire un travail très approfondi sur la requalification complète de ce quartier. On va venir abîmer et mettre en cause toute cette requalification sur laquelle nous travaillons depuis des années dans l'intérêt des habitants du 18e arrondissement, donc des Parisiens, au motif que l'Etat varie selon les interlocuteurs et selon les jours, parce qu'il s'agit bien de cela.

Nous avons eu un courrier, et vous faites bien d'y faire référence, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, du Ministre, M. BORLOO, suite à l'enquête publique qui nous donnait raison sur la question de l'enfouissement du C.D.G. Express à la Porte de la Chapelle.

Ce courrier évoquait la question de l'enfouissement comme une des questions du travail sur lequel, avec le Préfet de Région, nous allions nous engager.

Effectivement, nous pouvions, sur la base de cet écrit du Ministre, donc de sa parole, considérer que les choses étaient plutôt bien parties.

Nous l'avons confirmé lors du vote du Conseil de Paris lors de la séance précédente pour réaffirmer la position de l'ensemble des élus parisiens ou d'une grande majorité des élus parisiens.

Puis, il se trouve que le Préfet engage cette procédure de déclaration d'utilité publique dans laquelle il n'est plus question de l'enfouissement du C.D.G. Express à la Porte de la Chapelle.

Dès lors qu'il lance la procédure sans tenir compte de ce que le Ministre a dit, de ce que le Conseil de Paris, dans sa légitimité, a dit et de ce que le Maire de Paris lui avait demandé depuis le début, nous estimons que préserver les intérêts des Parisiens, c'est effectivement faire ce recours gracieux que nous proposons.

Nous proposons au Conseil de Paris d'accompagner la décision du Maire de pouvoir faire ce recours gracieux pour vraiment être vigilant et protéger les intérêts des habitants du 18^e arrondissement qui valent bien que d'autres considérations d'une autre nature ne soit pas prise en compte en ce qui les concerne.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Si je puis me permettre de compléter, non pas par une opinion parce que je n'ai pas à donner d'opinion à cet endroit, mais par une information, et je regrette que M. LAMOUR ne soit plus là parce qu'il aurait pu le dire aussi bien que moi : l'enfouissement figurait dans le dossier présenté par l'Etat, la République française et la Ville de Paris lors de notre candidature aux Jeux olympiques.

C'en était l'un des éléments importants, il est regrettable que l'Etat soit revenu sur cette intention qui était à l'évidence positive.

Le groupe des Verts souhaite donner une explication de vote. Je donne la parole à Mme la Présidente FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Les Verts se sont opposés à la délibération adoptée en octobre 2008 qui a accordé un avis favorable au projet de liaison expresse entre Paris et l'aéroport Charles de Gaulle, sous réserve d'un certain nombre de conditions, il est vrai, notamment que soient enfouies les voies à la sortie de Paris pour préserver la qualité de vie des habitants ainsi que le développement futur de ce quartier.

Nous étions et sommes toujours opposés à ce projet pour plusieurs raisons que je rappelle brièvement. Nous pensons que cette liaison n'anticipe pas sur la baisse du trafic aérien et le nécessaire redéploiement des modes de transport et de déplacement, qu'il s'agisse des loisirs ou du travail.

Nous pensons qu'elle s'appuie sur une vision de la banlieue qui est contraire à ce que "Paris Métropole" souhaite mettre en oeuvre, elle traverse la Seine-Saint-Denis sans mettre en relation les différents pôles urbains qui s'y développent, sans attention pour les habitants qui y vivent. C'est une sorte de couloir pour hommes d'affaires pressés et argentés.

Nous pensons que le R.E.R. B existe et doit être modernisé pour répondre aux différentes attentes des riverains et à celle des voyageurs qui vont prendre l'avion.

C'est pourquoi nous prenons acte de l'imprécision et du flou qui marquent le dossier annexé à l'arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2008 et nous sommes tout à fait favorables à ce que la Ville introduise un recours gracieux contre l'arrêté inter-préfectoral avant l'engagement d'actions en contentieux.

C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DU 112).

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'avenir de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 47 dans le fascicule du groupe "Les Verts" qui a trait à l'église Saint-Nicolas du Chardonnet.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - C'est la suite d'un très long feuilleton.

Comme vous le savez, cette église située en plein coeur de Paris est squattée depuis plus de 30 ans par des catholiques intégristes qui l'occupent d'une façon illégale alors que notre Assemblée a pris position, à plusieurs reprises, pour demander leur expulsion, ce que la Préfecture n'a jamais fait.

Il est probablement plus aisé d'être catholique intégriste que d'être sans-papiers ou sans logement lorsqu'on veut rester illégalement dans un endroit à Paris.

Cette église va sans doute revenir dans le giron de l'église catholique puisque la Fraternité Saint Pie X, qui était partie il y a maintenant près de 40 ans de l'église catholique, est en phase de réintégration et que l'un des principaux obstacles à cette réintégration, qui était l'excommunication des évêques considérés comme schismatiques, vient d'être levée.

Ils étaient considérés comme tels, je ne prends pas position, Monsieur le Président. Ce n'est pas à moi de dire qui est schismatique et qui ne l'est pas.

Ces évêques sont réintégrés. Parmi eux, l'un est particulièrement sympathique, les trois autres ne sont pas mal non plus. L'évêque WILLIAMSON, évêque britannique, vient de réitérer ses prises de position niant la Shoah et les chambres à gaz.

Cela a fait réagir dans l'église catholique et cela devrait faire réagir notre Assemblée parce que cette église va fort probablement d'ici quelques mois redevenir un édifice qui sera géré, comme les autres églises parisiennes, par l'église catholique.

Je pose un certain nombre de questions et en particulier trois que j'évoque dans ce vœu.

Premièrement, est-ce que Monseigneur WILLIAMSON ou d'autres évêques ou prêtres de cette congrégation, bientôt réintégrés dans l'église catholique, vont pouvoir tenir des propos négationnistes au sein d'un bâtiment appartenant à la Ville de Paris ?

Deuxièmement, est-ce que la librairie située à l'entrée de cette église, qui diffuse des propos islamophobes et judéophobes, va pouvoir continuer à fonctionner ? Je rappelle que suite à une alerte que j'avais faite il y a quelques années auprès du Procureur, les responsables de l'édition de la Fraternité Saint Pie X diffusée dans cette librairie ont été condamnés pour propos racistes.

Troisièmement, est-ce que la stèle que j'ai découverte lors d'un pèlerinage dans cette église...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous parlez depuis deux minutes 40, si vous pouviez conclure ?

M. Sylvain GAREL. - Mon troisième et dernier point était de savoir si la stèle consacrée aux morts pour l'Algérie française, construite en toute illégalité au fond de cette église, va demeurer en l'état ou va enfin être démontée parce qu'elle a été construite illégalement ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je tiens à dire à cette Assemblée, en mon nom mais également au nom de l'Exécutif et je pense de tous les groupes de la majorité, que l'indignation qui est la vôtre, plus que de l'indignation d'ailleurs, suite aux propos abjects tenus par l'un des évêques de la Fraternité Saint Pie X, est une indignation que nous partageons.

Par ailleurs, force est de constater que la proposition de réintégration de quatre évêques de cette même Fraternité fait débat, dans l'église catholique mais également dans la société.

Une fois que j'ai dit tout cela, je vais néanmoins vous demander, Monsieur GAREL, de retirer votre vœu. Si vous ne le faisiez pas, j'appellerai à voter contre.

Si le Pape a levé l'excommunication qui frappait ces quatre évêques, la levée de cette sanction à titre personnel, donc concernant ces quatre évêques, ne signifie pas pour autant que la Fraternité est réintégrée dans l'église catholique.

Cela n'aurait donc aucun sens que nous acceptions votre vœu qui consiste à demander à ce que le Maire de Paris intervienne auprès de l'Archevêque de Paris. Or, ce dernier ne peut pas intervenir à propos d'un clergé qui n'est pas placé sous son autorité, clergé qui refuse d'ailleurs l'autorité de l'Archevêque de Paris.

On reste dans la situation antérieure à cette proposition de réintégration des quatre évêques.

Par ailleurs, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui est un fondement de la laïcité importante, à laquelle le Maire de Paris est attaché, il l'a suffisamment rappelé, ne nous permet pas d'intervenir sur des questions de dogme ou sur l'organisation des églises. En aucun cas, en tant que Municipalité, nous ne pouvons contrôler ou sanctionner ce qui est dit dans les lieux de culte.

Cependant, cette règle ne nous empêche évidemment pas de faire appel ou de porter plainte auprès du Procureur de la République - c'est d'ailleurs notre devoir - si des propos négationnistes ou condamnables devaient y être tenus puisque les ministres du culte ne bénéficient pas d'immunité et sont donc évidemment soumis à la loi.

Une fois que je vous ai dit cela et que je vous ai expliqué les raisons pour lesquelles je vous demanderai de retirer votre vœu, je tiens à vous dire que je comprends, et c'est d'ailleurs un début de dialogue que nous avons eu avec Danielle FOURNIER en 9e Commission, les craintes que vous exprimez, que la levée de cette excommunication à titre personnel puisse être le préalable à une reconnaissance future de la Fraternité en tant que telle.

Mais à l'heure où nous parlons, cela n'est pas le cas, et rien n'a changé dans la situation du clergé qui occupe aujourd'hui illégalement, c'est tout à fait vrai, Saint-Nicolas du Chardonnet illégalement notamment à l'égard de l'église catholique officielle. Donc, il n'y a pas de nouveauté depuis la décision prise par le pape.

Avant de terminer, je voudrais vous répondre sur les deux derniers points puisqu'ils font partie du vœu et je souhaitais vous apporter quelques éléments supplémentaires.

D'abord, suite à une interpellation de votre part, il y avait eu une action en justice sur la vente de livres et d'ouvrages négationnistes ou racistes, qu'importe d'ailleurs, à l'intérieur de l'église. Evidemment, là aussi, si cela devait se faire et s'il devait y avoir des publications qui tombent sous le coup de la loi de 1972, nous saisirions bien entendu la justice, en tant que Ville.

Un dernier point qui concerne la plaque installée à l'intérieur de l'église, il s'agit d'une plaque qui a été installée de façon illégale. Saint-Nicolas du Chardonnet est un édifice classé et il y a donc besoin que le Ministère de la Culture soit saisi sur une installation à l'intérieur de cette église, ce qui n'a pas été le cas lors de l'installation de cette plaque.

Suite à une de vos interpellations au Conseil de Paris, nous avons saisi la D.R.A.C. pour savoir ce qu'il en était. Je dois vous avouer qu'à l'occasion de votre vœu j'ai découvert que la D.R.A.C. n'avait jamais répondu à notre courrier de 2005. Bien entendu, et en dehors de la position que je vous ai donnée sur ce vœu, je saisirai de nouveau la D.R.A.C. et veillerai à ce qu'une réponse nous soit apportée.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur le Président GAREL, une explication ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, parce qu'il y a une demande de retrait et je veux simplement dire que nous allons maintenir ce vœu. D'abord, cette église est toujours propriété de la Ville, cette église est toujours en principe donnée à l'église catholique et c'est elle qui doit gérer ce qui se passe à l'intérieur. D'autant plus maintenant que le schisme dont nous parlons tout à l'heure est en voie de résorption.

On peut faire après des arguties en disant que ce n'est pas encore fait mais tout le monde sait très bien que la fin de l'excommunication de ces prélats était le principal obstacle à cette réintégration de la Fraternité Saint-Pie X. Je pense que les débats qui sont menés, à la fois au sein de l'église catholique et dans la société, comme vous l'avez souligné, sont des débats utiles.

Deux petites précisions : tout d'abord, ce n'est pas une plaque mais vraiment une stèle puisque c'est un monument qui a été construit au fond de l'église pour les morts de l'Algérie française.

Deuxièmement, je suis bien content que l'on demande à la D.R.A.C. d'intervenir, mais je pense que c'est surtout pour une fois la police qui devrait intervenir et qui devrait aller démonter cette stèle, vérifier ce qui est vendu dans la librairie et chasser les squatters qui sont là depuis trente ans.

Pour toutes ces raisons, nous allons maintenir ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je donne la parole pour une explication de vote à Mme la Présidente BACHE et ensuite à M. le Président BROSSAT.

Madame BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Très rapidement pour dire d'abord que je partage totalement l'indignation de Sylvain GAREL concernant les propos négationnistes tenus par l'évêque WILLIAMSON. Je pense, en tout cas je l'espère, que ces propos révoltent sur tous les bancs de cette Assemblée.

Il ne m'a d'ailleurs pas échappé que cela révolte également au sein de l'église catholique. Mais je pense qu'il faut rester fidèle à l'un des principes fondateurs de la République Française, la loi de 1905 qui instaure la laïcité.

En conclusion, je ne pense pas que dans ce cadre le Maire de Paris doive intervenir auprès de l'archevêque. En tant que citoyens, nous avons des moyens de nous manifester et nous avons, je pense, à le faire. En tant qu'élus, et comme à son habitude, notre groupe restera strictement fidèle au principe de laïcité.

Je veux juste conclure en disant que je veux manifester un total accord avec la réponse de Colombe BROSSEL.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. le Président BROSSAT pour deux minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons affaire, mon collègue des "Verts" l'a dit tout à l'heure, à une église qui inscrit et perpétue dans le cœur et la pierre de notre ville des mensonges historiques dangereux et des discours d'une rare intolérance.

A l'heure où certains banalisent le négationnisme sur des scènes de théâtre, la décision du Vatican nous fait craindre un surcroît de bêtises et de publicité décomplexée pour les thèses véhiculées par les fidèles de Saint-Nicolas du Chardonnet.

C'est la raison pour laquelle nous voterons le vœu des "Verts".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'église Saint-Paul-Saint-Louis.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le vœu n° 48 du groupe U.M.P.P.A. et le vœu n° 48 bis de l'Exécutif qui ont trait tout deux à l'église Saint-Paul-Saint-Louis.

La parole est à M. Vincent ROGER.

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Maire, ce vœu concerne la rénovation de la façade de l'église Saint-Paul, rue Saint-Antoine. Ce vœu aurait d'ailleurs pu être déposé par l'ensemble des Conseillers de Paris du 4^e arrondissement, tant la nécessité de procéder à des travaux d'entretien de l'église Saint-Paul fait l'unanimité au sein de notre Conseil.

J'ai d'ailleurs proposé à Mme BERTINOTTI et à M. GIRARD de déposer un vœu commun puisque nous sommes d'accord tous les trois sur ce sujet. Après en avoir accepté le principe en Conseil d'arrondissement, ils n'ont pas souhaité donner suite à cette proposition, je le regrette.

Rappel des faits :

Le ravalement et les travaux d'entretien de l'église Saint-Paul Saint-Louis, rue Saint-Antoine auraient dû être effectué depuis de nombreuses années.

Suite à la chute de pierre, le 5 février 2008, la Préfecture de police a procédé à un signalement de péril. Durant sa campagne électorale, le Maire de Paris s'est lui-même rendu sur les lieux et s'était engagé à l'époque à faire les travaux au plus vite.

Au lendemain des Municipales, nous ne pouvions que nous féliciter que d'une part, à l'unanimité, le Conseil du 4^e arrondissement vote le 10 juin dernier le principe de ravalement de la façade et les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre. D'autre part, que le Conseil de Paris lors de sa séance des 16 et 17 juin autorise également à l'unanimité le Maire de Paris à signer ce marché.

Fort de ce constat, la surprise fut grande d'apprendre lors du compte rendu de mandat du Maire de Paris dans le 4^e arrondissement, le 18 décembre dernier, que les crédits seraient gelés et que les travaux étaient reportés.

Monsieur le Maire, une telle décision n'est ni respectueuse de vos engagements électoraux ni du Conseil d'arrondissement ni de notre Assemblée. En conséquence, je vous demande au nom de mon groupe de bien vouloir revoir votre position et de vous engager à faire effectuer les travaux nécessaires au cours de l'année 2009.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ROGER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Merci, Monsieur ROGER. Alors trois petites choses avant de vous répondre sur le vœu auquel vous avez vu qu'une proposition de vœu bis vous était faite.

D'abord, et je voudrais bien évidemment rassurer l'Assemblée sur ce sujet, tous les travaux de sécurisation ont été effectués pour qu'il ne puisse plus y avoir aujourd'hui de chutes de pierre mettant en danger qui que ce soit entrant à l'intérieur de l'église ou circulant à ses abords. C'est la première chose. Je ne voudrais pas que nous puissions imaginer dans cette Assemblée que ceci n'a pas été fait et qu'il y a un quelconque danger aujourd'hui.

Deuxième chose, évidemment, les travaux de Saint-Paul/Saint-Louis sont pour le Maire de Paris et moi-même des travaux importants, et je le redis, notamment en lien avec la question de sécurité, et ceci dans un contexte budgétaire qui, pardon de le rappeler, est un contexte compliqué qui nous a amené à recentrer sur la question de la sécurité nos priorités en matière d'intervention sur le patrimoine culturel et civil de la Ville de Paris.

Troisième point, et c'est pour cela que je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu et accepter celui que je vous propose, je voudrais faire une toute petite clarification, les travaux concernant Saint-Paul/Saint-Louis ne sont pas envisagés uniquement à l'aune de votre vœu, Monsieur ROGER, même si je comprends votre émotion légitime de Conseiller du 4^e arrondissement, mais sont le fruit d'un dialogue depuis plusieurs mois avec Dominique BERTINOTTI, maire du 4^e arrondissement, avec Christophe GIRARD, en charge du patrimoine dans le 4^e arrondissement, dialogue qui a rebondi à l'occasion du compte rendu de mandat dans le 4^e arrondissement. Suite à ce compte rendu de mandat, nous avons écrit ensemble, Dominique BERTINOTTI et moi-même, au Maire de Paris.

Je voulais remettre cette histoire dans l'ensemble de son contexte.

Une fois ces trois points évoqués, je vous ferai la proposition, si vous l'acceptez, de bien vouloir retirer votre vœu, et voter le vœu de l'Exécutif qui propose que des études de projet soient effectuées en 2009 puisque pour l'instant, on a effectué une étude globale sur Saint-Paul/Saint-Louis. Il faut maintenant rentrer dans le détail et les travaux ne pourraient pas être entrepris en 2009. Il faut faire des études de projet en ayant la question de la sécurité en ligne de mire pour que ce soit l'angle d'attaque de ces études et des futurs travaux, que ces études soient lancées en 2009 pour que les travaux de consolidation des maçonneries, toujours en lien avec la question de la sécurité, puissent être réalisés en 2010.

Le vœu que nous vous proposons est un élément de réponse aux interrogations qui sont les vôtres, et qui sont largement partagées par l'ensemble des élus du 4^e.

Si vous n'acceptiez pas de retirer votre vœu, je serais contrainte d'appeler à voter contre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - M. ROGER accepte-t-il de retirer son vœu ?

M. Vincent ROGER. - Je salue le sens tactique de l'Exécutif, mais votre vœu est un aveu, l'aveu que la majorité est en retard sur ses engagements, l'aveu qui nous donne raison de rester vigilant.

En conséquence, nous maintenons notre vœu, nous nous abstenons sur le vôtre et surtout, nous formons le vœu de ne pas avoir à déposer l'année prochaine un nouveau vœu sur ce sujet.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ROGER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 29).

2009, DAC 62 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre de la Ville.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons à présent le projet de délibération DAC 62 concernant la signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Théâtre de la Ville" pour le montant de 10,4 millions d'euros.

La parole est à M. COUDERT pour cinq minutes.

M. Thierry COUDERT. - Lors de l'installation hier du Conseil pour la création artistique, le Président de la République disait que la culture devait être une réponse à la crise économique mondiale.

Visiblement, ce n'est pas la philosophie qui berce votre budget en matière culturelle. J'avais déploré, voici deux ou trois mois, le fait que la subvention qui était allouée au Théâtre du Châtelet n'avait guère évolué depuis un certain nombre d'années, et cette fois, on voit que celle du Théâtre de la Ville, qui est la deuxième institution culturelle municipale, n'a pas évolué depuis trois ans, ce qui conduit, avec l'évolution du coût de la vie à ce que la part consacrée à la co-production passe de 840.000 euros à 600.000 euros alors que précisément, ce qui est la raison d'être d'une institution de cette nature, c'est de contribuer à la création culturelle.

C'est d'autant plus injuste que ce théâtre a un taux de remplissage proche de 100 %, un nombre d'abonnés particulièrement important et que sa politique est reconnue par tout le monde.

A une époque où vous augmentez les impôts, il eût été peut-être utile de réserver une partie de cette augmentation, que nous avons déplorée, à ce sujet puisque la culture, effectivement, semble être, comme je l'avais déjà critiqué lors du dernier budget, une variable d'ajustement.

Si vous pouviez donc faire un petit effort en matière de culture en général et de grandes institutions culturelles, nous l'apprécierions.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle FOURNIER pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Je vais développer le point de vue inverse, c'est-à-dire que le Théâtre de la Ville, avec ses deux salles, est très apprécié des Parisiens. Il est reconnu au plan national, au plan international également. Il contribue d'ailleurs à propager une image de la culture à Paris bien vivante, ouverte sur la diversité des formes, des genres, bref moderne, dynamique et active.

Cela dit, la subvention que nous votons est une subvention très importante, la seconde en importance dans le domaine culturel après le Châtelet, si je ne fais pas d'erreur.

Dans le contexte de crise qui se développe et alors que l'on annonce une réduction des dépenses que chacun consacre à la culture, il est plus que jamais nécessaire d'être attentif à la gestion de ce que l'on appelle les gros équipements et de veiller à ce que leur développement ne se fasse pas au détriment de structures plus petites.

C'est pourquoi, pour le Théâtre de la Ville, le changement de direction récent, les évolutions de programmation peuvent être l'occasion d'une attention redoublée en matière de gestion. Pour notre part, nous ne doutons pas que l'équipe s'y soit déjà attelée mais peut-être que le contexte actuel peut inciter à aller plus loin. C'est une question que nous voulons poser à Christophe GIRARD.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le président POZZO di BORGIO, pour cinq minutes.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Une remarque plus générale sur la politique des théâtres. C'est une question que je pose à l'adjoint au Maire.

Il est vrai que la fréquentation payante des théâtres, si l'on ne se réfère pas aux invitations distribuées dans tout Paris - je crois que 9.000 sont distribuées chaque année - n'est pas complètement parfaite. Je ne parle pas du Théâtre de la Ville mais c'est un problème plus général.

La question que je vous pose est qu'il y a eu un rapport général de l'inspection générale en mars 2007. Dans ce rapport général, il est indiqué que la subvention municipale représente l'essentiel des produits - 77 % je crois - les recettes des billetteries ne couvrant même pas les coûts directs des spectacles.

Sur cette affaire, le rapport précise que "cette situation résulte essentiellement d'une politique assise sur une pratique d'invitation assez large".

En tant qu'élu, j'ai droit à des places, je suis prêt à les payer s'il faut le faire, mais je crois qu'il faut s'interroger sur ce sujet.

Deuxième remarque assez courte : je me suis toujours demandé pourquoi des associations pour gérer le Châtelet, le Théâtre de la Ville, pour gérer le Théâtre du Rond-Point, et je me demande si on n'aurait pas intérêt, dans le cadre de ce rapport, de cette réflexion sur le théâtre, à réaliser une sorte de "benchmarking" des théâtres publics, de leur fonctionnement, de leurs sources de revenus dans les métropoles internationales ou européennes afin de mieux situer et éventuellement repenser notre politique envers les théâtres parisiens.

Nous avons une interrogation à ce sujet et je n'ai pas de solution. C'est plus une question que je vous pose à la suite de ce rapport.

Il y aura un jour ou l'autre, au sein du Conseil de Paris, un grand débat sur la politique théâtrale. Il y a dix ans, nous avons déjà eu ce débat mais cela n'a pas donné de suite, d'ailleurs, même chez vous, cela n'a pas changé entre théâtres privés, publics et autres.

On a vraiment l'impression que les choses n'ont pas bougé depuis dix ans, même s'il y a peut-être eu une évolution dans certains domaines.

Il serait intéressant, mais je ne suis pas maître de l'ordre du jour, c'est l'Exécutif, qu'on ait vraiment, durant une matinée de Conseil de Paris, un débat à ce sujet.

C'est un élément important, non seulement de l'image de Paris mais aussi de la vie culturelle et économique parisienne.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup et en particulier pour vos trois interventions, celle de Thierry COUDERT, celle de Yves POZZO di BORGIO et celle de Danielle FOURNIER qui vont permettre de vous apporter un peu plus d'éclairage.

Thierry COUDERT a mentionné la commission pour la création artistique que le Président de la République préside lui-même et qu'il vient d'installer officiellement hier avec une dizaine de membres.

Le rôle de cette nouvelle commission, comme vous l'avez lu ce matin dans la presse, reste encore très flou mais j'imagine évidemment par solidarité le soulagement de Christine ALBANEL, la Ministre de la Culture, à l'annonce de sa composition qui risque peu de faire de l'ombre à sa mission ministérielle avec si peu de surprises : quelques personnalités prévisibles, beaucoup de refus, très peu de transfuges et donc de grands absents.

Regrettons néanmoins que cette commission comporte peu de diversité, que les nouvelles pratiques artistiques n'y soient pas présentes, qu'une seule femme y siège et que les représentants de la France métissée, les jeunes et les trentenaires en soient totalement absents.

Saluons néanmoins la présence du remarquable professeur Emmanuel ETHIS dont les travaux sur les publics de la culture nous inspirent et nous orientent régulièrement dans nos politiques locales et en particulier à Paris.

Au sujet du Théâtre de la Ville, vous avez entendu deux points de vue intéressants. D'un côté, Danielle FOURNIER, à juste titre, s'inquiète du non renouvellement des publics, s'inquiète que le système d'abonnement, c'est ce qui était sous-entendu, enferme les publics et empêche à de nouveaux spectateurs, quels que soient leurs origines et leur âge, d'aller au Théâtre de la Ville alors que c'est financé par l'ensemble des Parisiens.

Nous allons travailler en effet à un meilleur accès à ce théâtre au sein de l'enveloppe des plus de dix millions d'euros. Ce n'est pas une petite somme, vous savez combien les contribuables Français sont attachés à la bonne dépense de leurs deniers à juste titre, nous avons donc des comptes à rendre.

Nous serons en mesure de répondre à Danielle FOURNIER dans les mois à venir puisque Emmanuel DEMARCY-MOTA, le Directeur, travaille à une nouvelle politique des publics.

La Direction du Théâtre de la Ville, après de nombreuses années aux mains de Gérard VIOLETTE, est assurée depuis septembre 2008 par le franco-portugais et très talentueux Emmanuel DEMARCY-MOTA, acteur, metteur en scène, qui dirigeait le Centre dramatique national de Reims depuis 2002.

Le Théâtre de la Ville est une institution de référence sur le plan national et international dans les domaines de la danse contemporaine, du théâtre et des musiques du monde.

Le montant de la subvention représente la deuxième plus importante subvention accordée à la Ville à une association, la première étant le Théâtre du Châtelet.

Dans un contexte économique général contraint, une attention particulière est portée sur la stabilité budgétaire des grands équipements, recevant les plus importantes subventions au titre de la culture. Je pense que, Thierry COUDERT, politiquement, là où il se situe, est en mesure de comprendre non pas la rigueur budgétaire mais en tout cas le sérieux de la gestion d'un établissement culturel.

Pour rappel, la subvention de fonctionnement du Théâtre de la Ville a augmenté de 2001 à 2006, passant de 9.756.737 euros à 10.400.000 euros, soit une augmentation d'environ 650.000 euros. Elle s'est stabilisée à 10.400.000 euros depuis 2006.

Quant aux subventions d'équipement accordées au Théâtre de la Ville, elles varient entre 243.000 et 373.000 euros selon les années depuis 2001.

Il faut savoir que la subvention de 10.400.000 euros du Théâtre de la Ville permet de couvrir 74 % de ses dépenses.

Par ailleurs, les bons résultats comptables de 2007, liés notamment à un dégrèvement fiscal obtenu avec le concours du député Patrick BLOCHE, ont permis de dégager un bénéfice de 300.000 euros.

En 2008, le théâtre a pu augmenter de 100.000 euros les avances de coproduction artistique de l'année suivante.

Vous avez une bonne gestion et en même temps des résultats qui montrent que l'augmentation n'est pas vraiment nécessaire.

Pour 2009, en ce qui concerne les recettes, les prévisions de billetterie sont bonnes. Pour les dépenses, les engagements artistiques sont à montant constant et la masse salariale devrait connaître une légère inflation.

Le Théâtre de la Ville pourra donc, avec une subvention stable, continuer à mener sa politique artistique et la gestion équilibrée de son fonctionnement général.

La subvention permet au théâtre de mener une politique artistique ambitieuse pour la création, tout en maintenant des tarifs accessibles au plus grand nombre.

J'ai bien entendu ce que Danielle FOURNIER disait, néanmoins je crois que Emmanuel DEMARCY-MOTA, lorsqu'il aura totalement mis au point son plan d'action pour les années à venir pour le théâtre, sera en mesure de nous donner des précisions sur les tarifications et sur les abonnements.

La politique tarifaire du Théâtre de la Ville est en effet très avantageuse. Le prix des places hors abonnement s'échelonne de dix à 30 euros. Pour les jeunes de moins de 30 ans, de nouvelles formules ont été mises en place par Emmanuel DEMARCY-MOTA.

Les tarifs proposés sont compris entre huit et 12 euros. En coproduisant la majeure partie des spectacles programmés, le Théâtre de la Ville est l'un des rares à Paris à pouvoir financer très en amont des projets qui ne pourraient pas être réalisés sans son intervention financière et artistique.

Cette particularité fait de ce haut lieu de spectacle vivant une scène unique où se produisent à la fois des artistes de renom et de nouveaux talents.

Quelques chiffres : pour la saison 2007-2008, 95 spectacles, 34 créations, 400 représentations, 250.000 spectateurs, C'est-à-dire quasiment 10 % de la population parisienne. La fréquentation est donc excellente avec un taux de 90 %. Un renouvellement s'est opéré avec l'arrivée d'Emmanuel DEMARCY-MOTA.

Les grands axes de son projet sont les suivants : ouvrir davantage le théâtre à l'international avec la programmation de spectacles en langues étrangères, le renforcement des liens avec des théâtres étrangers et que l'étranger dans notre esprit nous devienne le familier.

Donner une place importante aux auteurs contemporains, mettre plus en valeur la poésie dans la programmation, développer des résidences d'artistes en partenariat avec le "104" et nos fameux théâtres d'arrondissement et ceux de la proche couronne.

Développer des actions d'éducation artistiques pour les enfants, maintenir des prix accessibles au plus grand nombre et particulièrement aux plus jeunes avec notamment des abonnements simples et ouverts.

Pour répondre à M. POZZO di BORGO, je crois qu'on peut dire que concernant la politique d'invitation des théâtres municipaux, ce n'est malheureusement ou heureusement pas un problème spécifique aux théâtres municipaux.

Tous les théâtres parisiens, publics comme privés, pratiquent une politique d'invitation, notamment auprès des journalistes, la concurrence à Paris étant particulièrement rude.

Pour dégager plus de recettes de billetterie, il faut plus de communication et avoir plus d'articles dans la presse qui fait venir un plus grand public. Il est important d'accorder des invitations dans ce but.

Je suis d'accord sur le fait, je l'ai d'ailleurs réclamé dès 2001, que nous devons revoir la politique menée sur les invitations faites aux élus car souvent, ils ne se déplacent pas ou se font remplacer.

Il m'est arrivé d'avoir une demande pour le Châtelet, avant l'élection présidentielle de 2007, d'un conseiller du Président de la République pour une place et, finalement, les deux personnes qui se sont présentées n'avaient rien à voir avec celui et celle qui avaient demandé ces places.

On peut en effet être plus sévère avec l'utilisation des places gratuites. Je suis pour qu'il y ait un débat là-dessus. Je suis prêt à avoir avec M. Yves POZZO di BORGO un échange.

Il m'arrive souvent de demander des places que je paie, je trouve cela tout à fait normal.

En ce qui concerne la politique générale des théâtres municipaux, je vous propose, comme à Geneviève BERTRAND de votre groupe et Présidente de la 9e Commission, que vous puissiez être associés à la réflexion que nous menons sur les théâtres.

En effet, personne ne détient la vérité, en particulier dans une ville où il y a le plus grand nombre de théâtres au monde avec de vraies difficultés pour les théâtres privés qui se voient mis en concurrence avec des théâtres subventionnés, soit par l'Etat soit par la Ville.

Les règles ne sont pas les mêmes pour tous les théâtres. Une bonne discussion de fond, non partisane, mais qui cherche à inscrire la place du théâtre dans les 20 ans à venir serait une très bonne chose pour la Ville.

Je remercie Yves POZZO di BORGIO de bien vouloir me soutenir dans cette démarche que j'ai entreprise dès 2001.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 62).

2009, DAC 85 - Signature d'avenants ou de conventions relatives à l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2009 à divers organismes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 85 relatif à la signature d'avenants ou de conventions relatives à l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2009 à divers organismes.

La parole est à Mme la Présidente FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je voudrais me féliciter du fait que la Ville de Paris ait choisi de verser un acompte aux associations et institutions pour lesquelles le financement de la Ville représente la majorité de leurs ressources et dont la subvention est supérieure à 100.000 euros.

Cet acompte de 50 % doit, je pense, leur permettre d'élaborer et de développer des activités dans la continuité de la gestion.

Cela dit, je note, puisque le Conseil du 18e arrondissement a eu lieu il y a quelque temps, juste avant notre Conseil, et que le 18e arrondissement est concerné par plusieurs structures qui sont dans ce dispositif, que le versement de cet acompte n'a pas fait l'objet d'une inscription en Conseil d'arrondissement. Et je voudrais avoir l'assurance que, lors de la délibération individualisée, il y aura vraiment la possibilité d'avoir une discussion et que les projets de délibération seront présentés aussi dans l'arrondissement concerné. Sinon, on risque de voir le débat se réduire au vote d'une succession d'avenants, votés comme allant de soi pour ces structures importantes, sans que la discussion ait vraiment lieu à la fois en Conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris.

Mon intervention s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre à venir de la décentralisation, pour souhaiter qu'un traitement homogène soit réservé à toute subvention aux associations culturelles et que celles qui ont une activité annuelle, quel que soit le montant de leur subvention, qu'elle dépasse ou non les 100.000 euros, voient leur dossier traité le plus tôt possible en début d'année pour éviter de les fragiliser parce que celles qui reçoivent les montants les plus faibles ont aussi un gros risque de rupture de gestion.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En décembre 2007, le Conseil de Paris a voté un acompte sur la subvention 2008 à près de 60 structures culturelles dont la subvention de la Ville est supérieure ou égale à 100.000 euros.

L'acompte correspondait à 50 % du montant de la subvention 2007. Ce dispositif a été mis en place en raison des élections, dans l'hypothèse d'un nombre restreint de séances du Conseil de Paris en 2008. Il a permis à nos partenaires de développer leurs activités dans de bonnes conditions, en évitant des problèmes de trésorerie, ce qui a été particulièrement apprécié dans un contexte économique où les établissements bancaires se montrent particulièrement rigoureux dans l'autorisation des découverts. Et c'est un euphémisme !

Nous avons décidé de reconduire ce dispositif cette année.

D'ailleurs, je me souviens qu'en 9e Commission, j'ai eu un échange très enrichissant avec à la fois les membres de la majorité et ceux de l'opposition dont Mme MACÉ de LÉPINAY et M. Thierry COUDERT.

Nous avons donc décidé de reconduire et reproduire ce dispositif. En décembre, nous avons donné la priorité aux structures culturelles dont la trésorerie est la plus fragile, les structures les plus dépendantes de la subvention de la Ville, c'est-à-dire celle dont la subvention de la Ville représente plus de 50 % de leurs ressources.

Ce nouveau projet de délibération d'acomptes permet de compléter le précédent.

En effet, comme l'avait fait remarquer Hélène MACÉ de LÉPINAY, du groupe où siège mon ami Claude GOASGUEN, élue conseillère de Paris du 15e arrondissement, lors du Conseil de Paris de décembre, il était nécessaire d'élargir l'attribution d'acomptes afin de ne pas fragiliser nos partenaires culturels en ce début d'année. Je l'en remercie.

Bien entendu, le montant définitif de la subvention sera soumis à l'approbation du Conseil de Paris par l'inscription à l'ordre du jour de projets de délibération individualisés - Claude GOASGUEN ! - pour chacune des structures, avec, comme d'habitude, une fiche de présentation des activités et des éléments financiers nécessaires à l'information des élus, et même ceux du 16e arrondissement, et passage en Conseil d'arrondissement.

Pour les structures culturelles qui ne bénéficient pas cette année du dispositif d'acompte, nous ferons donc en sorte de passer leur subvention le plus tôt possible en 2009 dès réception et analyse de leurs comptes 2008, généralement envoyés à la Direction des Affaires culturelles en mars ou avril, me confirmera Mme PASCALIS.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 85).

Vœu déposé par MM. Pierre MANSAT, Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif au 50e anniversaire de la disparition de Richard Wright.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 49 dans le fascicule déposé par le groupe communiste relatif à un hommage à Richard Wright.

La parole est au Président BROSSAT pour 1 minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vise à ce que nous rendions hommage à l'écrivain américain Richard Wright.

Richard Wright était le petit-fils d'un esclave noir. Il était donc un écrivain américain et il a fait du combat contre le racisme un combat permanent. Il est notamment l'auteur de "Black Boy" qui est un livre très célèbre, que nous lisons en France aussi, et que j'ai moi-même fait lire à mes élèves quand j'étais encore enseignant à Sarcelles.

Richard Wright a un lien particulier avec Paris, puisqu'il y a vécu. Il était notamment un ami de Jean-Paul Sartre et c'est d'ailleurs à Paris qu'il est mort en 1960.

Ce vœu vise à ce que nous lui rendions hommage en donnant son nom à un établissement scolaire ou culturel parisien.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

Je ne sais pas si M. CHERKI a lui aussi une opinion à émettre ? Puisqu'il s'agit d'un établissement scolaire.

Donc, la parole est d'abord à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Non, je parle le dernier. Nous sommes l'Exécutif !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur CHERKI ?

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Richard Wright est quelqu'un d'exceptionnel, comme Martin Luther King. Il faudrait d'ailleurs que l'on réfléchisse à donner des noms, comme on a commencé à le faire pour Rosa Parks. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on le fasse dans les collèges, il n'y a pas de souci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD maintenant.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Nous pouvons maintenant répondre en toute plénitude au nom de l'Exécutif !

Nous sommes donc très heureux de répondre avec beaucoup de joie à ce vœu. Il se trouve que, lorsque M. BROSSAT enseignait Richard Wright à ses élèves, mon fils aîné, qui faisait ses études aux Etats-Unis, apprenait en effet en faculté de lettres qui était Richard Wright. Les Français méritent de mieux le connaître, je crois.

Premier noir américain à écrire un best-seller, Richard Wright (1908-1960 ; on a fêté le centenaire de sa naissance l'année dernière avec beaucoup de discrétion) a connu dès son enfance la pauvreté et la violence de la ségrégation raciale aux Etats-Unis.

Il n'a eu de cesse de dénoncer à travers ces romans, comme "Un enfant du pays" - c'est un des plus beaux livres qu'il ait écrit - ou ses essais, comme "Puissance noire", les humiliations imposées à des millions de personnes en raison de la couleur de leur peau.

Encouragé par de nombreux intellectuels français, comme Simone de Beauvoir ou Claude Lévi-Strauss, dont on vient de fêter les magnifiques 100 ans, il choisit Paris pour s'établir en 1947 avec sa femme et leurs filles.

Il y fréquente les intellectuels de la revue "Les Temps Modernes" qui milite alors contre la répression en Algérie.

Si Paris n'a jamais constitué le cadre de ses romans, il s'en est servi comme tremplin pour ses voyages et ses actions en faveur des luttes des opprimés, de la conférence de Bandung, qui a donné naissance au courant des non-alignés, au mouvement indépendantiste d'Afrique noire.

Nous sommes favorables au vœu présenté par Pierre MANSAT, Ian BROSSAT, et toutes les femmes du groupe communiste d'ailleurs, et des élus du groupe communiste, afin de rendre hommage à cet ardent défenseur des valeurs de liberté, de justice et d'égalité, inlassable combattant des causes humanistes et pacifiste.

Cet hommage à la mémoire de Wright à l'occasion de sa mort en 2010 et à l'occasion de l'élection du prometteur et courageux Président OBAMA, pourrait se traduire par l'organisation d'une rencontre à la Bilipo.

Je vous rappelle que la Bilipo est la bibliothèque de la littérature policière, sise dans le 5e arrondissement de Paris, élargie aux auteurs noirs américains, donc à tous les auteurs américains dont les écrits rendent compte de la situation sociopolitique des Etats-Unis à diverses époques.

Je suis également favorable à ce que le nom de Richard Wright soit donné à un établissement culturel parisien et je remercie Pascal CHERKI d'avoir élargi l'assiette, si je puis dire, des lieux auxquels nous pourrions donner des noms de personnes remarquables aux collèges de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis extrêmement favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 30).

Vœu déposé par Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux modèles vivants des établissements de la Ville de Paris.

Vœu déposé par Mmes Emmanuelle BECKER, Marinette BACHE et les élus des groupes communiste et M.R.C. relatif aux conditions salariales des modèles des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les vœux n^{os} 50 du groupe "Les Verts", 51 du groupe communiste et du Mouvement républicain et citoyen et 51 bis de l'Exécutif qui ont trait aux modèles vivants dans les établissements de la Ville de Paris.

La parole est à Mme la Présidente FOURNIER pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

En octobre dernier, les modèles qui travaillent pour les ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris ont été informés par un courrier qui a mis le feu aux poudres de la décision de supprimer le "cornet", pratique très ancienne consistant à rouler une feuille de papier, la faire tourner entre les participants, les élèves qui participent à un atelier de dessin, pour qu'ils puissent verser une somme d'argent aux modèles vivants.

Cette contribution représentait pour les modèles une part importante de leur rémunération, parce que cette rémunération est, au demeurant, fort modeste, 10 euros de l'heure.

Elle s'ajoute au fait que les modèles font un travail précaire, non valorisé par la Ville et qu'ils ne bénéficient, si l'on peut dire, que du statut de vacataire ; notamment, sur leur fiche de paye, ils sont qualifiés de "divers - personnel spécial", ce qui laisse à penser qu'ils font un métier très particulier. A ce titre, ils n'ont droit ni aux cantines de la Ville de Paris, ni à tout ce qui relève de la santé ou de la médecine du travail.

Bref, nous avons déposé ce vœu pour relayer leur demande d'être reçus par la Direction des Affaires culturelles pour entreprendre un travail à la fois sur leur statut pour que leur métier soit reconnu comme un métier et non pas comme quelque chose de divers, pour qu'ils soient sortis de la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent et que leur niveau de rémunération soit examiné et soit, bien évidemment, revu à la hausse. 10 euros de l'heure, on se demande comment on peut envisager de verser cette somme pour des gens qui travaillent.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme BECKER pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Je ne rappellerai pas la pratique du "cornet" que vient d'expliquer Mme Danielle FOURNIER, je dirai juste que cette pratique a été supprimée et c'est tant mieux, car un service public ne peut pas légitimer cette pratique.

En revanche, nous souhaiterions, avec le groupe M.R.C., que le Maire de Paris accueille les organisations syndicales afin d'étudier leurs revendications et d'envisager des possibilités de "déprécarisation" de leur activité.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme la Présidente BACHE pour une minute.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, quelques mots en complément de ce que vient de dire Emmanuelle BECKER.

Je pense que ce rendez-vous entre le Maire adjoint chargé de la culture et ces salariés est d'autant plus utile qu'un certain nombre de leurs revendications peuvent, je le pense, trouver très facilement satisfaction.

J'en cite deux.

La première est ressentie pour eux comme une marque de respect. Il s'agit de l'appellation "modèle" qui compléterait celle qui est actuellement sur leur fiche de paye. C'est d'ailleurs le cas au Ministère de la Culture et dans d'autres villes.

La deuxième, il serait utile de voir comment la carte "Ville de Paris", qui leur permettrait d'avoir accès aux restaurants et à certains avantages, pourrait leur être attribuée.

Je voudrais également attirer votre attention sur un deuxième point qui a été évoqué par Mmes BECKER et FOURNIER. Pour certains, être modèle n'est qu'un à-côté et cela explique d'ailleurs l'ancien statut de vacataire, mais pour beaucoup, et on peut penser qu'avec la crise, cela va s'accroître, il s'agit là de leur unique emploi qu'ils exercent de manière continue avec des revenus d'une extrême modestie, comme cela vient d'être rappelé.

Enfin, il semble que M. GIRARD a écrit au Ministère de la Culture et je pense qu'il serait bon que l'information, si réponse il y a eu, redescende vers ces personnels.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je vous remercie tous les trois d'avoir posé ces questions.

Vous dire, bien sûr, que les échanges avec la Direction des Affaires culturelles, mais également avec les modèles, ont été engagés très tôt et qu'en effet, nous partageons tous votre sentiment qu'un tarif horaire de 10 euros - c'est aujourd'hui, dans les quartiers les moins défavorisés de Paris, le prix horaire d'une personne qui fait le ménage, quand il est déclaré - est un salaire horaire très modeste.

Ensuite, il ne s'agit pas de 10 euros, mais de 11,11 euros, soit 1,11 euro de différence.

Lors de la réunion de rentrée des ateliers Beaux-Arts de la Ville, certains professeurs ont souhaité que soit évoquée une pratique n'ayant pas totalement disparu des ateliers, en l'occurrence le passage de cornet, permettant aux modèles physiques de recevoir une rémunération complémentaire en liquide, en espèces donc, et non déclarée.

Rappel a donc été fait, et je ne peux pas en vouloir à l'administration parisienne d'appliquer la loi - elle est quand même là pour respecter l'utilisation de l'argent public dans des lieux publics -, par voie d'affichage - sans bien sûr qu'on me prévienne particulièrement ; ils font leur travail et ne vont pas me demander la permission à chaque fois -, de l'obligation de mettre un terme à cette pratique qui crée, de fait, une situation inégalitaire, illégale et donc dommageable, comme l'a dit Emmanuelle BECKER, en termes de service public, certains élèves étant, en effet, sollicités financièrement deux fois dans des conditions peu transparentes. Il faut que vous sachiez que des parents et des élèves se sont plaints de se sentir obligés de verser une somme dans un cornet.

Ce rappel de l'interdiction du cornet a permis de mettre en exergue la question de la rémunération des modèles physiques, ainsi que celle de leur statut.

Considérant les revalorisations de rémunération des modèles physiques déjà effectuées depuis septembre 2006 - nous n'avons pas, là-dessus, chômé -, permettant une rémunération de quatre heures au lieu de trois heures de pose effective - il y a une heure pour enlever ses vêtements et se rhabiller - avec un taux horaire brute de 11,11 euros, considérant que suite à deux réunions de conciliation avec les représentants des modèles physiques organisées par la Direction des Affaires culturelles les 5 novembre et 10 décembre, une réflexion sur une nouvelle revalorisation de la rémunération des modèles physiques a été engagée.

Je tiens également à vous dire, et le dis vraiment solennellement, que les modèles, s'ils souhaitent venir à l'Hôtel de Ville, je sais qu'ils viendront dans le plus simple appareil, j'appliquerai la parité des effets personnels. On doit recevoir les gens en égalité et parité totale de comportement. Je recevrai nu comme Adam les personnels qui viendront déshabillés...

(Rires).

... et les membres de la commission, bien au-delà de la 9e Commission, toutes les commissions et tous les membres, si vous me permettez, sont invités.

Le Conseil de Paris va donc émettre le vœu que l'adjoint au Maire de Paris chargé de la Culture, donc moi-même, accélère ces discussions avec les représentants des modèles visant à revaloriser leur rémunération et à l'homogénéiser avec ce qui se pratique dans d'autres établissements - j'ai eu un échange avec Henri-Claude COUSSEAU de l'école des Beaux-Arts et il est tout à fait d'accord pour qu'on fasse le travail ensemble -, notamment l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, et qu'une réflexion commune avec les services de l'Etat, comme nous l'avons écrit à la Ministre de la Culture, Mme ALBANEL, soit menée très prochainement - quand je dis "prochainement", c'est vraiment dans les semaines qui viennent -, pour réfléchir à la question du statut des modèles physiques, car cela relève du droit du travail. Le droit du travail, c'est l'Etat !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - En réponse à l'intervention de M. GIRARD, le vœu n° 50 du groupe "Les Verts" est-il retiré ?

Madame la Présidente FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - Nous retirons notre vœu, oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie pour ce geste de conciliation et d'unanimité.

Les groupes communiste et M.R.C. imitent-ils cette belle attitude ? Je vous en remercie.

Dans ces conditions, je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 31).

2009, SGRI 8 - Signature d'une convention avec l'association "Médecins du Monde" pour l'attribution d'une subvention pour son projet d'aide d'urgence aux populations de Gaza. - Montant : 200.000 euros.

Vœu déposé par MM. Sylvain GAREL, Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" rattaché au projet de délibération SGRI 8 relatif à la subvention de 200.000 euros à l'association "Médecins du Monde" pour son projet d'aide d'urgence aux populations de Gaza.

Vœu déposé par M. Alain LHOSTIS et les élus du groupe communiste pour une aide humanitaire à la population civile palestinienne de la bande de Gaza.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif au soutien des actions humanitaires du Secours Populaire Français.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons un débat sur le projet de délibération SGRI 8, sur lequel trois amendements et trois vœux ont été déposés. Il s'agit de la signature d'une convention avec l'association "Médecins du Monde" pour l'attribution d'une subvention pour son projet d'aide d'urgence aux populations de Gaza pour un montant de 200.000 euros.

A l'orée de ce débat, je me permets de souhaiter qu'il reste serein et digne.

La parole est à M. LHOSTIS pour cinq minutes.

M. Alain LHOSTIS. - A nouveau, nous revenons devant le Conseil de Paris pour débattre de l'aide aux populations du Moyen-Orient après des destructions importantes causées par des actes de guerre dont la plupart des victimes sont civiles.

Cette fois-ci, c'est encore la population palestinienne, celle de Gaza, qui paie un lourd tribut à la suite des bombardements de l'aviation et de l'intervention terrestre israéliens.

Aujourd'hui, personne ne peut plus nier l'ampleur des dégâts humains et matériels. Un débat récurrent est revenu à nouveau sur le thème de qui portait la responsabilité de la reprise des combats. Cela est sans intérêt.

La paix ne pourra s'installer de façon durable que si les résolutions de l'O.N.U. sont enfin respectées, notamment celles qui prévoient depuis 1948 la création de deux Etats, dont un Etat palestinien.

Je voudrais vous faire une citation : "Rien ne justifie le terrorisme qui frappe aveuglément les populations civiles, rien ne justifie les bombardements aériens au-dessus des villes surpeuplées, parler de légitime défense ne fait que renforcer le camp des va-t-en-guerre". Ainsi s'exprime le professeur SHLOMO SAND, professeur à l'université de Tel-Aviv, diplômé de l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris, et qui a donné une interview à "Télérama".

Il ajoute : "Qu'est-ce qui menace notre existence ?", c'est un citoyen israélien, il parle donc d'Israël, "Nous avons le meilleur armement et le soutien de la première puissance mondiale. Le monde arabe nous propose une paix globale sur les frontières de 1967, la dernière guerre qui a menacé l'existence d'Israël remonte à 35 ans".

A la question : quel bilan tirez-vous de l'offensive d'Israël sur Gaza, il répond : "Le timing électoral était parfait. Avant les élections israéliennes et en prenant soin de retirer les chars à la veille de l'investiture d'OBAMA, Ehud Barak a planifié ce blitz, un déluge de bombes qui ne mettait pas en danger la vie des soldats israéliens. Nous avons semé la désolation, tué 1.300 Palestiniens, nous en avons blessé plus de 5.000. Les deux tiers sont des femmes et des enfants, presque tous victimes de notre aviation. Le Hamas est-il éliminé ? Avons-nous renforcé le camp de la paix chez les Palestiniens ?" Fin de citation.

Si l'on est comme moi partisan de la paix, il faut maintenant s'attaquer au plus urgent, et pour des municipalités comme la nôtre, qui a toujours apporté son aide aux populations en difficulté, victimes de cataclysmes naturels ou de guerres, il faut apporter une aide humanitaire.

Dans l'immédiat, ce qui souvent manque le plus aux O.N.G. sur place, c'est l'aide pour les soins, pour la santé, pour les hôpitaux. Il y a déjà trois semaines que j'ai déposé au Conseil du 10e arrondissement un vœu proposant une aide à hauteur de 500.000 euros.

Aujourd'hui, l'Exécutif propose dans le projet de délibération une aide à hauteur de 200.000 euros. Il n'y a pas évidemment de ma part à faire de surenchères, mais la somme de 200.000 euros, compte tenu des dégâts observés et du dénuement antérieur dans lequel vivaient déjà ces populations palestiniennes, n'est pas à la hauteur.

Je propose donc un amendement à l'amendement de l'Exécutif - j'avais déposé un vœu, mais entre-temps un projet de délibération a été voté et un amendement a été proposé par l'Exécutif - qui se substitue au vœu du groupe communiste, permettant de rétablir les 200.000 euros à "Médecins du Monde" et d'accorder 50.000 euros aux actions du Secours Populaire et 250.000 euros, ce qui serait également voté, permettant d'être attribués rapidement à ces deux associations ou à d'autres intervenant sur les mêmes thématiques dans les territoires palestiniens pour des actions d'aide.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. GOASGUEN pour cinq minutes.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'aurais préféré que le représentant de l'Exécutif parle en premier car nous avons discuté, et nous nous sommes aperçus qu'il y aurait finalement des possibilités d'accord.

La situation est dramatique et il ne sert à rien, par des invectives mutuelles, ou même des échanges aigres-doux, de compliquer une situation qui est déjà suffisamment dramatique.

En réalité, on sait très bien comment les choses se sont passées, et on sait très bien que tout cela s'est terminé par un drame qui est mal vécu dans le monde, et qui est mal vécu aussi en Israël.

A l'origine de cette guerre, il y a un pays qui est bombardé depuis plusieurs années par des "Kassam" et on ne peut pas l'ignorer. Que la riposte soit une riposte que nous jugeons aujourd'hui disproportionnée, je trouve que le terme est mal employé, car la guerre n'est jamais disproportionnée, sinon on ne fait pas la guerre.

J'ajouterai qu'il y a eu des atteintes graves, on dit du côté des Israéliens, mais les Israéliens les jugeront eux-mêmes, car Israël est un pays où le droit règne. Pour avoir été moi-même sur place, il y a eu systématiquement une volonté de ne pas épargner les civils du côté des militaires palestiniens aussi. Le Hamas et les forces armées du Hamas étaient enterrées et les civils au-dessus, c'est un droit de la guerre qu'il faudra bien voir sur le plan international. Est-ce que le civil est le protecteur du militaire ? J'avais tendance à apprendre dans les manuels scolaires que c'était plutôt le militaire qui était là pour protéger le civil. Il y a là une évolution de la guerre qui est très critiquable et qu'il faudra examiner dans les instances internationales.

Quand on dit que tout tombe sur Israël, j'ai lu hier la déclaration d'Abou MAZEN, qui dit que le Hamas est responsable de ce qui s'est passé. J'étais à Ramallah il y a 15 jours, et je peux vous assurer que les membres du Fatah qui dirigent la Cisjordanie ne sont pas tendres à l'égard du Hamas qui a exécuté les dirigeants du Fatah à Gaza avant l'invasion israélienne pour que les dirigeants du Fatah ne puissent gêner l'offensive palestinienne, parce qu'ils avaient peur que le Fatah s'allie avec les troupes israéliennes.

Donc, la situation est très complexe et elle est grave. Dans une situation aussi grave, le mieux est de ne pas en rajouter. Pour ne pas en rajouter, le vœu proposé par l'exécutif est un vœu qui me paraît assez global : travailler avec des organisations humanitaires, cela va de soi, quelles que soient leurs tendances politique, cela va de soi. Que les organismes humanitaires aillent aider ceux qui souffrent à Gaza, c'est évident, qu'on aide aussi un peu, quand même, ceux qui à Sderot dérouillent depuis trois ans, c'est évident aussi ; pas à même proportion, mais en réalité, ne pas essayer de transplanter un conflit qui est un conflit que nous avons essayé de maintenir dans les normes politiques françaises de manière à ne pas agiter une situation qui peut l'être.

On sait bien qu'ici, dans notre pays, nous avons une communauté juive importante et une communauté musulmane, et que ces communautés sont très sensibles à ce qui se passe dans ce pays. Alors je crois que le mieux est que le Conseil de Paris montre que sur ce sujet dramatique sur lequel nous avons chacun notre point de vue qui n'est pas si différent, nous allons aider en aidant les O.N.G., non pas les gouvernements, pas le Hamas, pas le Gouvernement israélien, pas Abou MAZEN, qui est quand même le Président de l'Etat palestinien, mais aider les O.N.G. à réparer ce qui s'est passé. Cela a été suffisamment dramatique pour qu'on évite de dramatiser un peu plus.

C'est la raison pour laquelle, à la lecture du voeu de l'Exécutif, il recouvre bien au moins trois des projets de délibération et voeux qui sont déposés et je souhaite que nous puissions voter à l'unanimité un voeu de ce genre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Romain LÉVY pour cinq minutes.

M. Romain LÉVY. - Je ne veux pas participer au débat géostratégique qui s'engage ici puisque nous ne sommes pas au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, mais revenir au projet de délibération tel qu'il nous est présenté et sur l'action de solidarité que vous nous proposez d'engager.

Ce projet de délibération, Monsieur le Maire, amendé pour tenir compte de l'action menée par le Secours populaire, me semble à la fois opportun, efficace et équilibré.

Il s'inscrit tout d'abord dans la tradition des crédits d'urgence votés ces dernières années par notre Conseil pour venir en aide aux populations civiles en situation d'extrême détresse, que ce soit suite à des situations de guerre ou de graves catastrophes.

Je pense ainsi à l'aide apportée par notre collectivité aux populations civiles qui avaient déjà payé un lourd tribut lors du conflit meurtrier qui a endeuillé le Liban et le Nord d'Israël à l'été 2006.

Notre collectivité avait alors exprimé sa solidarité aux populations touchées et pris toute sa place dans le soutien aux actions humanitaires menées sur place, par l'octroi d'une subvention d'un montant similaire à celui que vous nous proposez aujourd'hui, Monsieur le Maire, c'est-à-dire 200.000 euros.

Elle avait permis de fournir des produits de première urgence aux populations sinistrées du Liban, de leur faciliter l'accès à l'eau potable, tout en permettant de réaménager un centre d'accueil pour personnes handicapées dans le nord d'Israël.

La même démarche de solidarité nous avait déjà conduits, toujours en 2006, à participer à l'achat et à la distribution de médicaments au bénéfice des populations palestiniennes de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Ces actions nous rappellent, Monsieur le Maire, l'objectif qui a toujours guidé notre Municipalité dans de pareilles situations : le soutien aux populations civiles en souffrance, sans discernement de nationalité ou de confession.

C'est bien ce que vous nous proposez une nouvelle fois aujourd'hui par ce projet de délibération.

Ce bref rappel nous montre également la justesse de la nature de l'aide que vous nous proposez d'apporter devant la situation sanitaire à Gaza, et notamment le manque de moyens criant des hôpitaux. Dans la phase d'urgence, et je crois que c'est ce qui s'exprime ici, c'est bien de médicaments et de matériels de première nécessité dont les populations ont besoin, la phase de reconstruction ne venant que dans un second temps.

"Médecins du monde" se propose de renforcer son soutien aux centres de santé, de renforcer les capacités en ressources humaines médicales, d'apporter une dotation en kit d'urgence et en matériel orthopédique. C'est également un soutien médical que fournira le Secours populaire, via l'opération "Un avion pour Gaza" portée par Djamel DEBBOUZE, à laquelle s'ajoute une action particulièrement symbolique et qui nous tient à cœur : permettre la reprise de l'école aux enfants, notamment par la fourniture de cartables et de matériel scolaire.

Nous avons la certitude, en votant l'aide que vous nous proposez aujourd'hui, que nous sommes utiles et efficaces et que nous répondons directement à la détresse des populations touchées.

Je souhaiterais conclure en précisant que ce projet de délibération, qui a pour objectif premier de répondre à la situation humanitaire particulièrement préoccupante à Gaza, intègre également un volet d'actions à destination des populations civiles en souffrance de Sdérot en Israël.

Notre Municipalité réaffirme ainsi par ce geste, dans sa proportionnalité bien sûr, qu'il ne saurait y avoir une distinction entre les souffrances des victimes, mais également le souci d'équilibre qui guide son action au Proche-Orient depuis 2001, que ce soit dans ses relations d'amitié et de coopération avec les villes israéliennes ou palestiniennes - peut-être Pierre SCHAPIRA nous dira un mot des actions avec Jérusalem, Tel-Aviv, Haïfa, Jenine, Bethléem, Jéricho - ou dans les montants même alloués à des projets en Israël et dans les territoires palestiniens. Peut-être que Pierre SCHAPIRA nous rappellera également ce que nous faisons pour la paix dans la région.

Voilà, au moment où on nous demande de nous prononcer sur ce projet de délibération, les éléments que je souhaitais apporter.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur LÉVY.

La parole est à M. le Président POZZO di BORGIO pour trois minutes, au titre de l'amendement n° 52.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Lorsque nous avons vu ce projet de délibération, évidemment la plupart des membres de mon groupe ont été ravis de voir que la Ville de Paris s'impliquait dans un dossier qui est dur, qui n'est pas simple - les orateurs l'ont expliqué - qui nous concerne tous, qui concerne notre génération depuis pratiquement soixante ans car nous sommes tous touchés par ce conflit, qui n'est pas uniquement un problème d'une zone périphérique du Moyen-Orient, mais touche l'équilibre et les principes de vie démocratique dans le monde entier.

Nous nous étions dit que ce projet de délibération s'adressait aux populations civiles qui sont durement touchées mais nous nous étions dit, en voyant les chiffres que nous avons sur la population israélienne - je crois qu'il y a plus de 1.500 maisons détruites, 3.278 engins qui sont tombés en Israël -, qu'il serait peut-être intéressant qu'une petite part de cette subvention aille aux populations israéliennes.

Nous avons fait un amendement qui est brutal en disant qu'il faudrait donc dans ce cas donner également pour des associations humanitaires qui oeuvrent en Israël.

Je remercie Pierre SCHAPIRA, pour éviter d'avoir à revenir sur ce sujet là, parce qu'il a su prendre avec intelligence l'ensemble de ces amendements - je le dis, je ne vais pas féliciter l'Exécutif mais je le remercie dans cette affaire -, il a su récupérer l'esprit de chacun d'entre nous et il propose un amendement que nous voterons, et qui est un amendement qui correspondant un peu à ce que nous attendons, c'est-à-dire que les populations civiles aussi bien de Palestine que d'Israël soient protégées et que la Ville de Paris leur montre de l'attention.

Je voudrais dire une deuxième chose aussi. J'ai écouté hier sur Canal + Djamel DEBBOUZE et j'ai été profondément heureux - je dis également profondément fier - qu'un citoyen français, un artiste d'une grande sensibilité, d'une grande intelligence manifeste avec humour et surtout une grande sensibilité de cœur son attention pour ce problème.

Je ne sais pas s'il est citoyen parisien mais il est citoyen français, et j'ai trouvé vraiment qu'il y avait dans ce monde culturel, par son expression, par ce qu'il a dit, une grande richesse de cœur. Je n'ai pas à le remercier parce qu'il est assez grand pour se faire remercier tout seul, mais je voudrais surtout attirer l'attention du Conseil de Paris sur la chance que nous avons d'avoir des artistes de cette qualité qui s'occupent sur des problèmes qui apparemment ne les concernent pas mais qui s'en occupent de façon très intelligente et très forte.

Merci.

Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le Président GAREL, pour trois minutes, au titre du vœu n° 53.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons effectivement déposé un vœu pour demander, en plus d'un soutien financier, qu'une mission soit envoyée à Gaza pour constater un peu ce qui se passe.

En effet, la bande de Gaza vient de connaître trois semaines d'un terrible conflit - cela a été dit ici par plusieurs orateurs - qui a fait nombre de victimes et de dégâts matériels. C'est vrai qu'il y a eu des victimes des deux côtés, mais il y a tout de même une disproportion à l'arrivée entre une dizaine de morts d'un côté et 1.300 de l'autre.

Les différents témoignages qui viennent de cette région montrent que le traumatisme de la population palestinienne est considérable et on peut le comprendre. La décision de la Ville de Paris d'un geste de solidarité aux populations palestiniennes victimes, par l'attribution d'une subvention de 200.000 euros à l'association "Médecins du Monde" pour un programme d'aide médicale d'urgence, est louable et bienvenu même si, comme l'a dit dans son excellente intervention mon collègue Alain LHOSTIS, nous souhaitons nous aussi qu'elle soit augmentée et portée à 500.000 euros.

Cependant, le rétablissement de conditions de vie décentes pour les populations civiles dans cette région sera un processus long et coûteux, auquel la Ville de Paris se doit de contribuer au nom des valeurs de solidarité et d'humanisme qui nous sont chères.

Il serait souhaitable que la Ville de Paris marque à cette occasion sa solidarité avec la population palestinienne de Gaza et poursuive son effort, notamment pour la reconstruction, en envisageant la possibilité de mettre les services techniques de la Ville à contribution pour des projets pour la population de Gaza.

Or, l'information ayant été particulièrement contrôlée durant les vingt-deux jours du conflit, et afin d'évaluer au mieux aux côtés des O.N.G. la situation, nous proposons que le Conseil de Paris émette le vœu qu'une délégation d'élus, représentants le Conseil de Paris dans toute sa diversité, puisse dans les prochaines semaines se rendre dans la bande de Gaza afin d'évaluer les besoins et établir un partenariat avec des O.N.G. locales pour aider à la reconstruction de cette partie du monde qui en a bien besoin.

Je vous remercie.

Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre aux différents orateurs, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je remercie tous les intervenants parce que ce débat que nous avons sur la situation au Proche-Orient, sur ce conflit, nous intéresse et c'est d'ailleurs la première fois que je vois autant de monde pour un dernier projet de délibération en Conseil de Paris. Je vous en remercie vraiment.

Beaucoup de choses ont été dites, je commencerai par parler du projet de délibération, tel qu'il a été fait, puisque nous avons fait un amendement technique.

Au départ, nous avions prévu avec "Médecins du Monde" 200.000 euros pour des actions humanitaires et matérielles, matériel orthopédique, sang, sérum physiologique, matériel chirurgical, etc.

On nous avait d'ailleurs dit : merci, encore faut-il pouvoir les utiliser. Je dois d'ailleurs dire que l'association "Médecins sans frontières", que j'ai appelée, m'a répondu ne pas avoir besoin d'argent, estimant qu'à Rafah ou à Erez, des camions attendaient, pleins de matériels, et finissaient par passer.

En revanche, lorsque je les ai appelés, on était en plein conflit, il leur manquait des chirurgiens pour remplacer ceux qui opéraient 24 heures sur 24 et qui étaient au bout du rouleau et n'arrivaient plus à opérer.

Finalement, petit à petit, ils sont arrivés à rentrer et il y a un "turn over", notamment avec "Help Doctors" et d'autres associations.

Nous avons convenu avec "Médecins du Monde" de mettre 150.000 euros sur une action humanitaire. A la demande de Ian BROSSAT et du groupe communiste, ce que demandait d'ailleurs le "Secours populaire français", d'ajouter 50.000 euros pour une action bien spécifique auprès des Palestiniens. On ne peut pas en faire plus.

Surtout, je vous demande de ne pas confondre humanitaire et reconstruction. La reconstruction vient nécessairement après, mais le plus urgent reste l'humanitaire.

Nous l'avons fait au Liban le rappelait Romain LÉVY, nous l'avons fait dans l'humanitaire, évidemment, cependant lorsqu'on a décidé de reconstruire le pont de Zahlé au début de la plaine de la Bekaa, on ne l'a pas fait dans l'urgence, à la demande du Maire de Zahlé.

On répond toujours aux demandes, on ne peut pas faire les choses à l'aveuglette. A Gaza, nous avons un interlocuteur, c'était le Maire de Gaza, M. ABU-RAMADAM qui n'est plus notre interlocuteur puisqu'il a été mis en résidence surveillée par le Hamas.

Nous n'avons comme interlocuteur que les seules O.N.G. Dans l'humanitaire, on ne peut passer que par les O.N.G. qui travaillent d'ailleurs, comme "Médecins du Monde" le dit et comme le souhaite le "Secours populaire français", avec des O.N.G. palestiniennes sur place, qui sont leurs correspondants et des O.N.G. israéliennes comme la défense des Droits de l'Homme.

Il y a le moyen de travailler. L'amendement technique que nous apportons regroupe toutes les demandes de ce Conseil. Il peut être voté sans problème, à mon sens, par le Conseil de Paris.

J'ai bien entendu l'intervention d'Alain LHOSTIS. Il confond selon moi reconstruction et humanitaire et je vous demande de voter contre ce vœu.

Deuxièmement, le vœu de Sylvain GAREL consiste à faire une délégation. Très honnêtement, je n'en vois pas l'utilité.

Une délégation de membres de l'Exécutif du Conseil de Paris devrait se rendre à Gaza. Par où passerait-elle ? D'abord, il y a des conditions de sécurité et de passage. Faut-il passer par Rafah ou par Erez ?

Qu'irions nous faire là-bas sinon constater ce qu'on sait déjà ? Des personnes sont mortes, d'autres blessées, il faut les soigner. On n'a pas besoin d'amener une délégation. Il y a d'autres organisations pour cela.

"Cités unies France" à laquelle la Ville de Paris appartient, ainsi qu'à son réseau de coopération décentralisée pour la Palestine fait des missions. Ils ne sont pas encore partis mais ils le font, avec des spécialistes.

Pour répondre à Sylvain GAREL sur l'action que nous menons, que ce soit à Bethléem, que ce soit à Jénine, que ce soit à Jéricho, nous les faisons et elles réussissent.

Ce sont des coopérations décentralisées qui fonctionnent très bien avec des ingénieurs de la Ville de Paris, des personnels des services qui vont sur place.

Nous avons terminé la réfection de la place de la Mangeoire à Bethléem, nous sommes en train de faire un grand programme sur l'eau à Jéricho, nous avons actuellement un travail important, réalisé avec Anne LE STRAT, dans le cadre de la loi "Oudin" sur Jénine.

Nous réalisons des projets lorsqu'on le peut avec les autorités locales, car ce sont nos interlocuteurs dans la reconstruction.

Je demande donc de voter contre le vœu de Sylvain GAREL concernant une délégation qui, selon moi, n'aurait pas grand sens maintenant.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et du Mouvement républicain et citoyen).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote de la part du groupe socialiste et du groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Valérie HOFFENBERG et j'apprends que Marinette BACHE souhaite s'exprimer ensuite.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Le groupe U.M.P.P.A. votera positivement. Nous soutenons le vœu de l'Exécutif.

Je voudrais saluer la démarche de Pierre SCHAPIRA qui montre une bonne connaissance et une bonne compréhension de ce qui se passe sur place.

Nous le votons pour plusieurs raisons. La première parce que nul ne peut être insensible au sort des victimes civiles, quelles qu'elles soient, nul ne doit être insensible au sort des victimes civiles de Gaza, nul ne doit être, et j'espère que c'est la même chose pour mes collègues "Verts" et communistes, insensible aux victimes israéliennes qui subissent aussi des roquettes depuis plusieurs années.

Nous le votons également parce que Pierre SCHAPIRA et l'Exécutif ont rappelé l'origine de ce conflit. Le Hamas a cessé la trêve et a recommencé à envoyer des roquettes sur Israël, ce qui a obligé son Gouvernement à répondre afin de protéger ses citoyens.

J'étais à Ramallah et j'ai rencontré le président Mahmoud ABBAS que je rencontre quasiment tous les deux mois puisque je fais partie de ceux qui se rendent en Palestine une fois par mois.

Je l'ai rencontré le 19 décembre. Devant moi il a dit combien il était choqué de la décision du Hamas. Il a évoqué cette décision irresponsable et dangereuse qui allait une fois encore faire souffrir le peuple palestinien de Gaza.

N'allons pas vers, comme le dit la maxime, un Orient compliqué avec des idées simples. Ce conflit est grave, difficile, il y a des gens de bonne volonté et du côté des Israéliens et du côté des Palestiniens qui veulent la paix.

Je veux rendre hommage encore aux déclarations de Mahmoud ABBAS qui hier a refusé un Gouvernement d'union nationale avec le Hamas parce qu'il se refusait à stopper la violence et à reconnaître les accords de l'O.L.P. et d'Israël.

Oui, nous votons ce vœu, oui, il faut soutenir les victimes quelles qu'elles soient, qu'elles soient israéliennes ou qu'elles soient, très nombreuses, à Gaza.

Merci à l'Exécutif pour ce vœu équilibré. Un dernier mot : encore une fois, je crois que le Conseil de Paris doit penser Gilad SHALIT qui lui aussi est la victime du Hamas depuis des années et qui n'a toujours pas été libéré.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme la Présidente BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Une explication de vote sur l'ensemble du projet de délibération et des vœux qui s'y sont rattachés.

Opportun, efficace, équilibré, c'est ce qu'a dit Romain LÉVY.

J'ajouterai que la Ville de Paris est dans son rôle dans cette démarche de solidarité.

Je veux également dire que le souhait du groupe communiste, que la subvention soit partagée entre "Médecins du Monde" et le "Secours Populaire", me va parfaitement bien, d'autant plus que cela permet d'ailleurs d'assurer le traditionnel équilibre de la politique de la Ville dans cette région.

Après, l'humanitaire ne suffit pas et il faudra enfin que le temps du politique vienne pour permettre de reconstruire la paix dans le respect des deux Etats, sans laquelle d'ailleurs la reconstruction, à laquelle plusieurs d'entre nous ont fait allusion, sera bien difficile.

Je suis consciente que ce n'est sans doute pas dans la capacité de notre Assemblée d'y réussir seule, mais elle peut, à travers de telles actions, y participer un petit peu.

C'est pour cela que nous suivrons les propositions de vote de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Avant que nous ne passions au vote, je vais faire le point sur les vœux et amendements qui demeurent ou qui sont retirés. Je crois que c'est utile.

Je commence dans l'ordre des numéros par le vœu n° 52. C'est un vœu ou un amendement ?

Un amendement.

L'amendement n° 52 est-il maintenu, Monsieur le Président ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Nous soutenons l'amendement de l'Exécutif et nous retirons, évidemment, l'amendement n° 52.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Parfait.

S'agissant du groupe communiste, j'ai cru comprendre que le vœu n° 55 était retiré. En est-il de même du vœu n° 54, Monsieur le Président ?

M. Ian BROSSAT. - Le 54 est maintenu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu déposé par le groupe "Les Verts", le vœu n° 53, est-il maintenu, Monsieur le Président GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Il est maintenu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Enfin, l'amendement n° 56 ter, déposé par M. Alain LHOSTIS, est-il maintenu ?

M. Alain LHOSTIS. - Oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons donc procéder au vote dans l'ordre suivant. Je prends encore une fois l'ordre des numéros, cela me paraît le plus simple.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts", assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu suivant est le vœu n° 54 déposé par le groupe communiste, avec un avis ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 56 ter de M. LHOSTIS, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 56 ter est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 56 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 56 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 8 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, SGRI 8).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Si vous le permettez, mes chers collègues, je voudrais constater que le Conseil de Paris peut se féliciter et même s'enorgueillir de la qualité de ce débat parce que, sur un sujet complexe et dramatique, notre Assemblée s'est située à un niveau de réflexion qui fait honneur à Paris.

Je vous en remercie.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

Vœu déposé par MM. Sylvain GAREL, Ian BROSSAT et les élus des groupes "Les Verts" et communiste relatif au soutien au Maire de Stains.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - L'ordre du jour appelle maintenant le vœu n° 56 déposé par le groupe "Les Verts" et le groupe communiste.

Monsieur le Président GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Nous n'allons pas revenir longuement sur les affrontements qui viennent d'avoir lieu dans cette partie du monde, nous avons parlé de cela déjà à plusieurs reprises et il y a aussi quelques minutes.

Mais, comme vous le savez, à un moment, il faudra bien faire la paix.

Pour faire la paix, il faut avoir des interlocuteurs valables. On voit bien que c'est assez difficile à trouver dans cette partie du monde. C'est vrai surtout du côté palestinien, avec les affrontements internes qui y ont eu lieu.

Nous savons, et tous ceux qui étudient ce dossier le disent, que l'une de ces personnes, qui pourrait être cet interlocuteur du côté palestinien, c'est Marwan BARGHOUTI, qui est un responsable politique du Fatah, qui a l'estime d'une grande partie de la population palestinienne, et y compris du Hamas, parce qu'il a été l'instigateur de la première Intifada et qu'étant en prison depuis plusieurs années, il a montré sa capacité à continuer son combat tout en étant détenu par ses ennemis.

Pour avoir fait de Marwan BARGHOUTI, et à juste titre, un citoyen d'honneur de la Ville de Stains, le maire de cette ville s'est vu rappeler à l'ordre par le Sous-préfet de Seine-Saint-Denis qui a remis en cause la décision du conseil municipal de Stains de faire de Marwan BARGHOUTI un citoyen d'honneur de la ville.

Nous pensons que cette décision du Sous-préfet de la Seine-Saint-Denis est inadmissible, tant sur le fond que sur la forme. Et c'est pour cela que nous souhaitons que la Mairie de Paris témoigne de son soutien au maire de Stains et intervienne auprès des autorités françaises pour demander que la décision du Sous-préfet soit remise en cause et aussi que le Maire de Paris demande aux autorités israéliennes la libération de Marwan BARGHOUTI, dont nous pensons que cela pourrait détendre la situation dans cette région du monde qui est martyrisée depuis plusieurs décennies.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à M. SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu porte sur la décision du Sous-préfet de Seine-Saint-Denis qui a demandé au Maire de Stains de surseoir à la décision de son Conseil municipal, sous le prétexte que cette décision constituerait - je cite - "une erreur manifeste d'appréciation et pourrait provoquer de vives polémiques locales susceptibles de susciter des troubles à l'ordre public".

Nous condamnons cette intervention sur le fond, cette intervention du Sous-préfet, qui est une entrave à la liberté d'appréciation et de décision qu'ont en la matière les élus municipaux et le Conseil municipal. Le Conseil municipal et son Maire doivent rester libres de désigner qui ils souhaitent comme citoyen d'honneur de leur ville.

Il n'est évidemment pas question de remettre en cause le contrôle de légalité que le Sous-préfet a le devoir d'exercer, mais nous, nous contestons sa capacité à apprécier le fond d'une délibération d'un Conseil municipal.

La question n'est pas d'apporter une solidarité au Maire de Stains mais de rappeler la nécessité et l'obligation pour l'Etat d'assurer le respect et les prérogatives des collectivités locales, y compris lorsqu'elles interviennent sur des dossiers politiques et de politique internationale.

Il y a une deuxième partie du vœu qui demande que le Maire de Paris sollicite les autorités israéliennes en faveur de la libération, ce que vient de dire Sylvain GAREL de Marwan BARGHOUTI.

Si le Conseil municipal peut s'exprimer sur des questions de politique internationale - et je dois dire qu'ici, cela ne manque pas ; c'est bien, d'ailleurs cela nous fait travailler, ce n'était pas le cas dans des mandatures très lointaines -, il ne peut pas le faire, très honnêtement, en se substituant au Ministère des Affaires étrangères, d'une part, et, d'autre part, puisque vous parlez d'un interlocuteur valable, certes, peut-être, personne n'en sait rien, mais en tous les cas, moi, nous, simples élus municipaux - simples élus municipaux, je le rappelle chaque fois -, nous ne pouvons pas désigner les interlocuteurs à un processus de paix qui est extrêmement complexe.

C'est pourquoi je vous demande de retirer votre vœu, ou sinon je demande que l'on vote contre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, cela a au moins le mérite de la grande clarté.

Merci, Monsieur SCHAPIRA.

M. GOASGUEN a la parole.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - En substance, je crois qu'il faut effectivement bien distinguer la décision de la mairie de Stains et le problème que pose BARGHOUTI.

Pourquoi ? Quelle est la différence ?

D'abord, juridiquement, le Franco-palestinien a été condamné par un tribunal israélien, il n'est pas otage, ce pour éviter des parallélismes de forme que j'entends très souvent ; ce n'est pas la même chose.

Je crois, pour tout dire, qu'il vaudrait mieux que le vœu soit retiré, mais je n'ai pas d'injonction à donner, parce qu'il est vraisemblable qu'il va y avoir des échanges de prisonniers qui vont être nombreux et que ces échanges de prisonniers, d'après ce que nous croyons savoir du côté israélien et du côté cisjordanien, concerneront des dirigeants du Fatah ; il est possible, et la diplomatie française, croyez-moi, s'y emploie, que celui que vous soutenez, et personne ne vous en fait le grief, soit compris dans des échanges qui pourraient être positifs.

C'est la raison pour laquelle je crois que le vœu, s'il était voté, ferait peut-être contre effet ; c'est la raison pour laquelle nous voterons contre, en espérant néanmoins que ce jeune franco-israélien puisse être, au fond...

(Réactions dans l'hémicycle).

Il n'est pas français d'origine ?

Je crois qu'il sera libéré, probablement, dans un échange...

Excusez-moi, j'ai confondu avec un autre dossier...

En toute hypothèse, ne venez pas perturber les négociations entre la Cisjordanie et Israël ; je pense que cela fera contre effet.

Excusez-moi de ma confusion.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN. On ne viendra pas perturber M. KOUCHNER.

M. KLUGMAN a la parole.

M. Patrick KLUGMAN. - Monsieur le Maire, quelques mots sur le vœu que nous présente le groupe "Les Verts".

J'eusse aimé que l'intitulé corresponde au contenu et que ce soit un vœu de soutien au Maire de Stains, car je pense, effectivement, que nous devons soutenir sans restriction la liberté de débat et de vote d'un Conseil municipal en tant, nous-même, que Conseil municipal.

Néanmoins, je dois constater que ce n'est pas du tout le contenu du vœu auquel nous appellent Sylvain GAREL, le groupe "Les Verts" et les élus communistes.

Quelques observations à mon tour...

Marwan BARGHOUTI, c'est le leader de la première Intifada, c'est le fondateur des Martyrs d'Al Aqsa, c'est un homme qui a été convaincu de participation à des actes de terrorisme en tant que leader politique palestinien.

Il est écrit dans le vœu du groupe "Les Verts" qu'il conteste ces forfaits ; c'est absolument faux. Il a contesté le tribunal qui l'a jugé, en vertu d'une défense de rupture, qui est une défense politique, qui est tout à fait appréciable et qui a été la sienne. Il a néanmoins été jugé par un tribunal civil et condamné.

Effectivement, et pour remettre un peu de clarté dans les propos de M. GOASGUEN, nous savons, à la lecture de la presse internationale, qu'un accord impliquant notamment Marwan BARGHOUTI pourrait intervenir, mais c'est un accord global entre des négociateurs qui sont, d'un côté, l'Etat d'Israël et, de l'autre côté, des intermédiaires jusqu'au Hamas, qui impliquerait notamment la libération de l'otage franco-israélien Gilad SHALIT.

Là, je dois dire que je voudrais rendre hommage à l'Exécutif et à Pierre SCHAPIRA, revenons un peu à notre modeste rôle, soutenons, là où nous pouvons agir, par le biais du soutien aux organisations humanitaires impliquées, reconnaissons que nous sommes un Conseil municipal et observons ce qui se passe avec l'humilité et la distance qui sied.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, Président du groupe communiste, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Je ne reviendrai pas sur le fond du débat, Alain LHOSTIS a dit des choses tout à l'heure avec lesquelles je suis pleinement en accord.

Simplement, dans ce vœu, il y a deux sujets : la situation de Marwan BARGHOUTI et la réaction du Sous-Préfet de Seine-Saint-Denis suite à la décision du Maire de Stains de faire de Marwan BARGHOUTI un citoyen d'honneur de sa Ville, réaction qui, et Pierre SCHAPIRA l'a dit à l'instant, paraît proprement scandaleuse, puisqu'il n'est pas du rôle du Sous-Préfet de s'ingérer de cette manière dans l'activité municipale de la Ville de Stains.

S'il y avait eu un vœu de l'Exécutif qui reprenait ce que Pierre SCHAPIRA a dit tout à l'heure, et en particulier cette idée que nous exprimons notre solidarité au Maire de Stains, j'aurais pu retirer ce vœu.

Malheureusement, ce n'est pas le cas, il n'y a pas de vœu de l'Exécutif qui est proposé, donc nous allons le maintenir.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Comme les jeux sont clairs !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à Stanislas Markelov.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 57 dans le fascicule du groupe "Les Verts" relatif à Stanislav MARKELOV. Il ne se rattache à aucun projet de délibération.

M. GAREL a la parole, puis M. SCHAPIRA pour répondre.

M. Sylvain GAREL. - Je regrette qu'un certain nombre de personnes quittent la salle lorsqu'on parle d'un autre sujet, mais apparemment, il y a des sujets qui...

(Mouvements de protestation dans l'hémicycle).

Pas deux poids et deux mesures ! Je pense que ce qui se passe en Russie est grave aussi et que nous devons nous en préoccuper.

Le nombre d'assassinats politiques augmente de mois en mois dans ce pays. Et dernièrement, le 19 janvier, deux personnalités défenseurs des Droits de l'Homme, Stanislas Markelov, un avocat, et Anastassia Babourova, journaliste qui l'accompagnait, ont été assassinés en pleine rue à Moscou.

Ce n'est malheureusement pas la première fois, et ceux qui ont participé dimanche dernier au rassemblement qui avait lieu aux Halles en hommage à ces deux personnes ont pu écouter les témoignages de Français et de Russes qui ont vécu et travaillé pour les Droits de l'Homme en Russie raconter dans le détail la difficulté qui est la leur pour continuer leur tâche dans un pays où, entre la mafia, les néo-nazis et les polices plus ou moins parallèles de l'Etat russe, ils ont bien du mal à échapper aux pressions et aux assassinats, lorsqu'ils résistent à ces pressions.

Nous souhaitons donc que notre Ville, qui a des liens particuliers avec Moscou, soit partie prenante de ce combat pour les Droits de l'Homme dans ce pays qui est en train de connaître une dérive de plus en plus grave.

Nous faisons deux propositions, premièrement qu'un soutien exceptionnel soit accordé au Centre de prééminence du droit de Moscou, où travaillait Stanislas, l'avocat qui a été assassiné, et qu'à l'occasion de l'année de la Russie en France qui se tiendra en 2010, la Ville de Paris prenne l'initiative d'une manifestation qui pourra prendre une forme décidée ultérieurement pour promouvoir la question des Droits de l'Homme en Russie.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avant de donner la parole à M. Pierre SCHAPIRA, permettez-moi de rappeler que dans le cadre de la défense des libertés et de l'indépendance, le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, en présence de Pierre SCHAPIRA, d'Anne HIDALGO, d'autres adjoints et de moi-même, avons reçu Roberto SAVIANO, l'auteur de "Gomorra", journaliste courageux en danger de mort, et qu'il a reçu la médaille de la Ville de Paris. Cela s'inscrit dans ce que vous venez de dire.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je n'aime pas lorsque l'on parle de deux poids et deux mesures.

Sur le Proche-Orient, c'est un conflit médiatique. Je te rappelle, et tu le sais aussi bien que moi : en dix ans, il y a eu 5 millions de morts au Kivu et on n'en a jamais parlé. Ailleurs, il y a des morts, des pays proches très proches de nous, et on ne l'a jamais dit non plus.

Il y a des débats médiatiques et d'autres qui le sont moins.

Alors Paris a toujours fait en sorte d'être du côté de la défense des Droits de l'Homme en Russie.

Vous vous rappelez que quand Anna Politkovskaïa a été assassinée, nous avons voté un vœu et nous avons même décidé que l'entrée de la Maison des journalistes s'appellerait la salle Politkovskaïa. Sur ce sujet, nous n'avons pas de problème et à chaque fois le Maire de Paris le rappelle au Maire de Moscou.

Le problème pratique, simplement pratique, je te le dis, que nous pose ton vœu, est que l'on ne peut pas soutenir financièrement une organisation étrangère comme le Centre de prééminence des droits à Moscou. Nous avons interrogé la Maison des journalistes qui a été assez évasive sur ce sujet. Mais nous, la Ville de Paris, nous ne pouvons pas donner de l'argent à une association étrangère. Il faut passer par une O.N.G. française de défense des Droits de l'Homme.

C'est pour cela qu'en Commission, j'avais dit : pourquoi ne pas passer par la Fédération internationale des Droits de l'Homme, qui est partie prenante dans cette opération. Voilà pourquoi.

Deuxièmement, sur l'année de la Russie en France, comme vous le savez, les années croisées comme cela, il y a deux commissaires : un commissaire français et un commissaire russe qui labellisent un certain nombre de manifestations. Je suis de ton avis : il faudrait que dans cette année russe, mais très honnêtement je ne suis pas naïf, je pense qu'elle ne sera pas labellisée par les deux commissaires, mais qu'effectivement nous puissions faire un colloque, une réunion, une exposition, comme tu le dis très justement, sur les Droits de l'Homme en Russie.

Je te propose de retirer ce vœu, et qu'au prochain Conseil, on fasse un vœu sur cette question-là, sur le deuxième point. Ou alors, on a trouvé un autre système pour aider le centre de prééminence du droit à Moscou, sinon, comme ce n'est pas possible de le faire, on sera obligé de le rejeter.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Monsieur GAREL...

M. Sylvain GAREL. - Je vais accepter la proposition de M. SCHAPIRA car cela me semble important qu'une aide soit votée.

La F.I.D.H. semble effectivement un des organismes les plus actifs de soutien aux défenseurs des Droits de l'Homme en Russie. Nous allons donc nous rapprocher d'elle pour trouver un moyen d'aider les défenseurs des Droits de l'Homme.

Je suis content que l'Exécutif accepte cette proposition de manifestation au moment de l'année de la Russie en France. Concernant le label, je ne me fais guère d'illusion, je n'imagine pas le commissaire russe labelliser un colloque comme celui-là, mais on sait très bien que l'on peut faire des opérations qui ne sont pas forcément labellisées, mais qui s'inscrivent toutefois dans une manifestation qui aura sans doute un certain retentissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2009, DAC 90 - Modifications des conditions d'accès aux expositions des musées de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 90 relatif aux modifications des conditions d'accès aux expositions des musées de la Ville de Paris.

La parole est à M. COUDERT pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Thierry COUDERT. - Il y a deux manières d'essayer de diversifier les publics des musées, c'est soit de jouer sur les tarifs, qui est le sujet du jour, soit de jouer sur les horaires d'ouverture.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour inviter, par delà les a priori que l'on peut avoir, à une réflexion sur les horaires d'ouverture, aussi bien d'ailleurs pour les musées que pour les bibliothèques ou autres institutions culturelles ou sportives.

Avec l'évolution du mode de vie urbain, il est de plus en plus nécessaire, dans une ville comme Paris, que les ouvertures se fassent plus tard en soirée, peut-être pas comme pour l'exceptionnelle exposition Picasso jusqu'à 4 ou 5 heures du matin, mais que l'on puisse plus facilement accéder jusqu'à 20 heures ou 21 heures, un certain nombre de jours par mois, aux musées.

Cela permettait de diversifier les publics car les horaires classiques qui sont pratiqués ne permettent pas à certains publics de toutes catégories socioprofessionnelles de s'y rendre.

Je pense que la réflexion devrait être élargie à d'autres institutions. On me dira que cela coûte cher. Cela peut se faire bien entendu en augmentant le budget consacré à cela car la culture doit être une priorité. Cela peut se faire aussi par redéploiement des horaires existants. Il est sans doute plus utile, vu l'évolution des modes de vie, d'ouvrir tard un certain nombre d'institutions culturelles que de les ouvrir tôt.

Voilà pourquoi je souhaiterais que l'on engage dans les temps qui viennent cette réflexion.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur COUDERT, membre assidu à la 9e Commission, que je salue.

M. Hermano SANCHES RUIVO a la parole, pour le parti socialiste.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

En cette heure avancée, je tenais à saluer le travail que vous avez, Madame la Maire adjointe, d'ores et déjà initié afin de favoriser l'accès à la culture, et plus spécifiquement aux musées de la Ville de Paris, des publics dont on sait qu'ils sont encore les plus éloignés.

En effet, si la précédente mandature a vu nos collections permanentes devenir gratuites, nous constatons que cette grande mesure n'a cependant pas permis de favoriser la venue au musée des personnes qui n'en étaient pas pour autant familières, mais a davantage favorisé une augmentation de la fréquentation de celles et ceux qui les fréquentaient déjà.

C'est ainsi que votre objectif est justement de diversifier les publics en ciblant prioritairement les enfants, les adolescents, les habitants des quartiers populaires et les personnes à faibles ressources.

Vous avez donc fait le choix de développer des projets axés sur la médiation s'organisant dans la durée, et aussi de réviser les tarifs des expositions appliquées aux bénéficiaires des minima sociaux.

Les projets que vous développez méritent que j'en dise quelques mots. Je pense notamment à celui mené avec l'adjoint chargé de la vie scolaire et de la réussite éducative, Pascal CHERKI. Vous travaillez en ce moment même à permettre le jumelage de 150 centres de loisirs avec nos musées, jumelage qui permettra, grâce au concours des animateurs des centres et des responsables pédagogiques des musées de faire travailler les enfants à des réalisations plastiques collectives en lien avec les collections du musée partenaire, productions ensuite exposées à la fin de l'année scolaire au sein du musée.

Ce beau projet vient en complément d'expériences déjà menées par nos musées, et qui se développent autour de l'école, amis des musées, et qui consiste à nouer des liens avec tous les niveaux d'une même école, permettant ainsi aux enfants de rester en contact avec le musée tout au long de leur scolarité.

Pour les jeunes et plus particulièrement les adolescents, vous menez une réflexion avec Bruno JULLIARD, adjoint chargé de la jeunesse, autour de l'idée d'un passe permettant de visiter l'ensemble des expositions présentées dans les musées, d'une éventuelle extension de la gratuité des expositions mais aussi d'événements dédiés tel que l'organisation de concerts, des rencontres avec les artistes.

Enfin, je sais qu'un projet pilote est en cours dans le 19e arrondissement afin que les habitants des quartiers "politique de la ville" bénéficient de parcours thématiques en lien avec leurs préoccupations dans les musées.

Ce projet associe la D.A.C., la D.P.V.I. et l'ensemble des associations travaillant sur ces quartiers.

Cependant, votre politique volontariste en matière de tarification ne doit pas faire oublier que le coût de production des expositions connaît actuellement une très forte augmentation liée notamment au coût des transports, des assurances et à la généralisation des compensations pour prêts pratiquées par de nombreuses institutions.

Or, dans cette période de crise, il est essentiel que la culture, notamment dans sa dimension muséale, reste un élément fondamental de la vie des Parisiens et des Parisiennes.

Pour atteindre cet objectif, la Ville doit pouvoir continuer à proposer des expositions d'un niveau de qualité correspondant au prestige des musées disposant de salles d'exposition prestigieuses et de très grande dimension, à l'image du Petit Palais et du Musée d'Art Moderne.

C'est pourquoi vous avez choisi d'ajuster la grille tarifaire des expositions temporaires, qui n'avait connu aucune modification depuis 2001.

Si 11 expositions sur 25 verront en moyenne leurs tarifs augmenter d'un euro, je tiens à souligner que l'application d'un nouveau tarif réduit pour les bénéficiaires des minima sociaux conduit à ce qu'ils s'acquittent désormais d'un tarif moindre qu'auparavant.

Cette mesure me semble répondre à notre objectif de justice sociale, et je ne peux que souligner sa légitimité, d'autant plus si elle nous permet de familiariser à nos musées ceux qui aujourd'hui ne les fréquentent pas.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BROSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci aux deux orateurs d'avoir bravé la faim et d'être restés jusqu'à cette heure tardive pour parler des musées de la Ville de Paris.

Quelques mots pour vous dire, parce que cela a été un événement important, que l'année 2008 a été une très belle année pour les musées parisiens car nous avons atteint un pic de fréquentation de près de trois millions de visiteurs dans nos musées, avec des hausses importantes, que ce soit pour les collections permanentes ou les expositions.

Une très belle année pour les musées parisiens et évidemment beaucoup de reconnaissance du travail accompli et fourni à l'intérieur de ces musées, parce que c'est bien par la beauté et l'intérêt des expositions ou des collections permanentes qui y sont exposées que nous arrivons à ce top de la fréquentation.

Vous l'avez dit, la préoccupation qui est la nôtre dans cette mandature est bien sûr la diversification des publics, car c'est un sujet important. Nous constatons qu'un certain nombre de publics ne sont pas encore suffisamment présents dans nos musées, n'ont pas encore suffisamment d'habitudes qui les pousseraient à franchir les portes de nos musées.

C'est bien sous le sceau de la diversification des publics que l'ensemble des actions qui seront menées dans les musées le seront au cours de cette mandature.

Merci à Hermano SANCHES RUIVO d'avoir rappelé tout cela.

Juste un mot sur l'interrogation de Thierry COUDERT. Je ne suis pas hostile à ce que l'on réfléchisse à la question de l'extension d'un certain nombre d'équipements publics, dont les musées, en termes d'horaires.

Il faut néanmoins redire et avoir pleine conscience de cela, que cela a évidemment une implication sociale forte, parce qu'ouvrir les horaires d'équipement signifie demander aux personnels qui y travaillent de travailler différemment et de travailler à des horaires qui ne sont pas les mêmes.

Cela a évidemment un coût budgétaire. Je pense néanmoins que, sous la forme d'événements, c'est-à-dire en alliant la question de l'extension des horaires avec celle de l'organisation d'événements, c'est quelque chose auquel on peut tout à fait réfléchir.

Je suis tout à fait prête à lancer cette réflexion et je m'appuie sur le succès par exemple de l'initiative de la "Nuit des musées", qui voit, autour d'un événement particulier, beaucoup de gens et notamment des gens qui n'ont pas l'habitude de fréquenter nos musées, se presser aux portes des musées.

Je suis donc tout à fait prête à engager cette réflexion mais en alliant ces deux angles d'attaque : l'organisation d'événements et, à l'occasion de ces événements, pourquoi pas une réflexion sur les horaires ? En accord évidemment avec M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous ferons cela ensemble.

Vous avez raison d'insister sur la "Nuit des musées". Regardez combien "Nuit Blanche" aura profondément changé les pratiques, car la grande exposition de Picasso a jugé une très bonne mesure d'ouvrir le Grand Palais pendant deux nuits et trois jours, ce qui est tout à fait l'invention que Paris a faite en 2002 avec "Nuit Blanche". Tout le monde a dû s'en réjouir dans le 8e arrondissement.

Je remercie Mme BROSSEL pour l'excellence de ses propos.

Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 90).

2009, DF 8 - Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel modifiant l'article 7.3 et la grille tarifaire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons pour terminer cette séance à l'examen du projet de délibération DF 8, nous changeons donc de commission, nous passons en 1ère Commission.

Il s'agit d'un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel, modifiant l'article 7.3 de la grille tarifaire.

La parole est au Président POZZO di BORGIO pour groupe Centre et Indépendants.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Très rapidement.

Première remarque, cette modification tarifaire correspond à la volonté de l'administration et du Président de la Tour Eiffel de pouvoir accueillir les Franciliens et les Parisiens, notamment dans les zones creuses.

On ne peut pas le faire juridiquement, mais c'est un moyen d'accueillir ces personnes.

Première remarque que j'ai déjà faite en 1ère Commission : il faut réellement, dans cette mandature, effectuer, nous l'avons déjà envisagé dans la mandature précédente, une réfection de la Tour Eiffel et qu'on passe au stade de la réalisation d'aménagements du sous-sol de la Tour Eiffel.

Techniquement, tout cela est possible, on peut aller en profondeur. Nous avons une gestion de la Tour Eiffel, avec des files d'attente de une à deux heures dehors, quel que soit le temps, il serait donc nécessaire que l'on réfléchisse à ce que la Tour Eiffel, du moins dans son aménagement souterrain, devienne plus moderne et qu'on ait un ou deux étages où les gens pourraient passer avec toute une sorte de galerie commerciale, de souvenirs ou autres.

Cette réflexion est dans plusieurs cartons des services de la Ville de Paris, il serait nécessaire qu'on la reprenne.

Deuxième remarque : la Tour Eiffel fait partie d'un axe plus général qui est l'axe Trocadéro, Tour Eiffel, Champ de Mars, Ecole Militaire.

La mairie du 7e arrondissement nous a demandé de rouvrir ce dossier qui traîne dans des cartons de l'Hôtel de Ville, des parcs et jardins et autres depuis une quinzaine d'années.

Il est nécessaire de rénover cet ensemble car c'est un élément fondamental pour la politique touristique et culturelle ainsi que pour la politique d'animation de la Ville de Paris.

J'en appelle à l'Exécutif concernant l'aménagement de la Tour Eiffel en sous-sol et la refonte de l'ensemble Trocadéro, Tour Eiffel, Champ de Mars, Ecole Militaire qui est nécessaire pour que nous ayons un ensemble à la hauteur de l'image de la Ville de Paris.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

M. Sylvain GAREL pour le groupe "Les Verts" et M. Bernard GAUDILLÈRE répondra au nom de l'Exécutif.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir sur cette modification tarifaire pour me réjouir d'une chose. Elle prend en compte une remarque que j'ai faite plusieurs fois lors des réunions du Conseil d'administration de la société de la Tour Eiffel, c'est la nécessité pour un tel monument d'attirer de plus en plus des visiteurs qui viennent de la proximité.

C'est une réflexion que l'on doit étendre à l'ensemble du secteur touristique parisien qui s'est lancé il y a quelques années sur des bases qui sont à mon avis erronées, à savoir continuer à faire venir des millions de personnes de très loin pour venir visiter Paris et les monuments magnifiques qui s'y trouvent.

Malheureusement, la crise économique mais surtout la crise écologique vont réduire le nombre de visiteurs venant de l'étranger car il ne sera plus possible que des millions de personnes viennent d'Inde, du Brésil, de Chine ou de je ne sais où, en avion nécessairement car je ne vois pas comment ils pourraient venir autrement, pour pouvoir visiter des capitales européennes, et Paris en particulier.

Pour faire face à cette mutation nécessaire et qui sera sans doute douloureuse, il faut que le secteur touristique prenne ce sujet à bras le corps, ce qu'il n'a malheureusement pas fait jusqu'à maintenant, préférant la politique de l'autruche, et qu'il trouve des moyens de faire venir des gens de moins loin, qui pourront venir en train ou par des moyens de transports beaucoup moins polluants que ne l'est l'avion et beaucoup plus respectueux des ressources énergétiques de notre planète qui sont à en voie de raréfaction.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour nous répondre, l'excellent Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne répondrai pas en détail à M. le Président GAREL sur le problème de la politique touristique à Paris, car peut-être que mon collègue chargé du tourisme aura-t-il à cœur de dire quelques mots.

Je voulais simplement lui signaler que nous nous étions posés une question - il s'en souvient sans doute - lors de la réunion de la 1ère Commission où nous nous étions demandés quelle était la proportion de visiteurs de la Tour Eiffel qui venaient d'autres continents que le continent européen et qui donc nécessairement prenaient des avions. Je me suis procuré ce chiffre et je vais vous le donner : il s'agit en gros d'un tiers des usagers ou clients de la Tour Eiffel qui vient de l'extérieur de l'Europe.

Je répondrai maintenant à M. le Sénateur POZZO di BORGIO sur l'objectif de ces modifications tarifaires. Il y en a plusieurs, mais l'un d'entre eux est de renouer avec une clientèle parisienne et francilienne, dont les enquêtes de clientèle ont révélé que très souvent elle ne venait qu'une fois ou deux fois dans sa vie à la Tour Eiffel, alors qu'après tout la contemplation du paysage parisien peut peut-être être plus fréquente dans une existence humaine.

Les mesures que nous avons prises, notamment les mesures d'extension de la basse saison, car la basse saison concernera en gros deux mois de plus que dans les circonstances actuelles, les mesures que nous avons prévu aussi en faveur des jeunes et des scolaires qui sont censés attirer des familles, et donc d'abord des familles parisiennes et franciliennes, vont effectivement dans ce sens.

Puis, je répondrai, comme je l'ai fait en Commission des finances, à l'interpellation de M. POZZO di BORGIO sur les conditions d'accueil à la Tour Eiffel. Je crois que nous sommes tous conscients que ces conditions d'accueil ne sont pas totalement satisfaisantes, c'est même une litote, notamment lorsque règne la canicule, le soleil ou au contraire le froid et le gel, les longues files d'attente sous les pieds de la Tour Eiffel, si j'ose ainsi m'exprimer, ne sont pas extrêmement confortables.

J'y suis aussi sensible que le président de la Tour Eiffel, et il pourra apporter témoignage qu'une des premières choses que j'ai faites lorsque j'ai pris mes fonctions d'adjoint aux Finances a été de me rendre à la Tour Eiffel pour que le président et le directeur général de la Société d'économie mixte me montrent concrètement ce qu'étaient le problème et les solutions envisagés.

J'ai récupéré dans les services de la Ville de Paris, après une certaine attente, les nombreux dossiers d'études qui ont été rassemblés depuis quelques années sur ce sujet. Et je suis en train, avec le président de la Tour Eiffel, de réfléchir à nouveau.

Je voudrais simplement corriger un mot de ce qu'a dit M. le Sénateur POZZO di BORGIO lorsqu'il a dit : "creuser entre les pieds de la Tour Eiffel ne pose aucun problème". Hélas, Monsieur le Sénateur, ce n'est pas si simple et s'il n'y avait aucun problème d'aucune nature, qu'il soit technique, juridique ou financier, il y a bien longtemps que ce projet aurait abouti.

En tout cas, ce à quoi je peux m'engager c'est à réfléchir, à solliciter bien entendu l'arbitrage du Maire sur l'ensemble des problèmes posés et à apporter une réponse, quelle qu'elle soit, positive ou négative.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons donc passer au vote.

Je crois que non car il y aurait conflit d'intérêt. C'est le président de la Tour Eiffel et je ne pense pas que ce soit possible.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Sur le tourisme.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Oui, mais je préfère être très sévère là-dessus.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Je voulais avoir le dernier mot dans cette séance, c'est raté. Encore raté ! Je te ferai un petit mot.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Voilà, c'est cela.

Nous allons passer au vote car je voudrais que l'on pense au personnel du Conseil de Paris qui ont eu la patience de rester jusqu'au bout sans aller déjeuner.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 8).

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous invite enfin à vous prononcer sur la désignation de vos représentants dans les organismes suivants :

Syndicat mixte ouvert "Autolib" (Comité syndical) (R. 2) :

- Mme Annick LEPETIT ;

- M. Pierre MANSAT.

Université Paris-VII "Denis Diderot" - Conseil de l'Unité de formation et de recherche d'odontologie (R. 3) :

- M. Pierre SCHAPIRA.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 4) :

- Mme Danielle FOURNIER en remplacement de M. Sylvain GAREL, désigné les 20 et 21 octobre 2008, démissionnaire.

- M. Jean-Jacques GIANNESINI en remplacement de Mme Anne-Constance ONGHENA, désignée les 20 et 21 octobre 2008, démissionnaire.

Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Paris (R. 5) :

Titulaires :

- Mme Camille MONTACIÉ ;

- Mme Sandrine CHARNOZ ;

- M. Alexis CORBIÈRE.

Suppléants :

- M. Romain LEVY ;

- M. Julien BARGETON ;

- Mme Karen TAÏEB.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 2 à R. 5).

Je vous remercie.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je remercie les personnels du Conseil de Paris, les agents, les huissiers, les sténotypistes. Et vous, Messieurs, qui gérez les écrans.

Merci beaucoup.

(La séance est levée le mardi 3 février 2008 à treize heures vingt-cinq minutes).

Votes spécifiques.

M. Pierre CASTAGNOU, **Mmes Danièle POURTAUD**, **Marie-Pierre de La GONTRIE**, **Dominique BERTINOTTI**, **Frédérique CALENDRA**, **Sandrine CHARNOZ**, **MM. Jean-Yves MANO**, **René DUTREY**, **Jean-François LEGARET** et **Mme Claude-Annick TISSOT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 37 - Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 218-220 bis, rue de la Croix Nivert (15e).

M. Ian BROSSAT et **Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DPVI 8 - Signature d'une convention avec l'association "Salle Saint-Bruno" pour des projets Politique de la Ville sur le quartier "Goutte d'Or" et attribution de la subvention correspondante. - Montant : 108.615 euros.

MM. Jacques BRAVO, **David ASSOULINE**, **Mmes Danièle POURTAUD**, **Pauline VERON**, **Emmanuelle BECKER**, **MM. Jacques BOUTAULT**, **Georges SARRE**, **Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY**, **Catherine DUMAS**, **Marie-Claire CARREREE-GEE** et **M. Jean-Marie CAVADA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DAC 62 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre de la Ville.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DEVE 67 - Demande d'autorisation formulée par la DASCO en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, un atelier de travail du bois et de matériaux combustibles analogues au sein de l'Ecole Bouille, 5 à 9 rue Pierre Bourdan (12e).

2009, DPA 93 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des centres thermiques 2009 dans 19 équipements de la Ville de Paris et des modalités de passation des marchés de travaux correspondants.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2009, DDATC 6 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Union des Institutions Sociales du 6e". - Montant : 6.000 euros.

2009, DDATC 7 - Signature d'une convention avec l'association "Comité des fêtes et d'action sociale du 6e" pour l'attribution d'une subvention - Fonds du Maire. - Montant : 14.899 euros.

2009, DDATC 8 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Soupe Saint Eustache" du 1er. - Montant : 2.000 euros.

2009, DDATC 11 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Mains Libres" du 1er. - Montant : 2.000 euros.

2009, DDATC 20 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Court 18" du 18e. - Montant : 10.000 euros.

2009, DDATC 26 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Emmaüs" du 1er. - Montant : 2.000 euros.

2009, DDATC 27 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Equipes d'Animation des Jeunes de la Rue, Aux Captifs la Libération" du 1er.

2009, DDATC 28 - Signature d'une convention avec l'association "Equipes d'Animation des Jeunes de la Rue, Aux Captifs la Libération" (12e) pour l'attribution d'une subvention - Fonds du Maire. - Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 30 - Signature d'une convention avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres du 6e pour l'attribution d'une subvention - Fonds du Maire. - Montant : 6.000 euros.

2009, DDATC 31 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Sous la Lune" du 9e. - Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 10 - Signature d'une convention avec l'association "FIAP - Jean Monnet" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2009, DDATC 34 - Signature d'une convention avec l'association "Malaikas.org" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009, DDATC 35 - Signature d'une convention avec l'association "Ateliers Villes" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2009, DDEE 1 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'association "Parisien d'un jour, Parisien toujours" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2009, DAC 61 - Signature d'une convention avec l'association "Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme" (3e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.709.581 euros.

2009, DPA 65 - Approbation du principe de réalisation des travaux de renforcement des planchers de la "Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris" (4e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2009, DAC 40 - Acceptation de divers dons manuels faits en faveur des collections des musées de la Ville de Paris.

2009, DPA 29 - Approbation du principe de réalisation des travaux de ravalement de la façade sur rue du bâtiment administratif, "Hôtel d'Albret", 29 bis et 31, rue des Francs Bourgeois (4e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Mme Colombe BROSSEL et M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2009, DPA 10 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation de la couverture en zinc de l'école élémentaire 23, avenue du Parc des Princes (16e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 41 - Approbation du principe de réalisation des travaux de réfection des toitures et de ravalement des façades du groupe scolaire 7, rue Barbanègre (19e), et des modalités de passation des deux marchés de travaux correspondants.

2009, DPA 46 - Approbation du principe de réalisation de divers travaux de restructuration et de modernisation de menuiseries extérieures dans l'école maternelle 8, rue Sadi Lecointe (19e) et des modalités de passation des marchés de travaux correspondants.

2009, DPA 49 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des deux cours de l'école maternelle 34, rue du Maroc (19e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 67 - Approbation du principe de réalisation des travaux de sécurité à l'école élémentaire 7, rue Championnet (18e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 69 - Approbation du principe de réalisation des travaux de ravalement des façades Jules Ferry de l'école élémentaire 7, rue Championnet (18e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 74 - Approbation du principe d'indemnisation de la Ville de Paris par la SMABTP, AXA FRANCE IARD et L'AUXILIAIRE, au titre des désordres affectant l'école polyvalente 53, rue Emile Bollaert (19e).

2009, DPA 79 - Approbation du principe de réalisation des travaux de confortation des bâtiments au groupe scolaire 9 et 11, rue de Lesseps (20e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2009, DPA 80 - Approbation du principe de réalisation des travaux de réfection des peintures au groupe scolaire 20-22, rue Antoine Chantin (14e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2009, DPA 82 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire B, 7 rue du général Brunet (19e), et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 83 - Approbation du principe d'indemnisation de la Ville de Paris par les sociétés COLAS IDFN et S.N.A. BERMA, pour les préjudices subis par elle suite à l'incendie survenu lors des travaux de création de l'école maternelle 32, rue Sarrette (14e).

2009, DPA 90 - Approbation du principe de réalisation de travaux de réorganisation des salles 106 à 109 au lycée municipal Gaston Bachelard (13e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondants.

2009, DPA 91 - Approbation et signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec l'Atelier d'Architecture Brenac et Gonzalez SARL associée à Iratome SARL et à JP TOHIER SARL pour la construction d'une école polyvalente dans la ZAC Claude Bernard, boulevard MacDonald, quai du Lot (19e).

2009, DPA 92 - Approbation du principe de réalisation des travaux de désamiantage des poutres et des sols à l'école maternelle 26, rue de la Cour des Noues (20e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2009, DPA 94 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration des réfectoires et de locaux pédagogiques du groupe scolaire 56, avenue Félix Faure (15e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 95 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la restructuration du service de restauration et de locaux à l'école élémentaire 31, rue Etienne Dolet (20e).

2009, DPA 102 - Approbation des modalités de passation de deux marchés de travaux pour la restructuration d'un bâtiment annexe, avec création d'une entrée autonome, dans l'école élémentaire B, 41 rue de Tanger (19e).

2009, DPA 109 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des menuiseries extérieures côté cour au lycée d'enseignement commercial René Cassin (16e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 116 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux relatif à la restructuration de l'école et à la création d'une 5e classe à l'école maternelle 44, rue Emile Lepeu (11e).

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2009, DDEE 5 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "CEWE Color" Paris (18e).

2009, DDEE 8 - Subvention à l'association "Union Interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars" (7e). - Montant : 12.000 euros.

2009, DDEE 11 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL "Marionnaud Lafayette" pour ses établissements à l'enseigne "Marionnaud" Paris (17e).

2009, DDEE 13 - Attribution d'une subvention à l'association pour la "défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil" (2e). - Montant : 15.000 euros.

2009, DDEE 25 - Indemnisation amiable d'un commerce en raison de préjudices subis du fait de la réalisation de travaux du tramway des Maréchaux Sud.

2009, DDEE 29 - Signature d'une convention pour l'octroi d'une subvention à l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords - ACERA - (6e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008. - Montant : 30.000 euros.

2009, DDEE 30 - Subvention à l'association ACAPS Caumartin (9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008, dans le cadre de l'opération Paris Illumine Paris. - Montant : 15.000 euros.

2009, DDEE 31 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue Vignon (8e et 9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008, dans le cadre de l'opération Paris Illumine Paris. - Montant : 17.000 euros.

2009, DDEE 32 - Signature d'une convention pour l'octroi d'une subvention à l'association "Prestige des Gobelins" (13e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008. - Montant : 42.000 euros.

2009, DDEE 34 - Subvention à l'Association des commerçants du Haut Montmartre (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008. - Montant : 11.000 euros.

2009, DDEE 35 - Subvention à l'Association des commerçants de l'avenue Secrétan (19e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008, dans le cadre de l'opération Paris Illumine Paris. - Montant : 9.000 euros.

2009, DDEE 36 - Signature d'une convention de délégation de service public pour la gestion des marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e).

2009, DDEE 38 - Signature d'une convention avec la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne (C.P.A.B.P.) au titre de la 13e édition de "la Fête du Pain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

2009, DDEE 39 - Dotation récompensant le lauréat du "Grand prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris" pour l'année 2009. - Montant : 4.000 euros.

2009, DDEE 40 - Dotation récompensant le lauréat du "Grand prix du chocolat artisanal de la Ville de Paris" - Montant : 2.000 euros.

2009, DDEE 44 - Subvention à l'association des commerçants "Le Carré du Théâtre" (15e) pour des animations de quartier "Les trois coups du théâtre" du 4 au 7 juin 2008. - Montant : 4.500 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2009, DALIAT 1 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour le pavage des établissements dépendant de la Ville et du Département de Paris et la fourniture de divers articles de mairie et lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2009, DPA 43 - Approbation du principe de réalisation des travaux de remplacement, mise en conformité et adaptation aux handicapés du Système de Sécurité Incendie à la mairie du 11e, 12 place Léon Blum, et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 72 - Approbation du principe de réalisation des travaux de sécurité, suite à la Commission de Sécurité à la mairie du 18e arrondissement et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 108 - Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la 2e tranche de restructuration des locaux de la mairie du 19e arrondissement.

2009, DRH 1 - Fixation du programme des épreuves du concours d'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris - grade d'adjoint technique principal de 2e classe - dans la spécialité magasinier cariste.

2009, DRH 2 - Fixation du programme des épreuves du concours d'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris - grade d'adjoint technique de 1ère classe - dans la spécialité magasinier cariste.

2009, DRH 5 - Modification de la délibération D. 870 du 25 juin 1984 modifiée, relative à la rémunération accessoire des personnels techniques de la Commune de Paris.

2008, DSTI 1 - Signature d'un marché relatif à l'assistance, la réalisation d'évolutions complémentaires, l'acquisition de licences supplémentaires et le support technique pour le progiciel Carl Master.

2008, DSTI 6 - Signature d'un marché relatif à la concession de droits d'usage et aux prestations de mise à jour et de support technique de progiciels "Computer Associates".

2008, DSTI 42 - Signature d'un marché relatif au support technique, à la maintenance curative, à l'acquisition de module complémentaire et à la réalisation de prestations complémentaires sur l'outil One2Team édité et distribué par la société One2Team.

2009, DSTI 15 - Lancement d'un marché en deux lots dissociables relatif à l'équipement et la maintenance du matériel des billetteries de la Ville de Paris.

2009, DSTI 20 - Signature d'un marché relatif à la fourniture et la mise en place d'un système unique de gestion du courrier.

2009, DSTI 21 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville et le Département de Paris en vue de la passation d'une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un marché de prestations informatiques pour les établissements scolaires de la Ville et du Département de Paris.

2009, DSTI 30 - Signature d'un contrat de transaction pour régulariser des créances auprès de la société CAP GEMINI issues de l'exécution du marché relatif à la mise en oeuvre, à partir du progiciel HR ACCESS, de la gestion administrative et de la paie de la Mairie de Paris et du marché relatif à la réalisation de prestations complémentaires.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009, DPA 31 - Avenant n° 1 au marché de travaux signé avec le groupement conjoint PIERRENOEL-LAGRANGE, relatif à la restauration des façades et l'amélioration de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap à la mairie du 7e arrondissement.

Mmes Maïté ERRECART, Véronique DUBARRY, rapporteures.

2009, DF 1 - Approbation des conditions de clôture de la liquidation de la Société d'économie mixte d'aménagement, de rénovation et de restauration du secteur des Halles (SEMAH).

2009, DF 3 - Signature d'un marché complémentaire avec Capgemini Consulting pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement du projet de direction des achats.

2009, DF 4 - Avis favorable sur les demandes en décharge de responsabilité présentées par des régisseurs de la Ville de Paris à la suite de déficits de caisse.

2009, DF 5 - Signature d'avenants n°1 aux contrats d'assurance "dommages aux biens" du site de l'Hôtel de Ville de Paris.

2009, DF 6 - Avis défavorable sur les demandes en décharge de responsabilité présentées par des régisseurs de la Ville de Paris à la suite de déficits de caisse.

2009, DF 7 - Convention donnant droit à l'occupation d'une propriété domaniale dénommée "Le Bosquet" sise au parc floral du bois de Vincennes (12e) afin d'y exploiter un établissement de restauration libre service et de vente à emporter.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DEVE 14 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer des demandes de permis de démolir des locaux professionnels, des locaux de stockage et des sanitaires désaffectés dans 4 arrondissements.

2009, DEVE 60 - Modifications apportées aux droits d'entrée dans certains sites gérés par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2009, DAC 22 - Approbation des modalités d'attribution de marchés pour la maintenance du parc de pianos pour les conservatoires de la Ville de Paris et la Dasco.

2009, DAC 34 - Signature d'un marché de prestations de services passé conformément aux dispositions de l'article 30 du Code des marchés publics, confiant au groupement Art Public Contemporain - AIA productions la production de Nuit Blanche 2009.

2009, DAC 114 - Signature d'un marché de prestations de services passé conformément aux dispositions de l'article 30 du Code des marchés publics, confiant la production de l'édition 2009 d'une manifestation destinée à fêter les mots à la SARL "Le 3e Pôle".

2009, DGIC 1 - Signature d'une convention de partenariat avec la société GIE Ernst et Young, pour l'exposition "Le Petit Nicolas" à l'Hôtel de Ville.

2009, DPA 13 - Approbation du principe de réalisation des travaux de désenfumage des salles d'exposition du Musée Galliera, 10, avenue Pierre 1er de Serbie (16e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 30 - Avenant n° 1 au marché de travaux signé avec la société SCGE Exploitation SARL, relatif à la mise en accessibilité de la bibliothèque André Malraux, 112 rue de Rennes (6e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2009, DU 33 - Cession d'une parcelle municipale au Département dans la ZAC "Pajol" (18e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2009, DPA 77 - Approbation et signature d'un avenant n° 1 de coût et de délai au marché de travaux signé avec la société SRC dans le cadre de la restructuration et de l'extension du centre d'animation, 90, rue Curial (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2009, DVD 8 - Approbation du principe et des modalités de lancement de deux consultations par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de deux marchés de rénovation des postes électriques basse tension Brancion et Pont de Tolbiac du boulevard périphérique et des voies sur berges.

2009, DVD 15 - Approbation des modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché de gestion des lavatories. - Signature du marché correspondant.

2009, DVD 20 - Signature d'un avenant n° 1 substituant la société Signature Industrie à la société Signature SA pour le marché de fourniture de plaques de noms de rue en acier émaillé.

2009, DVD 34 - Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien du système de contrôle d'accès aux aires de stationnement des autocars et prestations annexes. - Signature du marché correspondant.

2009, DVD 68 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre d'études et travaux d'infrastructure d'aménagement d'espaces publics dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T2 à Paris-Porte de Versailles attribué au groupement ARCADIS ESG (mandataire) / DUBUS-RICHEZ.

2009, DVD 69 - Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour les prestations d'entretien, de rénovation et d'extension des panneaux à messages variables sur le corridor périphérique et les voies sur berges.

2009, DVD 70 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de deux marchés de services pour les prestations de mise à disposition de séparateurs modulaires de voies. - Signature des marchés de service correspondants.

2009, DVD 72 - Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de prestations monétaires pour le stationnement. Signature du marché correspondant.

2009, DVD 83 - Indemnités amiables de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2009, DPE 5 - Dépôt par la Société anonyme de gestion des eaux de Paris "SAGEP-Eau de Paris" d'une déclaration de travaux relative à la construction d'une clôture sur le site de l'usine de l'Hay-les-Roses.

2009, DPE 14 - Signature d'une convention avec le "Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne" (SIAAP) pour le financement de travaux de sécurisation des manoeuvres de curage dans les collecteurs d'Asnières, Marceau et Clichy.

2009, DPE 19 - Signature d'une convention avec la "Société Eurofins Environnement" pour l'occupation précaire de locaux appartenant à la Ville de Paris, 2 rue des Platanes, 94600 Choisy le Roi.

2009, DVD 21 - Indemnisation amiable de la compagnie CIVIS PJ, en réparation des dommages occasionnés à l'exploitation agricole de M. Claude DECUYPERE, au cours des années 2007 et 2008, sur une parcelle longeant le canal de l'Ourcq.

2009, DVD 57 - Approbation du principe et des modalités de passation des marchés de fournitures et de maintenance des parcs des matériels horticoles, agricoles et des véhicules routiers utilisés par le Service des canaux de la Ville de Paris assurant l'entretien des berges du réseau des canaux parisiens hors Paris (3 lots). - Signature des marchés correspondants.

2009, DVD 61 - Approbation du principe et des modalités de passation de deux marchés de fournitures et de maintenance des équipements de télésurveillance, des installations électromécaniques et des équipements hydrauliques du service des canaux de la Ville de Paris (hors Paris). - Signature des marchés correspondants.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2009, DPE 8 - SGRI 1 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "ENDA EUROPE" pour l'attribution d'une subvention au projet d'accès à l'eau et à l'assainissement de certains quartiers de Pikine (Sénégal). - Montant : 12.273 euros.

2009, DPE 9 - SGRI 3 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Action contre la Faim" pour le développement de l'accès à l'eau et à l'hygiène dans les quartiers périurbains d'Oulan-Bator (Mongolie). - Montant : 37.465 euros.

2009, DPE 10 - SGRI 5 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "SOS SAHEL International France" pour le projet eau, hygiène et assainissement pour la commune de Nasséré (Burkina Faso). - Montant : 79.979 euros.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2009, DASCO 3 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC) relative à la mise à disposition des locaux du réfectoire de l'ancien Couvent des Cordeliers (6e) et signature d'une convention de coopération inter-universitaire destinée à définir les modalités d'utilisation et de gestion de ces locaux.

2009, DPA 106 - Approbation du principe de réalisation des travaux de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses à l'Ecole Estienne (13e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2009, DPA 114 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation de la verrière de la bibliothèque à l'annexe de la Sorbonne 113, rue Championnet (18e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009, DAJ 1 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 17 décembre 2008, 6, 13 et 20 janvier 2009. - Signature et attribution de marchés de maîtrise d'oeuvre.

2009, DPA 26 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation du local reprographie de la "Cité Administrative" 17, boulevard Morland (4e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 55 - Approbation du principe et des modalités de passation et de la signature de marchés à bons de commande pour la maintenance et la réparation des portes et barrières automatiques des équipements publics municipaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2009, DPA 62 - Approbation du principe et des modalités de passation et de la signature de MAC pour des prestations de vérification des appareils élévateurs par des bureaux de contrôle technique dans des équipements publics municipaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics Ville et Département de Paris.

2009, DPA 75 - Approbation du principe et des modalités de passation et de la signature de MAC pour la maintenance et la réparation des appareils élévateurs dans les équipements publics municipaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2009, DPA 112 - Approbation du principe de réalisation des travaux de désamiantage de conduites de chauffage au sous-sol de l'Hôtel-de-Ville et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 119 - Signature d'un avenant de transfert n° 2 au marché relatif à la fourniture de fioul domestique, de fioul dit "à très basse teneur en soufre" et de "super fioul" dans les établissements de la Ville de Paris.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009, DFPE 3 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la société Logis-Transports pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'une halte-garderie de 30 places au 80, boulevard Jourdan (14e).

2009, DFPE 5 - Approbation et signature d'un avenant n° 2 au marché de travaux conclu par la RIVP, mandataire de la Ville de Paris, pour la réalisation d'une halte-garderie de 30 places, 120-126, avenue de Choisy - 18-24, rue du Docteur Magnan (13e).

2009, DFPE 24 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance 29-33, rue Emeriau (15e).

2009, DFPE 25 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 3, rue Jean Giono (13e).

2009, DFPE 26 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9, rue Affre (18e).

2009, DFPE 29 - Lancement de six marchés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert relatifs à un diagnostic des conditions d'accessibilité des équipements municipaux de la petite enfance de la Ville de Paris.

2009, DPA 117 - Approbation et signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec la société de fait NOURDEH et ZAOUÏ pour la restructuration de la crèche collective de 65 berceaux, 8, rue Henri-Rivière (19e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2009, PP 1 - Approbation du principe et des modalités de la fourniture de matériel nucléaire, radiologique, biologique et chimique, leurs pièces de réparation, pièces détachées, accessoires et produits spéciaux ainsi que des prestations de maintenance à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2009, PP 2 - Approbation du principe et des modalités de la fourniture et livraison de gaz à usage médical dans différentes bouteilles et remplissage en oxygène de bouteilles pour appareils respiratoires isolants à circuit fermé au profit de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2009, PP 3 - Modification des dispositions du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables à certains corps de catégorie C de la Préfecture de police.

2009, PP 4 - Modification des délibérations 2006 PP 14-1° et 2006 PP 14-2° des 27 et 28 février 2006 portant fixation des règles relatives à l'organisation des carrières, du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police. - Modification de la délibération 2006 PP 14-2° des 27 et 28 février 2006 portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police.

2009, PP 5 - Dispositions statutaires, classement hiérarchique et échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs des travaux de la Préfecture de police.

2009, PP 6 - Dispositions statutaires, classement hiérarchique et échelonnement indiciaire applicables au corps des architectes de sécurité de la Préfecture de police.

2009, PP 7 - Autorisation à M. le Préfet de police de lancer l'appel d'offres ouvert pour les travaux de rénovation de la sous station CPCU et de l'installation d'un système de sécurité de rafraîchissement des locaux de la crèche 4, rue Massillon (4e).

2009, PP 8 - Autorisation à M. le Préfet de police de lancer l'appel d'offres ouvert pour les travaux de rénovation du chauffage de la ventilation et de la climatisation à l'institut médico-légal 2, place Mazas (12e).

2009, PP 9 - Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert pour la rénovation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'immeuble Cabanis, 3-5, rue Cabanis (14e).

2009, PP 10 - Individualisation d'une autorisation de programme de 324.000 euros pour la réalisation des travaux de réfection des réseaux d'eau chaude sanitaire et suppression de bras morts dans 6 bâtiments de la Préfecture de police.

2009, PP 11 - Approbation du principe et des modalités de la fourniture de matériels de peinture, de revêtements muraux et de matériels de couverture destinés à l'approvisionnement des ateliers de la Préfecture de police.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2009, SGRI 7 - Signature du mémorandum de coopération entre la Ville de San Francisco et la Ville de Paris pour la période 2009-2011.

2009, SGRI 9 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention liant la Ville de Paris à la ville de Bethléem.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2009, SGRI 6 - DPVI 22 - Reconduction en 2009 du "Label Paris Co-développement Sud".

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2009, SGRI 2 - Signature du mémorandum de coopération entre la Ville de Québec et la Ville de Paris pour la période 2009-2011.

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Liliane CAPELLE, rapporteurs.

2009, DPVI 2 - Quartier "Portes Saint-Denis - Saint-Martin" (10e). - Subventions à 9 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville - Première enveloppe pour 2009. - Montant total : 30.000 euros.

2009, DPVI 3 - Subventions à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. - Montant total : 31.000 euros.

2009, DPVI 4 - Signature d'une convention avec l'association "Demain en Main" sur le quartier de Fontaine-au-Roi (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.440 euros.

2009, DPVI 8 - Signature d'une convention avec l'association "Salle Saint-Bruno" pour des projets Politique de la Ville sur le quartier "Goutte d'Or" et attribution de la subvention correspondante. - Montant : 108.615 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2009, DAC 110 - Subvention à l'Association des Officiers Réservistes de Paris et de la Région parisienne (A.O.R.P.) (12e). - Montant : 500 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2009, DJS 4 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 4e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 14.000 euros.

2009, DJS 17 - Signature d'une convention avec l'association "l'Office du Mouvement Sportif du 17e arrondissement" (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 19.100 euros.

2009, DJS 19 - Signature d'une convention avec "l'Office du Mouvement Sportif du 19e arrondissement" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 21.500 euros.

2009, DJS 20 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 20e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.400 euros.

2009, DJS 60 - Subvention à l'association "Club des Joyeux Boulomanes des Buttes-Chaumont" (19e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DJS 67 - Subvention à l'association "Variétés Club de France" (16e). - Montant : 8.000 euros.

2009, DJS 172 - Lancement d'un marché négocié relatif à la mise en conformité des réseaux d'alimentation et d'évacuation d'eau et à la rénovation des vestiaires au centre sportif Paul Valery (12e).

2009, DJS 174 - Lancement d'un marché à procédure adaptée relatif au traitement acoustique du gymnase et à la mise en conformité des installations électriques et des faux plafonds au centre sportif Cour des Lions (11e).

2009, DJS 206 - Lancement d'un marché à procédure adaptée à deux lots séparés, relatif à la réhabilitation des vestiaires, à la rénovation de la salle de boxe et des sols des salles d'escrime au centre sportif Buffault (9e).

2009, DPA 56 - Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération de réhabilitation du Carreau du Temple (3e).

2009, DPA 57 - Résiliation et approbation des modalités de passation de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de réhabilitation du Carreau du Temple (3e).

2009, DPA 104 - Approbation du principe de réalisation de travaux d'aménagement d'un salon de réception et d'un office au stade Sébastien Charléty (13e) et des modalités de passation du marché de travaux.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mmes Emmanuelle BECKER, Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Pierre-Christian TAITTINGER, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mme Aline ARROUZE, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Hélène BIDARD, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Christine LAGARDE, MM. Pierre LELLOUCHE, Pierre MANSAT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Olivia POLSKI, Marielle de SARNEZ, M. Jean TIBÉRI.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.**I - Questions du groupe U.M.P.P.A.**

QOC 2009-3 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Hervé BENESSIANO et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la prise en charge de l'impression et de la diffusion des cartes de vœux des adjoints au Maire de Paris.

Libellé de la question :

"Tous les ans, au mois de janvier, les élus parisiens ont pour habitude d'adresser leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Quelle ne fut pas notre surprise de recevoir sous forme de carte traditionnelle un slogan partisan d'un adjoint au Maire de Paris (M. CHERKI) illustré au recto par une photo en couleur d'une manifestation syndicale.

Loin de nous d'entraver la libre expression de votre adjoint si ce n'est que ce sont les deniers des contribuables parisiens qui ont été utilisés pour l'envoi de cette carte à caractère partial et partisan.

Brigitte KUSTER, Hervé BENESSIANO et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient donc savoir si la conception et l'impression de cette carte ont été financées par la Mairie de Paris, par l'intéressé lui-même ou par la Fédération de Paris du Parti socialiste."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-4 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'installation d'un service de voitures en location libre-service sur Paris.

Libellé de la question :

"Dans la perspective de l'installation d'un service de voitures en location libre service sur Paris, nous voudrions savoir quelle sera la proportion de véhicules stationnant en surface et celle des véhicules stationnant en ouvrages en sous-sol.

Nous attirons votre attention sur la situation déjà très déficitaire du stationnement de surface, encore restreint par l'extension des stations "Vélib" dans certains quartiers, et souhaitons qu'il en soit tenu compte dans cette répartition afin que le stationnement en sous-sol soit favorisé."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-5 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la création d'une commission d'études relative à "Paris-Métropole".

Libellé de la question :

"Lors du débat sur "Paris Métropole" dans notre Assemblée, nous vous avons demandé la création d'une 10e commission du Conseil de Paris afin que les questions y ayant trait puissent être examinées par des représentants de tous les groupes.

Notre amendement avait été repoussé et vous aviez alors fait une proposition de constituer un groupe d'études à ce sujet.

Nous voudrions savoir où en est aujourd'hui cette question et si vous avez l'intention de concrétiser votre proposition et comment."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-6 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris au sujet du démarrage des travaux concernant l'extension du parc de stationnement "Ternes" sous l'avenue Niel (17e).

Libellé de la question :

"Depuis fort longtemps nous a été annoncée l'extension du parc Ternes sous l'avenue Niel dans le 17e arrondissement.

Les services de la Ville nous avaient annoncé que la Société "Q Park", aujourd'hui concessionnaire, pourrait entamer les travaux à partir du mois de février prochain.

Nous n'avons plus aucune nouvelle concernant un démarrage des travaux d'un ouvrage qui est largement attendu par la population, ouvrage qui demande l'installation d'un chantier important et long, ce qui entraîne bien sûr la nécessité d'une concertation avec les riverains.

Il est pour nous impossible de commencer cette concertation sans avoir l'assurance de la conduite des travaux et d'un calendrier."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-7 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le nombre de logements neufs livrés à Paris depuis 2001.

Libellé de la question :

"Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris de bien vouloir leur communiquer le nombre de logements neufs livrés à Paris depuis 2001, année par année.

En effet, l'I.N.S.E.E. vient d'indiquer, dans une récente étude, que le nombre de logements à Paris avait augmenté de 7.000 de 1999 à 2008. Ce chiffre, assez faible au regard de l'effort réalisé par d'autres communes de taille très inférieure (+3.900 logements sur la même période pour Issy-les-Moulineaux et +2.800 logements sur la même période à Montrouge) est à comparer au nombre de logements financés sur la même période.

Aussi, Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaitent connaître précisément cette évolution."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-8 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les conséquences économiques du tramway des Maréchaux-Sud.

Libellé de la question :

"Le tramway des Maréchaux sud a été inauguré en décembre 2006, après trois ans et demi de travaux. Cette installation a des conséquences non négligeables sur les activités des commerces situés en bordure du tramway.

L'Observatoire mis en place, par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris a permis d'identifier 3 conséquences majeures :

- dans l'ensemble, les chiffres d'affaires des commerçants se sont redressés durant l'année 2007, sans néanmoins retrouver le niveau atteint avant les travaux ;

- l'équipement commercial n'a pas connu de modifications spécifiques, mais le nombre de locaux vacants est en hausse, atteignant 9,3 % en mars 2008 (soit après la fin des travaux), contre 6 en juin 2003 (avant les travaux) ;

- enfin, la clientèle de passage est moins fréquente et les difficultés pour charger et décharger se sont amplifiées du fait du manque d'accès de livraison à proximité des boutiques.

Face à cette situation, Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris de bien vouloir leur préciser les mesures qu'il compte prendre, en matière d'aménagement de voirie pour remédier à ces dysfonctionnements ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2009-9 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le désenclavement du quartier des "Hauts-de-Malesherbes" (17e).

Libellé de la question :

"Lors du vote sur le Plan de déplacement de Paris, un vœu a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil de Paris précisant :

- que le désenclavement de la Porte d'Asnières devait être spécifiquement pris en compte dans le P.D.P. ;

- qu'une approche globale circulation routière/dessertes radiales par les transports en commun/desserte de proximité, soit proposée ;

- que cette approche globale intègre également la création de la Z.A.C. "Batignolles/Clichy/Cardinet".

Depuis plus d'un an, et malgré ce consensus politique, aucune amélioration visible pour les habitants n'a été apportée.

Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris de bien vouloir enfin leur préciser quel est le plan global qu'il envisage pour désenclaver ce quartier."

QOC 2009-10 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la réutilisation de la petite ceinture ferroviaire.

Libellé de la question :

"Réseau Ferré de France (R.F.F) a formulé différentes propositions pour Paris contenues dans une étude dont le Maire de Paris a été destinataire en avril 2006.

Cette étude visait à réactiver une partie de la Petite ceinture ferroviaire de la Z.A.C. de l'Évangile jusqu'à la Bibliothèque François-Mitterrand. Pour l'utilisation d'un parcours en site propre intégral (sans aucun croisement à niveau), cette nouvelle rocade de métro desservant le Nord-Est de Paris serait dotée d'une régularité et d'une vitesse commerciale élevées, très favorable au report modal.

Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent donc à M. le Maire de Paris les suites qu'il entend donner à ce dossier."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-11 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'évolution du tourisme à Paris.

Libellé de la question :

"Les chiffres publiés récemment par le Comité régional du Tourisme montrent une baisse du nombre de touristes étrangers à Paris de 35 % sur les 8 premiers mois de l'année, par rapport à la même période en 2007.

Cette baisse touche, tout particulièrement, les touristes américains et japonais qui ne figurent plus dans le "top 10" des clients étrangers à Paris.

Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris les mesures qu'il compte mettre en œuvre, en liaison avec le Comité régional du Tourisme, afin de remédier à cette situation."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-12 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Préfet de police sur les motifs pouvant être invoqués par les chauffeurs de taxi pour refuser de prendre des passagers.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Préfet de police, quels motifs peuvent invoquer les chauffeurs de taxis pour refuser de prendre des passagers, alors qu'ils circulent, avec une indication "libre"."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"L'activité des chauffeurs de taxis est réglementée dans la zone des taxis parisiens par l'arrêté inter-préfectoral 01-16385 du 31 juillet 2001 relatif aux exploitants et aux conducteurs de taxis dans la zone parisienne. Ce texte énonce en particulier les obligations des chauffeurs de taxis dans leurs relations avec la clientèle, les interdictions qui leur sont faites et les cas où ils ont la possibilité de refuser certaines prestations.

L'article 24 précise que le conducteur de taxi, lorsqu'il est en service, doit "prendre en charge les voyageurs qui le sollicitent, si son véhicule se trouve dans une station à quelque place que ce soit ou circule sur la voie publique, dispositif lumineux "taxi" non recouvert de la gaine opaque, sauf dans les cas mentionnés aux 5°, 6°, 7°, 8°, 9° et 10° de l'article 25".

Ainsi, l'article 25 défend au chauffeur de taxi de prendre en charge un client "à une distance de moins de 50 mètres d'une station pourvue de taxis libres" ou dans les stations et sur l'emprise des gares ou des aéroports, en dehors des emplacements réservés à la prise en charge de la clientèle, sauf s'il est réservé à l'avance.

Il est également interdit au chauffeur de prendre en charge des voyageurs en dehors de la zone de prise en charge des taxis parisiens, comprenant Paris et 80 communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que les aéroports de Paris et le Parc des expositions de Villepinte, sauf s'il est réservé à l'avance par un client, des voyageurs "poursuivis par la police ou par la clameur publique" ou "de charger à l'intérieur de son véhicule des bagages ou colis de nature à salir ou détériorer les tapis et banquettes ou à laisser une mauvaise odeur".

Le chauffeur de taxi est tenu, en dehors de ces situations, de prendre en charge la clientèle mais peut refuser des voyageurs désirant se faire conduire au-delà des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Il doit impérativement desservir l'aéroport de Paris Charles de Gaulle et accepter toute destination à partir de cet aéroport. Il peut "refuser les voyageurs dont les bagages ne sont pas transportables à la main sauf s'il s'agit de véhicules pliables de personnes handicapées". Le conducteur a également le droit de refuser "les voyageurs dont la tenue ou les bagages sont de nature à salir ou à détériorer l'intérieur du véhicule" ou "en état d'ivresse manifeste".

Enfin, il n'est pas tenu d'accepter "les voyageurs accompagnés d'animaux, sauf s'il s'agit d'aveugles avec leur chien guide" et "les clients désirant suivre un convoi de plusieurs véhicules ou une marche à pied".

Le bureau des taxis et transports publics de la Direction des transports et de la Protection du public à la Préfecture de police, veille à l'application de la réglementation susvisée et reçoit, le cas échéant, les plaintes des clients relatives à des infractions constatées. Une procédure disciplinaire est conduite à l'égard des contrevenants, et aboutit à des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de leur carte professionnelle."

QOC 2009-13 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant l'évolution du corps électoral de la Capitale, après les nouvelles inscriptions au 31 décembre 2008.

Libellé de la question :

"Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris, si après les nouvelles inscriptions au 31 décembre, et avant la consultation européenne, il ne juge pas intéressant de faire procéder à une étude concernant le corps électoral de la Capitale.

Comment se répartissent, dans chaque arrondissement, les différentes catégories qui composent cet ensemble ?

Quelle évolution rencontre la représentation selon les âges ?

A-t-il été procédé à une étude concernant la répartition des abstentionnistes ? D'autre part, en 2009, comment s'établissent les "nouvelles populations légales" en application de la loi du 27 février 2002 ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2009-14 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris relative à l'aménagement de la place du Père Marcellin-Champagnat (16e).

Libellé de la question :

"Pierre-Christian TAITTINGER, demande à M. le Maire de Paris si les habitants du 16e arrondissement verront enfin en 2009, l'aménagement de la Place du Père Marcellin-Champagnat."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-15 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant le coût de la mise en place dans le 16e arrondissement, d'un réseau de minibus roulant au gaz, assurant les transports au sein de l'arrondissement et une meilleure liaison avec les arrondissements voisins.

Libellé de la question :

"Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris à combien s'éleverait le coût de la mise en place, dans le 16e arrondissement, d'un réseau de minibus au gaz assurant les transports à l'intérieur de l'arrondissement et une meilleure liaison avec les arrondissements voisins."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-16 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris pour intervenir auprès de la Région Ile-de-France, afin d'effectuer le ravalement extérieur des murs du lycée Molière (16e).

Libellé de la question :

"Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris s'il pourrait intervenir auprès de la Région d'Ile-de-France pour que soit effectué le ravalement extérieur des murs du lycée Molière, dont la situation se dégrade un peu plus chaque année."

Réponse (M. Pascal CHERKI, adjoint) :

"Les murs extérieurs de la cité scolaire Molière notamment ceux qui donnent sur la rue de l'Assomption, à l'arrière du bâtiment, nécessitent un ravalement."

Une première intervention en ce sens avait été faite par la Direction des Affaires scolaires auprès des services administratifs de la Région par note du 14 avril 2008.

M. le Maire de Paris interviendra auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour soutenir cette demande."

QOC 2009-17 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur la possibilité d'installer des poubelles pour recueillir plus facilement les papiers recyclables (vieux journaux, publicités diverses).

Libellé de la question :

"Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris si l'on pourrait envisager des poubelles pour recueillir plus facilement les papiers recyclables (vieux journaux, publicités diverses)."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-18 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'ascenseur hors normes et dangereux du conservatoire Camille Saint-Saëns (8e).

Libellé de la question :

"Installé depuis 20 ans, cet ascenseur doit faire l'objet d'une mise aux normes et d'une modernisation urgente."

La loi Robien exige en effet, dans le cadre de la sécurité des usagers et des ouvriers d'entretien, d'équiper les ascenseurs de téléalarme reliée à un pôle d'intervention. De plus, elle demande à ce qu'un système infrarouge de fermeture des portes soit installé pour éviter l'écrasement des usagers (et plus particulièrement des enfants). L'ascenseur, compte tenu de son état de vétusté, ne comporte aucun de ces systèmes. De plus, le remplacement de pièces très usagées sur la machinerie, et plus particulièrement sur le câble de régulation, est impératif, d'où des pannes quasi hebdomadaires.

Pour effectuer ces travaux, la D.A.C. a dégagé, depuis deux ans, deux crédits (30.000 euros pour la mise en conformité et 20.000 euros pour la modernisation).

Ces travaux ont été demandés à la S.L.A., à de multiples reprises, qui indique, à chaque fois, que son planning de charge de travaux ne lui permet pas d'inscrire ce chantier à l'ordre du jour, ce qui est incompréhensible.

Le conservatoire est fréquenté par des enfants et il est dangereux, dans son état actuel, de l'utiliser. Par ailleurs, l'établissement reçoit des handicapés : compte tenu de la fréquence des pannes, les portages des fauteuils roulants se font dans les escaliers.

Les auteurs de la question demandent à M. le Maire de Paris que ces travaux soient entrepris dès cet été, les travaux nécessitant l'arrêt complet de l'appareil."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-19 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'état des jardins des Champs-Élysées (8e).

Libellé de la question :

"Un marché de Noël a été organisé le long de la partie basse de l'avenue des Champs-Élysées du 20 novembre au 28 décembre 2008."

Comme toute manifestation organisée sur le domaine public, ce marché a dû être assujéti au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public municipal.

Dans un article de presse, l'organisateur de la manifestation a prétendu qu'il avait acquitté un montant de 100.000 euros de redevance à la Ville de Paris.

Les auteurs de la question souhaitent savoir si le montant annoncé correspond bien à la redevance perçue par la Mairie de Paris et, si tel est le cas, ils demandent si le montant de cette redevance sera bien affecté à la remise en état de la partie basse des Champs-Élysées sur laquelle, depuis de nombreuses années, les élus du 8e arrondissement attirent l'attention de M. le Maire de Paris, son état de dégradation étant en effet particulièrement avancé et préoccupant."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-20 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les difficultés rencontrées par les personnes âgées pendant la période hivernale.

Libellé de la question :

"Jean-Pierre LECOQ et les élus du groupe U.M.P.P.A. attirent l'attention de M. le Maire de Paris sur les difficultés rencontrées par les personnes âgées pendant la période hivernale.

Alors que nous nous sommes beaucoup mobilisés, depuis l'épisode caniculaire de l'été 2003, sur les périodes de chaleur et les conséquences pouvant en résulter pour les personnes âgées et isolées domiciliées à Paris, Jean-Pierre LECOQ et les membres du groupe U.M.P.P.A. attirent l'attention de M. le Maire de Paris sur les conséquences de la période hivernale très froide que nous venons de connaître.

Les Parisiens n'ont pas eu le sentiment que cette période faisait l'objet de la même attention de la part des services concernés que la période d'été, alors que la Ville de Paris dispose de moyens qui pourraient être activés à chaque événement climatique d'importance."

Réponse (Mme Liliane CAPELLE, adjointe) :

"En période de grands froids comme en période de possible forte chaleur estivale, la Municipalité parisienne apporte la plus grande attention à l'information des publics les plus fragiles ainsi qu'à la mise en place de réponses adaptée aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Ainsi, en matière d'information, les publics fragiles dont les personnes âgées, ainsi que les familles, ont été informés des précautions à prendre en période de grand froid, à la fois par les panneaux d'affichage lumineux municipaux et par des messages mis en ligne par le site Internet www.paris.fr.

Le C.A.S.-V.P. a pour sa part porté une attention toute particulière à ses usagers. Les services de soutien à domicile et les services sociaux ont renforcé leur suivi en direction des personnes âgées pendant la période de froid.

Des difficultés respiratoires ont pu être constatées chez certaines personnes âgées. A priori, celles qui le nécessitaient ont bien été hospitalisées.

Peu de personnes âgées se sont plaintes du froid. Lorsque des cas de chauffage insuffisant leur ont été signalés, les sections d'arrondissement du C.A.S.-V.P. sont intervenues auprès des bailleurs sociaux, tels que "Paris Habitat" ou ont enclenché les mesures nécessaires. Quelques personnes âgées sont par ailleurs restées plus longtemps que d'habitude dans les espaces d'accueil tels que les clubs ou restaurants émeraude, qui sont bien chauffés.

Nombre de personnes âgées ont craint de glisser sur les trottoirs parisiens, surtout les 5 et 6 janvier, lorsque ceux-ci étaient verglacés. Les sections d'arrondissement ont systématiquement encouragé les personnes âgées à limiter leurs déplacements durant ces deux jours. Des mesures individuelles spécifiques ont été prises chaque fois que nécessaire : mise en place accélérée d'une prestation d'aide ménagère, port de repas à domicile, admission en urgence en E.H.P.A.D. D'une manière générale, les services de la Ville ont pris toutes les mesures nécessaires pour que les risques consécutifs à l'épisode de gel soient éliminés le plus rapidement possible, notamment par le salage des trottoirs.

Enfin, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées gérés par le C.A.S.-V.P., la vigilance a naturellement été renforcée pendant l'épisode de grand froid, mais aucune aggravation de pathologie n'a été décelée."

QOC 2009-21 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le projet "Cité de la mode".

Libellé de la question :

"La Ville de Paris a pour projet de transformer les anciens magasins généraux, quai d'Austerlitz, en une cité de la Mode et du Design.

Il semble que les travaux dans ce bâtiment qui abritera notamment un espace événementiel de 4.300 mètres carrés aient pris beaucoup de retard.

Aujourd'hui, seul l'Institut français de la Mode s'est installé dans ses nouveaux locaux.

Aussi, considérant l'importance de ce projet pour que notre Capitale conserve la place privilégiée qui est la sienne dans la sphère mondiale de la Mode et du Design, Catherine DUMAS et les élus du groupe U.M.P.P.A. interrogent le Maire de Paris sur les raisons de cet important retard, les moyens mis en place pour le rattraper et le nouveau calendrier de réalisation du projet."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-22 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris à propos de la protection et de l'entretien des édifices religieux dans la Capitale.

Libellé de la question :

"L'Observatoire du Patrimoine Religieux, association nationale qui milite activement pour la préservation des églises, estime "qu'un nombre important des 100.000 bâtiments religieux risquent de tomber en déshérence dans les 30 ans à venir".

Si la menace semble peser particulièrement sur les édifices ruraux, le risque n'est pas écarté que ce patrimoine religieux, porteur d'une forte charge symbolique, puisse être également menacé dans nos villes.

A l'heure où le Président de la République et le Gouvernement prennent toute la mesure de ce problème en dégageant une enveloppe de plus de 100 millions d'euros par an pour restaurer les monuments emblématiques comme les "Eglises, les Abbayes et les Cathédrales", il apparaît important de connaître l'engagement de la Ville de Paris pour contribuer à la sauvegarde de ce patrimoine religieux qui porte et témoigne d'une part non négligeable de l'Histoire de France et de Paris.

Aussi, Catherine DUMAS et les élus du groupe U.M.P.P.A. interrogent M. le Maire de Paris sur le recensement des édifices religieux parisiens ainsi que sur la menace de démolition qui pourrait peser sur certains d'entre eux."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe Centre et Indépendants.

QOC 2009-23 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris au sujet d'un bilan des politiques européennes mises en œuvre par la Ville et le Département de Paris, au cours des années 2007 et 2008.

Libellé de la question :

"Mme Geneviève BERTRAND et les élus du groupe Centre et Indépendants demandent à M. le Maire de Paris de bien vouloir leur faire connaître le bilan des politiques européennes mises en œuvre par la Ville et le Département de Paris au cours des années 2007 et 2008.

Au-delà des manifestations habituelles du 9 mai sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, du soutien financier à diverses associations ayant pour mission de promouvoir l'idéal européen et d'en diffuser les politiques, au-delà de l'implication de Paris tout au long de la Présidence française de l'Union européenne, de juillet à décembre 2008, c'est un panorama des actions européennes mises en œuvre par la collectivité parisienne qu'il est nécessaire d'appréhender pour mesurer clairement la nature et le degré de l'engagement européen de Paris.

Ce panorama pourrait comprendre :

- les politiques et les actions européennes mises en œuvre par Paris ;
- le suivi des fonds structurels et des programmes européens, par Direction ou Unité opérationnelle ;
- la mise en œuvre de partenariats et de projets avec d'autres capitales européennes ;
- les actions de coopération décentralisée avec d'autres collectivités européennes ;
- les perspectives de coopérations nouvelles ;
- les financements obtenus au titre de certaines politiques (FSE par exemple) et ceux versés par la Ville (Label Paris Europe, par exemple)."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-24 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris sur les raisons de l'absence d'adhésion du Département de Paris à "l'association Ile-de-France-Europe".

Libellé de la question :

"Mme Geneviève BERTRAND et les élus du groupe Centre et Indépendants souhaiteraient connaître les raisons de l'absence d'adhésion du Département de Paris à l'Association "Ile-de-France-Europe" (IdFE), selon la dénomination arrêtée en 2003.

Créée en 1999, l'Association pour le développement européen de l'Ile-de-France, entretient à Bruxelles un Bureau permanent de veille informative sur les politiques et les programmes communautaires et d'assistance technique et appui au montage de projets européens.

Constituée en vue d'un partenariat entre la Région et l'ensemble des Départements franciliens, cette association regroupe, à ce jour, le Conseil régional d'Ile-de-France et cinq départements franciliens : l'Essonne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, le Val d'Oise et la Seine-et -arne.

Ne serait-il pas de l'intérêt de tous que le Département de Paris y adhère ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2009-25 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'insalubrité aux abords du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Mme Valérie SACHS, au nom du groupe Centre et Indépendants et comme élue du 16e arrondissement, souhaite attirer l'attention de la Mairie de Paris et plus particulièrement celle de M. Christophe GIRARD, adjoint au Maire de Paris en charge des questions culturelles, sur le laisser-aller qui règne aux abords du musée d'Art Moderne de la Ville de Paris et du Palais de Tokyo, situés entre l'avenue du Président Wilson et le quai de New York, dans le 16e arrondissement.

Les déclarations récentes sur l'augmentation des chiffres de fréquentation des musées de la Capitale obligent à régler définitivement la question de la propreté des espaces publics. Il en va de l'image de Paris.

Le quai de New York, les escaliers qui montent à l'esplanade entre les musées sont jonchés quotidiennement de détritus qui désormais s'ajoutent aux graffitis. Le souterrain, incontournable pour les piétons qui souhaitent traverser le quai, est un désastre : une odeur pestilentielle malgré le froid de ces dernières semaines y règne constamment... Les terrasses des restaurants n'étant pas exploitées pendant l'hiver, les espaces entre les pilastres situés entre les deux musées sont mal tenus. Cette situation récurrente est indigne de la beauté du lieu. La sécurité des visiteurs - donc la responsabilité de la Ville - pourrait être engagée dans la mesure où le grand bassin n'a pas été vidangé - contrairement à ceux du Trocadéro - et a gelé comme son lot de détritus à demi immergés.

Il est faible de dire que la qualité de l'accueil n'est pas à la hauteur de ce haut lieu parisien de l'Art contemporain. L'Art est un tout complexe et vivant, et s'il s'agit d'une nouvelle "expérience artistique", en ma qualité d'élue du 16e arrondissement, j'aurais souhaité avoir l'occasion, à vos côtés, de m'en faire expliquer toutes les subtilités... Mais cette situation force à perdre tout humour.

Si nous voulons que Paris maintienne sa réputation culturelle, une telle insalubrité est intolérable et doit être traitée sur le champ. Riverains, artistes et visiteurs doivent bénéficier d'un accueil digne des œuvres exposées et de la magie du lieu.

Nous comptons sur votre réactivité pour faire diligence en la matière et remettre en état cet espace culturel parisien qui le mérite."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-26 Question de M. Yves POZZO di BORGO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police concernant la communication du Plan de prévention et de secours envisagé par les autorités compétentes et les mesures applicables aux arrondissements en question.

Libellé de la question :

"En tant qu'élus de Paris, j'ai eu l'occasion d'interpeller à de nombreuses reprises, tant au Sénat que dans l'enceinte du Conseil de Paris, les membres de l'Exécutif sur les risques d'une inondation de grande ampleur pour notre Capitale. Si des projets, comme le "Projet Bassée", sont en cours d'études, il apparaît que la Ville de Paris demeure extrêmement vulnérable face à ce type de catastrophe.

En ce sens, l'élaboration d'un plan de secours par le Secrétariat général de la zone de défense de Paris s'inscrit dans une démarche positive vers une prise de conscience de la mesure des enjeux. Alerté par un article du "Figaro", daté du 12 janvier 2009, mettant en lumière le travail de prévision que fournissent les différents experts réunis dans cette structure, mais aussi la dangereuse exposition des 7e, 8e, 13e, 15e et 16e arrondissements face à ces risques d'inondation, il apparaît indispensable que les élus concernés puissent connaître les mesures prévues en cas de débordement de la Seine. En effet, une crue telle que Paris l'a connue en 1910 aurait des conséquences dévastatrices pour l'agglomération telle qu'elle existe aujourd'hui.

Dans cette perspective, les élus du groupe Centre et Indépendants demandent à M. le Préfet de police de Paris de lui communiquer le plan de prévention et de secours envisagé par les autorités compétentes et de préciser les mesures applicables aux arrondissements en question."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Le Département de Paris a été identifié au niveau national comme une zone à risques "inondation". De ce fait, la Préfecture de Paris a arrêté un Plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) dont le dernier date du 19 avril 2007.

Ce document, annexé au Plan local d'urbanisme (P.L.U.), est disponible à la Préfecture de Paris, à la Mairie de Paris et dans chaque mairie d'arrondissement.

Au niveau de la Préfecture de police, un dossier départemental sur les risques majeurs (D.D.R.M.) a été établi, précisant, outre les caractéristiques des aléas au regard des enjeux, les mesures de protection de son ressort ainsi que les consignes comportementales appropriées. Une nouvelle édition du D.D.R.M. de Paris va être prochainement diffusée et mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de police.

Le Préfet de police, en tant que directeur des opérations de secours (D.O.S.) pour Paris, décide de la mise en œuvre de la disposition spécifique ORSEC "inondations" (ancienne dénomination P.S.S.I. ou Plan de Secours Spécialisé Inondations).

Cette disposition spécifique ORSEC est le résultat des travaux menés par la zone de défense depuis 2001, sur la problématique des inondations de type crue 1910, en collaboration avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Cela se traduit par la mise en place avec les grands opérateurs, d'échelles de crue permettant une lisibilité des effets potentiels de la montée des eaux sur le fonctionnement des différents réseaux (énergie, communications, alimentation, eau potable, transports, assainissement, etc.). Il incombe ensuite aux différents opérateurs impactés, de définir et d'appliquer chacun pour ce qui le concerne, les mesures de résilience adaptées aux vulnérabilités identifiées.

Au premier rang des acteurs concernés, la Ville de Paris et ses élus ont été pleinement associés tout au long de cette période de concertation.

Le P.P.R.I. de Paris fait en outre obligation pour le Maire de Paris de réaliser un plan communal de sauvegarde (P.C.S.).

Ce plan doit notamment prévoir, en cas d'inondation, l'organisation des services municipaux pour remplir les missions qui lui sont dévolues en termes d'assistance et de sauvegarde des populations. Cela comprend : l'alerte, les moyens de transport, d'hébergement et de ravitaillement des populations, la continuité des services essentiels (état civil, assainissement, ramassage des ordures ménagère, etc.), la constitution et modalités d'emploi de la réserve communale susceptible d'être mise à la disposition du Préfet de police, l'organisation du dispositif de crise municipale.

Pour chacun des arrondissements impactés par la crue, que ce soit directement ou indirectement, il incombe au maire de prendre toutes les mesures prévues au titre des dispositifs que je viens d'évoquer.

Le site internet de la Ville de Paris met à disposition une cartographie présentant, par arrondissement, les zones d'inondation de surface, les zones d'inondation des caves et les zones de fragilités dans l'alimentation électrique. Ces documents permettent à chaque service compétent de la Ville d'identifier les vulnérabilités, arrondissement par arrondissement, et d'anticiper les conséquences d'une crue majeure."

III - Questions du groupe communiste.

QOC 2009-1 Question de M. Ian BROSSAT à M. le Maire de Paris concernant le devenir des logements parisiens "ICADE".

Libellé de la question :

"Le PDG d'"ICADE" a déclaré, au lendemain du Conseil d'administration du 11 décembre dernier, "explorer la cession totale du pôle logement ICADE".

2008 a vu les cessions immobilières d'"ICADE" augmenter et de fait, 2009 s'ouvre sur des négociations "au plus offrant" en Région parisienne.

"ICADE" possède un parc parisien de 500 logements dans les 12e et 20e arrondissements.

Ces logements, considérés comme des logements intermédiaires, restent des ensembles où la mixité sociale est réalisée. Et les très fortes augmentations de loyers pratiquées ces dernières années ont donné lieu à la signature d'un protocole d'accord avec "ICADE" qui permet d'exonérer d'augmentation les personnes de plus de 70 ans ou encore de limiter le taux d'effort des locataires à 20 % de leurs revenus.

La vente globale du patrimoine d'"ICADE" annoncée par son PDG "sur la base de valeurs d'expertises" a été clairement motivée par la volonté de réinvestir dans l'immobilier tertiaire, plus rentable.

Ce motif de rentabilité s'inscrit de fait dans le projet gouvernemental qui entend que la Caisse des Dépôts - actionnaire principal d'"ICADE" - finance en outre le plan de relance de l'économie et l'ouverture du capital de la Poste, et ce au mépris de la pénurie de logements non seulement reconnue par tous mais qui fait, du reste, l'objet d'annonces d'actions gouvernementales.

A ce jour, les habitants de ces logements n'ont aucune information sur le devenir du patrimoine "ICADE" à Paris.

Pour l'ensemble de ces motifs, Monsieur le Maire, je souhaiterais connaître les démarches que la Ville compte entreprendre afin que les intérêts des locataires parisiens concernés soient préservés."

Réponse non parvenue.

QOC 2009-2 Question de M. Ian BROSSAT à M. le Maire de Paris concernant le projet de réhabilitation du 72, avenue Félix-Faure (15e).

Libellé de la question :

"La "Maison pour tous", gérée par l'association du patronage laïc du 15e arrondissement, est installée au 72, avenue Félix-Faure. Cet immeuble doit faire l'objet d'un projet de réhabilitation qui inquiète les gestionnaires de l'association, dans la mesure où des modifications qu'ils ne parviennent pas à évaluer devraient intervenir.

Ainsi, ayant reçu un agrément Jeunesse et Sport, les responsables de l'association s'inquiètent de la reconduction ou non de subventions de la part de notre collectivité pour 2009. Et, prévoyant que des travaux interviendront à cette adresse, ils se préoccupent de pouvoir poursuivre les activités qu'ils ont d'ores et déjà programmées pour l'année à venir.

Pour ces raisons, nous souhaiterions avoir des éléments complémentaires sur le projet de réhabilitation du 72, avenue Félix Faure."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Listes des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLIÈRE, Mmes Anne HIDALGO, Camille MONTACIÉ, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Valérie SACHS et M. Daniel VAILLANT.

Excusée : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Frédérique CALANDRA, Maité ERRECART, MM. Jean-Louis MISSIKA, Christian SAUTTER et Mme Valérie SACHS.

Excusés : Mmes Seybah DAGOMA, Lyne COHEN-SOLAL et M. Didier GUILLOT.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Denis BAUPIN, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, Léa FILOCHE, Annick LEPETIT, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI, Patrick TRÉMÈGE et Jean VUILLERMOZ.

4e Commission

MM. Daniel MARCOVITCH, Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX et Claude-Annick TISSOT.

Excusée : Mme Anne LE STRAT.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Hélène BIDARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Véronique DUBARRY, Marie-Laure HAREL, M. Georges SARRE et Mme Gisèle STIEVENARD.

6e Commission

Mmes Karine TAÏEB, Pascale BOISTARD, Catherine BRUNO, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Véronique DUBARRY, Fatima LALEM, Martine MÉRIGOT de TREIGNY et Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Hervé BENESSIANO, Jean VUILLERMOZ, Christophe NAJDOVSKI, Pascal CHERKI, Bruno JULLIARD, Mme Emmanuelle BECKER, MM. François DAGNAUD, Pierre AURIACOMBE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Fabienne GIBOUDEAUX et Valérie HOFFENBERG.

Excusés : MM. Richard STEIN et Jean-Baptiste MENGUY.

8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Sandrine CHARNOZ, Roxane DECORTE, Anne HIDALGO, MM. Christophe GIRARD, Jean-Yves MANO, Mmes Géraldine POIRAUT-GAUVIN et Valérie SACHS.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Colombe BROSSEL, Delphine BURKLI, Liliane CAPELLE, M. Thierry COUDERT, Mmes Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES-RUIVO et Pierre SCHAPIRA.

Excusée : Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
5e	2e	01	PS-RGA	J Coumet	Vnr		Participation de l'état au financement du Conseil Départemental de l'accès au Droit	ERRECART
8e	2e	02	Verts	Mme FOURNIER, M. DUTREY	Vnr		Logement d'étudiants 24, rue de la Harpe	GUILLOT
2e	2e	03	PC	Emmanuelle Becker	Vnr		Composition de la Commission départementale de présence postale	SAUTTER
2e	2e	04	MRC & PS-RGA	Odette Christienne, Pierre Castagnou	Vnr		Délocalisation du service de la statistique publique	SAUTTER
3e	3e	05	UMPPA	C de Clermont Tonnerre JF Lamour P Goujon	V	DVD 11	Réaménagement de la Porte Brancion	LEPETIT
3e	3e	06	UMPPA	Lamour Goujon Menguy Clermont Tonnerre	V	DVD 77	Financement de la correspondance souterraine entre la station de M° Ballard, et la station T2 "Porte de Sévres"	LEPETIT
3e	3e	07	Verts	Najdovski	V	DVD 79	Aménagements cyclables dans le 12e liés à l'extension du T3	LEPETIT
3e	3e	08	Verts	Baupin Giboudeaux Najdovski	V	DVD 79	Poursuite des études et mesures complémentaires extension T3	LEPETIT
3e	3e	09	PS-RGA	Caffet Klugman Gachet	Vnr		Financement des transports collectifs	LEPETIT
3e	3e	10	UMPPA	Douvin Dubus	Vnr		extension Ouest de la ligne E du RER	LEPETIT
3e	3e	11	PC	Becker Brossat	Vnr		politique commerciale de la RATP concernant le passe Navigo découverte	LEPETIT
3e	3e	12	UMPPA	Lamour Goujon	Vnr		stationnement la nuit sur les places de livraison 15e	LEPETIT
3e	3e	13	UMPPA	Dumas Douvin	Vnr		Mise en place dispositif Disque Vert pour le stationnement des véhicules propres	LEPETIT
3e	3e	14	CI	Cuignache Gallois Saint Etienne	Vnr		Conditions de sécurité de circulation du boulevard Saint Marcel	LEPETIT
3e	3e/8e	15	Verts	D Baupin	V	DVD 65	conditions relatives au syndicat mixte ouvert Autolib	LEPETIT
3e	3e/8e	16	MRC	G Sarre M Bache	V	DVD 65	rôle Autolib dans l'avenir de la filière automobile française	LEPETIT
3e	4e	17	Verts	Baupin Contassot	Vnr		mesures prises dans le cadre des procédures d'alerte à la pollution aux particules fines	BAUPIN
4e	4e	18	UMPPA	Catherine Dumas Laurence Douvin	Vnr		Pour que les vœux de bonne année des élus parisiens soient plus écologiques en 2010	DAGNAUD
4e	4e	19	Verts	Yves Contassot	Vnr		réseau d'eau non potable	LE STRAT
5e	5e	20	PS-RGA	C Dargent A Hidalgo F Lalem G Alayrac	Vnr		Information des Conseils de quartier dans le cadre de l'élaboration d'une Charte parisienne de la participation	BOUAKKAZ
5e	5e	21	PS-RGA	F Calandra	Vnr		politique gouvernementale vis-à-vis du monde associatif	BOUAKKAZ
5e	5e	22	PC, PS-RGA & Verts	Ian Brossat, D Vaillant, Sylvain Garrel,	Vnr		vente de l'humanité dimanche sur les marchés du 18e	SARRE
5e	5e	23	PS-RGA	F Calandra	Vnr		Création d'une brigade VTT au sein du commissariat du 20e	SARRE
5e	5e	24	PC	H Bidard I Brossat	Vnr		Commercialisation du stoper C2 par la société Tazer	SARRE

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	A	V	Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
2e	5e	25	UMPPA	Brigitte Kuster Catherine Dumas Laurence Douvin	Vnr				Vendeurs à la sauvette les samedis dans le XVIIe	SARRE
5e	5e	26	PC	J Brossat J Vuillermoz	Vnr				financement de la résidentialisation de la cité Edmond Michelet	STIEVENARD
5e	6e	27	PC	J Brossat H Bidard E Becker	Vnr				Conséquences de la réforme de l'Accs	BOJSTARD
7e	6e	28	Verts	Sylvain Garel Jacques Boutault	Vnr				Soutien aux sans-papiers et au Réseau Education Sans Frontières (RESF)	BOJSTARD
6e	6e	29	PS-RGA	Pourtaud Castagnou	Vnr				Résidence d'ateliers-logements pour artistes retraités 55 rue du Montparnasse réattribution des places du 7e étage	CAPELLE
6e	6e	30	PS-RGA	Alayrac	Vnr				Campagne de prévention sur le "binge-drinking"	LE GUEN
8e	6e	31	Verts	M. DUTREY	Vnr				Travaux de désamiantage de la tour Montparnasse	LE GUEN
1ère	6e	32	UMPPA	Pierre-Yves Bournazei Géraldine Poirault-Gauvin David Alphand Linda Asmani Roxane Decorte Thierry Coudert	Vnr				Soutien à l'agence nationale des Français de la rue	TROSTIANSKY
8e	6e	33	Verts	M. DUTREY	Vnr				Aide à la constitution des dossiers "DALO"	TROSTIANSKY
9e	6e	34	Verts	Danielle Fournier	Vnr				Commemoration de l'abolition définitive de l'esclavage	VIEU CHARIER
7e	7e	35		Roger Madec François Dagnaud Daniel Marcovitch Jean Vuillermoz	V			DPA 48	Etude comparative pour des travaux prévus à l'école maternelle 26, rue Archangeau (19ème)	CHERKI
7e	7e	36	PS-RGA & MRC	Patrick Bloche Philippe Ducloux Georges Sarre	Vnr				Défense du service public de l'Education	CHERKI
7e	7e	37	PS-RGA	Jacques Bravo Pauline Veron	A			DJS 162	Promotion d'actions à visée sociale visant les jeunes enfants	VUILLERMOZ
7e	7e	38	UMPPA	Jean-François Lamour	A			DJS 162	Avis préalable et conforme du Maire d'arrondissement	VUILLERMOZ
8e	8e	39	Verts	M. NAJDOVSKI, Mme GIBOUDEAUX, M. BAUPIN	Vnr				Classement des stades Léo Lagrange et Louis Lumière en zone urbaine verte	HIDALGO
1ère	8e	40	UMPPA	Jérôme Dubus Jean-François Lamour Jean-François Legaret	Vnr				Départements du Sud-ouest sinistrés par la tempête	HIDALGO
8e	8e	41	Exécutif	M. MANO	A			DLH 37	Exclure du bail le volume destiné à la réalisation de la crèche	MANO
8e	8e	42	UMPPA	M. LAMOUR, GOUDON, MENGUY, Mme de CLERMONT TONNERRE	V			DLH 37	Réalisation d'un tiers de logements de type PLS, d'un parking en sous-sol, de locaux commerciaux et d'une crèche	MANO
8e	8e	43	PC	M. BROSSAT	Vnr				Relogement des familles de la rue de la Banque	MANO
8e	8e	44	PC	M. BROSSAT, Mme BIDARD	Vnr				Application de la loi de réquisition	MANO
8e	8e	45	UMPPA	M. DUBUS, Mme de CLERMONT-TONNERRE	Vnr				Présentation au Conseil de Paris d'une communication relative aux activités du Conseil du Patrimoine	MANO

Déposé en	Commission Séance	n ° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	A V Vnr	n ° délib	Objet	Affectation Adjoint
8e	8e	46	Verts	M. GAREL	Vnr		Abandon du projet de création d'un circuit de FI sur les terres de la ferme de la Haye à Flins sur Seine et création d'un domaine agricole bio	MANSAT
9e	9e	47	Verts	Sylvain Garel	Vnr		Avenir de Saint- Nicolas du Chardonnet	BROSSEL
1ère	9e	48	UMPPA	Vincent Roger	Vnr		Travaux de l'église Saint-Paul-Saint-Louis	BROSSEL
9e	9e	49	PC	Pierre Mansat Ian Brossat	Vnr		Hommage à Richard Wright	GIRARD
9e	9e	50	Verts	Danielle Fournier	Vnr		Situation des modèles vivants de la Ville de Paris	GIRARD
2e	9e	51	PC & MRC	Emmanuelle Becker Marinette Bache	Vnr		Conditions salariales des modèles vivants des Beaux-arts	GIRARD
1ère	9e	52	CI	Yves Pozzo di Borgo	A	SGRI 08	Aide à Médecins du Monde pour Gaza	SCHAPIRA
9e	9e	53	Verts	Sylvain Garel Jacques Boutault	V	SGRI 08	Déplacement d'une Commission délus du Conseil de Paris à Gaza	SCHAPIRA
9e	9e	54	PC	Alain Lhostis	Vnr	SGRI 08	Aide humanitaire à la population civile de Gaza	SCHAPIRA
9e	9e	55	PC	Ian Brossat	Vnr	SGRI 08	Soutien aux actions humanitaires du Secours populaire français	SCHAPIRA
9e	9e	56	Verts & PC	Ian Brossat Sylvain Garel	Vnr	SGRI 08	Soutien au Maire de Stains : libération de Marwan Barghouti	SCHAPIRA
9e	9e	57	Verts	Sylvain Garel	Vnr		Soutien aux Droits de l'Homme en Russie	SCHAPIRA

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
2e	2e	01G	Exécutif	Christian Sautter	A	DASES 86 G DDEE 8 G	Amendement technique	SAUTTER
6e	6e	02G	PC	Brossat Arrouze	V	DASES 80 G	Habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes	CAPELLE
6e	6e	03G	PS-RGA	Vaillant	Vnr		Accès des personnes handicapées à l'école Foyatier 18e	DUBARRY
6e	6e	04G	PS-RGA	Wieviorka Chamois Ducloux	Vnr		Devenir des centres d'adaptation psychopédagogique CAPP	LE GUEN
6e	6e	05G	PC	Arrouze Becker Bidard Brossat	Vnr		Règlementation discriminatoire concernant le don du sang	LE GUEN
6e	6e	06G	PC	Brossat Lhostis	Vnr		Climatisation de l'Hôpital Bichat	LE GUEN
6e	6e	07G	UMPPA	Dubus	Vnr		Comité de vigilance sur la politique de solidarité	TROSTIANSKY
6e	6e	08G	PS-RGA	Calandra	Vnr		Espace insertion du 20e arrondissement	TROSTIANSKY
7e	7e	09G	PS-RGA	Daniel Vaillant	Vnr		Intégration du collège Daniel Mayer parmi les collèges des Réseaux Ambition Réussite	CHERKI
7e	7e	10G	PS-RGA	Annick Lepetit Patrick Klugman Isabelle Gachet	Vnr		Incidents survenus au collège Boris Vian le 20 janvier 2009	CHERKI
8e	8e	11G	UMPPA	M. LAMOUR	V	DLH 2 G	Production en construction neuve de 50% minimum du total des logements financés	MANO

Sommaire

Ouverture de la séance.	2
Condoléances.	2
Adoption de comptes rendus.	2
Observations sur l'ordre du jour.	2
2009, DDATC 41 - Communication de M. le Maire de Paris "pour un meilleur service de proximité aux parisiens".	4
Souhaits de bienvenue.	11
2009, DDATC 41 - Communication de M. le Maire de Paris "pour un meilleur service de proximité aux parisiens" (suite).	11
Dépôt de questions d'actualité.	23
2009, DDEE 6 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SACDS "Natixis" Paris (13e). <u>2009, DDEE 12</u> - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA "Crystal" Région Ile-de-France, afin d'effectuer des travaux de grutage pour manutention 6, rue Auber (9e) les dimanches 15, 22 février et 19 avril 2009. <u>2009, DDEE 15</u> - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS Eiffage TP, pour tous les dimanches de l'année 2009, afin de réaliser des travaux sur la ligne 1 du métro parisien.	24
2009, DDEE 7 - Subvention à l'Association de la Galerie Vivienne (2e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 4.000 euros.	25
2009, DDEE 33 - Signature d'une convention pour l'octroi d'une subvention à l'Association des Commerçants des rues Lecourbe et Cambronne (15e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 40.000 euros.	26
2009, DRH 8 - Création d'un emploi de délégué aux actions en faveur des personnes sans domicile fixe.	27
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la participation de l'Etat au financement du Conseil départemental de l'accès au droit.	28
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au logement d'étudiants 24, rue de la Harpe.	29
2009, DPA 111 - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement composé de la société B+C architectes (mandataire) et de la société Euratech (co-traitant), relatif au marché de maîtrise d'oeuvre de restructuration de la salle Hénaff, annexe de la Bourse du Travail, 85, rue Charlot (3e).	30
Vœu déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les élus du groupe communiste relatif à la composition de la Commission départementale de présence postale. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif tendant à ce que la Commission départementale de présence postale invite les représentants des personnels de la Poste à sa prochaine réunion.	31

Vœu déposé par Mme Odette CHRISTIENNE, M. Pierre CASTAGNOU et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen, et du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au démantèlement de la statistique publique, adopté par le Conseil du 14e arrondissement.

Suspension et reprise de la séance.

2009, DVD 2 - Autorisation à M. le Maire de Paris de souscrire et de signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre de conception et de réalisation de la couverture du boulevard périphérique dans le secteur "Vanves" (14e et 15e).

2009, DVD 11 - Approbation du principe et des modalités de passation d'une consultation à 6 lots séparés pour les travaux de réaménagement des voiries du secteur de la Porte de Vanves à Paris (14e et 15e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réaménagement de la Porte Brancion.

2009, DVD 53 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux aménagements de voirie de surface et souterraine dans le cadre du projet d'aménagement du quartier des Halles.

2009, DVD 77 - Réalisation du prolongement du tramway T2. - Adoption de l'Avant Projet relatif à la création d'une station supplémentaire entre Issy - Val-de-Seine et la Porte de Sèvres. - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de financement du 31 octobre 2006 régissant les rapports entre les financeurs, le maître d'ouvrage et le S.T.I.F. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au financement de la correspondance souterraine entre la station de métro "Balard" et la station T2 "porte de Sèvres".

2009, DVD 79 - T3 Portes "Ivry - Chapelle". - Approbation avant-projet. - Signature d'une convention d'occupation du domaine public par le STIF, d'une convention de coordination MOA pilotage projet et d'une convention rapports entre financeurs, MOA et STIF. - Autorisation au STIF de déposer les demandes de permis de construire pour le site de maintenance Jules Ladoumègue. Vœu déposé par M. Christophe NAJDOVSKI et le groupe "Les Verts" relatif aux aménagements cyclables dans le 12e liés à l'extension du T3. Vœu déposé par M. Denis BAUPIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX et M. Christophe NAJDOVSKI relatif à la poursuite des études et à des mesures complémentaires en vue de l'extension du T3.

2009, DEVE 47 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec le Syndic des copropriétaires du 212, rue de Vaugirard, la SARL Foncière Olivet et l'indivision Lobo, un protocole transactionnel pour la prise en charge des travaux de réfection du mur situé entre la copropriété du 212, rue de Vaugirard et le square Blomet (15e).

Suspension et reprise de la séance.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police concernant les garanties apportées pour remédier aux atteintes répétées aux libertés publiques et individuelles. II - Question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Préfet de police relative au climat répressif à Paris. 43

III - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la politique économique du Maire de Paris. IV - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au plan de relance pour Paris. 46

V - Question d'actualité de Mme Marinette BACHE et des élus du groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative aux hôpitaux publics parisiens. 49

VI - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative au devenir des centres d'adaptation psycho-pédagogiques (C.A.P.P.). 50

Suspension et reprise de la séance. 51

Indications sur le déroulement de la séance. 51

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux mesures prises dans le cadre des procédures d'alerte à la pollution aux particules fines. 51

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. visant à ce que les vœux de "bonne année" des élus parisiens soient plus écologiques en 2010. 52

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au réseau d'eau non potable. Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la demande d'une expertise sur les modalités de réhabilitation du réseau d'eau et d'un débat public préalable au scénario d'évolution qui sera retenu. 53

2009, DVD 26 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial à Paris (19e) pour la réalisation et l'exploitation du puits de production de chaleur par géothermie pour une durée de trente ans. 55

2009, SGCP 1 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "l'engagement de la collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans". 56

Désignation de Conseillers de Paris au sein de la Mission d'information et d'évaluation sur l'engagement de la collectivité parisienne, en complément de ses partenaires (en particulier la Caisse d'allocations familiales), auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans. 57

Vœu déposé par M. Claude DARGENT, Mmes Anne HIDALGO, Fatima LALEM, M. Gilles ALAYRAC et les élu(e)s du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'information des conseils de quartier dans le cadre de l'élaboration d'une Charte parisienne de la participation. 58

Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la politique gouvernementale vis-à-vis du monde associatif. . . 58

Vœu déposé par MM. Ian BROSSAT, Daniel VAILLANT, Sylvain GAREL et les élu(e)s du groupe communiste, du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et du groupe "Les Verts" relatif à la vente de "l'Humanité Dimanche" sur les marchés du 18e. 59

Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'une brigade VTT au sein du commissariat du 20e arrondissement. 61

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la commercialisation du "Stoper C2" par la société "Taser". Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la commercialisation du "Stoper C2" par la société "Taser". 62

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présence de vendeurs à la sauvette les samedis dans le 17e. 63

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au financement de la résidentialisation de la cité Edmond Michelet, dans le 19e arrondissement. 64

Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux conséquences de la réforme de l'Acisé. 65

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au soutien des sans-papiers parisiens et du "Réseau Education Sans Frontières" (R.E.S.F.). 66

Suspension et reprise de la séance. 68

Suspension et reprise de la séance. 68

Vœu déposé par M. Pierre CASTAGNOU, Mme Danièle POURTAUD et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la résidence des artistes 55, rue du Montparnasse, adopté à l'unanimité du Conseil du 14e arrondissement. 69

Vœu déposé par M. Gilles ALAYRAC et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'une campagne parisienne de prévention sur le "binge-drinking". 69

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux travaux de désamiantage de la tour Montparnasse. 70

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien à l'Agence nationale des Français de la rue. 71

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'aide à la constitution des dossiers "DALO". Vœu déposé par l'Exécutif. 71

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la commémoration de l'abolition définitive de l'esclavage. 72

2009, DPA 48 - Approbation du principe de réalisation des travaux de création de réserves et de modernisation des menuiseries extérieures dans l'école maternelle 26, rue Archereau (19e) et des modalités de passation des marchés de travaux correspondants. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux travaux prévus dans l'école maternelle du 26, rue Archereau. 73

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. relatif à la défense du service public de l'Education.74

2009, DJS 157 - Subvention à l'association "Paris Foot Gay" (3e).74

2009, DJS 162 - Réforme des critères d'attribution des subventions aux associations sportives au titre du sport de proximité.75

2009, DPA 105 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre, approbation du principe et des modalités de consultation en marchés séparés de travaux ainsi que du marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier, relatif à la reconstruction du Stade Jean Bouin (16e).77

Vœu déposé par MM. Jean-Pierre CAFFET, Patrick KLUGMAN, Mme Isabelle GACHET et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au financement des transports collectifs. Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension Ouest de la ligne E du RER (Eole). Vœu déposé par l'Exécutif.80

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la politique commerciale de la R.A.T.P. concernant le passe "Navigo découverte".83

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement de nuit sur les places de livraison.83

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un dispositif "Disque vert" pour le stationnement des véhicules propres.84

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de sécurité de circulation du boulevard Saint-Marcel.85

2009, DVD 65 - Demande de création d'un syndicat mixte ouvert "autolib" et approbation du principe de l'adhésion de la commune de Paris à ce syndicat et du projet de statuts. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au projet de délibération DVD 65. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe M.R.C. relatif au rôle du projet Autolib' dans l'avenir de la filière automobile française.86

Désignation de Conseillers de Paris au sein de la Mission d'information et d'évaluation sur l'engagement de la collectivité parisienne, en complément de ses partenaires (en particulier la Caisse d'allocations familiales) auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans (suite).91

Suspension et reprise de la séance.91

2009, DU 30 - Suppression de 3 ZAC : ZAC "Alésia Montsouris" (14e), ZAC "Vaugirard" (15e) et ZAC "Porte d'Asnières" (17e).92

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au classement des stades Léo Lagrange et Louis Lumière en zone urbaine verte.92

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une aide d'urgence de 800.000 euros aux départements sinistrés du Sud-Ouest de la France frappés par la tempête. Vœu déposé par l'Exécutif.93

2009, DLH 37 - Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 218-220 bis, rue de la Croix Nivert (15e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.94

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au relogement des familles de la rue de la Banque.96

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'application de la loi de réquisition.96

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Conseil du patrimoine.97

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux terres de la ferme de la Haye à Flins-sur-Seine et aux Mureaux, et au développement de l'agriculture bio. Vœu déposé par l'Exécutif.97

2009, DU 112 - Introduction d'un recours gracieux contre l'arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2008 déclarant d'utilité publique le projet de liaison ferroviaire express directe dédiée au transport de voyageurs entre l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy et la Gare de l'Est à Paris (CDG Express) (10e et 18e).98

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'avenir de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet.100

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Vœu déposé par l'Exécutif.102

2009, DAC 62 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre de la Ville.103

2009, DAC 85 - Signature d'avenants ou de conventions relatives à l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2009 à divers organismes.106

Vœu déposé par MM. Pierre MANSAT, Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif au 50e anniversaire de la disparition de Richard Wright.107

Vœu déposé par Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux modèles vivants des établissements de la Ville de Paris. Vœu déposé par Mmes Emmanuelle BECKER, Marinette BACHE et les élus des groupes communiste et M.R.C. relatif aux conditions salariales des modèles des Beaux-Arts de la Ville de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif.108

2009, SGRI 8 - Signature d'une convention avec l'association "Médecins du Monde" pour l'attribution d'une subvention pour son projet d'aide d'urgence aux populations de Gaza. - Montant : 200.000 euros. Vœu déposé par MM. Sylvain GAREL, Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" rattaché au projet de délibération SGRI 8 relatif à la subvention de 200.000 euros à l'association "Médecins du Monde" pour son projet d'aide d'urgence aux populations de Gaza. Vœu déposé par M. Alain LHOSTIS et les élus du groupe communiste pour une aide humanitaire à la population civile palestinienne de la bande de Gaza. Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif au soutien des actions humanitaires du Secours Populaire Français.109

Vœu déposé par MM. Sylvain GAREL, Ian BROSSAT et les élus des groupes "Les Verts" et communiste relatif au soutien au Maire de Stains.114

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à Stanislas Markelov.116

2009, DAC 90 - Modifications des conditions d'accès aux expositions des musées de la Ville de Paris.117

2009, DF 8 - Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel modifiant l'article 7.3 et la grille tarifaire.119

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.121

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.121

Clôture de la séance.121

Votes spécifiques.121

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.121

Liste des membres présents.128

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.128

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. QOC 2009-3 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Hervé BÉNESSIANO et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la prise en charge de l'impression et de la diffusion des cartes de vœux des adjoints au Maire de Paris.128

QOC 2009-4 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'installation d'un service de voitures en location libre-service sur Paris.128

QOC 2009-5 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la création d'une commission d'études relative à "Paris-Métropole".128

QOC 2009-6 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris au sujet du démarrage des travaux concernant l'extension du parc de stationnement "Ternes" sous l'avenue Niel (17e).129

QOC 2009-7 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le nombre de logements neufs livrés à Paris depuis 2001.129

QOC 2009-8 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les conséquences économiques du tramway des Maréchaux-Sud.129

QOC 2009-9 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le désenclavement du quartier des "Hauts-de-Malesherbes" (17e).129

QOC 2009-10 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la réutilisation de la petite ceinture ferroviaire.129

QOC 2009-11 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'évolution du tourisme à Paris.130

QOC 2009-12 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Préfet de police sur les motifs pouvant être invoqués par les chauffeurs de taxi pour refuser de prendre des passagers.130

QOC 2009-13 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant l'évolution du corps électoral de la Capitale, après les nouvelles inscriptions au 31 décembre 2008.130

QOC 2009-14 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris relative à l'aménagement de la place du Père Marcellin-Champagnat (16e).131

QOC 2009-15 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant le coût de la mise en place dans le 16e arrondissement, d'un réseau de minibus roulant au gaz, assurant les transports au sein de l'arrondissement et une meilleure liaison avec les arrondissements voisins.131

QOC 2009-16 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris pour intervenir auprès de la Région Ile-de-France, afin d'effectuer le ravalement extérieur des murs du lycée Molière (16e).131

QOC 2009-17 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur la possibilité d'installer des poubelles pour recueillir plus facilement les papiers recyclables (vieux journaux, publicités diverses).131

QOC 2009-18 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'ascenseur hors normes et dangereux du conservatoire Camille Saint-Saëns (8e).131

QOC 2009-19 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'état des jardins des Champs-Élysées (8e).131

QOC 2009-20 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les difficultés rencontrées par les personnes âgées pendant la période hivernale.132

QOC 2009-21 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le projet "Cité de la mode".132

QOC 2009-22 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris à propos de la protection et de l'entretien des édifices religieux dans la Capitale.132

II - Questions du groupe Centre et Indépendants. QOC 2009-23 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris au sujet d'un bilan des politiques européennes mises en œuvre par la Ville et le Département de Paris, au cours des années 2007 et 2008.133

QOC 2009-24 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris sur les raisons de l'absence d'adhésion du Département de Paris à "l'association Ile-de-France-Europe".133

QOC 2009-25 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'insalubrité aux abords du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.133

QOC 2009-26 Question de M. Yves POZZO di BORGIO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police concernant la communication du Plan de prévention et de secours envisagé par les autorités compétentes et les mesures applicables aux arrondissements en question.134

III - Questions du groupe communiste. QOC 2009-1 Question de M. Ian BROSSAT à M. le Maire de Paris concernant le devenir des logements parisiens "ICADE".134

QOC 2009-2 Question de M. Ian BROSSAT à M. le Maire de Paris concernant le projet de réhabilitation du 72, avenue Félix-Faure (15e).135

Annexe n° 2 - Listes des membres présents en Commission.135

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.136

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT